

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 38° SEANCE

Séance du Jeudi 3 Décembre 1981.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 3528).
2. — Loi de finances pour 1982. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3528).

**Services divers rattachés au Premier ministre. — Fonction publique. — Formation professionnelle. — Droits de la femme** (p. 3528).

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme; MM. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Anicet Le Pors, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives; Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle; Robert Guillaume, rapporteur spécial de la commission des finances; Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; M. Jacques Eberhard, Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin, M. Pierre Salvi.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

3. — Conférence des présidents (p. 3538).
4. — Renvoi pour avis (p. 3539).
5. — Loi de finances pour 1982. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3539).

**Services divers rattachés au Premier ministre. — Fonction publique. — Formation professionnelle. — Droits de la femme** (suite) (p. 3539).

MM. René Regnault, René Tinant, Francis Palmero, André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Anicet Le Pors, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives; Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme; MM. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle; Dominique Pado.

★ (2 f.)

Sur les crédits du titre III.

M. Hector Viron, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. André Labarrère, ministre délégué; Louis Virapoullé. — Adoption des crédits.

Crédits des titres IV, V et VI. — Adoption.

**Relations extérieures** (p. 3547).

MM. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures; André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes; Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement; Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances (services diplomatiques et généraux).

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations extérieures); Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances (coopération); Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles); Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques); Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (coopération); Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (coopération).

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères; André Bettencourt, Jean Garcia, Georges Repiquet, Gérard Gaud, Jean Béranger, Jacques Genton, Jacques Habert, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Charles de Cuttoli, Jean Francou, Pierre Croze, Philippe Machefer, Jean-Pierre Cot, ministre délégué; André Chandernagor, ministre délégué; le ministre des relations extérieures.

## I. — Services diplomatiques et généraux.

Sur les crédits du titre III.

M. Paul Séramy.

Amendement n° 516 de M. Francis Palmero. — MM. Francis Palmero, rapporteur pour avis ; Josy Moinet, rapporteur spécial ; le ministre des relations extérieures ; Charles de Cuttoli. — Rejet.

M. Jean Lecanuet.

Rejet des crédits au scrutin public.

Sur les crédits du titre IV.

Amendement n° 515 de M. Bernard Parmantier. — M. Bernard Parmantier. — Retrait.

Amendement n° 517 de M. Francis Palmero. — MM. Francis Palmero, rapporteur pour avis ; Josy Moinet, rapporteur spécial ; le ministre des relations extérieures ; Charles de Cuttoli. — Retrait.

Adoption des crédits.

Crédits des titres V et VI. — Adoption.

## II. — Coopération.

Crédits des titres III, IV, V et VI. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — Dépôt d'un rapport du Gouvernement (p. 3588).

7. — Transmission d'un projet de loi (p. 3589).

8. — Dépôt d'un rapport (p. 3589).

9. — Ordre du jour (p. 3589).

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,  
vice-président.

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1982

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n° 57 et 58, 1981-1982).

Deuxième partie (suite). — Moyens des services et dispositions spéciales :

## SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite).

## I. — Services généraux (suite).

SERVICES DIVERS RATTACHÉS. — FONCTION PUBLIQUE.  
FORMATION PROFESSIONNELLE. — DROITS DE LA FEMME.

M. le président. Le Sénat va reprendre l'examen des dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre.

I. — Services généraux (suite) : services divers rattachés au Premier ministre ; fonction publique ; formation professionnelle ; droits de la femme.

La parole est à Mme Roudy, ministre délégué.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget que je suis chargée de vous présenter est celui d'un nouveau ministère, le ministère des droits de la femme, ou plus exactement le ministère des droits des femmes.

Pourquoi cette nouvelle appellation qui a pu surprendre certains ? Parce que cela faisait partie du changement que le pays a souhaité le 10 mai.

La politique conduite au cours des dix dernières années cherchait essentiellement à ménager ce qu'on appelait la condition de la femme, ce qui a d'ailleurs été fait. Un certain nombre d'aménagements ont été apportés.

Il s'agit pour nous, aujourd'hui, de faire valoir leurs droits et de sortir enfin d'un long conditionnement qui les a tenues hors des lieux où se prennent les grandes décisions de ce pays.

Il est clair que, jusqu'à présent, on a trop souvent voulu limiter les femmes dans un rôle strictement familial. Celui-ci est, certes, très important, comme devrait l'être celui des pères de famille, mais on n'a plus le droit aujourd'hui de les y enfermer. Elles sont aussi travailleuses et leur revenu intervient pour 40 p. 100 dans celui des ménages. Elles participent donc à l'économie du pays. Elles votent et doivent donc devenir des citoyennes à part entière. Elles ont le droit de participer aux affaires du pays. Elles ont accès aujourd'hui à l'instruction, aux connaissances et sont capables de participer à l'évolution culturelle de notre pays.

C'est pour répondre à ces nouvelles dimensions et aux aspirations qui en découlent que le Gouvernement a prévu deux nouvelles structures distinctes : un secrétariat d'Etat à la famille, relié à l'ensemble de la politique de solidarité du Gouvernement, et un ministère des droits de la femme, doté de crédits qui, par rapport à ceux de l'ancien ministère de la condition féminine, vont décupler ; ils devraient, en effet, passer de 9 à 94 millions de francs, si vous le voulez bien.

L'effort du Gouvernement est significatif et exprime donc une volonté politique qui s'inspire d'une idée simple. C'est pour cela que j'espère que vous voudrez bien nous suivre dans cette voie.

Que voulons-nous pour les femmes ?

De nouveaux droits, des droits propres, qui leur permettent d'accéder, elles aussi, à de nouveaux espaces de liberté, leur offrent des chances égales devant l'éducation, la formation professionnelle, l'embauche et la promotion professionnelle. Nous voulons leur reconnaître le droit de maîtriser leur corps, leur permettre de bénéficier de droits nouveaux dont elles ont besoin pour s'affirmer en tant qu'individus autonomes dans tous les domaines : public, privé, culturel ou politique.

Voilà un programme qui s'articule autour d'une mission triple : le droit à l'emploi, le droit à disposer de soi et des droits propres.

En ce qui concerne le droit à l'emploi et à la formation, en dépit de la crise qui les atteint fortement et les premières, on s'aperçoit que les femmes persistent à demander des emplois. Cette résolution de leur part est un fait nouveau par rapport aux générations antérieures. Les femmes aspirent de plus en plus à exercer une activité professionnelle, et nous devons répondre à la légitimité de leur aspiration. Ce mouvement irréversible est un phénomène de civilisation.

Le fait que les femmes représentent aujourd'hui plus de 60 p. 100 des chômeurs constitue en soi un miroir grossissant de leur situation. A noter que chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans, ce taux est encore supérieur. Ce chômage est un véritable fléau social. Le combattre est pour nous un objectif prioritaire.

Cette lutte pour l'emploi des femmes exige des mesures de rattrapage spécifiques et différenciées. Il s'agit de réunir un ensemble de conditions pour qu'elles puissent exercer pleinement leur droit au travail, cette action s'inscrivant dans la perspective d'une réduction du temps de travail pour tous. Trop de métiers, trop d'emplois qualifiés leur restent d'un accès difficile, souvent même impossible.

A-t-on pensé à ce que la marginalisation et le sous-emploi des femmes dans la production et dans l'ensemble de l'activité économique représentent de dommages inestimables pour notre société ? Il s'agit là d'un gâchis considérable du potentiel d'intelligence, de capacités intellectuelles et manuelles, de possibilités d'innovations et d'initiatives que recèle la partie féminine de la population française, empêchée jusqu'à présent de faire complètement ses preuves.

Pour nous aider, nous avons des lois françaises et aussi des directives communautaires sur l'égalité avec lesquelles nous devons nous mettre en règle puisque la France les a ratifiées.

Ainsi, nous allons bientôt vous proposer, avec mon collègue chargé de la fonction publique, de supprimer les interdictions ou les limitations d'emplois liées au sexe dans cette même fonction publique.

C'est aussi pour cela qu'un projet de loi sur l'égalité dans l'emploi, nous mettant enfin en règle avec la législation communautaire, est en préparation. Ce texte comprendra plusieurs mesures susceptibles de favoriser la formation professionnelle, l'embauche, la promotion, les salaires et les conditions de travail des femmes. En dépit de la loi de 1972 sur l'égalité des salaires, ceux-ci, nous le savons, restent encore très inégaux. Il existe, en France, un écart moyen de 30 p. 100 entre les salaires féminins et masculins.

La mixité de l'emploi reste encore un phénomène bien théorique. Pour toucher l'ensemble des Français sur ce sujet et faire passer plus rapidement la loi dans les faits, le ministère entreprendra, au cours du dernier trimestre de 1982, une campagne de sensibilisation sur ce thème.

Mais l'égalité des chances devant l'emploi passe aussi par la formation professionnelle avant et pendant la vie active.

On a beaucoup parlé de l'insuffisante formation professionnelle des jeunes. Un bon métier est, chacun le sait, la meilleure assurance-vie pour tous, comme un bon niveau de qualification est la meilleure arme des travailleurs contre le chômage.

Si la vocation de l'école est de préparer à la vie, celle-ci doit fournir autant aux filles qu'aux garçons les moyens les mieux appropriés pour aborder une vie professionnelle satisfaisante, en pleine égalité des chances.

Or, les filles sont encore aujourd'hui beaucoup moins préparées que les garçons à exercer un métier. A l'école même, trois cents filières de formation sont offertes aux garçons contre trente aux filles.

Rien d'étonnant, alors, si les femmes se retrouvent en masse au bas de l'échelle professionnelle et de la hiérarchie des salaires. En 1981, les femmes représentent 92 p. 100 des personnels des services, 81 p. 100 des personnels médicaux et sociaux, 60 p. 100 des « smicards » et 52 p. 100 des ouvriers spécialisés à la chaîne.

En attendant d'aboutir à une mixité réelle dans les études et la formation professionnelle, nous avons pris un certain nombre de mesures pour infléchir le mouvement.

Dès le 17 juin, j'ai proposé au Gouvernement que le « plan avenir jeunes » assure une égalité de chances aux jeunes filles. Alors que presque 60 p. 100 des moins de vingt-cinq ans au chômage sont des femmes, celles-ci ne bénéficiaient, selon les études faites, que de 30 p. 100 des stages et des emplois contractation. Désormais, à ma demande, le Gouvernement a décidé que 60 p. 100 des places devront leur être réservées jusqu'à extinction des inégalités face au chômage. Cette mesure, que j'ai appelée « discrimination positive », de manière volontairement un peu provocante, est une mesure de justice exceptionnelle, de rattrapage si vous préférez.

Les femmes seules, chefs de famille, peuvent également en bénéficier, quel que soit leur âge.

C'est par une bonne formation, c'est par l'élévation de leur qualification que les femmes gagneront la bataille de l'emploi. Et c'est par la multiplication des actions de formation que le Gouvernement prendra en charge l'insertion professionnelle des femmes, si difficile en raison des habitudes qui ont fait d'elles des préposées à la vie non productive.

Le deuxième axe de la politique de mon ministère est le droit à disposer de soi, notamment de maîtriser son corps et d'en garantir l'intégrité.

Dans ce domaine, nous venons de lancer une vaste campagne d'information sur la contraception. C'est une campagne contre l'obscurantisme. Elle est bien accueillie et l'on se rend compte qu'effectivement elle était attendue. Une seule question : pourquoi ne pas l'avoir engagée plus tôt ?

Notre campagne, prévue pour dix-huit mois, s'adressera plus particulièrement, en 1982, aux catégories de femmes les plus défavorisées et les moins informées : les jeunes, les femmes des milieux ruraux, les femmes d'outre-mer et les femmes migrantes, sous des formes appropriées.

L'objectif de cette campagne est de diminuer notablement le nombre des interruptions volontaires de grossesse. Il est clair que l'interruption volontaire de grossesse n'est pas un moyen contraceptif. La contraception, au contraire, en fait diminuer le nombre.

Disposer de soi, maîtriser son corps entraîne également une « relecture » des lois. S'agissant de l'I. V. G., nous étudions attentivement les textes en vigueur, dans un esprit de compré-

hension, d'humanité et de justice. Nous sommes également en train d'étudier à ce sujet divers textes, en collaboration avec les ministères de la santé et de la solidarité nationale.

Dans un esprit similaire, en accord avec le ministère de l'intérieur, des dispositions ont été prises pour que les femmes victimes de violence soient accueillies dans les commissariats de police par un personnel de préférence féminin, formé à cet effet — un stage de formation vient d'ailleurs de s'achever. D'ores et déjà, quarante-cinq inspectrices et inspecteurs formés spécialement seront très prochainement en poste dans les commissariats, dans des endroits pilotes, à Marseille, à Paris, à Nîmes et à Chelles. L'expérience sera étendue plus largement en 1982.

Le proxénétisme est aussi une forme de violence exercée par un immense réseau international d'exploitation de l'être humain à des fins de profit. Formidable, ce réseau l'est aussi par l'argent puisqu'il rapporte plus de 7 milliards de francs non pas aux prostituées, mais aux proxénètes. Il faut donc lutter contre le réseau national et international du proxénétisme.

En même temps, nous nous efforçons de rechercher et de fournir aux femmes qui subissent cette exploitation le plus possible de moyens pour qu'elles puissent se libérer elles-mêmes de leurs chaînes et quitter la prostitution. Nous développerons donc le plus possible la protection et les moyens de réinsertion sociale.

D'ores et déjà, à mon initiative, les ministères intéressés — intérieur, justice, solidarité nationale, relations extérieures et budget — étudient les mesures à prendre dans ce sens au sein d'une commission interministérielle.

Enfin, il me faut parler des « droits propres », expression un peu abstraite. Mais je pense, à ce propos, à nombre de femmes qui n'ont pu exercer d'activité professionnelle, ou qui ont dû interrompre celle-ci, en raison, notamment, de la charge des enfants. En matière de droits sociaux, ces femmes sont placées dans une situation vulnérable, dite d'« ayant droit » de leur conjoint, c'est-à-dire qu'elles dépendent totalement de ce dernier pour leur retraite, leur couverture sociale et, plus généralement, pour leur subsistance « matérielle ».

Il en résulte un phénomène nouveau. Il existe de plus en plus de familles « mono-parentales », c'est-à-dire constituées de femmes seules ou devenues seules, avec des enfants. Veuves ou divorcées, de plus en plus nombreuses, elles commencent à constituer de nouveaux îlots de pauvreté. D'autant que, si l'on prend le cas des femmes divorcées, 40 p. 100 des pères « oublient » de payer les pensions alimentaires.

A ce sujet, nous sommes en train de mettre au point de nouvelles mesures visant à assurer aux femmes lésées un recouvrement plus systématique de leur pension.

D'autre part, lorsque la femme, en tant que conjointe, participe au travail de l'entreprise de son conjoint non salarié, il arrive trop souvent qu'elle soit quasiment « invisible », bien que travaillant toute la journée ! Elle n'a pas de droits propres. Tel est le cas bien connu des épouses d'artisans et des agricultrices.

A toutes ces difficultés, il nous faut trouver des remèdes et aboutir à de grandes réformes du régime matrimonial et du régime fiscal, ainsi que de la couverture sociale et des prestations familiales. Un groupe interministériel — avec les ministères de la solidarité nationale, du budget et de la justice — étudie ces questions.

Tel est, monsieur le président, mesdames et messieurs, résumé de façon volontairement brève le sens de ma démarche. Mais le sujet est vaste. J'aurais vraiment souhaité pouvoir vous en entretenir plus longuement.

Le monde a changé et les femmes aussi. Mieux instruites des choses de la vie et des mécanismes qui régissent notre société, plus au fait de tout ce qui se passe hors du foyer, les femmes ne veulent plus se contenter de regarder de la rive passer le cours des événements. Elles souhaitent y participer à part entière. Est-ce vraiment, de leur part, faire preuve d'une prétention énorme ? Leur participation suppose — j'ai essayé de le montrer — la reconnaissance du droit à l'emploi et du droit à disposer de soi.

Pendant des siècles, les femmes ont entendu parler de leurs devoirs. Il est temps de parler de leurs droits ! Il ne saurait y avoir de devoirs sans droits dans une société juste et respectueuse de ceux de l'être humain. En ce sens, le problème est politique. Le programme que je me suis fixé, avec mon équipe, s'inscrit pleinement dans la ligne de l'action gouvernementale. Mais il serait vain, bien sûr, de s'illusionner : changer la vie des femmes, cela implique évidemment changer la vie de tous et transformer les comportements. Et c'est ce qui est peut-être le plus difficile.

Einstein ne disait-il pas qu'il est parfois plus facile de désintégrer un atome qu'une idée reçue ?

Nous devons donc passer par de profondes mutations culturelles dont certains aspects ont été évoqués tout à l'heure. C'est pourquoi le ministère des droits de la femme se doit de prolonger son action dans d'autres secteurs d'activité, renforcer sa capacité d'intervention dans les domaines de la science et de la recherche, ainsi que dans les domaines techniques et artistiques susceptibles de favoriser le plein épanouissement de la société, le changement des comportements vers plus d'égalité et le développement harmonieux de l'individu qui ne peut se faire que par la justice. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Labarrère, ministre délégué.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, il m'appartient, aujourd'hui, de vous présenter — je le ferai rapidement, rassurez-vous — les crédits inscrits dans le fascicule des services généraux autres que ceux qui sont affectés au ministère des droits de la femme, au ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives ainsi qu'au ministre de la formation professionnelle. Nous examinerons les crédits du secrétariat général de la défense nationale, ceux du conseil économique et social et des journaux officiels, samedi prochain, ce qui me vaudra l'honneur, certes, mais surtout le plaisir de revenir devant votre assemblée.

Dans la partie du fascicule budgétaire qui nous intéresse ce matin, sont rassemblés des crédits affectés à de nombreux organismes, une certaine environ. Votre commission a été, de nouveau, conduite à souhaiter la simplification et la rationalisation de ces structures, mais je crois que les organismes temporaires créés auprès du Premier ministre, tels que la mission chargée des problèmes de l'emploi, correspondent à des besoins impérieux et que le caractère interministériel de telles missions les rattache nécessairement à M. le Premier ministre.

Je voudrais, rapidement, souligner quatre points qui me paraissent essentiels.

En premier lieu, je rappellerai que les crédits des services centraux du Premier ministre et des organismes rattachés s'élèveront, en 1982, à 658 millions — en chiffres ronds — soit une progression de 17,21 p. 100 par rapport à 1981. L'ensemble de ces crédits permettra d'assurer le fonctionnement des divers cabinets et, surtout, de renforcer les moyens du secrétariat général du Gouvernement. Je citerai, en particulier, la base de données informatiques LEX pour l'ensemble des textes législatifs et parlementaires, les décisions du conseil constitutionnel et certaines décisions du conseil d'Etat.

En deuxième lieu, pour répondre à une observation très judicieuse de votre commission, je dirai brièvement que le Gouvernement est parfaitement conscient des méfaits de l'alcoolisme.

Je viens d'être victime d'un accident de voiture — j'en suis remis — qui aurait pu être très grave, provoqué par un ivrogne qui a brûlé un feu rouge en pleine ville. Vous comprendrez donc que je sois, personnellement, conscient du problème !

Nous voulons doter le haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme de moyens supplémentaires en personnel et en matériel. Ses perspectives d'action se fondent sur le développement et la promotion des boissons non alcoolisées, l'information du grand public et la sensibilisation des milieux médicaux, para-médicaux et socio-culturels.

En troisième lieu, je voudrais insister sur le haut comité de la langue française, qui voit ses crédits augmenter de 53 p. 100.

J'ai vécu huit années à l'étranger — aux Etats-Unis — et je sais parfaitement qu'il faut donner une impulsion nouvelle à la politique linguistique de la France. C'est essentiel ; on l'oublie trop souvent. Nous restons dans nos rêves, pensant que notre langue est connue de tous, qu'elle est la reine. Or, vous savez très bien que ce n'est absolument pas le cas.

Ainsi, avec des crédits en augmentation de 53 p. 100, le haut comité sera-t-il mieux en mesure d'accroître le rayonnement de la langue française en France et dans le monde, de développer la diffusion de notre production culturelle et de favoriser les retombées commerciales de l'effort entrepris. L'usage de notre langue dans le domaine de la science et de la technologie, l'accès effectif à la culture française sont, en effet, parmi les meilleurs promoteurs de vente de l'ensemble des produits français à l'étranger.

En quatrième lieu, j'évoquerai les crédits de la documentation française et je soulignerai — mais je pense que, devant cette assemblée, c'est inutile — l'importance de cet organisme. Il est probablement souhaitable d'améliorer encore la diffusion de ses productions sur l'ensemble du territoire national, car un trop grand nombre d'entre elles restent un peu confidentielles.

Je voudrais faire un sort particulier — mais un bon sort — à la B.I.P.A., la banque d'information politique et d'actualité, qui constitue l'une des grandes réalisations de la documentation française. Comme vous le savez, cette dernière a choisi, en 1978, le centre serveur télésystème *Questel* pour le traitement informatique de ces données, ainsi que pour leur diffusion. Elle bénéficie donc de la même clientèle que les bases de données scientifiques de cette société. D'autre part — c'est également une observation qui a été faite par votre commission — elle a décidé d'appliquer aux chercheurs et aux étudiants un tarif modéré tout en les incitant à s'orienter vers la recherche en différé, qui — vous le savez bien — est beaucoup moins chère.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, j'ai pleinement conscience que ce tour d'horizon est, par la force des choses, rapide. Je m'efforcerai, si besoin est, de répondre aux questions que vous pourriez me poser.

Mais vous comprendrez aisément que le ministre chargé des relations avec le Parlement ne souhaite pas encombrer les travaux parlementaires ! (*Sourires et applaudissements sur de nombreuses travées.*)

**M. le président.** Je vous remercie de l'exemple d'auto-discipline que vous avez donné.

La parole est à M. Le Pors, ministre délégué.

**M. Anicet Le Pors, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je remercie tout d'abord M. Robert Guillaume pour le rapport qu'il a rédigé et pour ce qu'il y a dit de la fonction publique. Ce document est très détaillé et me permettra d'aller à l'essentiel. Je serai discipliné, mais, enfin, ce qui doit être dit doit être dit !

Tout d'abord, en ce qui concerne le budget de la fonction publique, je ferai la remarque habituelle, à savoir qu'il s'agit d'un petit budget, mais qui traite d'un grand problème. Lui sont affectés 179 millions de francs seulement, dont 102 millions sont destinés à l'Ecole nationale d'administration. Mais la fonction publique, c'est aussi 326 milliards de francs de dépenses, dont 269 milliards au titre des rémunérations des personnels. On voit bien, en comparant ces deux chiffres, qu'il est impossible de se contenter d'un commentaire sur ce budget pour rendre compte de ce qu'elle est réellement.

La fonction publique, c'est encore 2 600 000 emplois et, si l'on y ajoute les personnels des collectivités locales et des entreprises publiques, on aboutit à un secteur public, au sens large du terme, employant plus de 5 millions de personnes, soit 24 p. 100 de la population active.

Pour bien vous montrer la sensibilité économique des problèmes de la fonction publique sur l'ensemble du budget, je vous indique qu'une augmentation de 1 p. 100 du point d'indice représente 2,8 milliards de francs.

Au-delà, la fonction publique, c'est une grande référence de société dans tous les domaines, qu'il s'agisse des salaires, de l'emploi, des droits ou de l'organisation sociale et administrative.

C'est pourquoi, sur tous ces problèmes, j'ai ouvert les dossiers avec les organisations syndicales. C'était pour moi une obligation, étant donné que l'on venait de transformer le secrétariat d'Etat en un ministère.

Je voudrais très sommairement rendre compte de l'état de quatre grands dossiers.

Le premier concerne l'emploi, la durée du travail et les non-titulaires. Vous connaissez l'effort réalisé par le Gouvernement pour que la fonction publique contribue à la lutte contre le chômage : 37 700 emplois créés dans le « collectif » du mois de juillet, 46 500 dans la présente loi de finances. Il faut rapprocher ces chiffres des 1 890 emplois créés dans la loi de finances initiale pour 1981. Le changement revêt, là, une dimension tout à fait spectaculaire.

La perspective est de créer, dans le cadre des orientations présidentielles, 210 000 emplois publics, dont 130 000 dans la fonction publique. C'est absolument indispensable, même si l'on peut penser que ce n'est pas en créant des emplois de fonctionnaires que l'on résoudra le problème du chômage. Mais

il n'en reste pas moins vrai que la France, contrairement à certaines opinions émises ici ou là, n'est pas suradministrée ; elle est, au contraire, sous-administrée.

Nous ne devons pas nous contenter de ces créations d'emplois. Il faut les combiner avec la réduction de la durée du travail et des services encore mieux rendus, les horaires d'ouverture au public étant encore plus importants.

En ce qui concerne, précisément, la durée du travail, un décret sera prochainement publié, accompagné d'une circulaire, qui abaissera de deux heures la durée de travail hebdomadaire dans la fonction publique, la portant ainsi à trente-neuf heures pour les agents de bureau et à quarante et une heure trente pour les agents de service.

Il sera possible d'aller plus loin sur la base d'expériences ponctuelles qui démontreront qu'il est possible de combiner les trois paramètres que je viens d'évoquer, et cela, bien entendu, dans la perspective de parvenir aux trente-cinq heures en 1985.

Tous les autres aspects du temps de travail, qu'il s'agisse de l'âge ouvrant droit à la retraite, des congés ou du temps partiel, sont à l'étude. Ils feront l'objet de concertations sérieuses et approfondies avec les organisations syndicales.

En ce qui concerne les non-titulaires, dont le chiffre n'est pas très bien connu — il est, de l'ordre de 400 000 personnes dans la fonction publique — un projet de loi et un programme de titularisation sont en cours d'élaboration, à partir du travail effectué par M. Francis Hamon, qui vient de me remettre son rapport. Après discussion interministérielle et concertation avec les organisations syndicales, ce texte pourrait vous être présenté à la session de printemps. Tel est, du moins, mon souhait.

Le deuxième dossier concerne les rémunérations et la remise en ordre. Des négociations salariales ont eu lieu en septembre et ont abouti, sur l'ensemble de l'année, à une revalorisation des traitements de 10,8 p. 100 depuis le début de 1981, assortie de mesures significatives en faveur des bas salaires. Des dispositions ont été prises pour régler la situation sur l'ensemble de l'année 1981.

En ce qui concerne 1982, j'entends amorcer, en concertation avec les organisations syndicales, une réelle remise en ordre des rémunérations de la fonction publique qui porterait sur les points suivants : le niveau minimum de rémunérations, l'amplitude et la structure de la grille, la poursuite de l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue pour pension, et un classement des corps, des grades, de caractère évolutif en fonction de l'évolution même de la fonction publique.

S'agissant des rémunérations — la question est fréquemment évoquée — je suis pour la clarté la plus totale, non seulement pour les rémunérations principales, mais également pour les rémunérations annexes. Cette grande opération, sur laquelle plane quelquefois un certain scepticisme quant à la célérité possible, sera conduite, bien sûr, sans précipitation. Je m'efforcerai, dès les négociations salariales pour 1982, c'est-à-dire dans les premières semaines de l'année prochaine, d'introduire des mesures significatives de cette vaste remise en ordre dont chacun s'accorde à reconnaître la nécessité.

Le troisième dossier a trait aux droits sociaux, syndicaux et politiques. Vous aurez remarqué que la ligne des charges communes concernant les crédits interministériels pour les dépenses sociales dans la fonction publique augmente, cette année, de 56 p. 100.

Je prépare un projet de loi sur l'hygiène et la sécurité. Certains, qui parlent quelquefois trop vite de fonctionnaires « nantis », oublient simplement de dire qu'il n'y a pas de législation dans la fonction publique concernant l'hygiène et la sécurité et que les crédits sociaux ont été jusqu'à présent d'une particulière indigence.

J'ai pris aussi plusieurs circulaires concernant les handicapés, leur meilleure information et l'amélioration des modalités de passage des concours et d'insertion dans la vie professionnelle réelle.

En matière de droits syndicaux, dès les premières semaines de mon arrivée au ministère, j'ai envoyé des circulaires aux ministres, leur rappelant qu'ils avaient à constituer, là où ils n'existent pas, des comités techniques paritaires et qu'ils devaient les faire fonctionner.

J'ai demandé également que l'instruction du 14 septembre 1970 sur ces droits syndicaux soit effectivement appliquée dans toutes les administrations.

J'ai plusieurs projets de décrets en chantier concernant l'ensemble des droits syndicaux et des libertés dans la fonction publique.

J'ai pris des dispositions concernant l'amnistie. Ce travail est commencé, mais il est d'une telle ampleur et d'une telle complexité qu'il ne peut produire des résultats généraux tout de suite, d'autant plus qu'un délai d'un an a été ouvert pour faire valoir tous les cas justiciables de l'amnistie et de réparations consécutives.

J'entends parler aussi — sujet ô combien fréquemment évoqué — des libertés des fonctionnaires, de toutes les libertés des fonctionnaires, car le fonctionnaire ne saurait être un sujet, il doit être un citoyen à part entière.

Quatrième dossier : les réformes administratives et notamment celles qui sont liées à la décentralisation. Je mets au point un plan de réformes administratives qui s'articule autour de trois objectifs. Le premier est l'efficacité. J'entends lutter contre la bureaucratie — c'est vrai, elle existe, on la rencontre — pour une meilleure information des usagers, pour le recours accéléré aux techniques nouvelles, spécialement à la bureautique, dans le respect des droits sociaux des personnels, et pour la rationalisation des circuits administratifs.

Deuxième objectif : l'égalité. Je veux en effet mieux protéger les administrés par le recours à la procédure préalable et par l'amélioration des modalités de contrôle. Je veux aussi assurer une plus grande démocratie dans l'administration en lui donnant une réelle transparence. J'ai regroupé les éléments de cette orientation en une formule : le secret jusqu'à présent était la règle et la communication l'exception ; maintenant, la formule sera inversée.

Au cours des prochaines semaines, je serai amené à faire une présentation d'ensemble des problèmes en rapport avec les réformes administratives.

Quant à l'opération de décentralisation, je n'en dirai que quelques mots puisque je m'en suis expliqué au cours du débat qui a eu lieu dans cette enceinte le 19 novembre dernier.

Quatre idées dirigent mon action.

Premièrement, un engagement résolu dans cette stratégie de démocratie autogestionnaire favorisant toutes les libertés et, en même temps, la responsabilité et les initiatives.

Deuxièmement, le respect strict — cela ne vous étonnera pas de la part du ministre chargé de la fonction publique — du principe d'unicité de la fonction publique, tout en prenant en compte la spécificité des collectivités territoriales qui existent ou vont être créées par le projet de décentralisation. Cela implique, bien entendu, que l'on continue de considérer le statut général des fonctionnaires comme la grande référence sociale représentative de notre conception nationale de la fonction publique.

Troisièmement, la concertation indispensable. C'est par là que doit débiter cette démarche autogestionnaire. Elle a commencé d'ailleurs, et j'entends qu'elle se poursuive sur des bases sérieuses et responsables. Je l'ai déjà dit, cette réforme qu'est la grande œuvre de décentralisation ne se fera pas contre les fonctionnaires ni sans les fonctionnaires, elle se fera avec les fonctionnaires.

Quatrièmement, tout cela doit se faire dans l'ordre, sans précipitation ni crispation devant ce qui est nouveau.

Sur ces bases, j'ai engagé avec les organisations syndicales, avec des points forts au mois de septembre, une certaine concertation sociale de type nouveau. Où réside la nouveauté ?

En ce sens qu'avant c'était l'austérité mise en œuvre et qu'aujourd'hui c'est la perspective de progrès social ; avant, c'était l'autoritarisme, aujourd'hui c'est la liberté dans la discussion ; avant, c'était la recherche de l'affaiblissement syndical, aujourd'hui, c'est la recherche de la convergence et de la concertation tous azimuts.

Les premières étapes de la concertation dans ce style ont donné lieu à deux relevés de conclusions. L'un sur les conclusions immédiates, essentiellement salariales, et l'autre sur les relevés d'engagements de concertation.

Ce dernier texte a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales, même si seulement cinq d'entre elles l'ont signé, à savoir la fédération de l'éducation nationale, Force ouvrière, les autonomes, la C. F. T. C. et, pour la première fois dans l'histoire du syndicalisme des fonctionnaires, la C. G. T.

D'autres relevés de conclusions suivront, autant que de besoin, aux différentes étapes de la concertation.

J'ai également l'intention de faire jouer un rôle encore plus grand au conseil supérieur de la fonction publique. Alors que sa réunion était l'exception au cours des dernières années, il aura déjà été réuni trois fois entre le 10 mai et la fin de l'année.

J'attache une grande importance à ce conseil supérieur de la fonction publique. Il doit être la grande instance nationale de réflexion collective.

Je soumettrai au conseil supérieur, qui doit se réunir le 22 décembre : un projet de décret modifiant le décret sur l'article 7 du statut général de la fonction publique ; un projet de loi abrogeant la disposition connue sous le nom de « service fait » ; un projet de décret sur les droits syndicaux et les libertés dans la fonction publique ; trois projets de décrets sur les commissions administratives paritaires, les comités techniques paritaires et le conseil supérieur de la fonction publique.

Une autre réunion du conseil supérieur aura lieu au mois de février. Elle sera présidée — j'ai eu son accord — par M. le Premier ministre lui-même. Son ordre du jour portera sur un état annuel de la fonction publique auquel j'entends donner une grande importance, sur des textes législatifs et réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité, sur l'aménagement de la règle du trentième en cas de mouvements de grève, sur les textes relatifs aux non-titulaires et sur les textes législatifs et réglementaires concernant les problèmes sociaux.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, l'essentiel du message que je voulais vous transmettre. Jamais, je crois, on n'a autant parlé de la fonction publique. Je ne peux que m'en réjouir lorsque cela signifie la reconnaissance de l'ampleur du travail engagé, de l'importance des questions qui s'y posent et qui ont été trop longtemps négligées. Malheureusement, on en parle aussi dans le droit fil de ce qu'en disaient les gouvernements de droite pour monter des opérations de diversion, de dénigrement, d'affabulation, de procès d'intention, de mensonges.

En réalité, la fonction publique est un vaste chantier où travaillent les artisans d'un grand changement social que j'ai l'honneur d'impulser, avec, comme objectif, une administration moderne, efficace, ouverte, au service de tous, servie par des fonctionnaires libres, responsables, assurés de leur progrès social. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rigout, ministre de la formation professionnelle.

**M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés... excusez-moi, mesdames, messieurs les sénateurs — c'est une déformation professionnelle (*sourires*) — je remercie tout d'abord Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis, et M. Guillaume, rapporteur spécial, pour la qualité du travail qu'ils ont accompli.

Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé de mobiliser toutes les forces économiques et sociales de ce pays pour gagner la bataille de l'emploi. Inséparable de cette bataille, comme l'a souligné le Premier ministre lors de ses visites, notamment en Auvergne, la formation professionnelle s'affirme comme une condition essentielle pour la gagner et pour relever le défi de la troisième révolution technologique dans laquelle nous sommes engagés.

Or, où en sommes-nous en ce domaine ? Il faut, hélas ! constater une stagnation de la part des entreprises dans l'effort de formation et un désengagement progressif de l'Etat. Telles sont les deux caractéristiques de la politique menée ces dernières années.

Pourtant, la loi de 1971, acquies des luttes de 1968, a consacré le droit individuel à la formation professionnelle et à l'éducation permanente.

Cependant, elle a très vite atteint ses limites, faute de moyens accordés aux intéressés pour exercer réellement leur droit à la formation.

En fonction des besoins de notre pays, des aspirations de ses travailleurs, des exigences de notre époque, nous avons maintenant un immense retard à combler.

C'est pourquoi, caractérisant le budget que j'ai l'honneur de vous présenter, mesdames, messieurs les sénateurs, je dirai qu'il ne pouvait être qu'un budget de redressement.

Les coups portés ces dernières années à la formation professionnelle rendent, en effet, indispensables des mesures d'urgence dans l'attente de réformes fondamentales auxquelles, vous le savez, nous travaillons activement.

Le premier grand volet que je voudrais exposer rapidement devant vous concerne les mesures d'urgence. Voyons, en premier lieu, celles qui concernent les jeunes.

Vous n'ignorez pas les graves insuffisances qui marquent aujourd'hui leur formation. Vous savez également le drame social que représente la marginalisation sociale d'un trop grand nombre d'entre eux.

Les crédits inscrits dans l'enveloppe que je vous propose permettront la poursuite du « plan avenir jeunes ». Il faut donc bien préciser qu'ils ne sont calculés que sur la base d'un semestre.

Une provision globale de 2 milliards de francs est inscrite au budget des charges communes pour le financement de mesures nouvelles en faveur de l'emploi et de la formation à la rentrée de 1982.

La gravité de la situation des jeunes, mise en lumière de façon saisissante par le rapport du professeur Bertrand Schwartz, impose, en effet, des initiatives d'une autre dimension. C'est pourquoi le ministère de la formation professionnelle prendra toute sa place dans la réalisation de l'objectif annoncé par le Premier ministre en ces termes : « Notre objectif est clair, tout jeune de seize à dix-huit ans qui ne trouve pas d'emploi doit pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle. »

Ainsi allons-nous mettre en place, pour la rentrée de 1982, des formules nouvelles de formation qui instaureront une véritable alternance. Pour cela nous ferons appel, par conventions, à tous les organismes de formation existants et, en premier lieu, bien sûr, au service public d'éducation.

Les collectivités locales seront largement sollicitées dans ce dispositif nouveau. Les entreprises industrielles et commerciales, ainsi que le secteur tertiaire, seront appelés à s'ouvrir à cette forme nouvelle de formation.

En second lieu, la rémunération des stagiaires a également fait l'objet d'une attention particulière.

Le projet de budget se propose de retrouver le volume d'intervention en matière de rémunération des stagiaires atteint en 1980. Cette seule mesure implique une dépense très importante puisque le budget de 1981 ne prévoyait qu'une reconduction des crédits en francs courants, c'est-à-dire une baisse en volume de l'ordre de 15 p. 100. Un rattrapage a donc été nécessaire.

C'est pourquoi je propose d'annuler la mesure prise en 1978 par M. Barre et de revenir à l'indexation sur l'évolution du Smic pour les rémunérations des stagiaires calculées en fonction de celui-ci et qui lui sont inférieures ou égales. J'ai tout à fait conscience que ce n'est qu'une première étape.

Enfin, une progression sensible du budget est notamment prévue sur quatre points. Je ne fais que les citer : premièrement, le développement des conventions d'adaptation du fonds national de l'emploi ; deuxièmement, la mise en place de nouvelles actions de formation dans l'artisanat ; troisièmement, la prise en charge des cotisations de sécurité sociale des stagiaires non rémunérés ; quatrièmement, la rémunération des stagiaires handicapés lorsqu'ils suivent des stages de préformation.

J'en viens aux mesures à long terme.

Parallèlement à notre réflexion sur la formation des jeunes, nous avons mené bon train, au sein des groupes de travail réunissant les partenaires sociaux, la réflexion sur la relance nécessaire de la formation professionnelle dans son ensemble.

Dans le cadre du budget pour 1982, certaines mesures posent les jalons d'une nécessaire réforme en profondeur dans quatre directions essentielles.

Premièrement, le dispositif nouveau appelle la concertation et la négociation dès l'élaboration de la politique de formation au niveau national, régional et dans l'entreprise elle-même.

Cela suppose des droits et des moyens nouveaux pour les travailleurs et leurs représentants.

Aussi, je propose, d'ores et déjà, l'augmentation de 8 millions de francs, soit 50 p. 100, des crédits alloués à la formation syndicale, qui passeront ainsi de 16 à 24 millions de francs.

Deuxièmement, il faut aussi assurer la transparence réelle de la collecte et de l'utilisation des fonds de la formation.

Soixante-dix postes de contrôleurs seront créés, ce qui correspond à une augmentation des effectifs de 20 p. 100.

Dans le même esprit, j'ai décidé d'officialiser, par arrêté du 24 septembre, le groupe national de contrôle de la formation professionnelle, dont le rôle se voit ainsi accru.

Troisièmement, l'augmentation sensible des crédits de l'A.F.P.A. a pour objectif de permettre une diversification de ses interventions. Cet organisme doit, en effet, avoir les moyens de se trouver au premier plan pour l'application de la politique nouvelle en matière de formation.

Les moyens nouveaux permettront, dans l'immédiat, des créations d'emplois, qui se traduiront par un renforcement des sections existantes et la création de sections nouvelles.

Quatrièmement, comme l'a indiqué ma collègue Mme Yvette Roudy, 32 millions de francs ont été transférés au ministère des droits de la femme, ce qui correspond à une volonté politique. En effet, dans ce domaine, il y a tout à faire.

Ces crédits, non inscrits dans notre enveloppe, n'en font pas moins l'objet d'une concertation entre Mme Roudy et mon ministère pour une utilisation efficace sur le terrain.

Pour terminer, je veux résumer ce budget en quelques chiffres.

Alors que l'ensemble des crédits qui constituent l'enveloppe de la formation professionnelle ont représenté, collectif exclu, 7 578 millions de francs en 1980 et 8 183 millions de francs en 1981, le projet de budget pour 1982 que je vous présente prévoit une enveloppe de 10 432 millions de francs, soit 10 182 millions de francs pour le fonctionnement et 250 millions de francs de crédits de paiement pour l'équipement.

Ce projet de budget est donc en progression de 225 millions de francs, soit 28 p. 100 sur celui de 1981.

Mesdames, messieurs les sénateurs, le budget que je vous propose d'adopter s'inscrit dans la politique de relance économique qu'anime le Gouvernement. Croissance, formation et emploi sont, en effet, intimement liés.

Nous avons tout à fait conscience que donner à la France une grande politique de formation c'est, sans aucun doute, l'intérêt des travailleurs, mais aussi l'intérêt des entreprises et celui du pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, au cours de la journée d'hier, nous avons pris une heure et quart de retard dans le déroulement de nos travaux. Je vous propose donc, à titre exceptionnel, de continuer nos débats pendant la conférence des présidents, c'est-à-dire de les poursuivre jusqu'à treize heures.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

**M. André Labarrère, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Labarrère, ministre délégué.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais vous remercier de l'obligeance dont vous faites preuve vis-à-vis du Gouvernement en acceptant de siéger jusqu'à treize heures.

Je serai toutefois dans l'obligation de quitter l'hémicycle dans quelques minutes pour assister à la conférence des présidents ; j'en adresse par avance mes excuses aux rapporteurs, à mes collègues du Gouvernement ainsi qu'à vous tous, mesdames, messieurs les députés... (*Rires et mouvements divers.*) ... mesdames, messieurs les sénateurs, pardon ! C'est M. Rigout qui m'a trompé, je n'ai, pour ma part, jamais commis cette « gaffe » reconnaissez-le. Permettez-moi une faute de parcours !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Robert Guillaume, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, rapporter le budget des services généraux du Premier ministre n'a jamais été une tâche facile, compte tenu de la complexité des structures et de la diversité des interventions budgétaires.

Cette année, la nouvelle procédure adoptée pour la discussion budgétaire me vaut l'honneur d'intervenir après quatre ministres, ce qui est sans doute exceptionnel mais ne me libère pas de l'obligation de présenter une synthèse aussi brève que possible de l'ensemble du budget.

Je m'attacherai ensuite à souligner, comme il est de tradition au Sénat, les orientations des politiques de la fonction publique et de la formation professionnelle. Enfin, parmi les organismes rattachés qui viennent d'être présentés par le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, j'étudierai ceux qui ont retenu particulièrement l'attention de la commission.

Le projet de budget sur les services généraux recouvre des domaines très variés, qui concernent plus de cent organismes. Devant une telle prolifération, la commission des finances a toujours souhaité la simplification et la rationalisation des structures. Cette année, le nouveau gouvernement a apporté quelques modifications : la formation professionnelle est confiée à un ministre ; trois ministres sont délégués auprès du Premier ministre : le ministre des droits de la femme, le ministre chargé des relations avec le Parlement, le ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives ; deux secrétaires d'Etat ont été nommés auprès du Premier ministre : l'un chargé de l'extension du secteur public, l'autre des rapatriés.

Au niveau des dotations budgétaires, plusieurs modifications interviennent également pour tenir compte des nouvelles structures gouvernementales : les dotations de la mission interminis-

térielle de la mer sont transférées au budget du ministre de la mer ; les crédits précédemment inscrits aux budgets du ministère de l'intérieur et du ministère de la solidarité nationale en faveur des rapatriés apparaissent dans le projet de budget des services généraux, à l'exclusion des crédits d'indemnisation, qui restent inscrits au budget des charges communes.

Le projet de budget des services généraux du Premier ministre atteint 7 537 millions de francs — sans l'information ni l'aménagement du territoire — soit une progression de 23,84 p. 100.

Ce taux de croissance, nettement supérieur à celui de l'inflation, conduira donc, en 1982, à une augmentation sensible des crédits en francs constants.

Cette augmentation résulte en partie de la part fondamentale de l'enveloppe formation professionnelle, qui passe de 65 p. 100 du budget de 1981 à 74,6 p. 100 du projet de budget 1982 et progresse de 24,65 p. 100. Il n'est pas inutile de préciser que les crédits de formation professionnelle inscrits dans le budget des services du Premier ministre représentent 54 p. 100 de l'enveloppe globale de formation professionnelle du budget de l'Etat, enveloppe qui dépasse 10 milliards de francs et qui croît de 27,4 p. 100. Cette première constatation marque l'effort considérable accompli par l'Etat dans le domaine prioritaire de la formation et de l'emploi.

L'analyse des crédits accordés aux organismes rattachés permet de mettre l'accent sur des orientations significatives de la nouvelle politique gouvernementale.

Je citerai, en premier lieu, le ministère des droits de la femme, qui bénéficie d'une dotation dix fois plus importante que celle de 1981, puisqu'elle passe de 9 millions de francs à 94 millions. Le niveau atteint reste toutefois fort modeste dans l'ensemble du budget : il représente 1,2 p. 100.

Cette augmentation résulte d'un transfert de 32 millions de francs du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale ; d'une demande de crédits destinés à permettre notamment l'organisation de la formation et de l'information en faveur des femmes et la mise en place de structures d'accueil pour les femmes en difficulté, les jeunes travailleuses, les femmes seules — plus 28 millions de francs ; d'une demande de crédits correspondant à la création de deux cents emplois non budgétaires pour les associations féminines — plus dix millions de francs.

Par ailleurs, quarante-cinq emplois sont créés au ministère.

Mme le ministre vient de développer les objectifs qu'elle s'est fixés pour 1982. Elle entend affirmer une autre politique pour les femmes. Il ne s'agit plus d'améliorer de manière marginale leur condition, mais d'affirmer leurs droits en toute circonstance, de faire disparaître toute discrimination à leur égard, d'accroître les garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Les priorités retenues pour 1982 et développées par Mme le ministre concernent l'emploi, la formation, l'information ; 77,7 millions de francs y sont consacrés : 60 millions de francs sont destinés à un certain nombre d'actions, que Mme le ministre a développées voilà quelques instants ; 14,5 millions de francs sont accordés aux associations de promotion des femmes, sous forme de créations d'emplois publics ; enfin, 3,2 millions de francs sont alloués au centre d'information féminin et familial.

Ainsi, les moyens que le Gouvernement demande au Parlement d'accorder correspondent à une volonté nouvelle.

La commission des finances, après avoir voté les moyens nettement améliorés dont dispose Mme le ministre, souhaite que les crédits attribués lui permettent d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en liaison avec les autres ministères.

Il est intéressant de signaler que le ministère des droits de la femme apporte sa contribution à la lutte contre le chômage, en prévoyant la création de deux cents emplois d'utilité publique, qui s'ajoutent aux cent déjà retenus dans le collectif de 1981, en organisant des actions pilotes de formation professionnelle en concertation avec les collectivités locales et en tenant compte des possibilités et des besoins réels.

Après l'action déterminante en faveur du ministère des droits de la femme, la commission des finances a mis l'accent sur les inscriptions budgétaires en croissance sensible.

Elle relève : en premier lieu, l'incidence financière qui résulte des modifications apportées à la composition du Gouvernement par le décret du 23 juin 1981 ; en second lieu, l'incidence, en année pleine, des créations du collectif — je les rappelle : services centraux, 45, direction de la documentation française, 29, centres interministériels de renseignements administratifs, 8, service central des chiffres, 6 — en troisième lieu, le coût des nouvelles créations d'emploi pour 1982 : services centraux, 37, direction de la documentation française, 8 ; enfin, le financement d'actions jugées prioritaires.

Je les rappelle rapidement : une provision de 5,6 millions de francs pour l'aménagement de bureaux dans les locaux de l'institut Auguste-Comte ; il sera créé, sur le haut lieu culturel et scientifique que constitue la montagne Sainte-Geneviève, un ensemble marquant la volonté du Gouvernement d'amplifier le développement de la recherche et la diffusion en France des technologies de l'avenir ; cet ensemble comprendra en premier lieu les services regroupés du ministère de la recherche et de la technologie.

Sont également prévus : 4,3 millions de francs pour la poursuite de l'informatisation des services du Premier ministre ; 1,25 million de francs pour l'achat du matériel informatique destiné à la direction de la documentation française ; la dotation des fonds spéciaux progresse de 18,9 p. 100, celle du médiateur de 16,52 p. 100 ; le haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme bénéficie de moyens supplémentaires en personnel et en matériel, mais les crédits de subvention n'augmentent que de 9,9 p. 100, malgré l'observation faite l'an dernier par la commission des finances qui regrettait la diminution du volume des crédits de ce haut comité.

Il faut remarquer que, dans les prévisions budgétaires, la progression relevée pour l'acquisition de matériel ou le fonctionnement de certains services semble insuffisante. Je noterai en particulier la direction générale de la fonction publique, où l'augmentation n'est que de 0,09 p. 100.

Le budget des services généraux permet d'attribuer des subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement et de recherche : l'E.N.A., le Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, l'Institut international d'administration publique, les instituts régionaux d'administration. Les crédits restent globalement stables en francs constants puisqu'ils augmentent de 13,46 p. 100 en francs courants.

Les difficultés financières du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes — qui avaient déjà été signalées à l'occasion du budget de 1981 — expliquent sans doute la relative priorité accordée à l'établissement et l'augmentation de 16 p. 100 des crédits. Le déficit de 1981 est de l'ordre de 270 000 francs.

Les I.R.A. recrutent et forment une grande partie des fonctionnaires des services généraux de l'Etat. Le dernier en date, celui de Bastia, bénéficie d'une augmentation de crédits plus substantielle, 23 p. 100. Pourtant, les observations présentées en 1980 en ce qui concerne les problèmes de personnel et les dépenses de fonctionnement restent d'actualité.

Comme je l'ai précisé au début de mon rapport, l'enveloppe consacrée à la formation professionnelle représente pratiquement les trois quarts du budget des services généraux. Elle se répartit de la façon suivante.

S'agissant des grands chapitres, le contrôle et le fonctionnement des instances, le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle reçoivent 5 510 millions de francs, auxquels s'ajoutent 195 millions de francs de dotations en capital pour le fonds de formation professionnelle et de la promotion sociale.

La délégation professionnelle se voit allouer 11 780 000 francs. Dix emplois sont créés à la délégation et trente-cinq dans les services régionaux.

Enfin, la dotation accordée pour l'action sociale en faveur des rapatriés et qui ne regroupe que les crédits affectés aux prestations d'accueil, à l'exclusion de l'indemnisation, s'élève à 59 400 000 francs.

J'aborderai maintenant rapidement la politique de la fonction publique.

L'un des principaux objectifs du projet de loi de finances pour 1982 est constitué par la lutte contre le chômage. Dans cette logique, une priorité est accordée à la création d'emplois publics, ce qui marque une rupture totale avec la politique menée antérieurement.

Cette année, l'importance des créations d'emplois publics est sans précédent. Au total, 125 000 emplois publics seront créés en moins de dix-huit mois, c'est-à-dire par le collectif de 1981 et le projet de budget pour 1982.

La catégorie des « emplois d'initiative locale » correspond au souci de permettre la création d'emplois par des organismes développant des activités et des services qui, jusqu'à présent, n'avaient été pris en considération ni par les services publics ni par les entreprises.

Les moyens énergiques que se donne le Gouvernement pour réduire le chômage et aménager le temps de travail s'accompagnent de la volonté d'améliorer la qualité du service public.

En 1982, plus de 70 p. 100 des emplois créés seront affectés à l'éducation nationale, aux P.T.T., à la police nationale, aux ministères sociaux.

L'effort le plus remarquable concerne l'éducation nationale, qui bénéficie de la moitié des créations nettes d'emplois civils du budget général.

M. le ministre vient de préciser comment il entendait résorber l'auxiliaariat. Les mesures salariales intervenues en juillet 1981 illustrent les orientations de la politique des rémunérations.

La stricte égalité entre le taux de progression des rémunérations et le pourcentage d'augmentation des prix ne doit pas faire oublier que les fonctionnaires font toujours « l'avance de l'inflation », puisque leurs rémunérations ne sont ajustées qu'avec retard.

Mais un effort particulier est fait en faveur des titulaires des revenus les plus bas : majoration substantielle des taux de l'indemnité mensuelle spéciale et extension du bénéfice de cette indemnité à certaines catégories de personnels ; attribution d'une prime unique et exceptionnelle aux agents civils et militaires ; suppression de l'abattement de 10 p. 100 sur les rémunérations des agents titulaires âgés de moins de dix-huit ans ; mesures concernant également les retraites ; relèvement de l'indice du minimum de pension et intégration d'un point de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue pour pension ; enfin, extension de la mensualisation du versement des pensions.

La commission accueille favorablement ces mesures spécifiques qui ont été prises pour réduire les inégalités des rémunérations. Il est nécessaire de poursuivre en ce sens.

S'agissant des mesures catégorielles, la commission a également repris l'observation faite antérieurement par notre collègue M. Duffaut au sujet des difficultés de carrière des administrateurs civils. Il est certainement possible d'améliorer à un faible coût la situation de ces personnels.

Le budget des services généraux du Premier ministre assure, comme il l'a été précisé voilà quelques instants, le financement d'établissements de formation. Il me paraît nécessaire d'insister sur plusieurs points qui concernent l'école nationale d'administration, l'E.N.A.

L'E.N.A. doit accueillir de plus en plus d'élèves issus de milieux modestes. Le concours interne doit retrouver sa signification initiale dans l'accès à cette école. En effet, il est apparu que les règles d'accès au concours interne permettent actuellement à des candidats n'ayant pas ou ayant peu servi dans l'administration d'en subir les épreuves.

Le régime de scolarité pourrait être aménagé afin de mieux préparer les élèves à l'exercice des responsabilités en province et de mieux les mettre en contact avec les réalités sociales. Les fonctionnaires doivent être autant des humanistes que des techniciens.

Je remercie M. le ministre délégué, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, de mettre à l'étude des mesures qui paraissent souhaitables afin de démocratiser le recrutement de l'école et d'adapter l'enseignement aux nécessités d'une administration moderne.

J'en viens maintenant à la politique de la formation professionnelle.

L'urgence et la gravité économique de la situation de l'emploi dans notre pays ont conduit le Gouvernement à s'attaquer aux racines du chômage. L'une d'entre elles est la sous-qualification ou simplement l'absence de formation des demandeurs d'emplois.

M. le ministre de la formation professionnelle a développé l'action de son ministère : mesures immédiates pour assurer à court terme l'insertion de plus d'un million de jeunes ; mise en place de trois groupes de travail qui définiront à plus long terme une politique de relance de la formation professionnelle accompagnée de mesures financières correspondantes, dans le cadre de la décentralisation.

Ces orientations me paraissent essentielles et abondent dans le sens des conclusions du rapport de M. Bertrand Schwartz, qui rappelle quelques chiffres significatifs. Un tiers des jeunes de seize à vingt et un ans sortent de l'école sans diplôme et la moitié des jeunes chômeurs n'ont ni formation ni diplôme.

Je rappellerai les observations de la commission des finances.

En premier lieu, il faut faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en tenant compte de l'inadaptation des qualifications professionnelles sans nuire à la liberté des choix et à la qualité de la formation générale.



Dans le cadre de la décentralisation et surtout au plan régional ou départemental, il faut adapter les stages de formation aux besoins locaux. Un tel objectif est d'autant plus justifié que le Gouvernement s'est fixé comme priorité la relance économique.

En deuxième lieu, il s'agit de favoriser le perfectionnement en luttant contre les anomalies relevées dans les stages de formation. En effet, le pourcentage des stagiaires est d'autant plus faible que l'entreprise est petite et que la qualification est réduite.

Par ailleurs, une fois au chômage, les titulaires des rémunérations les moins élevées ne sont pas incités à suivre un stage de formation, car la différence entre l'allocation de chômage et la rémunération des stagiaires est négligeable. Il convient de prendre des mesures de correction indispensables.

En troisième lieu, il y a lieu d'élever le niveau de qualification. N'oublions pas qu'il existe encore des offres d'emploi qui ne sont pas satisfaites, faute de travailleurs suffisamment qualifiés.

Enfin, l'utilisation des crédits doit être contrôlée de façon encore plus rigoureuse.

L'examen des dotations budgétaires accordées aux divers organismes a conduit la commission des finances à formuler plusieurs observations. J'insisterai sur le Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme ainsi que sur le Haut comité de la langue française.

Les perspectives offertes à l'action du Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme demeurent trop limitées. L'augmentation des crédits accordés en 1982 ne devrait pas permettre le maintien, en francs constants, de la dotation affectée aux interventions.

Il convient de regretter cette évolution qui n'est pas conforme aux souhaits exprimés, l'an dernier, par la commission. Je remercie M. le ministre des engagements qu'il vient de prendre devant notre Assemblée.

A l'inverse, les interventions du Haut comité de la langue française progressent très fortement en 1982. Cet accroissement de moyens doit permettre au Haut comité d'atteindre son véritable but : la diffusion de notre langue et la coordination entre les organismes de promotion de la langue française. La commission des finances sera très attentive à l'utilisation des crédits.

En conclusion, je dirai que ce projet de budget apporte peu de modifications sur les structures, mais il est novateur par certains choix qui soulignent la nouvelle politique gouvernementale.

Compte tenu des observations présentées, la commission a émis un avis favorable à l'adoption du projet de budget pour 1982 des services généraux du Premier ministre. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur pour avis.

**Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Formation professionnelle continue).** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles, qui m'a chargé de rapporter le budget de la formation professionnelle a estimé qu'il s'agissait d'un bon budget.

Vous avez dit, tout à l'heure, en commençant votre propos devant le Sénat, monsieur le ministre de la formation professionnelle, que votre budget est en augmentation de 2 milliards de francs par rapport au budget de 1981, soit 27,9 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement et 13 p. 100 pour les dépenses d'équipement. Ce budget est donc satisfaisant sur le plan financier. Le rapporteur de la commission des finances vient d'ailleurs d'en parler très longuement, je limiterai donc mon propos à quelques réflexions philosophiques sur la formation professionnelle, que la commission des affaires culturelles considère comme un prolongement majeur de l'éducation nationale et le corollaire principal d'une véritable politique de lutte contre le chômage.

Nous constatons aujourd'hui que, dans notre société, les jeunes, mais aussi les adultes qui ont reçu une formation professionnelle de qualité trouvent un emploi et le gardent. Il existe une inégalité des chances, une ligne de partage entre ceux qui sont formés et ceux qui ne le sont pas.

Les jeunes, monsieur le ministre de la formation professionnelle — je vous en avais parlé devant la commission des affaires culturelles — doivent être formés non pas à un emploi, mais à un métier stable et rémunérateur pour l'avenir.

Il est également une inégalité des chances dans la société d'aujourd'hui entre ceux qui ont un emploi adapté au marché du travail et ceux qui n'en ont pas. La preuve, on ne le répètera jamais assez, mes chers collègues, c'est que des entreprises de pointe, mais aussi des entreprises traditionnelles, comme l'industrie automobile, créent des postes de programmeurs, d'informaticiens, postes, monsieur le ministre de la formation professionnelle — vous le savez aussi bien que moi — qui ne sont pas pourvus, parce qu'on n'a pas formé des jeunes ni des adultes à ces emplois.

En revanche, on continue à former de nombreuses jeunes filles à des métiers de coiffeuse, des garçons à des métiers de cuisinier ou de pâtissier. On ignore ainsi cette révolution informatique qui va changer le type d'emplois, emplois que l'on dit « tertiaires ». Allons plus loin et disons « emplois de nouvelle nature ».

Il faut donc — et quelle œuvre à réaliser ! — transformer les programmes et les filières de notre système éducatif et de son prolongement, la formation professionnelle, pour les adapter à ce qui n'est plus d'ailleurs la révolution informatique du premier âge, mais qui est plutôt la deuxième révolution informatique.

Nous savons, monsieur le ministre — et vous le savez également — que nos concurrents dans le monde, et plus particulièrement nos principaux concurrents des pays du Sud-Est asiatique, s'adaptent à cette révolution. Au Japon, où je me suis rendue avec un certain nombre de mes collègues, j'ai appris une chose importante à laquelle nous devons réfléchir : dans ce pays, et ce depuis dix ans, on forme les jeunes dès l'école primaire au langage informatique. Quel retard pour notre pays !

Mais d'autres pays, bien sûr, comprennent aussi cette nécessité et font l'effort de s'adapter. Il n'y a pas que le Japon, il y a aussi les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne.

La formation professionnelle et l'éducation permanente doivent donc s'adapter pour que la France conserve son rang de grand pays industriel moderne. Nous le voulons tous ensemble, toutes opinions confondues, dans notre Haute Assemblée. Ensemble, nous refusons, pour notre pays, la stagnation économique et le retard en matière de modernisation et de progrès social.

En matière de formation permanente, la relance de l'effort — et vous en avez longuement parlé, monsieur le ministre — doit contribuer à adapter notre pays à la révolution informatique et aux emplois de nouvelle nature. Je sais que vous en êtes intimement convaincu.

Mais relancer l'effort, monsieur le ministre, ce n'est pas seulement un problème de moyens financiers. Certes, ils sont indispensables et, cette année, vous les avez déjà augmentés de façon très importante, mais il faut aller plus loin. Il faut définir une autre politique qui s'harmoniserait, me semble-t-il, autour de deux axes : la décentralisation et la diversité.

Personnellement, j'ai apprécié les trois groupes de travail que vous avez constitués, l'un sur la relance de la formation professionnelle, l'autre sur son financement, le dernier sur la décentralisation. Celle-ci vous intéresse donc au premier chef.

Le projet de loi de M. Gaston Defferre sur la décentralisation au profit de la région — une région économique, souhaitons-nous, élue au suffrage universel — devrait avoir pour corollaire majeur la décentralisation de la formation professionnelle.

N'est-ce pas à l'échelon régional, monsieur le ministre, qu'il faut organiser la coordination entre toutes les actions privées et publiques en matière de formation professionnelle ? L'Etat devra accepter, aujourd'hui ou demain, de transférer ses pouvoirs, dans ce domaine, à la région. Nous en avons un bel exemple, monsieur le ministre, au chapitre 66-00 relatif à l'équipement ; la dotation en capital du fonds de la formation professionnelle y est en effet décentralisée à l'échelon régional selon des procédures très intéressantes que je rappelle dans mon rapport écrit. Tous les chapitres de votre budget, monsieur le ministre, devraient être organisés selon le même système.

Il est un autre problème, celui de l'association de la région à ces fameux centres d'enseignement professionnel.

Vous avez annoncé — et vous avez eu raison — que vous souhaitiez créer des centres de formation professionnelle pour accueillir tous les enfants sans diplôme — je dis « enfants », mais ils ont entre seize et dix-huit ans — afin de les préparer à la vie professionnelle. Nous avons lu dans la presse qu'il y avait plus ou moins conflit entre votre ministère et celui de l'éducation nationale. De ce conflit, qu'en résultera-t-il ? Qui en aura la responsabilité de ces centres d'enseignement professionnel ? On peut se poser la question.

Si leur réalisation et leur fonctionnement relevaient à présent de la responsabilité de la région, ce conflit existerait-il toujours ? M. le Premier ministre a déclaré qu'à la fin de l'année 1982 plus aucun jeune âgé de seize à dix-huit ans ne serait au chômage. Faisait-il allusion à ces centres de formation ou non ? J'aurais voulu que vous m'expliquiez comment vous entendez créer ces centres d'enseignement professionnel en si peu de temps, à la fin 1982, c'est-à-dire dans un an, dans quelques mois.

J'ai entendu dire également que les jeunes n'iraient plus s'inscrire dans les agences de l'emploi, qui fonctionnent mal. Existera-t-il, dans ces centres, de nouveaux bureaux d'accueil qui leur seraient spécifiquement destinés ? Belle finalité, mais est-elle réalisable en si peu de temps ?

Voilà, monsieur le ministre de la formation professionnelle, ce que je voulais dire au nom de la commission des affaires culturelles.

Vous êtes aujourd'hui, dites-vous, chargé de coordonner et de dynamiser la formation professionnelle et la formation permanente. Bravo ! Mais votre intention ne serait-elle pas de coordonner et de dynamiser demain cette formation professionnelle et cette formation permanente à l'échelon du pouvoir régional ? N'est-ce pas là que l'on trouverait la réponse aux problèmes qui résultent des difficultés administratives de cette bureaucratie parisienne, de ces bureaux ministériels qui, souvent, se méconnaissent ? Ne serait-ce pas là la base même d'un nouveau départ pour ce grand ministère que vous dirigez ? (*Applaudissements sur d'assez nombreuses travées.*)

**M. le président.** Je vous remercie, madame, d'avoir non seulement respecté votre temps de parole, mais de l'avoir utilisé de façon intelligente et concise.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 18 minutes ;
- groupe socialiste, 18 minutes ;
- groupe communiste, 6 minutes ;
- réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 5 minutes.

La parole est à M. Eberhard.

**M. Jacques Eberhard.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le 10 mai dernier, comme la majorité des Français, les fonctionnaires et les agents de l'Etat ont exprimé leur volonté de voir pratiquer une autre politique dans notre pays. Ils attendaient donc que s'inscrivent, dans la ligne du changement général, les problèmes spécifiques à la fonction publique.

La discussion de la partie du budget dont vous avez la responsabilité, monsieur le ministre de la fonction publique, nous donne l'occasion de vérifier si les espoirs mis en ce changement ont été exaucés ou s'ils sont, pour le moins, en train de l'être.

En vérité, pour répondre à cette question, il faut aller bien au-delà du cadre étriqué de vos crédits, étriqué parce que les chiffres dont il est fait état ne concernent que les seuls fonctionnaires et organismes placés sous votre autorité. A ce sujet, d'ailleurs, les choses doivent être claires : les fonctionnaires d'Etat sont placés sous la responsabilité de leurs ministres respectifs. Or, c'est un fait connu que, dans telle ou telle administration, à tel ou tel niveau, la hiérarchie, dans le vent du changement, trouve parfois porte close.

Il ne faudrait donc pas que, sous prétexte que vous êtes le ministre de la fonction publique en général, on vous rende responsable du fait que, dans ces administrations, le changement pénètre quelquefois « à reculons », ce qui, d'ailleurs, justifie notre conception selon laquelle il appartient aux premiers intéressés, ceux qui sont à la base, de pousser à la roue.

Cela étant précisé, il est bien vrai que c'est votre ministère qui détermine, au nom du Gouvernement, les données fondamentales de la situation administrative générale des 2 600 000 fonctionnaires au service de l'Etat, compte non tenu des agents des collectivités locales et d'autres établissements publics.

En restant sur ce plan général, il est déjà possible de détecter un changement fondamental d'orientation par rapport au précédent gouvernement.

Ainsi, j'ai retrouvé un document établi l'an passé par l'un des rapporteurs de ce budget à l'Assemblée nationale. Qu'y lit-on en matière de préambule ? : « Le freinage de l'évolution des rémunérations constitue un des dispositifs essentiels de la poli-

tique gouvernementale. » C'est suffisamment révélateur, même si le rapporteur évoquait l'inflation et le maintien du pouvoir d'achat.

Mais lorsque, au même moment, M. Barre qualifiait du terme de « nantis » les fonctionnaires, on voit que les précautions de langage de ce rapporteur n'étaient que de style, d'autant que, plus loin, ce même rapporteur se félicitait de la « politique de diminution » dans la création d'emplois, puisque seules 1 890 créations de postes étaient prévues. C'était donc la marque d'une politique rétrograde que la majorité des Français et celle des fonctionnaires en particulier ont condamnée le 10 mai dernier.

Les choses ont-elles changé avec le nouveau Gouvernement ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si l'on ajoute aux 37 700 créations d'emplois décidées dès la formation du Gouvernement les 46 500 prévues dans ce budget pour 1982, ce sont 84 200 emplois nouveaux qui auront été mis en place, soit 44 fois plus qu'en 1981.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, le maximum de ce qui pouvait être obtenu après arbitrage gouvernemental l'a été.

Je ne vous cacherai cependant pas, monsieur le ministre — et je sais que vous en êtes conscient — que les fonctionnaires attendent un effort supplémentaire, et j'ai enregistré avec un préjugé favorable les projets pour 1982 dont vous venez de faire état.

Mais j'observe qu'au-delà du budget lui-même les signes du changement espérés sont nombreux et importants. Depuis votre prise de fonctions, monsieur le ministre, vous avez voulu qu'un grand souffle de démocratie et de liberté entre dans toutes les sphères de la fonction publique. Vous avez multiplié les circulaires et les recommandations aux différents ministres.

Qu'il s'agisse du non-licenciement du personnel non titulaire, des comités techniques et paritaires, des droits syndicaux, de l'utilisation des locaux administratifs, de l'amnistie pour les militants syndicaux ou de l'emploi des handicapés, les fonctionnaires ont enregistré un bouleversement total par rapport aux pratiques précédentes, une volonté de changement allant dans le sens d'une plus grande démocratie, d'une avancée sociale évidente et de l'octroi d'une plus grande responsabilité pour les agents de la fonction publique.

Vous voulant à l'écoute des premiers intéressés, vous avez entrepris une concertation généralisée avec les organisations syndicales représentatives, sans aucune discrimination. Ce faisant, vous venez de nous expliquer comment vous préparez l'avenir. En faisant jouer un rôle nouveau au conseil supérieur de la fonction publique, vous réunissez les matériaux nécessaires à la présentation prochaine de projets de loi et de décrets qui donneront un visage nouveau à la fonction publique.

Ces projets concernent les aspects statutaires de la décentralisation, l'évolution des rémunérations, les droits syndicaux et les libertés des fonctionnaires, le rôle et le fonctionnement des organismes paritaires, la médecine du travail, l'hygiène et la sécurité, la réduction du temps de travail, la titularisation des personnels non titulaires, la définition d'une nouvelle politique de services sociaux, l'abrogation des discriminations sexistes — dont la commission des lois de notre Assemblée vient de discuter à l'instant même — l'abrogation de certaines dispositions restrictives du droit de grève et, enfin, l'amélioration des rapports entre l'administration et les administrés.

C'est une tâche immense que vous entreprenez ainsi, monsieur le ministre ! A son terme, vous aurez la satisfaction d'avoir donné à la fonction publique un autre visage, celui d'une administration moderne, efficace, ouverte, servie par des fonctionnaires libres et responsables, assurés de leur progrès social.

Partageant avec vous cette satisfaction, est-il besoin d'ajouter que, dans ces conditions, le groupe communiste votera les crédits que vous nous présentez ? (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Le Bellegou-Béguin.

**Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.** Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, intervenant au nom du groupe socialiste pour vous faire part de ses observations concernant le budget des droits de la femme, je voudrais faire une remarque préalable.

Ce budget présente l'originalité d'être celui d'un nouveau ministère et, cependant, il ne donne pas lieu, devant notre assemblée, à un débat véritablement spécifique. Certes, il s'agit d'un budget modeste, mais, au-delà de l'importance financière des budgets, il y a l'action qu'ils représentent. Aussi me permettrai-je de formuler le souhait que, dans l'avenir, le Sénat ait le souci d'individualiser le budget du ministère des droits de la femme par rapport à celui de l'ensemble des services généraux

du Premier ministre. Ainsi la Haute Assemblée montrerait sa préoccupation de participer au changement des comportements, qui constituent un des obstacles fondamentaux qu'il vous faudra surmonter, madame le ministre, pour donner toute sa portée à votre action.

Budget modeste, le budget qui nous est présenté fait néanmoins état d'une progression spectaculaire si l'on pense qu'il se trouve multiplié par dix par rapport à 1981. Cette progression traduit la volonté du Gouvernement de reconnaître la place et le rôle des femmes dans la collectivité nationale.

Elle correspond également à un double changement du côté ministère : un état d'esprit nouveau, des moyens véritables.

Un état d'esprit nouveau, tout d'abord. La dénomination même du ministère reflète une conception nouvelle, une approche différente de la question des femmes. Au ministère de la condition féminine succède un ministère des droits de la femme.

Jusqu'à ce jour, les actions menées au titre de la « condition féminine » n'ont permis la mise en œuvre que de quelques mesures trop restrictives, sporadiques, prenant bien souvent le caractère de mesures d'assistance, sans entraîner les modifications profondes nécessaires. S'il en a été ainsi, c'est parce que les éléments indispensables à la réussite d'une véritable politique en faveur des femmes ne se trouvaient pas réunis. Ils le sont aujourd'hui puisque le ministère des droits de la femme nous propose un budget, des orientations, donc des moyens véritables pour amorcer cette révolution tranquille des mentalités et des comportements.

Le grand changement qu'apporte le budget réside dans l'existence de crédits d'intervention représentant plus de 80 p. 100 du budget total et multipliés par 31 par rapport à 1981. Grâce à ces crédits, le ministère va pouvoir concrétiser ses intentions, leur donner un contenu réel.

D'une part, la création d'un certain nombre d'emplois lui permettra d'aider efficacement les centres locaux d'information ainsi que les associations féminines qui poursuivent des buts conformes aux objectifs du ministère.

D'autre part, il disposera d'un fonds d'intervention de 60 millions de francs pouvant être utilisé pour lancer des opérations ou des expériences pilotes ou encore pour participer aux actions des collectivités locales en direction des femmes.

Ayant ainsi les moyens de sa politique, le ministère pourra mettre l'accent sur les trois orientations prioritaires qu'il se propose de retenir, orientations qui toutes trois se ramènent à une idée, à un fil conducteur : assurer aux femmes leur indépendance économique.

Cette indépendance, elle passe d'abord par l'information. La politique d'information sur les droits des femmes doit être considérée comme un service public et intégrée à la gestion de toutes les collectivités publiques. Informer les femmes, c'est participer à la lutte contre les inégalités, car l'absence d'information contribue à défavoriser les moins privilégiées, notamment les adolescentes, les femmes vivant en milieu rural, les ouvrières ou encore les femmes migrantes.

L'indépendance économique des femmes doit résulter surtout de leur activité professionnelle. Toute femme doit pouvoir apprendre un métier et être en mesure de gagner sa vie dans un monde du travail où la mixité de l'emploi doit être la règle.

Formation et emploi des femmes, c'est là, madame le ministre, la pierre angulaire de votre politique et l'on ne peut que donner son approbation à une telle priorité.

Les femmes constituent la grande majorité des demandeurs d'emploi, mais elles ne représentaient qu'un pourcentage très faible des bénéficiaires des précédents pactes pour l'emploi et des stages de formation professionnelle.

Vous voulez, madame le ministre, renverser la tendance, créer ce que vous appelez une « discrimination positive » en vue d'une meilleure égalité.

C'est pourquoi, dans le cadre du plan « Avenir-jeunes », vous prévoyez l'attribution à des femmes de 60 p. 100 des contrats emploi-formation. C'est pourquoi vous prévoyez encore le financement de stages pilotes pour les femmes dans des domaines non traditionnels et débouchant sur de réelles possibilités d'emploi.

Enfin, l'indépendance économique des femmes nécessite qu'elles soient titulaires de « droits propres », notamment dans le domaine de la protection sociale et de la retraite.

Il arrive, en effet, trop souvent que des femmes, après s'être consacrées à leur famille, se retrouvent seules, sans activité professionnelle ou qu'après avoir travaillé aux côtés de leur mari, artisan, commerçant, agriculteur, membre d'une profession libérale, la séparation ou le veuvage les placent dans des situations dramatiques.

Il est donc primordial que des solutions soient trouvées pour pallier ces situations. Cela doit faire l'objet de réformes qui ne se traduiront pas seulement par des mesures ponctuelles, mais remettront en cause le statut de la femme au travers du droit civil, social et fiscal.

Tels sont les grands axes de la politique qui nous est proposée. On ne peut qu'y souscrire, sans oublier cependant qu'en dépit du renforcement considérable des moyens qui lui sont alloués le ministère des droits de la femme demeure une administration de mission à compétence horizontale.

Il lui faut donc pouvoir compter sur la collaboration efficace des services extérieurs des ministères concernés et il est nécessaire qu'il trouve un écho dans les collectivités locales. Là est la condition de la réussite d'une politique pour les femmes.

C'est parce que nous, socialistes, sommes convaincus que la volonté d'assurer l'égalité pour les femmes contribuera à l'équilibre de notre société que nous voterons, madame le ministre, le budget que vous nous avez présenté. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Salvi.

**M. Pierre Salvi.** Monsieur le président, madame le ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon intervention s'adresse essentiellement à M. le ministre chargé de la fonction publique. Dans le court laps de temps qui m'est imparti, je souhaiterais aborder deux problèmes dont l'importance a justifié, à plusieurs reprises, des interventions de ma part, tant lors de l'examen des budgets précédents que par le biais de questions écrites ou orales.

Le premier concerne la situation des fonctionnaires de catégorie A et le second celui des retraites civiles et militaires.

Le premier point nécessite un très large débat, que nous ne pourrions malheureusement pas ouvrir aujourd'hui dans toutes ses implications et que je serai contraint de survoler, réservant pour une question orale avec débat, actuellement déposée sur le bureau du Sénat, un examen plus complet et plus satisfaisant des problèmes qui se posent actuellement à cette catégorie de fonctionnaires.

Il m'a paru toutefois nécessaire de vous interroger sur la situation des administrateurs civils, sur celle des attachés d'administration centrale et, enfin, de façon plus générale, sur la politisation de la fonction publique.

Faut-il insister, monsieur le ministre, sur le malaise actuel des administrateurs civils, qui ont le sentiment que leur corps ne satisfait pas aux objectifs qui avaient présidé en 1945 à sa création ? Près de quarante ans plus tard, malgré des tentatives de réforme administrative menées en 1964-1968 et en 1972, la volonté réformatrice des ordonnances de 1945 ne s'est pas concrétisée.

Faut-il, monsieur le ministre, rappeler que le corps des administrateurs civils ne se trouve pas sur un pied d'égalité avec les autres grands corps de l'Etat, qu'il s'agisse des rémunérations ou des perspectives de carrière ?

Je n'insisterai pas sur d'autres aspects tels que l'absence de polyvalence et les difficultés que rencontrent ces fonctionnaires pour effectuer leur mobilité dans d'autres ministères ou la présence dans les postes de direction des ministères de membres de corps de contrôle ou de corps techniques, qui privent les administrateurs civils de la possibilité d'accéder aux plus hautes responsabilités.

A cette morosité générale s'ajoutent des conditions de travail souvent difficiles, dans des locaux désuets, qui contribuent à développer cette morosité que j'ai mentionnée précédemment.

Vous semblez avoir, monsieur le ministre, l'intention d'introduire des réformes dans l'administration française. Sans doute avez-vous mesuré le poids excessif des particularismes administratifs sectoriels, le laxisme de certains organes administratifs de gestion et, de façon plus générale, la pesanteur qui caractérise cette noble dame.

Je m'étais permis, lors de débats précédents, de faire des suggestions qui sont celles que réclame notamment l'association générale des administrateurs civils. Je ne peux aujourd'hui que les réitérer. Il s'agirait de créer un grade d'administrateur général permettant aux administrateurs civils d'envisager le couronnement d'une carrière au sein de leur propre corps. La création de ce grade permettrait de rééquilibrer une situation qui s'est faite au désavantage des administrateurs civils, contribuerait à mieux utiliser les compétences des meilleurs d'entre eux et favoriserait une harmonisation des carrières avec celle des grands corps administratifs et techniques.

Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, d'envisager favorablement la création d'un tel grade, qui n'aurait dans mon esprit aucune incidence financière ?

La seconde proposition consiste en la création, réclamée par tous les administrateurs civils, d'un conseil de direction du corps des administrateurs civils, qui, à l'instar de ce qui existe dans tous les grands corps de l'Etat, serait un organisme de concertation permanent entre l'administration et les membres de ce corps.

Cet organe serait associé aux décisions portant sur les conditions d'avancement, l'accès aux emplois dits « de direction » et « de débouchés », la répartition des effectifs des administrateurs civils dans chacune des administrations centrales, bref, l'ensemble des problèmes généraux du corps.

Cette suggestion, comme la précédente, n'a aucune incidence financière.

Envisagez-vous favorablement, monsieur le ministre, la création d'un tel organe de concertation ?

La situation des attachés d'administration centrale fait également l'objet de mes préoccupations.

Des jeunes dont le niveau de qualification est élevé, entrés dans ce corps à la suite d'un concours qui, pour n'être pas du niveau de l'E. N. A., n'en est pas moins difficile, se voient privés de la possibilité d'envisager une carrière satisfaisante. Rares sont ceux qui peuvent espérer devenir administrateur civil et vous savez les difficultés d'accès au principalat, qui est l'échelon indispensable à franchir pour arriver au sommet de la pyramide. Je n'insisterai pas sur ce point, tant il me paraît essentiel qu'à l'occasion d'un autre débat leur situation soit envisagée dans le cadre plus général d'une réforme de la fonction publique.

Ma dernière inquiétude, pour être plus récente, n'en est pas moins, à mes yeux, primordiale.

La presse s'est fait l'écho d'une politisation actuellement en cours de la fonction publique. Vous avez apporté sur ce point des précisions, mais je pense qu'il est nécessaire que, du haut de la tribune du Sénat, vous nous fassiez part à nouveau de votre conception de la fonction publique.

Je voudrais, dès à présent, monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, évoquer un certain nombre de préoccupations qu'expriment les retraités aussi bien civils que militaires.

L'une d'entre elles est constituée par la nécessité d'augmenter le taux de réversion des pensions servies aux veuves des anciens fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales. Il n'est pas rare de voir, à l'heure actuelle, un certain nombre de veuves de fonctionnaires toucher une pension de réversion inférieure au minimum vieillesse.

Me faisant l'interprète de millions de veuves, je vous demande, monsieur le ministre, de prendre dès aujourd'hui l'engagement devant le Sénat que ce problème fera l'objet, de la part du Gouvernement, d'une décision aussi rapide que possible.

En ce qui concerne la mensualisation des pensions, il convient de prendre acte des propositions faites par le Gouvernement dans le projet de loi de finances pour 1982 tendant à mensualiser le paiement des pensions de retraite des anciens agents de l'Etat dans onze départements : seront, de ce fait, concernés à peine 180 000 retraités.

Cependant, il est à craindre que, si le Gouvernement poursuit cette véritable course de lenteur, la mensualisation de l'ensemble des pensions ne soit effective qu'en 1987, ce qui, là encore, ne peut être accepté par les retraités. Les années de retraite sont brèves ; elle comptent parfois plus que les années d'activité.

Ce sont les raisons pour lesquelles, avec un certain nombre de mes collègues, nous proposerons au Sénat l'adoption, lors de l'examen des articles de la seconde partie de la loi de finances, d'un amendement indicatif demandant au Gouvernement de prévoir la généralisation du paiement mensuel des pensions de retraite au titre de l'article L. 90 du code des pensions civiles et militaires, dans l'ensemble des départements français métropolitains et d'outre-mer, pour le 31 décembre 1982.

Jose espérer que le Gouvernement acceptera de bonne grâce cet amendement.

En ce qui concerne, à présent, l'intégration de l'indemnité de résidence au traitement soumis à retenue, il est incontestable que dans la mesure où cette indemnité a été servie à l'ensemble des fonctionnaires elle a perdu, du moins pour sa partie commune, son caractère de correctif pour prendre celui d'un complément de traitement et, dès lors, se trouve justifiée la revendication de sa prise en compte dans le calcul du montant des pensions. Quelle suite comptez-vous donner, monsieur le ministre, à cette demande ?

La non-rétroactivité d'un certain nombre de lois sociales constitue également l'une des préoccupations des retraités. J'y reviendrai également à l'occasion d'une question orale sans débat.

Mais je me permets d'ores et déjà de vous poser une question très simple : le Gouvernement rendra-t-il rétroactives toutes les dispositions votées au cours des vingt dernières années et qui n'ont malheureusement pas été étendues aux personnes qui, pourtant, auraient dû, très logiquement et très légitimement, pouvoir en bénéficier ?

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des questions dont nous aurons l'occasion de nous entretenir plus longuement dans les mois à venir, car il est urgent d'apporter des réponses satisfaisantes aux revendications exprimées légitimement par les fonctionnaires, qu'ils soient en activité ou en retraite.

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute renvoyer à quinze heures la suite de ses travaux. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

**M. le président.** La séance est reprise.

— 3 —

#### CONFERENCE DES PRESIDENTS

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

**A. — Du vendredi 4 décembre 1981 au samedi 12 décembre 1981 inclus :**

*Ordre du jour prioritaire :*

Suite du projet de loi de finances pour 1982 (n° 57, 1981-1982), selon le calendrier et l'organisation précédemment fixés.

**B. — Lundi 14 décembre 1981 :**

A quinze heures et le soir :

*Ordre du jour prioritaire :*

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la durée du mandat des membres des chambres d'agriculture (n° 77, 1981-1982) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, supprimant le caractère obligatoire de la consultation des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (n° 84, 1981-1982) ;

3° Projet de loi portant validation d'inscriptions d'étudiants en seconde année des unités pédagogiques d'architecture (n° 90, 1981-1982) ;

4° Projet de loi modifiant l'article 7 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires (n° 24, 1981-1982) .

**C. — Mardi 15 décembre 1981 :**

A dix heures :

*Ordre du jour prioritaire :*

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la modération des loyers (n° 83, 1981-1982) ;

2° Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 108 du code pénal et à abroger les articles 184, alinéa 3, et 314 du même code (n° 75, 1981-1982) ;

A quinze heures et le soir :

3° Eloge funèbre de M. Pierre Labonde.

*Ordre du jour prioritaire :*

4° Suite de l'ordre du jour du matin.

**D. — Mercredi 16 décembre 1981 :**

A dix heures, à quinze heures et le soir :

*Ordre du jour prioritaire :*

1° Eventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances pour 1982 ;

2° Sous réserve d'adoption du texte par l'Assemblée nationale, nouvelle lecture du projet de loi de nationalisation (n° 564, A. N.).

— 4 —

RENVOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la durée du mandat des membres des chambres d'agriculture (n° 77, 1981-1982) dont la commission des affaires économiques et du Plan est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1982

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n° 57 et 58, 1981-1982).

**Deuxième partie (suite).** — Moyens des services et dispositions spéciales :

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite).

I. — Services généraux (suite).

SERVICES DIVERS RATTACHÉS. — FONCTION PUBLIQUE

FORMATION PROFESSIONNELLE. — DROITS DE LA FEMME (suite).

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1982 concernant les services généraux du Premier ministre.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Regnault.

**M. René Regnault.** Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, mon propos visera essentiellement la formation professionnelle.

J'aborderai ce thème dans un instant, après m'être, toutefois, adressé à M. le ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives pour lui parler plus particulièrement de la décentralisation et de son incidence sur les garanties, le statut et le devenir des personnels qui vont se trouver directement concernés.

Comme vous, monsieur le ministre, je suis persuadé — je reprendrai votre expression, si vous le permettez — que la décentralisation ne se fera pas sans les personnels et encore moins contre eux, mais bien avec eux. Je pense également qu'il convient que des réponses leur soient apportées.

Une réforme statutaire intéressant les agents des collectivités territoriales devra intervenir dès que possible, en concertation avec les intéressés au travers de leurs organisations syndicales. Mais il faudra aller plus loin et consulter les agents, service par service.

D'ores et déjà, je souhaite que cette future fonction publique locale soit bâtie sur quelques grands principes, tels que l'équivalence avec la fonction publique d'Etat, tout en ayant son autonomie. Cela suppose aussi — le fait que les responsabilités des agents vont s'accroître plaide en ce sens — une revalorisation de leur formation et de leurs rémunérations. Ainsi, ce futur statut doit-il ouvrir de larges possibilités de promotion et de mobilité. Par ailleurs, les droits et garanties devront être maintenus, puis développés.

Bien entendu, dans les mois à venir, la concertation pourra être conduite dans la sérénité et, pour reprendre une expression que vous avez utilisée ce matin, sans crispation.

A mon sens, la future gestion devra être très largement décentralisée et reposer sur la parité à tous les échelons. Enfin, des dispositions transitoires devront être arrêtées dès la mise en application de la décentralisation. D'autres pourraient être prévues pour la période suivant la mise en œuvre du statut. Leurs modalités d'application seraient à négocier.

J'en viens maintenant à la formation professionnelle. J'aborderai ce thème en faisant deux observations préalables.

D'une part, le chômage — chacun le sait — a atteint un niveau insupportable pour notre économie et préjudiciable à la santé de nos concitoyens directement touchés. Force est de constater — cela ressort des informations que nous recueillons

lors des permanences que nous assurons et des correspondances que nous recevons — que les demandeurs d'emploi qui n'ont pas de formation professionnelle éprouvent des difficultés plus grandes que les autres à trouver du travail. Nous savons également que des offres ne sont pas satisfaites, faute, pour les entreprises, de trouver les personnels disposant de la qualification requise.

D'autre part, la formation professionnelle, singulièrement la formation initiale, est dispensée à temps plein par les lycées, notamment les lycées d'enseignement professionnel, et par l'apprentissage.

Apprentissage et formation à temps plein se partagent le secteur de la première formation. Il est donc malaisé de ne pas évoquer ces deux structures dès lors que l'on traite de la formation initiale des jeunes. C'est ce qui me fait regretter — je vous prie de m'en excuser, messieurs les ministres — que ce vaste secteur dont nous reconnaissons le rôle essentiel dans la lutte contre le chômage soit partagé entre deux autorités ministérielles.

Le Gouvernement de gauche est déterminé à mettre l'accent sur les problèmes de formation et M. le Premier ministre a déclaré à plusieurs reprises — on le rappelait encore ce matin — que, par la voie de la formation professionnelle, il devrait, à court terme, ne plus y avoir un seul chômeur âgé de seize à dix-huit ans.

Je suis très sensible à cette volonté et, au travers des crédits que nous examinons aujourd'hui, nous mesurons l'amorce de sa concrétisation. Toutefois, il faudra aller plus loin et apporter des réponses à certains problèmes déjà posés ou susceptibles d'apparaître.

L'enveloppe globale de plus de dix milliards de francs pour les dépenses de fonctionnement est en augmentation de 27,9 p. 100 et les autorisations de programme croissent de 13 p. 100.

Quelles formations assurer ? Par qui ? Où ? Comment ? Quelles coordinations et quels contrôles ? Avec quels moyens respectifs ? Telles sont les quelques questions que je me pose et qui me conduisent à vous interroger.

Force est bien de constater que les formations proposées ne répondent pas toujours aux aspirations des intéressés ni aux nécessités de l'activité actuelle ou à venir.

Je souhaite, monsieur le ministre, qu'une attention toute particulière soit réservée à la définition des actions de formation, en concertation avec les pouvoirs publics, certes, mais aussi avec les acteurs socio-économiques intervenant dans le processus de formation. Je complèterais volontiers le slogan plein de réalisme : « Vivre et travailler au pays » en le formulant ainsi : « Vivre, se former et travailler au pays ». Cela signifie que les finalités de la formation doivent être planifiées dans le temps et dans l'espace, en prévision des perspectives de développement et d'évolution des données industrielles, économiques et sociales du pays, tout en tenant compte des spécificités locales et régionales.

J'ai noté avec intérêt le souci qui est celui du Gouvernement d'améliorer le contrôle. Je veux croire qu'il s'agit surtout de veiller sur sa qualité, voire sur son amélioration.

J'observe aussi que 8 millions de francs sont prévus pour la formation des représentants des organismes syndicaux ; cette préoccupation est intéressante et, surtout, elle s'inscrit, à mon sens, dans un effort qu'il faut soutenir et renforcer. Cette formation contribuera certainement au développement de la démocratie économique à l'égard de laquelle elle peut, et doit, jouer un rôle d'entraînement et de promotion.

Les crédits pour la rémunération des stagiaires progressent de 25,7 p. 100. Je m'en réjouis en considérant qu'il s'agit d'un poste important qui a connu, par le passé, des dévoiements pour financement des pactes pour l'emploi des jeunes.

En outre, il convient de retenir que les résultats du plan « Avenir jeunes » sont décevants. Une réforme s'impose donc rapidement dans l'esprit du remarquable rapport Schwartz qui veut éviter la marginalisation accrue de la jeunesse pour l'intégrer dans la société de demain, société dont elle représente les forces vives et de novation.

Je reconnais que le Gouvernement y a déjà travaillé puisqu'il propose des solutions grâce à la création d'emplois publics, à la création d'emplois d'initiative locale, aux contrats de solidarité, aux contrats de « jeunes volontaires », aux comités locaux et départementaux de l'emploi, à la mission de lutte pour l'emploi.

Toutefois, j'attire l'attention du Gouvernement sur le fait que, si ces mesures commencent à être connues par le public, il faudrait que les textes d'application soient rapidement arrêtés et diffusés tant ils correspondent à une attente et à une nécessité.

Les agences pour l'emploi, de même que les services départementaux de la main-d'œuvre et de l'emploi voient leurs charges de travail augmenter substantiellement. Des moyens en locaux adaptés et en personnels doivent être dégagés rapidement pour éviter un blocage qui peut devenir très préjudiciable aux objectifs recherchés.

Les crédits de l'apprentissage pour renforcement de l'action des chambres des métiers progressent de 113,7 p. 100. Se pose, toutefois, le problème des modalités d'application et de répartition de la taxe d'apprentissage qui intéresse d'ailleurs l'enseignement professionnel à temps plein.

Monsieur le ministre, j'attends avec intérêt le résultat des réflexions actuellement engagées.

La formation continue traduit une priorité du budget avec une augmentation de 118,3 p. 100. Un projet de loi serait en cours d'élaboration concernant la formation continue des artisans. Je souhaite qu'il puisse voir le jour rapidement, tant je suis convaincu de la place essentielle que peut prendre l'artisanat — et donc les artisans — en matière de création d'emplois, d'aménagement équilibré du territoire, de réanimation de certains secteurs, notamment ruraux.

Enfin, la formation professionnelle, sous la rubrique « mer », est créditée d'une augmentation de 9,1 p. 100 pour le fonctionnement, qui me semble faible et donc insuffisante.

Les crédits d'équipement dans le domaine de la mer accusent une augmentation de 23 p. 100, particulièrement justifiée par l'état souvent déplorable et inadapté des écoles d'apprentissage maritime; celle du Trieux, dans mon département, est particulièrement concernée.

J'en arrive aux moyens de la formation professionnelle. Nous soutenons les intentions du Gouvernement dès lors qu'il garantit la meilleure formation professionnelle pour tous, y compris pour les adultes qui doivent pouvoir bénéficier pleinement des objectifs définis par la loi du 16 juillet 1971.

Je crains toutefois, monsieur le ministre, que les équipements et l'encadrement ne soient pas à la hauteur de votre ambition.

Les centres de formation professionnelle pour adultes répondent mal à la diversité des formations demandées; de plus, l'attente pour obtenir un stage est fort longue et décourageante. Ici, des équipements et moyens nouveaux et adaptés doivent être rapidement mis en place.

L'enseignement technique public, pour sa part, a été longtemps le mal-aimé du pouvoir précédent. Il manque de locaux ou ceux-ci sont mal adaptés. Les équipements sont souvent insuffisants, vieux, désuets; les crédits de fonctionnement étaient devenus de vraies peaux de chagrin, les maîtres n'y sont pas assez nombreux.

Au passage, j'apprécie tout à fait la décision du Gouvernement d'abroger la loi Legendre sur l'alternance, telle qu'elle est conçue.

**M. le président.** Monsieur Regnault, je vous prie de conclure.

**M. René Regnault.** Je termine, monsieur le président.

Les prévisions de créations d'emplois pour 1982, au nombre de 1311, seront insuffisantes, dès lors, en particulier, qu'une part substantielle de cette dotation sera absorbée par la mise en place des quatrièmes et troisièmes préparatoires.

Le C.R.P., l'Asfo — association de formation — le Greta — groupement d'établissements de formation continue — assurent la formation continue; les besoins normaux et de rattrapage sont vastes et je crains que les moyens prévus n'aient grand-peine à répondre à l'attente.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que les missions de chacune des structures soient bien précisées et qu'en particulier ne s'instaurent pas des concurrences et compétitions qui aboutiraient à un gâchis des moyens qu'il convient pourtant de gérer avec la plus grande rigueur.

Des structures de concertation et de coordination aux niveaux local, intercommunal ou de districts de la formation me semblent nécessaires, voire indispensables.

Enfin, je dirai un mot sur les C.F.A. dont les chambres consulaires et les personnels attendent de connaître l'avenir qui leur sera réservé sur les plans institutionnel, économique et social. Ces personnels s'interrogeant sur leur futur statut. Peut-être, monsieur le ministre, nous apporterez-vous des informations dans votre réponse.

En conclusion, la lutte contre le chômage, la relance de l'activité économique et sociale reposant sur la promotion de nouvelles activités, sur une vaste restructuration industrielle notamment, appellent une attention prépondérante quant à la préparation des hommes et des femmes de notre pays.

Une formation, la plus élevée pour tous, à la fois professionnelle et personnelle, est la condition préalable et indispensable qu'il faut satisfaire si la France et le Gouvernement qui la conduit veulent réussir. Cette réussite, nous la souhaitons avec vous, et c'est pourquoi, madame, messieurs les ministres, le groupe socialiste appuiera vos demandes de crédits et votera votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tinant.

**M. René Tinant.** Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, bien que disposant d'un temps de parole très court, j'ai tenu à monter à la tribune pour poser mes questions, puisqu'elles s'adressent à quatre ministres présents au banc du Gouvernement.

Je voudrais intervenir dans ce débat pour appeler l'attention du Gouvernement sur un aspect moins connu de la formation professionnelle, dont l'importance, cependant, ne vous échappera pas.

La formation professionnelle continue en agriculture, même si elle a par nature des origines lointaines, s'est notablement développée depuis une dizaine d'années grâce, en particulier, au dispositif législatif et réglementaire mis en place par la loi du 16 juillet 1971, ainsi qu'aux moyens financiers importants qui proviennent du fonds de la formation professionnelle et qui figurent parmi les crédits des services généraux du Premier ministre.

Ce dispositif s'est notamment concrétisé par le maintien et souvent le développement d'actions en vue d'une véritable promotion sociale, particulièrement souhaitable dans le milieu rural dans son ensemble, qui a souffert et souffre encore d'une relative inégalité des chances au plan éducatif.

Les formations correspondantes devraient être, en général, de longue durée car elles nécessitent, avant même l'acquisition des compétences requises pour exercer un métier donné, une mise à niveau indispensable des connaissances générales, ce que l'on appelle communément le « rattrapage ».

S'agissant plus particulièrement des agriculteurs, la mise en place de stages de formation complémentaire, dits « de 200 heures », permettant à ceux qui n'avaient pas une formation technique initiale suffisante d'obtenir la capacité professionnelle agricole minimale exigée par les textes pour l'action de certaines aides de l'Etat, a fait découvrir l'intérêt d'une formation liée à des préoccupations professionnelles concrètes.

Beaucoup de jeunes agriculteurs ont d'ailleurs décidé eux-mêmes d'étoffer cette formation au-delà de l'obligation minimale réglementaire en s'inscrivant dans la perspective d'obtention d'un brevet professionnel agricole — B.P.A. — bien que la durée en soit plus longue : 800 heures.

Cette formation, par sa souplesse d'adaptation aux contextes locaux et grâce à la possibilité de la dispenser dans le temps en fonction de la disponibilité des participants, rencontre une audience croissante depuis son origine.

Les stages « de 200 heures » et les formations conduisant au B.P.A. ont constitué, au cours des dernières années, les formations de base destinées aux agriculteurs mais, compte tenu des besoins exprimés, d'autres actions doivent être engagées.

Vous avez envisagé, monsieur le ministre, lors de votre audition en commission, le développement des stages de 800 heures, ce qui me paraît une heureuse initiative. Etes-vous dès maintenant en mesure de m'apporter des précisions sur les mesures que vous comptez prendre pour y parvenir ?

Dans le même ordre d'idées, vous avez souhaité que l'on s'attaque aux problèmes de la formation initiale en apportant des améliorations là où la situation le permet, notamment en donnant les moyens d'élever quelque peu le niveau de formation des élèves qui sont scolarisés dans l'important réseau des maisons familiales, et en orientant davantage vers la production les élèves scolarisés dans l'enseignement technique public.

J'imagine qu'une concertation a dû être engagée avec votre collègue, Mme le ministre de l'agriculture. Pouvez-vous nous faire part de l'état de vos travaux et de vos réflexions ?

Je tiens à ajouter, monsieur le ministre, mais vous le savez déjà, que vous nous trouverez toujours attentifs aux mesures que vous prendrez pour développer un secteur de la formation pour lequel, malgré certaines imperfections et lacunes, il existe dans le monde rural une demande croissante et pressante. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Palmero.

**M. Francis Palmero.** Madame, messieurs les ministres, ma question s'adresse en réalité au Premier ministre lui-même et, en fait, à l'ensemble du Gouvernement.

Le précédent gouvernement avait décidé, en conseil des ministres, le transfert des cendres de René Cassin au Panthéon. Je ne rappelle pas ici la carrière de celui qui fut le créateur du mouvement anciens combattants après la Grande Guerre, l'auteur de toute la législation les concernant, le juriste éminent assumant la présidence du Conseil d'Etat, le rédacteur de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, le créateur de la Cour européenne des Droits de l'homme et, enfin, prix Nobel de la paix.

J'aimerais savoir s'il sera donné suite, et dans quelles conditions, à cette décision du précédent gouvernement, d'autant plus que le président de la République, par son initiative, a réhabilité le Panthéon de nos grands hommes.

Par ailleurs, dans le même état d'esprit, je rappelle que 1982 marquera le centenaire de la mort de Giuseppe Garibaldi, autre citoyen éminent de Nice. « Héros des deux mondes », il a participé, sur l'Argonne, à la guerre de 1870, avec son fils. En 1914, ce même fils créa la « légion garibaldienne » et ses six petits-fils combattirent en France ; deux d'entre eux y furent tués.

Giuseppe Garibaldi a été le « héros des deux mondes », je le répète, et cela mériterait d'être marqué par une célébration solennelle, en accord avec l'Italie et les pays d'Amérique latine. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

**M. André Labarrère,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Labarrère,** ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je partage l'admiration de M. Palmero pour René Cassin, d'autant plus qu'il est de ma région, étant originaire de Bayonne ; je fais en l'occurrence un peu de patriotisme local.

Vous le comprendrez certainement, je ne peux pas vous répondre officiellement maintenant, mais je transmettrai au Gouvernement ce vœu pour examiner ce qu'il est possible de faire pour un homme qui a été et reste une grande figure de notre histoire.

Quant à Garibaldi, je ne puis rien vous dire de précis et je vous prie de m'excuser de vous répondre par une absence de réponse, ce qui se produit parfois. (*Sourires.*)

J'étudierai comment satisfaire votre demande car il s'agit indiscutablement d'une des figures qui ont marqué l'histoire de Nice et, dans le même temps, celle de l'Italie. Je vous remercie, monsieur Palmero, d'avoir fait ces rappels qui sont loin d'être inutiles.

**M. Anicet Le Pors,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Anicet Le Pors,** ministre délégué. Mesdames, messieurs les sénateurs, vous m'avez posé un certain nombre de questions auxquelles j'aimerais apporter quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, M. Guillaume, rapporteur spécial, m'a interrogé à propos de l'E.N.A. Je ne vais pas, bien sûr, développer ici l'ensemble des orientations que j'entends promouvoir en la matière, mais comme vous avez tout particulièrement insisté sur la nécessité, pour les fonctionnaires, d'être près des citoyens, je vous indiquerai que j'ai demandé à M. le directeur de l'E.N.A. de faire en sorte que, dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui vient, lors du stage de première année, les élèves passent plus de temps dans les services qui sont directement au contact du public, en quelque sorte derrière le guichet, ce qui change, bien entendu, des salons de préfecture. Mais l'administration, pour le public, ce sont surtout les guichets.

J'ai demandé également qu'un temps plus long, toujours au cours de ce stage de premier contact avec l'administration, soit consacré aux préoccupations qui retiennent actuellement l'attention du Parlement et du pays, je veux parler de la décentralisation. Il me semble, en effet, important que des jeunes gens qui s'apprennent à entrer dans l'administration s'intéressent à ce qui est actuellement au centre de nos débats.

Pour le reste, vous savez que des réflexions ont lieu ; lorsqu'elles auront abouti, je ne manquerai pas de vous en rendre compte.

M. Eberhard s'est inquiété de constater que le changement trouvait quelquefois porte close dans les administrations.

Je lui dirai que, connaissant bien l'administration, pour y avoir passé une bonne partie de ma vie professionnelle, je pense que c'est le contraire qui serait étonnant. Je crois qu'à cet égard il ne faut faire preuve ni d'inquiétude ni de complaisance. L'inquiétude ne se justifie pas, car il faut comprendre que la liberté, cela s'apprend. On ne passe pas d'un seul coup d'une longue période d'autoritarisme et de conditionnement au conformisme à une époque où le ministre de la fonction publique essaie de promouvoir toutes les libertés et d'élargir tous les droits. Le souffle de la liberté étonne ; il surprend en même temps qu'il rafraîchit, et les plus frileux, bien entendu, ont froid alors.

Cela dit, j'estime qu'il ne faut pas aller au-delà de cette compréhension nécessaire et faire preuve d'une complaisance excessive vis-à-vis de ceux qui ne respecteraient pas les missions qui leur sont confiées par le Gouvernement et qui contreviendraient, ainsi, à la neutralité indispensable du service public.

Cette réflexion m'amène tout naturellement à répondre à l'accusation de politisation de la fonction publique, qui n'a d'ailleurs pas été beaucoup reprise au Sénat, et je pense, dans mon for intérieur, que cela est à son honneur, car on a beaucoup affabulé à ce sujet.

Il existe, je crois — je ne suis pas juriste de formation — en droit français un principe qui énonce que c'est celui qui affirme qui doit prouver. Or, ni ici ni ailleurs, je n'ai entendu avancer la moindre preuve de cette prétendue politisation.

**M. Camille Vallin.** Très bien !

**M. Anicet Le Pors,** ministre délégué. Si l'on identifie politisation et extension des droits et des libertés, alors, c'est un fait que j'ai pris un certain nombre d'initiatives.

Lesquelles ?

J'ai, par exemple, au mois d'août, demandé à mes collègues ministres de respecter scrupuleusement le principe de neutralité du service public. J'ai pris la décision d'abroger la circulaire Chirac, qui, elle, confondait le droit syndical et les activités politiques. Dès le moment de la parution de cette circulaire, j'ai indiqué — car il y a un vide juridique à propos du droit syndical dans la fonction publique — qu'un texte, législatif ou réglementaire, viendrait préciser que l'on disposerait de toutes les libertés dans la fonction publique, car, je le répète, j'entends que les fonctionnaires soient aussi de vrais citoyens.

J'ajoute, s'agissant de la politisation, que si le sujet doit être évoqué, il doit l'être au passé. C'est dans le passé que nous avons vu l'interpénétration entre les forces économiques dominantes du capitalisme et la haute administration ; c'est dans le passé que nous avons vu le pouvoir politique mener les affaires du pays contre la majorité de ce pays ; c'est dans le passé que nous avons vu bafouer les droits des commissions administratives paritaires, des comités techniques paritaires et négliger complètement le rôle du conseil supérieur de la fonction publique. L'élitisme lui-même — et ce n'est pas, bien entendu, un reproche que je fais aux hauts fonctionnaires, qui sont souvent gens de grande valeur qui ont le sens du service public — n'est-il pas un choix de classe, qui va contre la démocratie et qui atteste une prise de position éminemment et fondamentalement politique ?

Voilà ce que je tenais à dire à propos de la politisation.

M. Salvi a évoqué le problème des retraites, et, tout d'abord, l'augmentation de la pension de réversion.

Sans contester l'opportunité d'améliorer le niveau des pensions de réversion, il convient de souligner qu'il s'agit là d'un problème qui touche non seulement les retraités de la fonction publique, mais aussi ceux qui relèvent du régime général. Cette mesure aura donc un coût induit qui risquerait de mettre en question les équilibres nécessaires des régimes en cause. Elle mérite donc que des études soient conduites, études qui, seules, permettront d'aboutir aux solutions les plus réalistes, mais aussi les plus humaines. Ces études sont en cours, en concertation avec les syndicats, et font l'objet d'un examen au niveau interministériel.

Quoi qu'il en soit, depuis 1980, la pension de réversion ne peut être inférieure, vous le savez, à la somme totale résultant du cumul de l'allocation servie aux vieux travailleurs salariés et de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, et cela, quelle que soit la date de liquidation de la pension de réversion.

A propos de l'indemnité de résidence, évoquée également par M. Salvi, je puis indiquer que le dernier accord salarial prévoit l'intégration de un point supplémentaire. Cette politique sera

poursuivie et ses modalités fixées au cours des prochaines négociations salariales. Il ne reste plus, vous le savez, qu'à intégrer deux, trois ou cinq points, selon les zones.

A propos de la mensualisation, je dirai que, à compter de 1982, le paiement mensuel des pensions sera étendu à onze nouveaux départements, pour un coût de 500 millions de francs; soixante-huit départements seront ainsi concernés, représentant environ la moitié des pensionnés.

Cette politique aussi sera poursuivie; mais elle demeure tributaire du potentiel informatique équipant les centres de pension, indépendamment du coût supplémentaire qu'elle engendre la première année, c'est-à-dire quelque 300 millions de francs par centre.

J'en arrive — la question m'a également été posée par M. Salvi — au problème des administrateurs civils et à la création éventuelle d'un grade d'administrateur général.

Je suis d'accord avec M. Salvi pour considérer que la situation des administrateurs civils n'est pas satisfaisante. La plupart d'entre eux n'ont qu'une carrière de dix-huit à vingt ans, qui se termine en hors échelle A; pour parvenir au-delà, il faut quitter le corps en devenant sous-directeur, directeur, directeur adjoint ou chef de service; il est vrai que les trois quarts de ces emplois leur sont réservés; lorsqu'ils y accèdent, ils terminent en hors échelle B, B bis.

La conséquence de cette situation, c'est que, sur un total d'environ 3 000, un peu plus de 50 p. 100 des administrateurs civils sont en activité dans le corps, 12 p. 100 occupent des emplois de direction, moins de 10 p. 100 sont dans le corps préfectoral, 2 à 3 p. 100 accèdent à un autre corps, recrutés par la voie de l'E. N. A. ou de l'inspection générale, et environ 25 p. 100 sont en position hors cadre.

Etant donné ces limitations, la question de la création d'un nouveau grade d'administrateur général se pose effectivement; ce grade nouveau permettrait à la plupart de ces administrateurs d'avoir une carrière de l'ordre de trente ans au lieu de dix-huit à vingt ans. Mais si ce nouveau grade est créé, il faudra prévoir une harmonisation avec les grands corps et avec les promotions déjà existantes. Il s'agit donc là d'un problème complexe. Mais ce n'est pas parce qu'il est complexe qu'il ne faut pas essayer de le résoudre, et il convient effectivement de s'y attaquer.

J'ajoute que la question ne peut se poser dans l'immédiat, puisque, vous le savez, par lettre du 24 juin 1981, M. le Premier ministre a demandé à l'ensemble des ministres de respecter une pause catégorielle; par conséquent, même si l'on peut mettre en chantier la réflexion, aucune mesure ne peut être prise dans l'immédiat.

Quoi qu'il en soit, la création d'un tel grade ne pourrait intervenir que dans le cadre de la remise en ordre des rémunérations de la fonction publique, à laquelle, comme je l'ai indiqué ce matin, je me suis attelé. Je précise que les priorités qui seront les miennes en la matière viseront d'abord les catégories les plus défavorisées. J'envisage de saisir la commission prévue à l'article 23 du statut des administrateurs civils de l'ensemble de cette question afin de recueillir son avis.

Sur la question du conseil de direction du corps, qui est fréquemment évoquée, je répondrai très franchement à M. Salvi.

Cette revendication déjà ancienne des associations qui regroupent les administrateurs — les anciens élèves de l'E. N. A., l'association générale des administrateurs civils, le syndicat des administrateurs civils — a en réalité pour objet de transposer dans le corps des administrateurs civils une institution qui existe dans les grands corps techniques — Ponts et Chaussées, Mines.

Or, l'existence de ce conseil de direction résulte du fait que ces corps techniques ne bénéficiaient d'aucune instance de représentation. Elle est le fruit de l'évolution historique: à l'époque où ces corps se sont constitués, il n'existait ni statut général de la fonction publique, ni statut particulier, ni évidemment aucune instance de concertation ou de participation, les corps techniques étant les seuls, à l'époque, avec les militaires, à bénéficier d'un statut.

La création des conseils de direction était donc l'expression d'une réaction de type corporatiste de défense de certains avantages, voire de certains privilèges. Il serait mal venu, aujourd'hui, je le dis franchement, de faire renaître de telles structures pour un corps de près de 3 000 fonctionnaires, dont le Premier ministre est le chef et qui dispose de trois types d'instance de concertation: des commissions administratives paritaires de caractère ministériel; une commission administrative paritaire interministérielle; une commission interministérielle prévue à l'article 23 du statut des administrateurs civils

et chargée de suivre non seulement l'évolution des effectifs du corps, mais aussi les recrutements à travers l'E. N. A. ou le tour extérieur, la gestion en général ainsi que tous les problèmes du corps, et, par proximité, les problèmes homologues des attachés.

S'il est possible et sans doute souhaitable — et je le souhaite — d'améliorer la composition et le rôle de cette commission de l'article 23 — grâce notamment à une participation plus large des personnels — il ne me paraît pas raisonnable de créer un conseil de direction; cette création serait perçue comme l'expression d'un repliement du corps sur lui-même alors qu'au contraire l'intérêt des fonctionnaires — notamment des administrateurs civils — est, je pense, de s'ouvrir sur la société et de favoriser la transparence administrative. Je suis sûr qu'ils comprendront cette position.

Je voudrais enfin dire à M. René Regnault que, pour tout ce qui concerne la décentralisation, j'entends, bien entendu, que les choses se fassent dans la concertation la plus large. Celle-ci est déjà amorcée, elle sera poursuivie. Très récemment encore, j'ai demandé à tous mes collègues ministres de réunir les comités techniques paritaires qui sont dans le champ de leurs compétences, afin que les personnels puissent se prononcer sur les transferts des services de préfecture et sur les mises à disposition des services extérieurs dans la mesure où ils donneront lieu à modifications touchant les personnels.

Pour le reste, les principes que je défends sont ceux que j'ai évoqués le 19 novembre. Il s'agit, premièrement, du principe d'égalité des fonctionnaires dans l'accès aux emplois publics; deuxièmement, du principe d'indépendance du fonctionnaire par le système de la carrière; troisièmement, du principe de citoyenneté, que j'ai à maintes reprises évoqué au cours de cette discussion.

C'est parce que le statut général des fonctionnaires me semble être la meilleure référence qu'à mon sens il doit non seulement ne pas être bouleversé, mais maintenu, voire rénové pour être, le moment venu et en tant que de besoin, mis à l'heure de notre temps.

C'est ce statut qui, à mon avis, permettra de doter les personnels locaux des meilleures garanties, en pleine harmonie avec le statut de tous les fonctionnaires; on respectera ainsi le principe d'unicité de la fonction publique nationale tout en tenant compte des spécificités des différentes catégories de fonctionnaires.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les réflexions que je tenais à faire à la suite des nombreuses questions qui m'ont été posées.

Je comprends parfaitement — et là je m'adresse à M. Régnauld — les inquiétudes qui se manifestent ici ou là à propos de la décentralisation. Tout ce qui est nouveau inquiète, et c'est normal. Le Gouvernement, par la concertation notamment, entend rassurer en expliquant et, au-delà de l'explication, en faisant participer non seulement tous les fonctionnaires à cette grande œuvre de décentralisation, mais tous les citoyens, où qu'ils travaillent, dans les usines, dans les bureaux, à la ville et à la terre, à l'instauration de cette démocratie autogestionnaire, perspective dans laquelle s'inscrit toute la politique du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

**Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme Yvette Roudy, ministre délégué.** Monsieur le président, je serai très brève, car on ne m'a pas posé de questions. J'en déduis donc que votre Assemblée approuve totalement les propositions que j'ai eu l'honneur de formuler ici et qui représentent l'effort gouvernemental concernant la moitié de la population et qu'elle y apportera un soutien actif. Je tenais, mesdames et messieurs les sénateurs, à vous en remercier. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

**M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai d'une manière précise et brève aux différents intervenants qui ont insisté, à juste titre, sur l'importance de la formation professionnelle.



Je répondrai plus longuement à Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis, à M. Guillaume, rapporteur spécial, et à M. Regnault qui ont posé des questions importantes dont l'objet était similaire.

M. Regnault a parlé du statut des personnels des centres d'apprentis. C'est un problème d'égalité en fonction du travail effectué par certains formateurs qui est posé. Avant toute décision, il me paraît nécessaire de faire le point d'une manière très précise sur la situation existante.

Une étude à ce sujet est en cours et, dès qu'elle sera achevée, nous engagerons avec les partenaires sociaux — notamment avec les chambres de commerce et les chambres de métier qui, généralement, gèrent les centres d'apprentis — une concertation, afin d'aboutir à un résultat qui corresponde aux intérêts des formateurs.

S'agissant du plan « Avenir jeunes », il est vrai que ses résultats sont à la fois décevants et insuffisants. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé d'aller beaucoup plus loin avec la mise en place d'un dispositif qui va accueillir, à la rentrée de 1982, tous les jeunes qui n'ont ni travail ni formation professionnelle. Certains objectifs du plan « Avenir jeunes » ne seront pas atteints, c'est vrai, faute d'embauche.

En revanche, en ce qui concerne les stages de qualification et d'insertion professionnelle, ce qui est différent, l'effectif prévu de 55 000 sera certainement dépassé et, pour faire la « soudure », si je puis dire, entre aujourd'hui et la rentrée 1982, nous avons élaboré un programme complémentaire pour ne pas perdre de temps, afin qu'un plus grand nombre de jeunes puissent suivre ces stages. Le Gouvernement va prendre des décisions dans ce domaine très rapidement.

Pour ce qui est de la formation continue des artisans, qui fait l'objet d'une autre question posée par M. Regnault, il est exact qu'un projet est préparé, en concertation avec mon ami et collègue M. Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat.

Nous allons prochainement soumettre ce projet aux partenaires sociaux. Il sera d'ailleurs étendu également aux commerçants.

Il n'est pas normal, en effet, de ne pas faire bénéficier du droit à la formation permanente les salariés et les travailleurs indépendants qui sont dans des entreprises de moins de dix salariés, lesquelles ne sont pas visées par la loi de 1971 relative à la formation continue. Cela représente 2 500 000 salariés, sans compter les artisans et les commerçants.

M. Tinant a évoqué les problèmes de la formation agricole. Etant moi-même élu d'une région rurale, j'ai pendant très longtemps défendu, à l'Assemblée nationale, les justes revendications des agriculteurs et des exploitants familiaux.

Comme le Gouvernement, j'ai le souci de l'avenir de l'agriculture, qui est un très grand atout pour notre pays. Pour donner à notre pays une grande agriculture, il faut dispenser une meilleure formation professionnelle aux agriculteurs, notamment aux jeunes, qui, grâce à la politique menée par le Gouvernement et aux réformes prévues par Mme Cresson, ministre de l'agriculture, seront sans doute beaucoup plus nombreux à s'installer ou à reprendre l'exploitation familiale, ou à accéder tout simplement à la location des terres.

Monsieur Tinant, il est absolument nécessaire d'accentuer la politique de formation professionnelle en milieu rural. Aujourd'hui, ce n'est plus, si je puis dire, le fils « le moins intelligent » qui est destiné à assurer la pérennité de l'exploitation familiale. Au contraire, l'agriculteur doit posséder une bonne formation générale et une haute qualification professionnelle pour gérer à l'heure actuelle son exploitation. Il doit être à la fois vétérinaire, gestionnaire, zootechnicien, mécanicien.

Dans cet objectif, nous allons augmenter la durée des stages. De deux cents heures, ce qui est très insuffisant, vous l'avez dit à juste titre, ils passeront progressivement à huit cents heures. Ces stages plus longs sont nécessaires, en particulier pour les jeunes qui attendent de prendre la succession. C'est une période favorable, car ils ont plus de temps que lorsqu'ils accèdent à la direction de l'exploitation.

Nous souhaitons qu'il y ait, en France, pluralité de la formation professionnelle, formation initiale et formation continue, mais que les conditions de l'émulation soient vraiment réunies afin de dispenser des formations de qualité dans les secteurs public, semi-public ou privé.

Au sujet de la formation dispensée dans les maisons familiales, nous nous orientons, dans la concertation et sans précipitation, vers une amélioration de sa qualité, notamment en ce qui concerne la formation générale. Enfin, nous devons égale-

ment faire un effort pour développer le secteur public de la formation agricole et pour répondre aux besoins de l'agriculture française.

M. Guillaume et Mme Gros ont insisté sur quatre points qui rejoignent tout à fait les préoccupations de mon ministère. Je reviendrai, tout d'abord, sur les problèmes de l'insertion et de la qualification professionnelle des jeunes et sur la décentralisation.

En ce qui concerne les jeunes, l'objectif du Gouvernement est, certes, très ambitieux et très difficile à atteindre, nous en sommes tout à fait conscients.

Je reprendrai d'une manière très précise l'engagement du Premier ministre : « Tout jeune de seize ans à dix-huit ans qui ne trouve pas d'emploi doit pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle. » Nous devons nous atteler tout de suite à cette tâche.

Ces jeunes, vous le savez, sont dans des situations très diverses, il faut donc prévoir des solutions souples, diversifiées, décentralisées, inédites, qui ne rentrent absolument pas dans le cadre des formations que les différents organismes de formation ont l'habitude de dispenser.

Nous devons tout faire pour maintenir le plus grand nombre de ces jeunes dans le système scolaire. C'est la raison pour laquelle je suis convaincu que le Gouvernement fera un effort particulier pour que l'enseignement technique puisse accueillir plus de jeunes dans ses établissements.

Nous parlerons tout à l'heure de l'indispensable réforme de notre système éducatif et de notre système d'enseignement technique. Mais je crois que notre premier effort doit porter sur l'enseignement technique pour que les L. E. P. puissent accueillir, dès la rentrée de 1982, un plus grand nombre d'élèves.

Certains jeunes — et c'est le grand intérêt du rapport du professeur Schwartz que d'avoir fait une analyse fine, très percutante et très humaine du problème que rencontrent les jeunes, rejetés du système scolaire actuel, sans formation générale ou avec une formation très médiocre — refuseront d'être scolarisés de nouveau d'une manière ou d'une autre — et cela ne doit pas nous surprendre. Ils rejettent l'école, la société et la famille. C'est vrai. Mais ne faisons pas le procès de la jeunesse, cela nous conduirait à faire, en fait, celui de la société qui a créé une telle situation dramatique.

Nous devons faire face, c'est un devoir national, c'est un devoir social et politique aussi — et je ne parle pas de ses conséquences économiques pour l'avenir — à cette situation. Nous sommes donc tout à fait convaincus que certains parmi ces jeunes refuseront de retourner à l'école d'une manière ou d'une autre.

C'est la raison pour laquelle nous envisageons un système d'alternance. Sans aucun doute, il faudra « négocier » avec les jeunes et les accueillir probablement dans des locaux municipaux. Nous mettrons les maires à contribution, en leur demandant de nous aider dans cette grande entreprise. Il faudra, par conséquent, passer convention avec le système de l'éducation nationale, bien entendu, mais aussi avec l'ensemble des partenaires qui dispensent la formation professionnelle, notamment avec les centres d'apprentis.

Il faudra également passer convention avec les entreprises, car beaucoup de jeunes préféreront s'orienter directement vers l'entreprise, plutôt que vers une formation générale. Bien sûr, il faudra, parallèlement, leur donner cette formation générale, mais nous ne devons pas nous précipiter.

Il nous faut discuter avec les jeunes; nous devons établir avec eux leur plan de formation d'une manière très inédite, dans un esprit de responsabilité, de compréhension et avec beaucoup de cœur.

Voilà comment nous envisageons de mettre en place ces dispositifs. Cela n'est pas chose aisée; nous en sommes tout à fait conscients.

Mme Gros s'inquiète de savoir si on parviendra à accueillir 100 000 jeunes à la rentrée 1982. C'est, en réalité, un très gros travail.

Nous devons, en effet, être opérationnels dès la rentrée 1982 pour accueillir ces 100 000 jeunes. Le Gouvernement va donc prendre des décisions d'une manière imminente. La loi d'orientation et d'habilitation prévoit un dispositif pour l'accueil des jeunes de seize à dix-huit ans afin de leur donner une insertion et une formation professionnelle.

Des dispositions seront donc prises sur le plan réglementaire, mais je crois surtout à la mobilisation de tous les moyens et de toutes les bonnes volontés.

Je crois à l'information et à la sensibilisation de toutes les instances concernées et à la mise en forme de dispositions administratives et juridiques, ce qui est important, certes, mais, à la limite, presque secondaire. Je crois aussi et surtout à la mise en place de dispositifs différents bien décentralisés et adaptés à chaque situation, car ce qui sera nécessaire dans telle banlieue ou tel grand ensemble ne le sera pas obligatoirement ailleurs, dans des villes comme Pau, Limoges ou Saint-Junien, par exemple.

Nous sommes là devant une tâche très importante. Nous ne la réglerons qu'avec beaucoup de bon sens, beaucoup de persévérance, en décentralisant au maximum et en adaptant le dispositif à la situation de chaque bassin d'emploi, de chaque région, de chaque ville et même de chaque cas particulier. Voilà pour ce qui concerne cet important problème.

Pour terminer sur ce point, je voudrais reprendre un propos tenu par le Président de la République devant le congrès de l'union nationale des associations familiales — l'U. N. A. F. — et c'est pour nous, je crois, un engagement très important : « Nous devons, en abordant ce problème de l'insertion et de la qualification des jeunes, respecter l'esprit du rapport Schwartz qui a mis heureusement l'accent sur la nécessité de refuser le paternalisme et d'assurer la reconnaissance des jeunes afin de préparer l'avenir avec eux. »

Telles sont, mesdames et messieurs les sénateurs, les réponses que je voulais vous apporter. Sans doute sont-elles floues et imprécises, mais j'ai surtout voulu marquer la façon dont le Gouvernement entendait aborder ces questions.

Je le répète, le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la formation professionnelle, le ministère de la jeunesse et des sports, le ministère de la solidarité nationale, le ministère de la défense seront mobilisés pour régler l'ensemble du problème qui est posé par l'insertion des jeunes, non seulement les jeunes âgés de seize à dix-huit ans, mais aussi — il en est fait mention dans le rapport Schwartz — les jeunes âgés de dix-huit à vingt et un ans.

Mme Gros et M. Guillaume ont posé des questions à propos de la régionalisation. Vous avez noté que nous avons fait un effort et que nous nous situons, en quelque sorte, à l'avant-garde, anticipant quelque peu par rapport à la politique de décentralisation que mène actuellement le Gouvernement ; et sans doute la mènerait-il beaucoup plus rapidement si certaines obstacles ne se levaient pas devant lui. Mais, après tout, il est bien normal que le Sénat discute de ces questions qui sont très importantes. Nous savons toute l'importance qu'il attache à la vie des collectivités locales. N'a-t-il pas été appelé le « grand conseil des communes de France » ?

Dans une certaine mesure, le ministère de la formation professionnelle est, sur ce plan, un précurseur. Une grande partie des crédits sont délégués au niveau de la région, au titre de l'équipement — Mme Gros l'a noté — mais également au titre du fonctionnement.

Pour illustrer mon propos, je citerai un seul exemple, mais le cas se retrouve dans le projet de budget que nous vous soumettons. Nous avons affecté aux régions 90 p. 100 du montant du collectif. Sur un total de 610 millions de francs, 560 millions sont, en effet, directement affectés aux délégués régionaux.

Plus généralement, je dois rappeler que, dès mon arrivée au ministère, j'ai constitué trois groupes de réflexion dont l'un a travaillé sur le problème de la régionalisation. Nous procédons actuellement, avec le ministère de l'intérieur et de la décentralisation, à l'étude des conditions dans lesquelles la régionalisation de la formation professionnelle pourrait être renforcée.

Nous envisageons, notamment, d'élargir le rôle des comités départementaux et régionaux de la formation professionnelle, mais nous envisageons surtout — et là je réponds à la question de M. Regnault — d'adapter les filières de formation aux spécificités régionales, à ce qui existe aujourd'hui et à ce que nous devons développer demain, par exemple sur le plan économique.

Nous pourrions faire nôtre, effectivement, la formule employée par M. Regnault : « Vivre, se former et travailler au pays ». C'est une excellente formule et c'est bien dans ce sens que nous entendons réaliser une décentralisation et une régionalisation de la formation professionnelle.

Mais nous ne pouvons pas tout régionaliser non plus. Nous le verrons avec le problème de l'adéquation entre la formation et les besoins économiques du pays. Mais avant d'aborder cette question très importante qui a été évoquée par Mme Gros et différents orateurs, je voudrais dire quelques mots sur le financement de la formation professionnelle car c'est une question qui m'a également été posée.

En ce qui concerne la politique de formation professionnelle continue, la loi de 1971 avait prévu, vous le savez, que les entreprises devaient verser 2 p. 100 en 1976. La première année, c'est-à-dire en 1972, l'obligation légale était de 0,82 p. 100 mais il était bien précisé, dans les décrets d'application, que dès 1976 ce versement devait atteindre 2 p. 100 pour financer la formation permanente. Or, nous sommes en 1981 et il n'est encore que de 1,1 p. 100, plus un prélèvement de 0,2 p. 100 pour l'emploi.

M. le Président de la République s'est engagé à ce que nous arrivions aux 2 p. 100 prévus par la loi de 1971. Je le dis, nous irons à ces 2 p. 100 car c'est l'intérêt des travailleurs des entreprises et du pays tout entier. Mais nous voulons y aller dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans précipitation. Avant tout, nous voulons voir clair dans ce financement.

Je crois que nous pourrions résumer les réflexions du groupe de travail sur le financement en trois points. Premièrement, obtenir la transparence du financement de la formation professionnelle ; deuxièmement, obtenir la simplification dans la collecte des fonds ; troisièmement, assurer un meilleur contrôle, non seulement par un contrôle de l'Etat mais aussi par un contrôle s'exerçant au niveau de l'entreprise par le moyen de la gestion paritaire. Nous devons aller, partout, vers la gestion paritaire. Nous ne devons pas accepter que des fonds collectés pour la formation des hommes servent à autre chose, et vous savez bien qu'il y a des évasions. Nous ne pouvons pas non plus accepter que des organismes collectent des fonds pour la formation et dispensent cette formation sans aucun contrôle.

Enfin, j'en viens à la grande question posée sur l'adéquation indispensable de la formation et des besoins du pays, j'entends des besoins du marché du travail.

C'est vrai, nous vivons de très grandes mutations sur le plan technologique. C'est pourquoi nous devons greffer notre politique de formation professionnelle sur les grandes orientations de notre politique économique et de notre politique industrielle.

Nous avons, hier, pris des dispositions concernant la relance de la machine-outil en France ; nous devons également pouvoir disposer d'une grande industrie de la robotique, etc. Il est évident que tout notre dispositif de formation en France doit tenir compte des orientations du plan intérimaire, du plan quinquennal. Il faut aller vers la création de nouvelles filières de formation, en développer certaines et en ralentir d'autres, pour ne pas dire en supprimer.

Voilà, je crois, comment nous devons concevoir les choses.

Il est évident, je ne le cache pas, que le ministère de la formation professionnelle peut beaucoup du point de vue des orientations, de la cohérence et de l'impulsion de cette politique de la formation professionnelle à des individus qui ont reçu une mauvaise formation essentielle, mais fondamentale, réside dans la réforme du système éducatif de notre pays.

Il n'est pas pensable, en effet, que l'on puisse donner une formation professionnelle à des individus qui ont reçu une mauvaise formation générale.

Il est également évident que le secteur de l'éducation nationale doit donner à la formation technologique la place qui lui revient, c'est-à-dire une place de premier choix, et que cela doit commencer dès le début de la scolarité.

Vous avez raison, à cet égard, de citer certains exemples étrangers. Il est vrai qu'il faut sensibiliser les jeunes, les parents, la collectivité nationale pour bien comprendre que l'avenir de ce pays dépend effectivement de la qualification des hommes. Si nous ne gagnons pas le pari de la qualification, il est évident que, dans une certaine mesure, nous mettrons cet avenir en cause. Nous ne pouvons pas nous permettre de « passer à côté » de la révolution technologique que nous abordons et que nous allons vivre intensément.

C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué que l'objectif fondamental du Gouvernement — et de mon ministère en particulier — était de gagner le pari consistant à donner une qualification de qualité aux vingt millions de travailleurs dont le pays aura besoin en l'an 2000. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Dominique Pado.** Je demande la parole.

**M. le président.** Mes chers collègues, je regrette de devoir vous annoncer que nous avons près de deux heures de retard dans la discussion budgétaire et qu'il sera très difficile de les rattraper.

La parole est à M. Pado, pour quelques instants seulement.

**M. Dominique Pado.** Monsieur le président, je vous remercie de me permettre d'intervenir, même brièvement.

Monsieur le ministre, j'ai écouté avec infiniment d'intérêt tout ce que vous venez de dire. Mon intervention ne cadre peut-être pas exactement avec l'exposé que vous venez de faire, mais voici quel en est l'objet.

Il s'agit d'une pratique courante, qui ne date pas d'aujourd'hui et qui est détestable, parce qu'elle diminue le rôle et le contrôle du Parlement.

Je souhaiterais vous interroger, monsieur le ministre, sur une publication du 2 décembre au *Journal officiel* visant un transfert de fonds dans les services du Premier ministre. La somme est très modeste, mais c'est le principe que je mets en cause. Je veux y voir un symbole, étant donné les propos que vous venez de tenir.

En effet, on a supprimé des crédits du Premier ministre une somme de 247 000 francs affectée à la formation professionnelle — « contrôle et fonctionnement des instances » — pour la transférer à d'autres services du Premier ministre qui concernent le matériel, les achats, l'entretien de matériel automobile, le remboursement à différentes administrations, les carburants et lubrifiants, etc.

Tel est le point sur lequel je voudrais avoir une réponse.

Il me paraît en effet étonnant, alors que nous discutons de la formation professionnelle et du sens que vous lui donnez, de voir des affectations de crédits retirées de la formation professionnelle, au profit des voyages du Premier ministre, sans doute ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Jacques Eberhard.** Paribas !

**M. Marcel Rigout,** ministre de la formation professionnelle. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Marcel Rigout,** ministre de la formation professionnelle. Je voudrais répondre à M. Pado — très brièvement, monsieur le président, soyez sans crainte — qu'il n'y a pas, en réalité, de transfert. Cette somme reste, en effet, dans les crédits consacrés à la formation professionnelle. Il s'agit simplement d'un ajustement entre les crédits délégués aux régions et les crédits affectés à la délégation à la formation professionnelle, c'est-à-dire au fonctionnement du ministère.

En effet, je dois vous faire un aveu. En ce département ministériel qui vient d'être créé, nous disposons en tout et pour tout des effectifs suivants : le ministère situé 55, rue Saint-Dominique, disposant, au total, avec les délégués régionaux, le groupe national de contrôle et notre centre d'information implanté à La Défense de 340 personnes. Quant au ministère proprement dit — qui était au départ une délégation avant de devenir un secrétariat d'Etat — il compte très exactement cinquante-cinq fonctionnaires.

Voilà, monsieur le sénateur, le transfert dont vous avez parlé. Ces crédits restent bien destinés à la formation professionnelle. Ils ont simplement pour objet d'améliorer quelque peu le fonctionnement de ce tout petit ministère qui vient de naître afin qu'il puisse répondre aux immenses responsabilités qui lui sont confiées et que, les uns et les autres, vous avez soulignées.

**M. Dominique Pado.** Merci de nous avoir rassurés.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre.

Je rappelle que, lors de l'examen des crédits de l'information figurant dans la ligne des services généraux du Premier ministre, nous avions précédemment réservé les votes sur les titres jusqu'à l'examen de l'ensemble des crédits des services généraux.

En conséquence, j'appelle les dispositions concernant les services du Premier ministre, I. — Services généraux, et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 125 666 455 francs. »

La parole est à M. Viron.

**M. Hector Viron.** Monsieur le président, messieurs les ministres, permettez-moi tout d'abord de regretter une organisation des débats qui ne rend pas possible la réelle discussion de certains budgets. Aujourd'hui, attribuer six minutes au groupe communiste pour interroger quatre ministres ou pour leur répondre vous m'avouerez que c'est quand même peu !

**M. le président.** Monsieur Viron, vous avez utilisé le règlement pour parler cinq minutes. Cinq plus cinq égale dix, plus six égale seize. Je n'en dirai pas plus !

**M. Hector Viron.** Je regrette que la majorité du Sénat ait consacré près d'une semaine à la discussion de la première partie de la loi de finances, alors qu'auparavant une journée et demie suffisait. Cela s'est fait — faut-il le dire ? — au détriment de la discussion des budgets des ministères.

Cela dit, je voudrais exprimer, à l'occasion du titre III, une appréciation positive sur le budget qui nous est présenté pour la formation professionnelle : positive pour les crédits que le Gouvernement a décidé de consacrer à la formation professionnelle, en hausse de près de 28 p. 100, positive pour l'orientation que M. le ministre a définie pour leur utilisation.

L'objectif que vous proposez — entreprendre la formation ou améliorer celle de centaines de milliers de jeunes — est très important. C'était absolument indispensable dans ce pays où l'on dénombre 1 843 000 chômeurs...

**Un sénateur R. P. R.** Deux millions !

**M. Hector Viron.** ... dont l'essentiel provient, hélas ! de l'héritage de la politique du précédent gouvernement.

Nous constatons que la moitié de ceux-ci ont moins de vingt-cinq ans. Sur cette moitié, les deux tiers sont des jeunes femmes qui aspirent à avoir un métier et à l'exercer. Actuellement, pour un jeune sur trois, le premier emploi est temporaire. Cela fait également partie de l'héritage.

Le développement abusif du travail temporaire, la recrudescence des contrats à durée limitée, le travail à temps partiel, considéré non comme une avancée sociale mais comme un travail précaire, ont abouti à la précarité de l'emploi et à la déqualification.

C'est pourquoi nous apprécions l'orientation que vous proposez, monsieur le ministre : stages de longue durée pour jeunes sans formation, stages de qualification pour jeunes avec formation générale, mais non professionnelle, stages de mise à niveau pour adaptation aux possibilités d'emploi, rénovation de l'apprentissage débouchant sur des contrats de travail durables.

Enfin, il est très positif qu'un effort soit fait pour améliorer les ressources des stagiaires. Les décisions que vous venez de prendre pour les indexer sur l'évolution du Smic répondent à une nécessité.

Toutes ces mesures étaient indispensables, car, comme l'indique très justement le rapport de la commission des affaires sociales du Sénat, c'est un bilan décevant que l'on doit tirer des pactes pour l'emploi. En effet, ces pactes se traduisaient par des emplois précaires, sans formation avec, à la clef, la rupture des contrats. Les stages de qualification, les contrats emploi-formation répondent mieux aux besoins actuels.

Dans cette nouvelle politique, le rôle des agences pour l'emploi pourrait être précisé et même mieux orienté. Etant à la source des informations, pouvant avoir une meilleure connaissance des besoins locaux, elles pourraient, à mon avis, favoriser l'accès aux différents stages ainsi qu'à ceux de l'A.F.P.A., l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes. Dans ce sens, leur attention devrait être particulièrement attirée sur la situation des jeunes femmes, qui sont encore en butte à une attitude discriminatoire alors qu'elles représentent la majorité des jeunes demandeurs d'emploi.

Pour toute cette politique, les comités d'entreprise peuvent être appelés à jouer un rôle important, notamment dans le domaine de la rénovation de l'apprentissage et de l'utilisation rationnelle des centres d'entreprise existants, spécialement dans les entreprises importantes.

La formation permanente doit être aussi au centre de nos préoccupations. Il faut faire en sorte que les travailleurs puissent en bénéficier beaucoup plus. Les ouvriers spécialisés et les employés de bureau sont trop souvent laissés en dehors de la formation permanente. Le problème de la qualification est un problème de masse touchant aussi bien le jeune sans formation que l'adulte sous-qualifié, auxquels nous devons donner les moyens d'acquérir une véritable qualification.

Un mot pour terminer sur les centres pour handicapés. Ils recouvrent aussi un problème social que l'on ne peut ignorer. Nous devons tendre à développer les initiatives en ce sens. Je sais, monsieur le ministre, que cela fait partie de vos préoccupations. Vous l'avez du reste indiqué récemment à Mulhouse.

De ce point de vue, je voudrais attirer votre attention sur les problèmes particuliers du centre pour handicapés de la caisse d'assurance maladie de Lille. Ce centre ultra-moderne ne peut fonctionner à plein : malgré ses 240 places et l'attente de plusieurs centaines de candidats, il n'accueille que 140 stagiaires.

La raison en serait un blocage administratif : les crédits attribués par le ministère du travail pour assurer le traitement de 240 stagiaires sont insuffisants. La qualité de l'enseignement y est excellente, la quasi-totalité des stagiaires passant avec succès de leurs examens. Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, le déblocage de cette situation.

Telles sont, brièvement résumées, les remarques et suggestions que le groupe communiste souhaitait présenter en vous assurant de notre soutien pour la mise en œuvre de la politique que vous avez définie en matière de formation professionnelle. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Beaudou.

**Mme Marie-Claude Beaudou.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais d'abord regretter qu'il n'ait pas été prévu, comme cela a été le cas à l'assemblée nationale, d'aborder en tant que tel le budget du ministère des droits de la femme, ce qui — vous pouvez le constater — m'impose d'intervenir, à propos du titre III, sur les crédits de ce ministère en l'absence de Mme le ministre. Je prie MM. les ministres présents au banc du Gouvernement — je suis persuadée qu'ils le feront — d'entendre les réflexions du groupe communiste concernant ces crédits et l'orientation gouvernementale qu'ils représentent.

Cela est d'autant plus regrettable que c'est la première fois qu'un tel budget, dix fois plus important que celui du gouvernement précédent, est proposé pour les droits des femmes. Le groupe communiste votera ces crédits parce que les objectifs prioritaires que se fixe le ministère des droits de la femme sont particulièrement importants : développement de l'emploi et de la formation professionnelle des femmes, garantie de la libre disposition de leur corps en développant notamment l'information sur la contraception et l'éducation sexuelle et en appliquant complètement la loi de 1979 sur l'interruption volontaire de grossesse.

Ainsi, une ère nouvelle peut s'ouvrir pour les femmes. D'immenses possibilités leur sont offertes de faire respecter leurs droits et de gagner l'égalité. La situation créée par vingt-trois ans de pouvoir de la droite est, dans ce domaine, particulièrement grave : 60 p. 100 des 2 millions de chômeurs sont des femmes, 78 p. 100 des travailleuses gagnent moins de 3 000 francs par mois, 80 p. 100 sont des ouvrières spécialisées et les salaires des femmes sont encore inférieurs de 30 p. 100 à ceux des hommes à qualification égale.

Dans ce domaine, les exemples ne manquent pas et ma collègue Mme Rolande Perlican a attiré l'attention du Gouvernement sur la situation du personnel féminin de l'institut national de l'audio-visuel, qui, à égalité de diplôme et donc de qualification, percevait un salaire d'embauche inférieur de 550 francs à celui de leurs collègues masculins. Voilà quelques jours, ces femmes, après trois semaines de grève, ont obtenu satisfaction. C'est, pour ces femmes qui ont compris que leur action était décisive, une grande victoire.

Les femmes subissent encore, notamment dans les petites et moyennes entreprises, des conditions de travail difficiles et d'intolérables atteintes à leur dignité de femme.

Une intense campagne idéologique orchestrée par les précédents gouvernements et relayée par les médias a tenté de porter atteinte au droit du travail des femmes en essayant de pérenniser le discours rétrograde sur la division des rôles masculin et féminin.

Les femmes de notre pays réclament le droit de concilier travail et maternité. Nous pensons que la mère doit pouvoir décider en toute liberté. Elle doit pouvoir choisir sans entraves, et nous estimons que la société doit soutenir sa décision.

Il est particulièrement injuste qu'elle supporte seule le poids des enfants, richesse de tous, qu'elle coure du matin au soir ou sombre dans la solitude.

Les droits nouveaux acquis par les femmes l'ont été grâce à leurs luttes opiniâtres menées avec les hommes et les forces de progrès.

Il en a été ainsi pour la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, le divorce, les amorces vers l'égalité dans la famille.

Sur leurs lieux de travail, les femmes luttent contre le patronat, occupent leurs entreprises, obtiennent de nouveaux droits, des améliorations de salaires, de meilleures conditions de travail.

Aujourd'hui, face à la volonté de changement, largement exprimée lors des dernières élections, la droite rétrograde et le patronat, avide de profit, se mobilisent pour empêcher tout progrès, pour remettre en cause les droits acquis, afin de préserver au maximum leurs privilèges.

Cependant, avec le nouveau gouvernement, des perspectives nouvelles sont ouvertes, en particulier pour les femmes.

La lutte des femmes est aujourd'hui, comme hier, nécessaire pour contraindre le patronat à reculer. Leur intervention dans tous les domaines est indispensable pour obtenir de nouveaux acquis et aller de l'avant.

C'est la condition pour que le changement politique se traduise réellement dans leur vie individuelle et sociale par l'égalité.

Les communistes sont, pour leur part, décidés à agir pour que le changement réussisse pour les femmes et avec elles, pour que les milliers de travailleuses des secteurs industriels cassés, démantelés par le pouvoir giscardien, comme le textile-habillement, l'électroménager, l'électronique, le papier carton, les cuirs et peaux, retrouvent et gardent leur travail.

Certes, le lourd héritage de la droite ne permet pas de régler l'ensemble des problèmes du jour au lendemain.

Mais le chômage, l'inflation, la hausse des prix risquent de limiter considérablement ce que les familles modestes ont obtenu.

L'enquête réalisée par l'Union des femmes françaises montre que l'achat de la viande demeure la première préoccupation ; viennent ensuite la consommation suffisante d'eau, d'électricité et l'acquisition d'un vêtement chaud pour l'hiver.

Il est nécessaire d'instaurer un véritable contrôle des prix pouvant aller jusqu'au blocage, en empêchant le départ de France des fonds dont on a besoin pour investir, en faisant tourner à plein les machines, en assurant le progrès technique et la qualification, en supprimant la T. V. A. sur les produits de « première nécessité » et en établissant une fiscalité plus juste.

**M. le président.** Veuillez conclure, madame Beaudou.

**Mme Marie-Claude Beaudou.** Je termine, monsieur le président.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons de vos déclarations et de vos initiatives, madame le ministre. Comme elle n'est plus parmi nous, je dirai : messieurs les ministres. Vous avez le soutien du groupe communiste de cette assemblée dans les actions que vous menez et qu'il faudra poursuivre pour satisfaire une grande revendication : l'aspiration des femmes de ce pays à une autre vie pour elles et leur famille, une aspiration qui, enfin, voit un début de concrétisation.

Les femmes de notre pays veulent vivre dignement. Elles se sont battues pour cela contre le gouvernement qui avait organisé leur exploitation et la discrimination sexiste. Elles sont intervenues le 10 mai avec leur bulletin de vote pour que cela cesse et que cela change dans les usines, les bureaux, les magasins, les établissements scolaires, dans les villes, les grands ensembles des cités populaires, comme à la campagne.

Elles savent que tout ne peut pas être fait en quelques mois, mais nous, nous devons savoir que leur volonté est puissante de participer au changement pour qu'il s'amorce et aille de l'avant. Une majorité de femmes de notre pays l'a compris. Rien ne s'est fait sans elles, rien ne changera sans elles. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. André Labarrère, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. André Labarrère, ministre délégué.** Je tiens simplement à vous prier d'excuser l'absence de Mme Yvette Roudy, qui a dû partir pour assister à la célébration du centième anniversaire de la fondation de l'École normale supérieure de Sèvres, à la Sorbonne, et à remercier le Sénat de garder sa bonne humeur devant des retards qui — je tenais à le dire — ne lui sont absolument pas imputables.

**M. le président.** Je vous le rappellerai, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

Je signale à Mme Beaudou qu'elle était inscrite dans la discussion générale, mais je ne reprocherai pas au groupe communiste d'avoir gagné dix minutes : c'est tout à fait conforme au règlement, même si ce n'est pas un bon précédent.

Sur le titre III, personne ne demande plus la parole ?

**M. Louis Virapoullé.** Je la demande, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Virapoullé.

**M. Louis Virapoullé.** Je m'adresserai surtout à M. Anicet Le Pors, ministre délégué, chargé de la fonction publique et des réformes administratives. Vous avez eu raison, monsieur le ministre, d'affirmer que « les fonctionnaires ne sont pas des nantis ». J'ajoute, pour ma part, qu'ils sont indispensables à la vie de la nation.

Cependant, seule une meilleure coordination entre la fonction publique et le secteur privé pourra assurer et garantir la prospérité d'un grand pays comme le nôtre. En vérité, fonction publique, entreprises, cadres, ouvriers doivent s'engager dans la même croisade pour permettre à la France de gagner la grande bataille sociale et économique du xx<sup>e</sup> siècle.

Mais, monsieur le ministre, prenez garde. Vous avez eu tort — et je vous le dis avec beaucoup de courtoisie — vous avez eu tort, dis-je, de condamner le passé pour tenter de bâtir l'avenir. Oui, vous avez parlé au passé. Le pays aimerait surtout vous entendre parler au présent pour savoir ce que sera l'avenir.

Vous avez aussi parlé avec talent. Quelqu'un définissait ainsi le talent. Il disait que, dans le talent, on fait d'abord le geste ; on dit la parole ; et la pensée vient ensuite. Tout à l'heure, vous avez parlé d'autoritarisme et, automatiquement, vous vous êtes retourné vers le groupe du parti communiste. (*Exclamations sur les travées communistes.* — *M. le ministre chargé de la fonction publique rit.*)

**M. Hector Viron.** Nous sommes mal vus !

**M. Louis Virapoullé.** C'est cela l'autoritarisme, c'est d'interrompre. Croyez-moi, les Français vous observent et vous jugeront sur votre action.

Ils craignent certains propos que vous tenez. Ils craignent que votre mise en ordre n'aboutisse au désordre. En leur nom, je vous demande de faire en sorte que les fonctionnaires continuent à accomplir leur mission avec la même hauteur de vue que dans le passé, c'est-à-dire qu'ils demeurent des hommes et des femmes qui servent sans asservir, c'est-à-dire qu'ils demeurent des hommes et des femmes qui servent sans se servir. Alors, et alors seulement, les Français constateront que cette liberté et cette démocratie, auxquelles ils sont attachés, ont été non pas détruites mais sauvegardées. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. Jacques Eberhard.** Tout ce qui est excessif ne compte pas.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

**M. Jacques Eberhard.** Nous voterons ces crédits.

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits du titre III. (*Les crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** « Titre IV, 1 279 603 185 francs. » — (*Adopté.*)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 12 400 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 8 508 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : Autorisations de programme, 95 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 20 millions de francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant les services généraux du Premier ministre.

#### Relations extérieures.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des relations extérieures : I. — Services diplomatiques et généraux ; II. — Coopération.

La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Le projet de budget que j'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter ne saurait, à lui seul, donner une image complète des grandes orientations de notre politique extérieure.

Procédant, autrefois, du simple contact entre chancelleries, la diplomatie est devenue coordination d'actions différenciées dans les secteurs les plus divers, culturel, commercial, scientifique, technique, social, industriel, etc.

D'autre part, l'action extérieure ne peut exister seule et en elle-même : elle ne saurait se borner à un pur exercice intellectuel ou au maniement, si habile fût-il, de certaines techniques ; elle doit être, elle doit demeurer au service d'une politique.

Le rôle du ministère des relations extérieures n'est donc pas de traiter « d'affaires étrangères » ; il n'est pas non plus de définir la politique extérieure de la France. Il est de donner au pays un outil puissant et efficace pour assurer les relations extérieures dans tous les domaines.

Il doit permettre de connaître les réalités étrangères et de s'y adapter ; il doit assurer la bonne compréhension des positions françaises ; il doit être l'instrument de la négociation ; il doit, enfin, suivre les actions entreprises.

La mission de mon département est de donner au Gouvernement et à la nation les moyens de sa relation extérieure. D'où la dénomination, reprise de la période révolutionnaire, d'où, aussi, notre volonté d'ouvrir toutes grandes les portes et les fenêtres du « Quai » et des ambassades en faisant appel à des hommes qui viennent d'autres horizons — fonctionnaires, mais aussi parlementaires, journalistes, universitaires, syndicalistes, industriels du secteur public et privé — en donnant aussi à bon nombre de nos agents une meilleure connaissance des réalités françaises, en leur confiant pendant quelques années des responsabilités directes dans d'autres secteurs de la vie nationale, à Paris et en dehors, dans l'administration et dans la production ou la distribution, dans l'économie ou la culture.

Quant à la politique étrangère, elle est l'expression de la politique de la France. Il y a une politique, elle est unique. Elle est définie par le Président de la République et par le Gouvernement ; elle est soumise au contrôle du Parlement. Elle s'applique en France et hors de France. Mon département contribue à sa définition, mais il n'en a pas le monopole.

Avant d'exposer au Sénat les grandes lignes de la politique étrangère, permettez-moi de présenter les moyens que nous vous proposons d'accorder, l'an prochain, à ce ministère.

Le projet de budget de 1982 ne reflète qu'imparfaitement les choix du Gouvernement dans le domaine extérieur. Son caractère transitoire doit être souligné.

Transitoire, le budget l'est d'abord par sa présentation. La lecture des deux fascicules ne permet guère, en effet, d'évaluer le principe de globalité et d'unité d'action qui a amené le Gouvernement à regrouper les anciens ministères des affaires étrangères et de la coopération et à rattacher administrativement le secrétariat général chargé de la coordination des affaires européennes à notre département. C'est pourquoi, d'ailleurs, le débat ne peut être disjoint entre les deux fascicules. Ni Jean-Pierre Cot ni André Chandernagor ni moi-même ne pouvons enfermer nos responsabilités à l'intérieur d'un seul des deux.

Le rapprochement des structures est en cours. Les conséquences en apparaîtront dans la présentation du budget de 1983. Cependant, celui-ci permettra d'identifier clairement l'ensemble des moyens mis au service du développement du tiers monde ; il en ira de même par ailleurs des moyens de l'action culturelle française à l'étranger. Mon collègue de la coopération et du développement et moi-même, nous nous en entretiendrons bien sûr avec les commissions compétentes du Sénat avant toute décision.

Transitoire, ce budget l'est encore et surtout par son contenu. A la fin du mois de mai, la préparation était déjà fort avancée selon les orientations passées. Quelques éléments significatifs ont pu être ajoutés ; néanmoins, le budget de 1982 ne marque que de façon imparfaite les priorités de ce Gouvernement de gauche.

La nouveauté existe cependant par rapport aux années antérieures. Elle se manifeste principalement par une croissance nominale forte, qui est particulièrement nette dans certains secteurs.

Les crédits, hors enveloppe recherche, du ministère des relations extérieures s'élèvent à 11,5 milliards de francs, contre 9,6 milliards de francs en 1981, soit une augmentation de 20,1 p. 100 d'une année sur l'autre. Cette progression rompt délibérément avec celles du passé. Cela est en soi satisfaisant. Je laisse le soin à Jean-Pierre Cot de vous exposer les actions nouvelles que cette croissance permettra dans son domaine.

Les crédits de la section I. — Services diplomatiques et généraux — marquent les mêmes caractéristiques ; ils passent de 5,9 milliards de francs en 1981 à 7,1 milliards de francs en 1982, soit un accroissement de 20,2 p. 100. Cette hausse peut paraître remarquable à la comparer avec le taux d'inflation. Mais, à y regarder de plus près, il faut déchanter. Il y a eu, en effet, accroissement des tâches. Il y a eu surtout d'importantes variations des taux de change : le dollar est passé de 4,20 francs à 5,60 francs entre les deux périodes de préparation du budget. Or les dépenses de ce département s'effectuent pour moitié environ en devises étrangères.

Trois priorités marquent le budget de 1982.

Un effort notable est fait pour l'amélioration de notre appareil diplomatique. La création de 250 emplois — dont 240 pour les postes à l'étranger — est significative. S'ajoutant à la création de 200 emplois par la loi de finances rectificative de juillet

dernier, cette mesure permettra de renforcer nos postes consulaires, dont les tâches vont croissant, et de mieux assurer la sécurité — encore insuffisante — des personnes et des bâtiments, des communications, du chiffre, etc.

Revenons au problème d'ensemble des effectifs à l'administration centrale et à l'étranger. Malgré l'accroissement de 1981-1982, qui est sans égal dans les années passées, le taux de réalisation du plan quinquennal de redressement de l'administration précédente ne sera encore que de 60 p. 100. Mon prédécesseur avait admis un an de retard. L'héritage est, en fait, plus lourd. Le Gouvernement vous proposera donc à la fin de 1982 de nouvelles perspectives.

Les dotations budgétaires permettront également — ce qui n'avait pas été le cas l'an passé — d'actualiser les crédits de fonctionnement des services, de poursuivre l'application du schéma directeur de l'informatique, d'améliorer la formation professionnelle des agents et de réaliser le programme immobilier, notamment à Washington et à Riyad.

La deuxième priorité concerne les contributions internationales bénévoles. La forte croissance des crédits — 39 p. 100 — traduit la volonté du Gouvernement de manifester la solidarité agissante de la France à l'égard des nations du Sud, en particulier des plus misérables. Le ministre de la coopération et du développement reviendra sur ce sujet.

Le Sénat, qui compte en son sein les représentants des Français de l'étranger — que je salue ici — attache, à juste titre, un intérêt particulier à notre troisième priorité, je veux parler de la solidarité due à nos compatriotes à l'étranger et des actions en faveur des étrangers en France.

Les plus défavorisés de nos ressortissants — personnes âgées, Français en difficulté et handicapés — font l'objet d'une attention particulière du Sénat ; leurs crédits sont augmentés de 27,8 p. 100. Nous améliorerons aussi la protection et la sécurité des colonies françaises en cas de crise : stocks de vivres et de vêtements, rapatriements et moyens de communication radio. Un effort spécial est prévu pour l'entretien, dans des conditions décentes, des cimetières français à l'étranger ; les crédits sont accrus de 87 p. 100.

L'attention que prête le Gouvernement aux problèmes des Français à l'étranger et des étrangers en France ne doit pas se borner à des améliorations ponctuelles. Des progrès doivent être faits, dès l'an prochain, dans la recherche de solutions équitables quant au coût de l'enseignement à l'étranger. A terme, il faudrait qu'aucune catégorie de Français de l'étranger n'ait à supporter, pour la scolarisation des enfants, une charge plus lourde que celle qui s'imposerait à eux en France. C'est une affaire très complexe. Dans un premier temps, il faut recourir plus largement aux bourses. Je sais pouvoir compter sur le Sénat pour appuyer les propositions qui seront faites l'an prochain.

Permettez-moi, parlant des Français de l'étranger, d'évoquer le mode d'élection des membres du conseil supérieur. Il sera, vous le savez, modifié dans les prochains mois. Les membres du conseil supérieur des Français de l'étranger seront alors élus au suffrage direct par l'ensemble des Français, majeurs et immatriculés, établis à l'étranger. Les sénateurs se féliciteront, je pense, avec le Gouvernement, de cette réforme dont l'un des effets sera que seuls des élus désigneront dans l'avenir les candidats présentés à votre choix pour représenter en votre sein les Français de l'étranger.

Votre Assemblée s'intéresse aussi à la situation des étrangers en France. Je relèverai donc l'accroissement massif de l'aide à ceux qui sont venus chercher refuge dans notre pays parce qu'ils étaient persécutés, menacés dans leur vie pour des raisons politiques. Les moyens initialement prévus dans le budget viennent d'être augmentés pour tenir compte des observations de l'Assemblée nationale. La croissance sera de 77 p. 100 pour le service social d'accueil aux émigrants.

Pas plus que je ne l'ai fait devant vos commissions, je ne voudrais, mesdames, messieurs les sénateurs, tenter de dissimuler les lacunes de notre budget. Après vos rapporteurs, je note qu'elles concernent la politique culturelle et l'information.

La dotation de la direction générale des relations culturelles n'augmente que de 17 p. 100. Cette croissance, plus faible que celle du reste du budget, correspond pour partie à de nouvelles opérations. Compte tenu de la dépréciation monétaire, les crédits de la direction générale diminuent donc en vraie valeur dans quelques secteurs.

Cela est déplorable et montre à l'évidence l'ampleur de l'effort à faire dans les années à venir, dans le cadre des perspectives pluriannuelles que nous vous présenterons. Celles-ci comporteront le regroupement dans la même direction générale

de l'ensemble des moyens d'action culturelle à l'étranger, pays en développement comme pays industrialisés, ainsi qu'une meilleure coordination avec les autres départements ministériels concernés : éducation nationale, culture, recherche, communication, jeunesse.

Les insuffisances que je viens de déplorer ne doivent cependant pas masquer quelques progrès. Le plus important est la création de quatre-vingt-treize emplois supplémentaires.

Des mesures nouvelles sont aussi prévues dans deux secteurs : les échanges artistiques avec l'étranger, dont les crédits augmentent de 22 p. 100 ; les « industries culturelles », c'est-à-dire la radio, la télévision, le disque et le livre, auxquelles sont consacrés 11,5 millions de francs supplémentaires ; ce crédit couvre, en particulier, un important programme de coopération avec la télévision tunisienne.

Cette dernière réalisation et la remarquable réussite de la Somera en Méditerranée orientale et au Proche-Orient constituent d'heureuses exceptions dans le bilan, autrement mince, de notre action dans le domaine de l'information audiovisuelle vers l'étranger. Je sais que le sujet vous tient à cœur depuis de longues années. Vos rapporteurs se sont sans cesse fait l'écho de vos préoccupations légitimes, tant il vrai que nos émissions radiophoniques vers l'étranger sont trop nombreuses, souvent mal reçues, parfois insuffisamment adaptées à leurs auditeurs potentiels, en bref, peu dignes de notre juste ambition culturelle à l'étranger. Un redressement doit être obtenu dans ce domaine, grâce à la mise en chantier d'un puissant centre relais ondes courtes en Guyane ; 60 millions de francs d'autorisations de programme ont été dégagés en juillet dernier à cet effet. Cela sera conjugué avec le développement de nos possibilités en Asie du Sud-Est.

La poursuite de cet effort s'impose à l'évidence, si nous voulons maintenir notre rayonnement culturel, renforcer la francophonie à travers le monde et, par là même, nous donner le moyen de développer notre influence internationale.

Après l'analyse, mesdames, messieurs les sénateurs, trop brève par nécessité, des moyens budgétaires que nous demandons au Parlement, j'aimerais proposer à votre réflexion et à votre critique les lignes directrices de notre politique extérieure.

Elle se caractérise d'abord par la netteté et la rigueur. Cela s'explique facilement, puisqu'elle est la traduction hors de France de ce que le peuple français a voulu manifester par les élections de mai.

Etre rigoureux exige de savoir exactement ce que l'on veut, d'avoir la force de le dire, de chercher les moyens d'y parvenir. Cela veut dire aussi tirer les conséquences de ce que l'on pense, et les exprimer sans ambages, quel que soit celui à qui on parle. C'est une démarche où la complaisance n'a pas de place et où il ne saurait y avoir d'interdit. Un pays comme la France, animé d'une inébranlable volonté d'indépendance, peut se le permettre.

C'est lorsque l'on s'adresse à plus puissant que soi que cette vertu est vraiment mise à l'épreuve. Je veux donc d'entrée de jeu exposer l'attitude de la France là où l'Ouest et l'Est s'affrontent.

Le défi entre l'Ouest et l'Est est une donnée constante depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Un livre récent d'André Fontaine le démontre. Certes, l'antagonisme qui dresse l'un en face de l'autre à quelque chose d'anachronique lorsqu'il prétend réduire toutes les disputes du monde à une telle opposition manichéenne. J'y reviendrai. Mais là où les deux camps sont constitués, là où le jeu a été engagé de la sorte, nul ne doit douter que le choix de la France est fait et qu'il est irrévocable.

Les Etats-Unis et la France ont apporté ensemble au monde un message de liberté, à travers deux révolutions, voisines dans l'inspiration et dans le temps, à travers trois guerres d'indépendance et de libération où leurs armées ont combattu côte à côte. Nous partageons avec ces alliés les mêmes valeurs de civilisation, la même conception de la société, une société dont l'objectif est de servir l'homme dans sa dignité et dans le respect de ses droits.

Toutefois, nous voulons affirmer notre identité au sein de l'Alliance atlantique, définir nous-mêmes nos intérêts vitaux, procéder à notre propre analyse des menaces. C'est pourquoi la France demeurera en dehors du système intégré de l'O.T.A.N. et continuera à mettre au centre de son système de défense une force nucléaire stratégique indépendante et sans cesse modernisée dont elle a et conservera la seule maîtrise.

La contrepartie évidente de cette indépendance est que nous ne laisserons à personne le soin d'exprimer les convictions, les inquiétudes, les critiques de la France. Indépendants, nous

devons prendre nos responsabilités dans la solution des problèmes ; nous devons donc les définir tels que nous les voyons. Une manière de faire qui prétendrait à la conciliation par le silence, à l'apaisement par la prétérition, mettrait en danger notre liberté à l'égard des blocs, marquerait notre démission sur des sujets majeurs.

Tel est le sens de l'attitude que nous avons maintes fois prise en condamnant l'intervention soviétique en Afghanistan. Nos rapports avec l'U. R. S. S. en sont nécessairement affectés ; pour le moment, nous ne pouvons plus appliquer les procédures de rencontres politiques régulières de la période antérieure. Lorsque j'ai parlé avec M. Gromyko, à New York, je lui ai dit l'émotion que l'invasion de ce pays non aligné, limitrophe de l'Union soviétique, avait créée au sein du peuple français, pour lequel l'occupation étrangère a un sens concret et douloureux, surtout quand elle est le fait d'une des grandes forces de la planète.

Avec la mesure que comporte la vieille amitié entre Paris et Moscou, mais aussi avec le sérieux et la fermeté qu'exige une situation inacceptable, nous continuerons à dire à nos interlocuteurs soviétiques que leur comportement est incompatible avec la politique de paix proclamée par une aussi grande puissance. Nous continuerons aussi à prôner un règlement négocié permettant à l'Afghanistan de retrouver un statut de neutralité ou de non-alignement, à l'abri de toute ingérence extérieure et dans le respect, là comme ailleurs dans le monde, du principe sacré de l'autodétermination.

La même exigence de vérité nous amène à déclarer notre inquiétude face à la course aux armements entre l'Est et l'Ouest. Les Français veulent vivre libres, dans une Europe en paix. Cette paix, cette liberté, représentent notre bien le plus précieux. Pourtant, c'est sur le sol européen que la plus forte concentration d'armements de tous les temps est maintenant massée. Il faut écarter le feu de cette poudrière. Il faut contrôler et réduire ce monstrueux arsenal. Cela n'est possible que par la négociation. Mais, à son tour, la négociation ne sera possible et fructueuse que dans l'équilibre des forces. Aucun des deux côtés ne doit, fût-ce un moment, pouvoir compter sur sa supériorité pour imposer sa volonté à l'autre. L'équilibre doit être global et total ; il ne servirait à rien d'y parvenir pour les forces nucléaires si le déséquilibre des forces conventionnelles demeurerait.

Or, sur le continent européen, un des deux camps a accru rapidement et fortement son potentiel de guerre pendant que l'autre semblait se contenter de ce qu'il avait. Le résultat est l'aggravation du déséquilibre des forces conventionnelles, tandis qu'un avantage a été gagné par un camp en matière de fusées nucléaires à moyenne portée.

Ces déséquilibres — remarquons-le — portent sur des armes qui ne menacent pas directement l'homme de la rue en Amérique ; ils créent donc le risque de démobilitation de l'opinion américaine vis-à-vis des blessures éventuelles des Européens. Il y a là une situation dangereuse.

Certains sont alors tentés de se replier sur eux-mêmes, dans un isolationnisme aveugle ou un abandon dangereux, alors qu'il faut, au contraire, faire front ensemble et affirmer la détermination commune de faire l'effort nécessaire pour retrouver l'équilibre de la dissuasion, condition de la paix, condition aussi de la négociation que nous souhaitons tous au plus tôt.

En se dotant d'une force de dissuasion nucléaire indépendante, la France s'est, certes, soustraite au risque d'être un champ de manœuvres dans un conflit conduit par d'autres. Elle n'en partage pas moins le souci de tous ceux qui, en Europe, s'insurgent contre l'éventualité de la guerre. Il faut, certes, que les superpuissances réduisent leurs armements. Mais cela ne peut être fait dans le respect de l'équilibre qui conditionne la paix que si aucun des deux n'a acquis et ne prétend conserver une supériorité. La décision de l'O. T. A. N. de décembre 1979 sur les euromissiles me semble donc justifiée. Elle assure dès maintenant les conditions de la négociation. Rien ne doit plus la retarder afin de parvenir à un nouvel équilibre au plus bas niveau possible d'armements. Nous nous félicitons de l'ouverture récente à Genève des pourparlers américano-soviétiques, en souhaitant leur succès, puis leur insertion dans la négociation nucléaire globale qui doit faire suite aux accords Salt.

Nos rapports avec l'Est européen n'en demeurent pas moins marqués par l'histoire, la géographie, l'économie, très souvent la culture ; nous appartenons au même continent, même si nous nous rangeons actuellement dans des camps différents. Les échanges de visites avec des dirigeants d'Europe orientale ont commencé et se poursuivront : Pologne, Roumanie, Répu-

blique démocratique allemande, bientôt Bulgarie et Hongrie. Les liens traditionnels et affectifs qui nous unissent à la Pologne inspirent à notre peuple une immense sympathie face aux difficultés de ce pays ; nous lui avons accordé une aide généreuse, que nous sommes décidés à poursuivre tant sur le plan alimentaire que sur le plan financier. Nous sommes persuadés que le renouveau polonais mérite de s'accomplir dans l'indépendance et selon la volonté des seuls Polonais.

Du côté de l'Union soviétique, je note que la grande commission se réunira bientôt pour parler commerce et économie. Cela marquera la poursuite normale de nos rapports économiques, commerciaux et techniques. Ces rapports sont d'ailleurs illustrés par la conclusion prochaine de contrats considérables liés à la construction d'un gazoduc venant de Sibérie et qui contribuera à diversifier nos approvisionnements énergétiques.

Mention particulière doit enfin être faite de nos relations avec la Yougoslavie, où je me suis rendu voilà quelques jours. La sympathie du peuple français a toujours été grande pour ce peuple fier, jaloux de son indépendance, capable des plus grands sacrifices lorsque son identité est menacée. Des convergences nouvelles, apparues sur bien des sujets depuis les élections de mai, doivent permettre un rapprochement remarquable entre nos pays et du coup, espérons-le, entre la Yougoslavie et la Communauté européenne.

Revenant au désarmement, je voudrais rappeler les efforts que la France déploie à la conférence de Madrid en vue d'obtenir, avant la fin de cette année, une conclusion heureuse et équilibrée. Cela sanctionnerait les progrès, limités mais réels, accomplis dans le domaine des droits de l'homme. Cela représenterait surtout un progrès notable dans le désarmement des esprits, grâce à une conférence sur les mesures de confiance et le désarmement conventionnel en Europe. Vous savez que l'objectif est de définir des obligations de transparence et des restrictions portant sur des activités militaires de l'Atlantique à l'Oural. Il faut que ce progrès soit réalisé et donc qu'à Madrid la dernière difficulté soit traitée ; je fais appel à nos partenaires d'Europe de l'Est à cette fin.

En matière de désarmement, comme je l'ai dit, les négociations stratégiques entre superpuissances, les suites du processus d'Helsinki sont des jalons sur la voie du progrès. Mais il faut chercher toutes les autres occasions possibles. A cet égard, la France attacherait du prix à des arrangements régionaux permettant à des pays voisins de convenir entre eux de mesures de confiance, de dispositions limitant la croissance des armements, puis assurant leur réduction, de mesures établissant un contrôle réciproque efficace. Ce serait un moyen de limiter la course aux armements dans le tiers monde, course qui crée inévitablement une dépendance croissante vis-à-vis de l'un ou l'autre des supergrands. Il faut briser ce cercle infernal.

Enfin, je rappellerai que les Nations unies consacreront, l'été prochain, une session extraordinaire au désarmement. La France se prépare activement à cette rencontre. Notre intention est d'associer à cette réflexion des représentants de l'opinion, en premier lieu des parlementaires.

Tous les Français doivent savoir que le Gouvernement et le Parlement ont un objectif primordial dans la période actuelle de tensions redoutables : il faut réduire les armements, assurer la paix, permettre à chaque pays de se consacrer en toute indépendance à la solution des crises si nombreuses qui nous assaillent.

En effet, mesdames, messieurs les sénateurs, ces crises nous assaillent de toute part.

En France même et en Europe — le discours de tous mes collègues l'a montré — nous sommes assaillis par le chômage, par le doute à l'égard de la possibilité de la reprise ; les fondements mêmes de notre société peuvent en être ébranlés.

Dans le tiers monde, la misère, la faim, le doute de soi également, menacent l'avenir. Aux difficultés de l'indépendance, de la construction des nouveaux Etats s'ajoutent les tensions et les guerres et, maintenant, les conséquences d'un environnement économique mondial peu favorable. Alors qu'il faudrait exporter plus pour les pays du tiers monde, les marchés se rétrécissent avec la crise et la récession. Alors qu'il faudrait disposer de financements plus larges, les ressources sont réduites, la méfiance des prêteurs est accrue, l'indépendance des forces extérieures qui domine l'économie du monde — les multinationales — deviennent sans cesse plus grandes.

Parmi ces forces extérieures, la plus redoutable de toutes, à l'heure actuelle, est le désordre général qui pèse sur tous les indicateurs de nos vies économiques : désordre des marchés de matières premières, qui varient de manière erratique au gré de quelques-uns, désordre des monnaies, qui ne cessent de flotter

dans la tempête, désordre des taux d'intérêt, qui tuent les possibilités d'investissement. Les victimes en sont les producteurs, les consommateurs dont la situation est précaire, les Etats qui sont privés de possibilité de planification, puisque rien n'est prévisible.

Tout cela dicte la politique de la France.

Nous savons qu'il n'y aura pas de solution à ces grands problèmes économiques par le retour au passé. Nous savons qu'il n'y aura pas de rémission, et Dieu sait que certains de nos voisins ont essayé d'appliquer les recettes anciennes avec énergie. Alors, il faut résolument tourner la page et essayer d'entrer dans cet ordre nouveau qui fait peur à certains, mais qui en exalte beaucoup.

Avec le tiers monde, il faut accepter que, globalement, soient négociés l'ensemble des problèmes qui dominent leur vie et la nôtre : problèmes économiques, sociaux, techniques, politiques. C'est ce qui a été aperçu, dans la dimension politique, à la faveur de la réunion entre vingt-deux chefs d'Etat à Cancun. Vous savez la place que la France y a tenue.

Nous entendons donner la priorité à cette négociation globale, qui doit commencer le plus rapidement possible, et qui a toute possibilité d'accroître les financements vraiment nécessaires dans les pays du tiers monde, pour leur permettre de développer leurs stratégies énergétiques, d'avoir une stratégie alimentaire qui les rendra plus autosuffisants, financements nécessaires, surtout, pour les plus pauvres, afin d'éviter la faim et la misère.

Il faut aussi que nous réintroduisons dans la vie mondiale une possibilité de prévisions et, sur ce plan, l'effort que doit faire la France et ses alliés pour que les marchés de matières premières cessent d'être fous, cet effort, dis-je, ne doit, à aucun moment, être relâché.

Au niveau des rapport entre régions, nous pensons pouvoir aller plus loin, car une région comporte un facteur d'homogénéité plus grand que le monde. L'expérience faite par la convention de Lomé entre deux régions du monde, montre qu'il est alors possible d'entrer dans un régime de droit, oh ! limité certes, mais quel progrès, quel contraste avec des situations de force qui se définissent encore ailleurs !

Rien de tout cela n'est possible, bien entendu, pour la France si elle ne fait pas l'effort nécessaire au niveau national, M. le ministre de la coopération et du développement vous en parlera. Il dira, avec la fierté qui est celle de ce Gouvernement, que nous nous sommes engagés à parvenir à doubler notre effort réel en matière d'aide publique au développement et que nous sommes également en train de définir les structures de l'instrument puissant et efficace dont la France a besoin sur ce plan.

Cette attitude, cette approche dans le domaine économique se retrouvent nécessairement dans le domaine politique. C'est même parce que nous éprouvons un engagement profond sur le plan politique aux côtés des non-alignés, aux côtés des marginalisés du monde, que notre effort économique sera marquant, puisque nous leur reconnaissons le même droit à l'indépendance, à la maîtrise de leur destin que nous voulons pour nous-mêmes. Engagement, également, aux côtés des humiliés, des déshérités, des paysans, des ouvriers sans espoir actuellement, parce que nous savons ce que cela veut dire et parce que, permettez-moi de le dire, nous savons que ceux qui leur ressemblent dans notre propre pays nous ont soutenu en mai dernier.

C'est parce que notre engagement est aussi profond que l'autorité de la France dans le tiers monde est arrivée à son degré le plus élevé. Je vais plus loin : je dirai qu'elle est actuellement unique au monde.

En face des conflits ou des tensions qui existent dans certaines parties du tiers monde, nous affirmons des principes simples. Le premier est le respect du droit international, le respect de la loi quand elle existe. Les Etats doivent pouvoir vivre, être garantis, sécurisés dans les frontières que leur a reconnues la communauté internationale. Ils doivent alors pouvoir vivre en paix. Toute occupation, toute situation résultant de la force ou de la décision unilatérale est inacceptable. Le seul règlement possible des conflits doit intervenir dans la négociation.

Telle est l'attitude que nous exprimons tout simplement lorsque, à côté de quatre autres partenaires des Nations unies, nous siégeons au groupe de contact chargé de présenter le plan d'application en Namibie de la résolution qui doit permettre, au cours de l'année 1982, l'indépendance de ce peuple dans les conditions qui ont été convenues par la communauté internationale.

C'est le même souci, le même respect du droit et des Etats qui explique notre engagement très profond et fondamental aux côtés du Liban. Il faut que celui-ci soit confirmé, consolidé dans sa réalité, dans l'autorité de son gouvernement, dans son unicité et dans la paix.

Les résolutions des Nations unies doivent enfin être totalement exécutées : respect du droit, mais — et peut-être plus encore — respect des hommes, respect des peuples, respect des nations et respect du droit sacré à l'autodétermination.

Laissons-nous inspirer par cet exemple et nous voyons alors se dégager les voies de la paix dans les différentes parties du monde, au Proche-Orient en particulier, au Tchad et au Sahara occidental.

Les mêmes principes peuvent être proposés ailleurs dans le monde, en Asie du Sud-Est, par exemple, pour permettre qu'un jour un Cambodge libre de sa détermination et des influences extérieures puisse librement décider de son avenir.

En Amérique centrale, la déclaration que nous avons faite conjointement avec les Mexicains n'avait d'autre sens que de souligner que les problèmes politiques doivent être traités entre les forces politiques et qu'on ne règle pas les injustices à grands renforts d'hélicoptères ou de bombes.

Ainsi, la France a un rôle à jouer partout dans le monde. Elle peut affirmer son unité. On nous dira que nous sommes trop faibles pour être entendus. Mais qui peut penser que les réponses, dans ces différentes parties du monde, doivent provenir seulement — je dirai même principalement — du défi entre les deux pays forts du monde.

Dans la coopération avec les pays de ces régions qui y sont intéressées, nous pouvons jouer un rôle important dans le progrès de la paix, dans une évolution qui permettra à chaque pays de décider de son destin.

Tel a été le sens des voyages déjà nombreux que nous avons faits depuis le 10 mai, des rencontres plus nombreuses encore qui ont eu lieu à Paris. Il suffit de citer des pays comme le Mexique, l'Inde, l'Algérie, pour voir la signification de cette politique.

Cependant, nous ne devons pas limiter cette coopération aux pays en voie de développement. Il faut la développer également avec les pays industrialisés, selon les procédures établies depuis longtemps et en leur donnant leur pleine valeur.

Voilà trois mois environ, a eu lieu à côté d'Ottawa un sommet occidental qui faisait suite à d'autres du même type. Dans ce sommet, les sujets les plus importants ont été abordés, et cela entre les pays industrialisés eux-mêmes. Conjointement, les Européens ont ainsi pu démontrer à leurs partenaires américains combien les choix fiscaux et monétaires qu'ils ont faits pouvaient devenir dangereux pour notre société elle-même, l'imprévisibilité monétaire et le caractère écrasant des hauts taux d'intérêt menaçant notre propre avenir dans la mesure où notre possibilité d'investissement disparaît.

A Ottawa, nous avons également rencontré notre partenaire japonais. Je ne vous dirai pas que nous avons été entendus, mais il faudra sans cesse rechercher ce dialogue avec l'une des principales puissances industrielles du monde, avec un pays qui a singulièrement bénéficié de la paix et de la protection de l'économie de marché qui résulte de l'effort collectif, alors qu'il n'a pas, pour le moment, pris sa part du fardeau commun. Il est temps qu'à Tokyo ces paroles soient entendues.

Le rôle de la Communauté est important à cet égard. Elle représente une force commerciale, son poids économique devrait être mieux senti dans les balances du monde et il conviendrait qu'elle procède à une large reconquête de son marché. Les produits de substitution, qui sont venus trop souvent remplacer les nôtres, représentent une véritable menace pour notre avenir.

J'ai ainsi abordé les problèmes de la Communauté. On en sourit souvent, oubliant ce qu'elle a permis : l'entente avec l'Allemagne, une ère de développement économique singulièrement remarquable. Rappelons-nous que les exportations intra-communautaires de l'Allemagne et de la France ont été multipliées par 26 depuis sa création, que celles de l'Italie ont été multipliées par 33, alors que la Grande-Bretagne, restée à l'écart, n'a pas connu cette évolution et n'a pu bénéficier que d'une multiplication par 4 de ses propres exportations depuis son entrée dans le Marché commun.

Rappelons-nous les apports de la politique agricole commune et décidons de la confirmer et de l'améliorer cette politique dans ses principes fondamentaux. Le revenu de nos paysans doit être assuré par la fixation d'un prix au niveau communautaire. La préférence communautaire est un principe sacré. M. Chandernagor vous en parlera bien mieux que moi tout à l'heure.

Admettons que des améliorations soient nécessaires mais, dans celles qui sont étudiées, sachons distinguer les vrais paysans des industriels de l'alimentation. Quel rapport y a-t-il entre le petit producteur laitier du sud-ouest de la France et le dirigeant de l'usine à lait de Rotterdam ?



Un sénateur au centre. Très bien !

**M. Claude Cheysson**, ministre des relations extérieures. Cette Europe nous a déjà apporté beaucoup, mais il convient d'aller encore plus loin.

On compte dix millions de chômeurs dans les dix pays de la Communauté. Alors, voilà la priorité d'aujourd'hui, voilà la raison pour laquelle la France s'est engagée et a engagé ses partenaires dans une politique de relance européenne, centrée sur les problèmes de nos travailleurs.

Stratégie industrielle, recherche, politique de l'énergie commune à ces dix pays, adaptée à la dimension de ce marché et appuyée — c'est l'un des rares résultats de la réunion qui s'est tenue à Londres, la semaine dernière — par un financement nouveau de 18 milliards de francs empruntés par la Communauté, recherche d'un espace de stabilité monétaire, enfin, création de cet espace social auquel le Président de la République a attaché son nom, ce qui signifie discussion et concertation constantes avec les forces économiques et sociales de ces pays, et étude des problèmes les plus urgents dont celui de l'aménagement du travail ; tels doivent être les thèmes de réflexion de l'Europe, cette Europe des hommes, des travailleurs.

L'Europe n'est pas celle du juste retour, selon des calculs compliqués, de contributions nettes. Bien que je l'ai connue avant, à Bruxelles, il m'est toujours impossible de comprendre comment nos prédécesseurs ont pu accepter, à un moment, que l'Europe soit abordée par ce calcul comptable, alors qu'elle est une entreprise commune, qu'elle doit constituer une communauté face à toutes les forces économiques qui menacent notre développement.

Cela dit, je laisse le soin à M. le ministre des affaires européennes de vous en dire plus sur ce sujet.

Telles sont les grandes lignes de notre politique, mesdames et messieurs les sénateurs. Certains diront que celle-ci ne se distingue pas de la précédente ; d'autres critiqueront la manière de faire.

Je crois qu'ils n'ont pas bien compris. Certes, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes ; le monde n'a pas changé parce que le peuple français a voté autrement. Mais comme notre approche est différente ! Comme nos méthodes et notre style tranchent avec ceux du passé ! C'est la fin du double langage et le respect de tous ceux qui nous entourent. Comme notre engagement est plus profond en Amérique centrale ou sur les matières premières ! Comme notre volonté d'action — certains diront notre activisme — est plus marquée au Proche-Orient dans le combat pour la paix !

Telles sont les raisons pour lesquelles — je le dis sans crainte d'être démentie par quiconque — jamais la voix de la France n'a été aussi aisément entendue dans le monde. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, et sur celles des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chandernagor, ministre délégué.

**M. André Chandernagor**, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, la Communauté européenne est actuellement confrontée à deux négociations importantes : le mandat du 30 mai et la demande d'adhésion du Portugal et de l'Espagne.

Le rapport de fait qui existe entre ces deux négociations ne peut échapper à personne. En effet, ou bien la Communauté est capable d'un effort d'approfondissement de ses structures, d'un resserrement de ses liens, bref d'une promotion de l'esprit communautaire, et l'élargissement projeté peut alors être envisagé comme un facteur d'enrichissement et de développement, ou bien le relâchement des politiques communes, l'abandon progressif de la plus ancienne et, financièrement, de la plus importante d'entre elles — la politique agricole — ne seraient que le signe annonciateur d'une dilution dont l'élargissement ne pourrait qu'accélérer le cours.

Nous sommes à la croisée des chemins. Il faut choisir entre une Communauté cohérente et unie, disposant dans l'ordre économique et social et, dans une certaine mesure, politique, d'une autonomie de décision et d'action satisfaisante vis-à-vis du monde extérieur, et une vaste zone de libre échange sans contours ni frontières qui, par un choc en retour inéluctable, aboutirait bientôt, sous la pression de la crise et des nécessités, à un retour progressif aux protectionnismes nationaux.

La France, pour sa part, a choisi. Elle demeure fidèle, dans son inspiration comme dans sa démarche, au projet initial et à l'esprit des origines : établir sans *a priori* idéologiques, mais par une approche pragmatique, des politiques communautaires cohérentes. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a abordé les deux négociations qui dominent actuellement le débat communautaire.

La discussion du mandat du 30 mai se poursuit à des niveaux différents depuis plus de trois mois et le sommet européen de Londres lui a consacré l'essentiel de ses travaux.

Le 30 mai 1980 — je le rappelle — les chefs d'Etat et de gouvernement d'alors, après avoir admis que le solde net de la Grande-Bretagne dans les opérations du budget communautaire, c'est-à-dire le rapport entre ses contributions et ce qu'elle perçoit au titre des politiques communes, faisait apparaître une situation inacceptable, décidaient, d'abord, de lui accorder une compensation pour deux ans — environ 15 150 millions de francs d'alors, soit quelque 16 milliards de francs actuels — ensuite, de s'efforcer de résoudre le problème pour 1982 par des modifications structurelles portant sur le développement des politiques communautaires. Tel était le mandat confié à la commission.

Comme M. le ministre des relations extérieures, j'ai, moi aussi, toujours eu beaucoup de mal à comprendre comment les négociateurs français d'alors avaient pu, sans contrepartie, accorder un aussi royal cadeau à nos amis britanniques. Ce montant a d'ailleurs été établi à partir de bases de calcul si contestables que l'on s'aperçoit maintenant que, par rapport aux prévisions établies, la Grande-Bretagne aura, en définitive, touché 900 millions d'ECU de trop.

Quoi qu'il en soit des intentions initiales du gouvernement français de l'époque, il est certain que, dans l'esprit de la plupart de nos partenaires — notamment des Britanniques qui ont, au cours de ces derniers mois, assumé la présidence du conseil des ministres de la Communauté — la discussion ouverte le 30 mai devait être limitée pour l'essentiel à deux problèmes : la réduction des dépenses de la politique agricole commune et la fixation, pour l'avenir, de la « compensation » britannique.

D'entrée de jeu, nous avons signifié notre refus de nous laisser enfermer dans un débat aussi étroitement circonscrit, cela pour des raisons à la fois de principe et d'efficacité.

Pour des raisons de principe, d'abord. La notion de situation « inacceptable » est, effectivement, tout à fait étrangère à la Communauté telle qu'elle avait été conçue à l'origine. A quoi bon, en effet, des politiques communautaires si un mécanisme de péréquation budgétaire devait suffire ?

Le Gouvernement français s'est, pour sa part, résolument opposé, pendant toute la durée de la négociation du mandat du 30 mai, à ce que l'on oriente désormais la politique agricole commune en termes de solde net ou de « juste retour ».

A partir du moment où l'on se réfère à une telle notion, on risque que chacun l'invoque à son propre profit. Faut-il s'étonner, dès lors, si l'Allemagne fédérale accepte mal, désormais, d'être le principal contributeur net et réclame un plafonnement de ses contributions ?

Les avantages que chacun reçoit de la Communauté ne doivent pas se mesurer seulement en termes budgétaires et comptables. Ce qui importe, c'est le bienfait que chacun retire à long terme de l'efficacité des politiques communes globalement appréciées.

Celles-ci ne sauraient, bien entendu, se limiter à la seule politique agricole, non plus d'ailleurs qu'à un accroissement des moyens ou à une meilleure utilisation des principaux fonds existants, le fonds régional et le fonds social.

Nous pensons que le temps est venu d'envisager en maints domaines une relance des politiques communautaires. Le souci de notre avenir commun l'exige : la Communauté s'étiole si elle demeure limitée à ses activités actuelles. La dureté des temps l'impose : face au double défi de la crise et de la troisième révolution industrielle, actuellement en cours, on ne peut se satisfaire de réponses qui se situent seulement au niveau national. Il y faut la dimension européenne.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a présenté à ses partenaires un mémorandum dont je me permets de rappeler les grandes lignes.

La première concerne la priorité à l'emploi sous ses multiples aspects, dont, notamment, celui de l'aménagement de la durée du travail ; priorité aussi à une meilleure association des partenaires sociaux à la vie et aux actions communautaires, parce que l'Europe échouera si le monde du travail n'y trouve pas sa juste place.

La deuxième a trait à la reconquête du marché intérieur, car, si l'union douanière a permis un remarquable progrès, elle n'est plus aujourd'hui suffisante. Il ne peut y avoir désormais de dimension européenne des entreprises sans un véritable marché intérieur européen. Nous proposons qu'on en crée progressivement les conditions juridiques, techniques et fiscales.

Dans le même esprit, nous suggérons qu'une politique économique extérieure mieux concertée entre les Etats membres donne à la Communauté les moyens d'une meilleure résistance aux offensives visant à la pénétration du marché européen par nos principaux concurrents et d'un dynamisme accru sur les marchés internationaux.

Mais pour prétendre rivaliser à armes égales avec leurs principaux concurrents, nos entreprises doivent mener à bien un grand effort d'adaptation et de modernisation. C'est pourquoi nous proposons, dans des domaines aussi essentiels que l'énergie, la restructuration des industries traditionnelles, la recherche-innovation, les industries de pointe, de prolonger les actions entreprises au niveau national en leur conférant la cohérence et la dimension de politiques européennes.

Toute l'action du Gouvernement, au cours de ces derniers mois, a tendu à faire de la relance européenne ainsi conçue un élément indissociable de la réflexion en cours au niveau communautaire.

C'est pourquoi nous avons exigé qu'on globalise les problèmes et que les trois volets de la discussion soient indissociables. Après le sommet de Londres, nous avons eu la satisfaction de constater que non seulement cette méthode a été acceptée, mais que c'est sur le volet « relance » que l'on a le plus progressé.

Un large accord a pu se réaliser sur les problèmes de l'emploi, qu'il s'agisse de la lutte contre le chômage, de l'aménagement de la durée du travail ou d'une meilleure association des travailleurs à la solution des problèmes qui les concernent.

Une stratégie industrielle européenne avec des orientations communes en matière d'innovation et de recherche, un effort conjoint pour les économies d'énergie et la recherche d'énergies nouvelles, une politique des transports : tous ces projets ont retenu l'attention de nos partenaires et feront l'objet d'un calendrier de décisions. Un début de financement de ces différentes actions a été décidé par un accroissement significatif — 3 milliards d'ECU — des moyens du nouvel instrument communautaire.

On s'est également entendu sur l'accroissement en termes réels des ressources du fonds régional et sur une concentration de ses interventions dans les régions les moins prospères, ainsi que sur l'augmentation des ressources du fond social.

Reste, évidemment, la révision de la politique agricole commune sur laquelle l'accord n'a pu, jusqu'à présent, intervenir. Notre position à ce sujet est tout à fait claire.

La politique agricole commune repose sur quelques principes fondamentaux : unité du marché, préférences communautaires et solidarité financière. Nous en demandons une application plus effective, c'est-à-dire le démantèlement progressif des montants compensatoires, la limitation des importations de produits de substitution des céréales ou des matières grasses et la répudiation de la notion de « juste retour ».

Au niveau de ces principes, se situent également les dispositions de l'article 39 du traité de Rome qui précise, notamment, que la politique agricole commune a pour but d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole.

Cette exigence d'un niveau de revenu équitable nous conduit à refuser le plafonnement artificiel des dépenses de la politique agricole commune. Si nous n'excluons pas, dans une conjoncture budgétaire difficile, une gestion prudente et une évolution modérée de ces dépenses, nous ne pouvons admettre que l'on en fixe par avance le montant à un niveau inférieur aux besoins réels, ce qui ne pourrait aboutir qu'à une renationalisation progressive des politiques agricoles, donc à terme, à la suppression de la politique agricole commune. Or, celle-ci est un élément indissociable du Marché commun.

Dans notre esprit, une gestion économe du budget agricole passe par l'élimination des rentes de situation. On peut y parvenir par la révision du système des garanties offertes aux producteurs et par une meilleure hiérarchie des prix.

Des progrès ont été accomplis à Londres en ce qui concerne les céréales. On a achoppé sur les produits laitiers et sur les produits méditerranéens.

En ce qui concerne le lait, nous souhaitons un système différentiel des charges et taxes qui pèsent sur les producteurs, calculé de telle sorte qu'il dégrève les petits producteurs et

qu'il impose les « usines à lait » qui bénéficient d'une rente de situation importante, en violation du principe de la préférence communautaire, puisqu'elles nourrissent leurs animaux producteurs avec du soja ou du manioc d'importation.

S'agissant des produits méditerranéens — vin, fruits et légumes, huile d'olive — on a progressé sur le vin ; le problème de l'huile d'olive n'a pu trouver, jusqu'à présent, de solution acceptable. Or la fixation de garanties pour les producteurs méditerranéens est une nécessité absolue si l'on veut aborder, dans de bonnes conditions, le problème de l'élargissement.

J'en arrive, pour terminer mon propos, à la position de la France au regard de l'élargissement. Qu'on nous comprenne bien : à Londres, le Conseil européen a fait une déclaration sur l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, en en accueillant favorablement le principe. Nous sommes d'accord avec nos partenaires. Nous voulons simplement que, dans les négociations actuellement ouvertes, on s'entoure d'un certain nombre de précautions.

La première d'entre elles, c'est que la négociation soit conduite sérieusement. Il ne faut pas que nous nous trouvions, comme cela s'est produit à l'occasion des précédents élargissements, devant des partenaires d'extrême bonne foi, nous n'en doutons pas, mais qui ont une tendance permanente — faute de clarté dans la situation du moment — à vouloir renégocier le traité. Cela est vrai aujourd'hui de la Grande-Bretagne et cela peut l'être demain de la Grèce.

Cette situation ne devrait pas recommencer car aucune Communauté ne serait viable dans de telles conditions.

La deuxième précaution consiste à exiger le respect de l'acquis communautaire de la part des pays qui demandent à entrer dans la Communauté. Nos partenaires et nous-mêmes avons demandé à l'Espagne de le faire, notamment en acceptant que la T. V. A., qui est un acquis communautaire essentiel, soit introduite dans ce pays au plus tard le jour où il entrerait dans la Communauté.

Si nous avons admis que l'on pouvait ouvrir les négociations sur l'union douanière, nos partenaires et nous-mêmes avons clairement fait savoir que ces négociations ne pourraient être closes que dans la mesure où nous aurions l'assurance que l'acquis communautaire, notamment la T. V. A., serait préservé.

De toute manière, nous n'avons pas encore ouvert complètement les négociations sur la politique agricole pour la raison très simple que la Communauté n'a pas encore fixé, pour elle-même, ce que sera demain sa politique agricole, notamment au regard de produits aussi essentiels que les produits méditerranéens.

Nous abordons cette question de manière tout à fait objective. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que des contacts bilatéraux soient éventuellement pris entre l'Espagne, le Portugal et nous-mêmes pour cerner un certain nombre de problèmes qui nous sont communs. Mais, bien entendu, la négociation doit être menée, pour l'essentiel, pour la Communauté tout entière.

J'en ai terminé avec l'exposé de la politique de l'actuel Gouvernement en matière communautaire.

Je l'ai déjà dit précédemment, nous avons abordé ces questions avec réalisme et sans esprit théologique. Le temps n'est plus où l'on pouvait se jeter à la tête de grands principes, de grandes idéologies, de grandes idées. La Communauté n'a jamais avancé ainsi, elle a plutôt reculé.

Comme ses fondateurs l'avaient voulu et conçu, la Communauté a avancé pas à pas. C'est la seule méthode qui permette de progresser. Essayons donc, là aussi, pas à pas, de conduire une politique nouvelle, d'introduire un peu plus de communauté dans tel ou tel secteur. C'est ce que nous proposons à nos partenaires et, sur ce point, nous sommes compris.

Par conséquent, si l'on veut bien faire preuve de réalisme, en y mettant aussi un peu de cœur, dans le monde actuel, la Communauté européenne, telle qu'elle est conçue, est un facteur de paix et d'équilibre irremplaçable.

Face à nos partenaires, à nos rivaux, à nos concurrents sur le plan économique, si nous nous contentions des limites de la nation, nous ne prendrions pas la mesure nécessaire des rivalités économiques actuelles. Certes, la nation existe, elle est importante, indispensable. Mais, sans une Communauté plus vaste, l'effort national n'aurait pas la dimension qu'il peut en attendre. La Communauté nous paraît être un moyen extraordinaire de valoriser cet effort national, et c'est bien ainsi que nous l'entendons. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur diverses travées de la gauche démocratique, de l'U. D. C. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cot, ministre délégué.

**M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.** Monsieur le président, pour déférer à votre invitation — être concis — et après le tour d'horizon fait par M. le ministre des relations extérieures, je me contenterai de dire quelques mots sur le « bleu » relatif au ministère de la coopération. Au demeurant, le document a été « épiluché » avec excellence et indulgence par vos rapporteurs, MM. Delmas, Martin et Schmitt.

Avant de répondre à deux observations formulées dans les rapports, j'évoquerai le budget lui-même.

Celui-ci, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ne reflète que pour partie l'effort de l'aide publique française au développement. Seulement pour partie : il s'accroît, cette année, de 19,18 p. 100, passant à 4 897 600 000 francs dans le « bleu » relatif au ministère de la coopération, ce qui représente une augmentation relativement modeste, même si elle est substantielle.

Les négociations budgétaires étaient entamées et bien avancées avant la formation du nouveau Gouvernement. Néanmoins, dans l'enveloppe ainsi fixée, nous avons essayé de marquer — par des inflexions pour cette année, en espérant les transformer en changements l'année prochaine — certains postes de ce budget.

Nous avons tenu compte, en particulier, de la nécessité de majorer les crédits consacrés aux opérations culturelles, de renforcer l'appui logistique à nos coopérants, qui avait été négligé les années passées, enfin de souligner l'appui que nous entendons donner, par un triplement du crédit, à l'effort des organisations non gouvernementales.

Pour le reste, ce budget, comme l'ont indiqué vos rapporteurs, laisse chacun un peu sur sa faim. Il consacre surtout une part substantielle — j'y reviendrai tout à l'heure — aux concours financiers, qui s'accroissent de 36 p. 100, ce qui n'est pas un sujet de satisfaction pour le ministre de la coopération et du développement.

Tel est le contenu du fascicule budgétaire du ministère de la coopération.

Ce budget de la coopération ne représente qu'une partie de l'effort de l'aide publique française au développement, dont le Président de la République a marqué la haute ambition puisque, durant le septennat, il est prévu de doubler en pourcentage, par rapport au produit national brut, l'effort français d'aide au développement. Ce pourcentage se situe aujourd'hui aux environs de 0,35 p. 100. Notre aide doit — en excluant les départements et les territoires d'outre-mer bien évidemment, l'honnêteté commandant cette correction — atteindre 0,70 p. 100 du produit national brut dans les sept années à venir.

A l'intérieur de cette aide, notre effort doit se porter particulièrement en faveur des pays les moins avancés puisque, avec un effort du même ordre, c'est-à-dire le doublement des crédits, notre sous-objectif est d'accorder une aide se montant à 0,15 p. 100 du produit national brut d'ici à 1985, selon l'engagement pris par le Gouvernement français lors de la conférence de Paris sur les pays les moins avancés.

La réalisation de cet objectif ambitieux commencera en 1982 par l'accroissement du budget de la coopération, mais plus encore par l'effort porté sur d'autres fascicules budgétaires : grâce à la recherche scientifique, avec des crédits inscrits au budget du ministère de la recherche, à l'augmentation de moitié de nos contributions volontaires aux organisations internationales — chapitre qui avait pris beaucoup de retard et qui est inscrit au fascicule relatif au ministère des relations extérieures — et enfin à un accroissement substantiel des prêts du Trésor.

Dans l'ensemble, on peut estimer — il ne peut s'agir que d'une estimation pour les ressources de trésorerie comptabilisées en fin d'exercice — l'augmentation de l'aide publique au développement à 35 p. 100 pour l'année 1982.

Cet effort est-il raisonnable ? La question ressort en particulier des observations de M. Schmitt. Est-il bien conduit ? Telles sont les deux questions que je vais examiner rapidement.

Cet effort est-il raisonnable ? Oui, nous le répétons, il l'est. Ce ne sont pas simplement des milliards qui s'envolent. Il est raisonnable parce que la relation Nord-Sud — il faut le répéter jour après jour — est de l'intérêt de la France. Dans une période de crise économique et de difficultés considérables, les relations de tous ordres, et d'abord d'ordre économique que nous entretenons avec les pays du Sud sont indispensables pour notre équilibre économique, pour notre balance commerciale, pour la création d'emplois en France.

L'an dernier, l'ensemble des pays en voie de développement non pétroliers était le seul groupe d'Etats avec lequel notre balance était positive, pour environ 20 milliards de francs. Le nombre d'emplois créés, d'après le rapport de M. Berthelot pour le Plan précédent, rapport que nous sommes en train d'actualiser en liaison avec M. le président du Conseil économique et social, s'est soldé par 100 000 emplois nouveaux.

Alors même que le tiers monde, selon certains, menacerait certains secteurs de notre activité économique, par exemple celui du textile, il convient d'y regarder de plus près. Il faut savoir que les importations de textiles de la Communauté ne proviennent pas pour 1,8 p. 100 des pays dits A. C. P., c'est-à-dire des pays du tiers monde liés à la Communauté par les accords de Lomé.

Il y a donc là, globalement, une relation favorable à la France, relation consolidée, renforcée par la politique de coopération que nous entendons mener, et cela apparaît à chaque instant, sur le terrain, au détour de chaque projet.

Chaque franc consacré à l'aide accordée au titre de notre politique de coopération bilatérale induit 6 francs d'exportations françaises ; pour la coopération multilatérale, ce que l'on appelle le « taux de retour » — c'est-à-dire le montant des achats français intervenant dans le cadre d'une coopération menée par l'intermédiaire des organisations internationales — ce taux, dis-je, varie entre 1,3 p. 100 et 2,8 p. 100, par exemple, pour les opérations menées par l'intermédiaire de la Banque mondiale.

Nous sommes donc là en présence de relations soutenues et renforcées par la politique d'aide au développement, qui sont de l'intérêt de la France, il est difficile de le contester.

On nous rétorque que c'est globalement vrai mais que cela ne signifie pas que les crédits affectés ainsi à des opérations de développement sont utilement dépensés. L'on cite des cas de gaspillages, de gabegie et de « mal développement ».

Certes, il s'en est produit, mais ce n'est pas par ignorance ou faute de contrôle qu'il en a été ainsi ; telles ou telles festivités, dont on rit aujourd'hui, étaient honorées de la présence d'autorités françaises qui savaient fort bien où était passée l'aide publique au développement.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Malheureusement !

**M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué.** Le problème, monsieur Bonnefous, n'est pas tellement de suivre la bonne utilisation des deniers publics en la matière. Il se pose là moins un problème d'information qu'un problème d'affectation des ressources elles-mêmes. C'est la politique qui est en cause, et non la connaissance de cette politique.

S'agissant des contributions financières à l'équilibre des budgets d'un certain nombre de nos partenaires, je ne suis pas particulièrement heureux d'annoncer un taux d'accroissement de 36 p. 100. Nous regrettons, en effet, la nécessité de ces interventions, dont l'accroissement correspond à l'effondrement économique et financier d'un certain nombre de nos partenaires ; le choix s'offre à nous entre les sauver — je crois que le mot n'est pas trop fort — ou les laisser couler. Certains exemples qui ne sont pas très éloignés sont là pour montrer comment un pays peut périr économiquement, financièrement, monétairement, ou en tout cas se trouver dans un tel état de détresse que son redémarrage économique d'ensemble devienne sinon inconcevable du moins incomparablement plus difficile et plus onéreux.

Toujours dans le souci d'aider certains de nos partenaires, auxquels nous sommes liés par cette solidarité, à repartir, nous mettons en place, en liaison avec les institutions internationales, des mécanismes de soutien, j'allais dire de guidage, économiques et financiers en vue de l'adoption par ces Etats de plans de redressement économique et financier.

Je demande à MM. et Mmes les sénateurs de constater que, dans les mois passés, la France, en envoyant des équipes compétentes pour aider les gouvernements des Etats à dessiner un plan de redressement, a agi, me semble-t-il, au mieux des intérêts de ses partenaires et donc de ses propres intérêts.

Il s'agit là d'un ensemble de dispositions nécessaires — je n'en tire, pour ma part, aucune gloire, car la situation économique difficile dans laquelle se débattent nos partenaires n'incite pas particulièrement au chant glorieux — et d'un devoir que nous accomplissons de notre mieux.

Cela ne signifie pas, monsieur le président, monsieur le rapporteur de la commission des finances, que je considère le contrôle parlementaire comme suffisant et efficace en la matière. Je suis tout à fait prêt — nous en avons d'ailleurs parlé — à améliorer, plus exactement à faciliter l'exercice de ce contrôle.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. Je vous en remercie.

**M. Jean-Pierre Cot**, ministre délégué. Je sais, monsieur le président de la commission des finances, que M. Schmitt a repris dans son rapport une idée qui vous est chère, celle d'une commission mixte qui pourrait suivre l'emploi des deniers publics en matière d'aide au développement. J'ai étudié la question en me remémorant quelques vieux souvenirs de droit constitutionnel; il m'est apparu que la création d'une telle commission n'était pas compatible avec l'article 43 de la Constitution et l'ordonnance du 17 novembre 1958, surtout dans l'interprétation qu'en donne le Conseil constitutionnel. Il existe un obstacle juridique tenant à la nature même du contrôle parlementaire.

En revanche, je faciliterai l'exercice du droit de contrôle sur pièces et sur place du rapporteur de la commission des finances du Sénat, comme du rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui pourront, pour des pays choisis par eux, vérifier effectivement comment sont employés les deniers du budget de la coopération et du développement.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. Je vous en remercie.

**M. Jean-Pierre Cot**, ministre délégué. Par ailleurs, je me propose d'améliorer l'efficacité de l'« instrument développement », qui fait l'objet actuellement de délibérations au sein même du Gouvernement, en vue de le rendre plus cohérent.

D'abord, au sein du ministère des relations extérieures, nous entendons rassembler dans une même unité — qui aura toutefois son autonomie et sa souplesse d'exécution propres — tout ce qui a trait à la politique du développement et donc abandonner cette division entre un ministère de la coopération, hérité de l'histoire, et l'aide au développement des pays qui ne se trouvaient pas liés à nous par ces liens traditionnels. Cette opération d'unification est en cours. Aussitôt qu'elle sera précisée, M. Cheysson et moi-même en entretiendrons vos commissions compétentes pour faire le point à son sujet.

Nous entendons de plus résoudre le délicat problème de la coordination entre l'ensemble des instruments interministériels qui concourent à la politique du développement et qui concernent des intérêts divers: celui du développement de nos partenaires, mais aussi celui de notre commerce extérieur — je ne sais pas, à ce propos, pourquoi M. Martin, dans son rapport écrit, semble s'offusquer du fait que l'on ait pu constater que des intérêts commerciaux importants et souvent prépondérants étaient pris en compte dans la politique passée — mais encore les intérêts économiques et financiers de la France.

Ces divers instruments sont répartis entre le ministère des relations extérieures, le ministère de l'économie et des finances — je songe aux prêts du Trésor — le ministère du commerce extérieur, enfin, les ministères techniques qui ont une activité de développement.

Tous ces intérêts sont légitimes, encore faut-il qu'ils soient harmonisés, qu'ils soient clairement mis en concurrence, et que de cette confrontation sorte une politique gouvernementale unique et non des politiques divergentes.

C'est la raison pour laquelle le conseil des ministres de mercredi dernier a décidé la création d'un poste de délégué interministériel au développement, nommé sur proposition de M. le ministre des relations extérieures auprès du Premier ministre, dont le rôle sera d'assurer cette fonction maïeutique, en quelque sorte, permettant d'harmoniser les intérêts divers et d'unifier la politique française de coopération.

Je crois que ces deux réformes rendront, dans les années à venir, notre politique de coopération plus efficace, car si je ne crois pas que « les milliards s'envolent », je crois qu'il faut que chaque sou soit compté, soit affecté avec précision. Monsieur le président de la commission des finances, vous pouvez compter sur ma vigilance. Je sais, pour ma part, que je peux compter sur celle du Sénat. (*Applaudissements sur les traversées socialistes et communistes, ainsi que sur diverses traversées de la gauche démocratique, de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** J'indique que, conformément à la décision de la conférence des présidents, les rapporteurs spéciaux de la commission des finances disposent, dans ce budget, de vingt minutes et les rapporteurs pour avis de dix minutes.

La parole est à M. Moinet, rapporteur spécial.

**M. Josy Moinet**, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Services diplomatiques et généraux.*) Monsieur

le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, selon une tradition bien établie, la discussion du budget des relations extérieures donne lieu à un débat ouvert, qui ne manque jamais d'intérêt, sur les principales orientations de la politique extérieure de la France.

De ce point de vue, le Sénat a entendu avec un intérêt et une attention soutenus les communications que vous venez de faire, messieurs les ministres.

D'autres considérations géopolitiques seront développées, concernant les enjeux de la politique extérieure de la France. Puisse-t-on tout de même ne pas oublier que nous sommes là d'abord pour voter des crédits.

Ce n'est d'ailleurs pas rabaisser le niveau de notre débat que de partir d'une analyse des moyens dont disposent les services diplomatiques et généraux à travers le monde pour tenter de discerner certaines finalités objectives de notre politique extérieure.

L'examen d'un budget est, en effet, une bonne façon pour juger la réalité des intentions et des possibilités de mise en œuvre d'une politique.

Messieurs les ministres, mes chers collègues, notre commission des finances souhaite que les problèmes budgétaires, qui sont censés être au cœur de ce propos, ne soient ni escamotés, ni traités entre parenthèses, comme cela a été trop souvent le cas les années précédentes.

Ce disant, je souhaite simplement, monsieur le ministre des relations extérieures, que sur les questions strictement budgétaires vous puissiez apporter des réponses plus approfondies que celles qui ont été fournies naguère à notre assemblée par vos prédécesseurs.

Les quelque 7 181 millions de francs de crédits dont ce budget est doté en 1982, auxquels s'ajoutent 160 millions de francs d'autorisations de programme, permettront le fonctionnement, à travers le monde, de : 151 postes diplomatiques, 160 consulats et 104 sections consulaires, 152 lycées et collèges et 113 écoles françaises, 837 alliances françaises et 146 établissements et centres culturels, sans oublier 114 établissements et missions archéologiques.

En outre, 11 268 agents titulaires et contractuels à l'administration centrale et dans les services à l'étranger sont rémunérés par les crédits que nous sommes en train de discuter.

Pour sa part, la direction générale des relations culturelles gère quelque 13 652 coopérants, enseignants, experts ou attachés, dont un peu moins de 1 500 volontaires du service national.

Ajoutons que plus de un million de nos compatriotes vivent à l'étranger, que près de 450 000 étrangers fréquentent nos établissements d'enseignement ou nos centres culturels dans le monde et que les crédits que nous discutons permettent l'accueil de près de 13 000 boursiers étrangers en France.

Voilà qui situe l'importance des actions que ce budget permet de mener dans le monde.

La finalité de ces dépenses est triple. Il s'agit, tout d'abord, d'assurer la représentation de notre pays dans les autres Etats et les organisations internationales, ensuite, d'assister les Français de l'étranger et les réfugiés étrangers en France, enfin, de diffuser notre propre culture à l'extérieur, tout en nous enrichissant de la connaissance de celle des autres et en coopérant plus particulièrement avec les pays dont le sort est moins favorable que le nôtre.

Objectifs ambitieux donc que ceux de ce budget, et qui mériteraient sans doute mieux qu'une augmentation de 20,6 p. 100 en autorisations de programme et de 20,24 p. 100 pour l'ensemble des dépenses ordinaires et des crédits de paiement, alors que les normes de progression du budget de l'Etat pour ces types de dépenses sont respectivement de 31 p. 100 et de 27 p. 100.

Je n'abuserai pas des chiffres, vous renvoyant à leur sujet à mon rapport écrit, ce qui me permettra de vous présenter d'emblée les principales observations de notre commission des finances en ce qui concerne les crédits des services diplomatiques et généraux.

S'agissant tout d'abord des priorités de ce budget, il apparaît que celles-ci se traduisent par trois principales catégories de mesures : des créations d'emplois, une augmentation de nos contributions internationales et une progression des crédits destinés à nos échanges culturels et à notre aide au développement.

A elles seules, ces mesures sont responsables de près de 60 p. 100 des dépenses supplémentaires de ce budget pour 1982.

Mais les conclusions que l'on peut tirer de l'analyse de l'évolution des crédits sont différents selon qu'on prend en considération les mesures acquises ou que l'on s'en tient aux seules mesures nouvelles.

Dans les mesures acquises, en effet, l'incidence du réajustement de nos contributions, imposé par la dépréciation du franc, est particulièrement importante.

Dans les mesures nouvelles, en revanche, ce sont les crédits destinés à nos échanges culturels et à notre aide au développement qui ont la meilleure part.

Au total, cependant, les actions diplomatiques sont avantagées plutôt que les actions culturelles, car ce sont elles qui bénéficient le plus des créations d'emplois et de l'augmentation des contributions obligatoires décidée par le dernier collectif et le présent projet de loi de finances.

Concernant les actions diplomatiques et consulaires, les évolutions prévues en 1982 s'inscrivent dans une perspective d'accentuation des efforts précédents de redressement et de solidarité à l'égard des Français de l'étranger.

Une priorité est donnée au renforcement de la sécurité de nos postes à l'étranger ainsi qu'à l'accroissement des effectifs d'agents de catégorie B et C, particulièrement dans les secteurs en relation avec le public.

Les observations de votre commission relatives à ces actions tendent, tout d'abord, à souligner qu'il existe des dépenses dont le rythme d'augmentation pourrait être mieux maîtrisé.

Il apparaît ainsi souhaitable d'obtenir de certaines organisations internationales une modération de l'accroissement de leurs dépenses de fonctionnement.

Sans doute aussi un meilleur contrôle des entreprises locales maîtres d'œuvre pourrait-il permettre une réduction du coût de nos chantiers à l'étranger.

Enfin, la forfaitisation du remboursement aux agents des services diplomatiques et généraux de leurs frais de déménagement, ainsi que la mise à la disposition de ces mêmes agents, lorsqu'ils sont en service à l'étranger, de logements meublés appartenant au ministère permettraient de réaliser des économies non négligeables.

En revanche, les dotations affectées par le présent projet de loi de finances à certaines dépenses ordinaires incompressibles sont manifestement trop faibles pour faire face aux conséquences d'une éventuelle érosion de notre monnaie ou de l'inflation dans certains pays étrangers.

Il y a fort à parier que les chapitres permettant le paiement de nos contributions obligatoires ou celui des loyers, taxes et impôts de nos services à l'étranger devront être abondés par un collectif de fin d'année en 1982.

J'en viens maintenant à nos émissions radiophoniques en direction de l'étranger que le budget de programme du ministère considère comme relevant de nos actions diplomatiques, mais qui, en réalité, peuvent être rattachés également à nos actions culturelles. Les crédits correspondants diminuent de 550 000 francs.

Cette évolution serait due au versement en 1980 à la Société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion d'une subvention exceptionnelle de 25 millions de francs, entraînant en contrepartie une diminution de la somme allouée à cette même société en 1982.

Quoi qu'il en soit de la valeur de cette explication, une telle évolution ne permet pas de penser, monsieur le ministre, que vous placiez, parmi vos priorités, le désir de faire rattraper à la France son retard dans ce domaine par rapport à nos voisins Britanniques et Allemands.

Il s'agit pourtant pour notre pays d'un outil remarquable et relativement peu coûteux de communication avec l'extérieur. Il serait hautement regrettable de négliger un instrument incomparable et irremplaçable d'action à la fois culturelle et diplomatique.

En même temps qu'elles permettent de diffuser la langue française dans le monde, nos émissions radiophoniques contribuent à expliquer à l'étranger les positions de la politique française. En Afrique, par exemple, où la liberté de l'information est loin d'être toujours garantie, les nouvelles de Radio France sont très écoutées.

Il reste, bien entendu, à développer sur nos ondes la part des émissions coproduites avec des radios étrangères ainsi que celle des programmes spécifiques, à objet culturel ou éducatif, qui s'attachent à la mise en valeur du patrimoine culturel des pays destinataires.

Le courrier des auditeurs reçu par Radio France International de toutes les parties du monde montre que nos émissions sont un instrument de dialogue entre notre pays et les autres, entre la France et nos compatriotes résidant à l'étranger.

L'examen du problème de nos émissions radiophoniques me conduit à aborder ensuite le sujet de nos actions culturelles extérieures.

Sur ce plan, ce budget apparaît comme un budget de transition, mais dans lequel de nettes priorités peuvent cependant déjà être discernées.

C'est ainsi que les crédits d'aide au développement augmentent globalement de 29 p. 100 sous l'effet d'une poussée considérable des dépenses d'aide multilatérale.

En effet, nos contributions obligatoires à des programmes multilatéraux d'aide au développement progressent de 65 p. 100 et nos contributions volontaires à ce même type de programmes de 43 p. 100.

Par ailleurs, les crédits d'échanges culturels et ceux qui sont destinés à la scolarisation des enfants français à l'étranger évoluent, d'après le budget de programme, plus favorablement que les dépenses consacrées à la promotion de la langue française ou aux échanges scientifiques, techniques et universitaires.

Mais il semble que les crédits destinés à la division de la recherche sur les civilisations, qui dépend du service des échanges culturels, soient insuffisants pour permettre à nos missions de fouilles archéologiques de poursuivre leurs activités en 1982.

Je me permets de compter sur vous, monsieur le ministre, pour qu'il soit évité d'en arriver à la fermeture totale ou partielle de nos chantiers de fouilles à l'étranger.

En fin de compte, ce budget suscite des interrogations plus qu'il ne révèle encore les nouvelles orientations de la politique extérieure du Gouvernement.

Aussi, monsieur le ministre des relations extérieures, le Sénat voudrait-il tout d'abord que vous lui précisiez vos positions à l'égard des orientations du « rapport Rigaud » sur les relations culturelles extérieures de la France et votre conception du rôle de nos établissements culturels à l'étranger.

Le dernier rapport d'activité de la direction générale des relations culturelles, pour intéressant qu'il soit, paraît encore imprégné des idées qui ont inspiré la nouvelle politique française des relations culturelles extérieures lancée à la fin du précédent septennat.

Ainsi paraît-il notamment marqué par une conception à la fois « utilitariste » et « élitiste » du rôle de nos établissements culturels à l'étranger.

Je vous rappelle, d'autre part, que notre regretté collègue Gustave Héon, détenteur du rapport sur les affaires étrangères, craignait que la diversification des objectifs de notre politique de relations culturelles extérieures ne provoque une dilution de ses priorités, préjudiciable à la promotion de la langue française à l'étranger.

Il redoutait également que le souci de réalisme et de décripation dans la défense de notre langue ne puisse avoir des effets démobilisateurs.

Mais il était, sous ces réserves, favorable aux notions d'ouverture aux autres cultures et de réciprocité linguistique préconisées par le rapport Rigaud ainsi qu'à la modernisation des méthodes de promotion du français à l'étranger.

Pour ma part, je souhaite, et la commission des finances a bien voulu me soutenir sur ce point, que la promotion de la langue française demeure au premier rang des priorités de notre action culturelle extérieure, mais qu'un certain effort de concentration et de qualité intervienne là où les acquis de la culture française sont les plus importants.

Les pays où nos positions de départ sont les plus fortes peuvent, en effet, ensuite constituer les meilleures bases d'expansion de la langue française vers les Etats voisins.

Sans doute est-ce une préoccupation, assez proche de celle que je viens d'exposer, qui explique l'importance de l'effort de coopération avec l'ancien condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, prévu par ce budget en 1982.

Mais, en raison de la situation quelque peu confuse qui semble régner sur place, j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez comment la France pourra s'assurer que l'utilisation des crédits qu'elle destine au Vanuatu sera bien conforme aux accords de coopération que nous avons conclus avec ce pays.

Je termine cette série d'observations et de questions, monsieur le ministre des relations extérieures, par les problèmes d'aide au développement dont je crois savoir qu'ils vous intéressent particulièrement.

Pouvez-vous nous donner des précisions sur ce que doit être, selon vous, l'importance de l'aide multilatérale par rapport à l'aide bilatérale et sur les moyens dont la France dispose pour exercer une réelle influence sur l'orientation de l'action des organisations internationales dans ce domaine ?

D'autre part, pouvez-vous nous indiquer dans quelles proportions notre aide aux pays les moins avancés doit s'accroître et quelles conséquences cela aura-t-il sur le choix des priorités sectorielles et géographiques de notre coopération ?

Enfin, que comptez-vous faire pour renforcer le réseau de nos experts techniciens en mission de longue durée à l'étranger, qui apparaît insuffisant au regard du rôle que ces derniers peuvent jouer à la fois pour le développement de nos exportations et pour l'accroissement de l'efficacité de notre aide au développement ?

Je signale à ce sujet, monsieur le ministre des relations extérieures, que l'évolution des dépenses correspondantes ne peut même plus être suivie chaque année à la lecture des documents budgétaires. En outre, les dépenses de ce budget afférentes aux activités de nos missions archéologiques à l'étranger ou à l'utilisation de moyens audio-visuels de diffusion de notre culture ne sont pas plus individualisées dans les documents budgétaires. Je ne peux que le déplorer et demander instamment que la nomenclature soit rendue plus précise et plus claire.

Il ne s'agit pas du tout, comme on pourrait le penser, de questions secondaires de technique budgétaire. Ce sont les conditions même d'exercice du contrôle parlementaire qui sont en jeu.

Sur la réserve des observations que je viens de présenter en son nom, votre commission des finances vous propose d'adopter les crédits des services diplomatiques et généraux du ministère des relations extérieures.

Puis-je ajouter, mes chers collègues, une remarque personnelle en forme de vœu à l'adresse de M. le ministre des relations extérieures ?

La France est perçue et aimée dans le monde entier comme étant la patrie des droits de l'homme.

Partout où les droits fondamentaux de la personne humaine sont ignorés ou bafoués, je souhaite ardemment que les représentants de la France comprennent, aident, assistent, secourent les hommes et les femmes privés de liberté parce que trop attachés aux libertés.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Très bien !

**M. Josy-Auguste Moinet, rapporteur spécial.** Je sais — et je leur rends, ici, l'hommage qui leur est dû — que, dans leur immense majorité, nos représentants se dépensent sans compter et non sans quelques risques pour cette noble mission.

La volonté de la France de garantir en tous lieux et en toutes circonstances les droits de l'homme, c'est bien celle qui a été exprimée par M. le Président de la République dans un magnifique discours à Mexico.

Monsieur le ministre des relations extérieures, pour la défense des droits de l'homme, vous pouvez compter, j'en suis persuadé, sur le Sénat. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

(**M. Pierre-Christian Taittinger** remplace **M. Alain Poher** au fauteuil de la présidence.)

**PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,**  
vice-président.

**M. le président.** La parole est à M. Mont, rapporteur pour avis.

**M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Relations extérieures.)** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, selon les règles établies à la suite du rapport technique de M. le rapporteur de la commission des finances, je retiendrai seulement quelques caractères essentiels du projet de budget pour les relations extérieures et les affaires européennes pour 1982.

Puis j'évoquerai les problèmes de politique internationale examinés par votre commission des affaires étrangères à cette occasion.

Les crédits prévisionnels, qui avaient augmenté de 13,1 p. 100 cette année-ci, s'élèveront de 5 972 millions de francs à 7 181 millions de francs pour 1982. L'accroissement est de 20,24 p. 100, rudement modéré par nos importants paiements en monnaies fortes à l'étranger.

Mais, tandis qu'en 1981 ils représentaient 0,97 p. 100 du budget général et se situaient à 3,3 points au-dessous du taux de progression de ce même budget général, pour 1982 ils en représentent 0,91 p. 100 et se situent pour la première fois à 7 points de son taux de progression. C'est « un record dans l'histoire récente », a déclaré un spécialiste des affaires étrangères dans un grand journal du soir.

Devons-nous croire qu'il n'a guère été tenu compte des fermes mises en garde que j'avais eu le mandat d'exprimer l'an dernier ?

Sur un point, ce budget nous donne satisfaction. Après la création de 200 emplois au collectif de juillet dernier, il en prévoit de surcroît 250 durant le prochain exercice, sans encore atteindre les recrutements nécessaires inscrits dans le plan de redressement du 13 octobre 1976, paresseusement engagé en 1978.

Le remodelage de notre carte consulaire et diplomatique, en fonction de l'évolution des Etats et des régions du monde, en tirera-t-il heureusement parti ?

Il faut aussi noter un substantiel relèvement de 29,33 p. 100 de nos contributions obligatoires et de 38,53 p. 100 de nos contributions bénévoles aux organisations internationales. Comme l'an dernier, la commission des affaires étrangères recommande une stricte surveillance des dépenses de ces institutions afin de valoriser notre concours pour son objet.

En revanche, je regrette que ne soit pas soutenu, en 1982, l'opportun et significatif effort d'assistance et de solidarité de l'an dernier — augmenté à cette époque de 40,9 p. 100 — en faveur de nos concitoyens les plus mal partagés à l'étranger. C'est un devoir auquel nous ne devons pas nous dérober.

En un mot, je vous donnerai notre rigoureux accord, messieurs les ministres, sur cette recommandation de mon homologue à l'Assemblée nationale : le ministère des relations extérieures doit bénéficier — je cite — « et pour plusieurs années, d'une croissance de ses moyens au moins égale à l'évolution générale du budget de l'Etat ».

Les problèmes de politique étrangère évoqués ensuite par votre commission, tout à la fois selon sa compétence et la nature de ce débat, ont concerné le désarmement et la sécurité, l'Amérique centrale et la Communauté économique européenne.

Il semble que le Gouvernement ait repris le plan de désarmement exposé par le Président de la République française, le 25 mai 1978, à la X<sup>e</sup> session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies et, notamment, sa proposition de réunir une conférence du désarmement en Europe — cette terrifiante pouidière — confiée à l'initiative de la rencontre de Madrid sur le contrôle de l'application des accords d'Helsinki.

Le plan français a recueilli le plus large agrément de principe et nous souhaitons ardemment avec vous, monsieur le ministre des relations extérieures, qu'il serve de base à une réelle sécurité en Europe. Seul obstacle à la convocation de cette C. D. E. — conférence sur le désarmement en Europe — le litige avec l'U. R. S. S. sur la zone d'application des mesures militaires de confiance, c'est-à-dire de surveillance réciproque des activités militaires.

Parallèlement, le président Reagan a proposé, le 18 novembre, le bannissement de l'Europe des missiles à moyenne portée : les actuels S. S. 20 russes et les futurs Pershing II américains, par exemple. C'est « l'option zéro ». Nous sommes certainement unanimes à escompter, pour un authentique avenir de paix, le succès de la négociation américano-russe qui vient de s'engager le 30 novembre à ce sujet à Genève.

Dans un cadre plus particulier, nous nous sommes interrogés sur cette déclaration de M. Mitterrand du 31 juillet 1980 : « Il n'y a pas d'Alliance atlantique ou, plus exactement, elle n'a plus de contenu. Le réexamen des relations qui unissent les pays appartenant à l'Alliance atlantique me paraît urgent et nécessaire. J'ai dit et répété que si un sommet s'imposait, c'était bien celui-là. »

Et cette nécessité d'un renégociation de l'Alliance atlantique était réaffirmée notamment le 8 décembre 1980 devant les journalistes du *National press club*, à Washington.

Le Gouvernement compte-t-il donner suite à ces propositions ?

Sur un continent qui nous est cher, nous approuvons sans réserve le projet de création d'une force interafricaine de paix, déjà résolument recommandée et encouragée par le Gouvernement français après la dramatique invasion du Shaba en 1978. Il lui faut prendre consistance afin de garantir, effectivement, la vie des peuples dans la sécurité, la liberté et l'indépendance.

Au Proche-Orient, l'ajournement, pour ne pas dire l'échec, du sommet arabe de Fès, qui manifeste de profondes divisions autour et au-delà du plan Fahd, fait craindre des tensions accrues dans la région.

La participation de quatre membres de la Communauté européenne, dont la France, à la force des « volontaires des Nations unies » qui doit occuper le Sinaï après le retrait des Israéliens en avril sera-t-elle désormais exclue à la suite de l'opposition du nouveau gouvernement grec de M. Papandréou ?

Je me garde, dès lors, de vous interroger sur les principes d'un règlement qui élargirait les accords de Camp-David. Il ne convient pas d'anticiper abusivement.

Ici se pose, me semble-t-il, bon gré mal gré, le problème de nos ventes d'armes. Dans une interview publiée au journal *La Croix* du 18 avril dernier, M. Mitterrand déclarait : « J'ai une grande ambition pour la France, c'est qu'elle substitue à l'égard du tiers monde, à son rang de premier vendeur d'armes du monde par habitant, celui de premier vendeur de produits alimentaires et de biens d'équipement. Par ailleurs, il ne faut plus vendre d'armes aux dictatures.

« Cette réorientation impliquera une reconversion programmée d'une partie de notre industrie militaire vers les fabrications civiles. Les arsenaux qui construisent des bateaux de guerre peuvent, à terme, fabriquer des navires de commerce.

« Les usines d'aviation militaire peuvent, de même, produire des avions civils.

« Demain, les peuples du tiers monde ne se battront plus par armes françaises interposées.

« Je sais bien que d'autres pays ne manqueront pas de prendre notre place. Mais une politique internationale doit être fondée sur un certain nombre de principes et leur respect est la condition de la grandeur de la France.

« L'un de ceux-ci sera de remplacer notre commerce de guerre par un commerce de paix. »

Mais, dans un entretien diffusé le 8 septembre dernier par la B. B. C., à la veille du sommet francobritannique de Londres, le Président de la République estimait que « l'armée française n'aurait pas un équipement aussi moderne si l'industrie d'armement française devait se contenter du marché intérieur et que si la France abandonne un marché extérieur, quelqu'un d'autre prendra sa place, l'Amérique, la Russie, et bien d'autres encore ».

A l'exclusion de la vente d'armes aux pays de dictature ou de discrimination raciale, voulez-vous nous préciser, monsieur le ministre, quelle est exactement aujourd'hui l'orientation de notre politique de fabrication et de vente d'armements ?

Il nous faut élaborer une politique internationale claire, généreuse et réaliste.

Dans nos pensées inquiètes, s'il est une partie du monde dont le destin doit nous préoccuper, c'est l'Amérique centrale.

A interpréter l'élection du docteur Suazo Cordova à la présidence du Honduras dimanche dernier, les déclarations de l'ambassadeur du Nicaragua M. Artur Cruz avant-hier et encore les homélies du très proche collaborateur et successeur de Mgr Romero assassiné, Mgr Rivera y Damas, archevêque de San Salvador, les peuples de ces pays déchirés aspirent par-dessus tout à la paix.

Dans ce dernier et malheureux Etat, il est permis de ne pas jeter systématiquement la pierre aux civils qui sont entrés dans la junte gouvernementale dominée par des militaires aux complaisances coupables. Je signale qu'ils ont obtenu, par exemple, l'engagement de la réforme agraire la plus radicale jamais tentée en Amérique latine, la nationalisation des banques sans étatisation et celle du commerce extérieur du café et du sucre. Une oligarchie d'extrême droite et des organisations insurrectionnelles ne se prêtent guère à une recherche de la mise en place d'un régime de véritable démocratie.

Entre les exigences de formation d'un nouveau Gouvernement et de création d'une armée d'un type nouveau présentées par les uns et l'arbitrage d'immédiates élections générales réclamé par les autres, aucun accord n'a pu intervenir.

D'évidence, la victoire de l'un ou de l'autre extrémisme sera le triomphe de la dictature.

Dans cette situation, fallait-il s'immiscer dans les affaires intérieures du San Salvador par la déclaration franco-mexicaine du 28 août ?

Au surplus, n'avions-nous pas convenu, au cours de la visite du président Campins en avril 1980, que la France et le Venezuela se concerteraient avant toute initiative importante dans la mer des Caraïbes ?

Vous-mêmes, monsieur le ministre des relations extérieures, n'écriviez-vous pas, le 4 juillet : « Ce n'est pas à Paris que l'on doit décider ce qui doit se passer à N'Djamena ou à Managua. Ce n'est d'ailleurs pas non plus à Londres, Bonn, Washington ou Moscou. Avant de faire quoi que ce soit, nous procéderons donc toujours à de larges consultations avec les principaux intéressés ».

Pourquoi n'avoir pas respecté vos propres règles ?

Et neuf pays d'Amérique latine, Venezuela en tête, ont condamné l'intervention franco-mexicaine dans les affaires intérieures du Salvador et en ont redouté les effets.

De fait, comment allons-nous réagir nous-mêmes en présence de Radio Unité, qui se veut une « radio de combat », créée par le groupe guadeloupéen de libération armée et qui émet sept heures par jour à Pointe-à-Pitre depuis le 8 novembre ? Nous sommes stupéfaits !

Le 31 juillet 1980, M. Mitterrand affirmait : « La résistance vietnamienne a été reconnue par beaucoup de pays. Pourquoi la résistance afghane ne le serait-elle pas ? J'ai déclaré récemment que, faute d'un retrait soviétique, cette reconnaissance s'imposerait ».

Nous attendions donc la reconnaissance de la résistance afghane et nous apprenons pour m'exprimer comme *Le Monde* la reconnaissance des « mouvements insurrectionnels » au Salvador !

La commission des affaires étrangères a nettement préféré la Résolution votée le 9 septembre, par vingt-trois voix contre la seule voix de l'Argentine, à la sous-commission des Droits de l'Homme de l'O. N. U., qui souligne « la nécessité, pour toutes les forces politiques salvadoriennes, de contribuer à la mise en route d'un règlement pacifique », alerte le secrétaire général de l'O. N. U. « au sujet des violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales » au Salvador et insiste sur la nécessité d'une intervention humanitaire urgente.

Ne serait-ce pas, moins éclatante, la meilleure politique à suivre obstinément, pour faire prévaloir non pas la force d'un camp sur l'autre, mais la justice pour tous, la liberté pour tous, le respect de l'homme pour tous ?

J'aurais encore dû traiter de l'incessante construction européenne. Mon temps de parole ne me le permet pas et nos collègues de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes y suppléeront.

Qu'il me suffise d'indiquer que nous avons apprécié l'approbation du plan de relance germano-italien par le conseil européen de Londres le 27 novembre et relativement compris que soit prolongée, peut-être pour trois ans, une aide — qui devait s'achever cette année ! — forfaitaire, dégressive et limitée à la Grande-Bretagne, à la condition que les prix agricoles garantissent décemment la rémunération du travail des agriculteurs et le coût des productions.

Ainsi, à cause d'un budget pour 1982 qui présente des lacunes graves, à cause d'une politique étrangère qui provoque d'importantes questions, la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées n'a pas accordé un avis favorable aux crédits des services généraux et diplomatiques du ministère des relations extérieures.

Mais le rapporteur forme l'espoir que, contrairement au passé et grâce à une loyale coopération entre tous, la politique étrangère de la France reçoive, à l'avenir, la plus large adhésion des Français.

Ayons en le désir, mais aussi la volonté ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schmitt, rapporteur spécial.

**M. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Coopération).** Je ne vous surprendrai pas, monsieur le ministre, en vous disant que votre budget de 1982 a particulièrement intéressé la commission des finances dans la mesure où il coïncide avec la formation du nouveau gouvernement.

Par ailleurs, le Président de la République et vous-même avez, à diverses reprises, défini de nouvelles orientations en matière de coopération et d'aide au développement. La question que nous nous sommes donc posée et sur laquelle je me suis penché dans mon rapport spécial avec une attention particulière est de savoir si cette nouvelle politique se traduit réellement dans le budget que vous nous présentez. Après en avoir débattu, votre commission a marqué à cet égard une relative déception devant la modestie des dotations budgétaires que vous prévoyez pour l'année prochaine.

Je rappellerai d'abord brièvement les orientations que vous avez retenues et sur lesquelles d'ailleurs notre commission des finances a marqué son approbation. En résumant, on peut en voir trois.

La première consiste à doubler le volume de notre aide publique au développement d'ici à 1988. Votre objectif est d'atteindre à cette date un montant d'aide égal à 0,70 p. 100 du produit national brut.

Si l'on regarde le niveau actuel de notre aide pour apprécier les chiffres que vous nous proposez, on constate, en effet, que celle-ci représente approximativement 0,34 p. 100 du produit national brut, soit 0,10 p. 100 au titre de l'aide multilatérale et 0,24 p. 100 au titre de l'aide bilatérale. Ce que vous nous proposez donc, monsieur le ministre, revient en fait à doubler le volume de notre aide en sept ans. Bien entendu, nous ne pouvons qu'approuver un tel objectif.

Par ailleurs, nous avons bien retenu que vous proposiez également de porter notre aide aux pays les moins avancés à 0,15 p. 100 du même produit national brut.

Le deuxième choix que vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, est une réorientation de l'aide dans le sens de ce que vous avez vous-même qualifié de « développement auto-centré ». Là aussi, je suis tout à fait d'accord avec vous pour que notre action s'exerce en priorité en faveur d'un développement axé sur les besoins internes des pays africains et tienne compte des ressources disponibles sur le plan local.

Dans une intervention que vous avez faite récemment devant le comité directeur du F. A. C., vous avez précisé que ces orientations devaient se traduire en premier lieu par la recherche pour les pays africains de l'autosuffisance alimentaire et de la satisfaction de leurs besoins essentiels, en particulier dans le domaine de la santé et en ce qui concerne les infrastructures routières. Je suis tout à fait favorable à une telle orientation qui donnerait à notre aide un caractère plus concret et plus près des préoccupations de la population locale.

Enfin, troisième point où nous avons noté une certaine volonté de changement, c'est votre désir d'élargir le champ de notre politique de coopération.

Il est bon, en effet, que nous ne nous concentrons pas seulement sur les quelques pays d'Afrique francophone avec lesquels nous entretenons depuis de longues années des relations privilégiées, mais que nous prenions l'initiative de nouer également des liens avec les pays anglophones et les pays d'autres cultures, en Afrique et dans le monde.

Ces objectifs sont donc bons, du moins votre commission les a-t-elle ainsi estimés ; mais la question que nous nous sommes posée, comme je le disais au début, est de savoir si ce que vous nous proposez au titre du budget de 1982 correspond à vos ambitions. De ce point de vue, je résumerai les observations de la commission en quatre points.

Ma première observation sera pour constater qu'en 1982 du moins le budget de la coopération reste, si je puis dire, un budget « africain ». On aurait pu supposer que la nouvelle appellation de votre ministère, incluant désormais le développement, vous donne compétence pour l'ensemble des pays du monde vers lesquels nous dirigeons notre aide.

Mais, du strict point de vue budgétaire, force est de constater que les crédits que vous nous présentez concernent les mêmes vingt-six Etats, tous africains si l'on excepte Haïti, que par le passé. Les crédits destinés à l'Amérique latine, à l'Afrique du Nord demeurent inscrits au budget des services diplomatiques. Quant à l'aide multinationale, l'essentiel figure au sein du budget des charges communes.

Je regrette cet émiettement, comme je l'ai regrettée maintes fois, à l'occasion de mes précédents rapports.

D'autre part — ce sera ma deuxième observation — le budget de la coopération et du développement pour 1982 est, certes, marqué par une croissance appréciable des crédits, mais il ne constitue nullement une rupture par rapport à la politique budgétaire antérieure. Globalement, votre budget, monsieur le ministre, augmente cette année de 19,2 p. 100. Encore ce chiffre tient-il compte des transferts de crédits qui ont été effectués au profit du budget de la recherche. Je rappelle, en effet, que nous voyons disparaître de ce budget des subventions importantes attribuées à l'O. R. S. T. O. M. et au G. E. R. D. A. T.

Or, les années précédentes, les crédits indiqués dans les lois de finances avaient connu une croissance un peu inférieure, mais néanmoins appréciable, de 17 p. 100 environ. Aussi bien l'augmentation des crédits prévue pour 1982 ne traduit-elle nullement le bond en avant auquel on aurait pu s'attendre, compte tenu des déclarations du Gouvernement et des objectifs ambitieux que j'évoquais tout à l'heure.

Monsieur le ministre, si nous voulons doubler en sept ans le volume de notre aide, ce n'est certainement pas par une augmentation des crédits supérieure de 4 ou 5 points à l'érosion monétaire que nous pourrions y parvenir.

La troisième observation de la commission a été pour constater que, au sein de votre budget, deux secteurs ont, semble-t-il, fait l'objet d'une certaine priorité.

Le premier de ces secteurs est celui de l'assistance technique. Vous consacrez 2 400 millions de francs, soit environ la moitié de votre budget, à la rémunération de nos coopérants. Cette action est fondamentale et nous ne pouvons qu'approuver les crédits qui lui sont consacrés. A ce titre, nous avons relevé la création de 180 emplois de coopérant, qui s'ajoutent aux 100 postes de volontaire du progrès que comportait le collectif que nous avons voté en juillet dernier.

A ce propos, votre commission des finances s'est étonnée du coût très élevé — plus de 3 500 000 francs — des huit emplois qui sont par ailleurs créés dans les missions de coopération et les centres culturels. Un bref calcul montre que le coût par poste créé s'élève à 430 000 francs par emploi, primes et frais divers confondus, ce qui paraît nettement excessif, notamment par rapport au coût des postes de coopérant qui, eux, sont de l'ordre de 110 000 francs par unité.

Nous serions heureux, monsieur le ministre, si vous pouviez nous fournir quelques éclaircissements à ce sujet.

En ce qui concerne toujours l'assistance technique, nous avons noté que vous vous orientiez vers la suppression de ce qu'on appelle la politique de « globalisation ».

Je rappelle pour ceux de nos collègues qui, bien légitimement, cette notion ne serait pas familière, qu'il s'agit pour quatre Etats africains — la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal et Madagascar — de prendre en charge financièrement une partie de la rémunération des coopérants qu'ils accueillent. Il est exact que ces Etats sont de moins en moins en situation de supporter une telle charge. J'indique, par exemple, que, pour la Côte-d'Ivoire, le coût de cette politique s'est élevé en 1981 à 647 millions de francs.

Vous avez décidé, monsieur le ministre, de supprimer partiellement, voire totalement pour certains pays, leur participation financière à ces dépenses. A ce titre, des crédits nouveaux, pour un montant de 95 millions de francs, sont prévus dans votre projet de budget. La commission des finances partage votre préoccupation et sera particulièrement attentive, au cours des prochaines années, à l'évolution de cette question et à ses incidences budgétaires.

Le deuxième secteur qui a paru privilégié à votre commission des finances dans ce projet de budget est celui de la coopération culturelle.

Je n'insisterai pas sur ce point puisque notre excellent collègue M. Deïmas vous présentera les observations de la commission des affaires culturelles sur cet important aspect de notre politique de coopération. Pour sa part, votre commission des finances a relevé que, à l'intérieur d'une augmentation globale de 19 p. 100 des crédits, les crédits affectés à l'octroi des bourses et à diverses actions culturelles étaient en augmentation sensible.

En revanche, elle s'est quelque peu étonnée de la diminution, trop importante à son sens, des crédits consacrés à la coopération médico-sociale.

J'en viens maintenant au dernier point qui a retenu l'attention de votre commission des finances. De la même façon qu'elle a distingué deux secteurs privilégiés dans votre budget, elle en a relevé deux autres qui, à l'inverse, semblent faire l'objet d'une évolution plus critiquable.

Le premier de ces secteurs concerne le fonds d'aide et de coopération. Certes, les crédits du F. A. C. seront en augmentation l'année prochaine, mais de façon relativement modérée. Je rappelle brièvement les chiffres : plus 15,3 p. 100 en ce qui concerne les autorisations de programme et plus 14,4 p. 100 pour les crédits de paiement. S'agissant d'un instrument tout à fait primordial pour le développement économique et social des pays africains, on peut regretter que le Gouvernement n'ait pas fait porter un effort plus substantiel sur ce point.

En ce qui concerne les prêts de la caisse centrale de coopération économique, j'ai constaté avec satisfaction que leur montant était en croissance — 1,8 milliard de francs environ — pour les sept premiers mois de 1981, soit un montant à peu près équivalent à la moyenne annuelle des années précédentes. Cependant, je rappelle qu'une partie de ces prêts, environ 36 p. 100, sont accordés aux conditions du marché et ne présentent donc pas, à proprement parler, le caractère d'une aide au développement.

Par ailleurs, dans le même domaine, j'ai relevé avec satisfaction que le Gouvernement français a manifesté son intention de continuer à participer au fonds de solidarité africain créé en 1976 et à assumer complètement la charge qui lui incombe au sein de cet organisme.



En ce qui concerne l'action concertée pour le développement de l'Afrique, qui avait donné lieu — vous vous en souvenez peut-être, mes chers collègues — à une certaine polémique sur le rôle que les Etats-Unis auraient pu jouer en matière de santé dans les pays africains, le Gouvernement français a judicieusement obtenu que la coordination des aides accordées par les pays industrialisés se fasse sans désignation d'un chef de file pour chaque secteur d'intervention.

Votre commission des finances a ensuite examiné avec une attention particulière les crédits prévus au titre des concours directs aux Etats. Depuis plusieurs années, votre commission demande que ces crédits, qui constituent une aide globale principalement destinée à permettre aux Etats africains en difficulté d'équilibrer leur budget ou de faire face à leurs engagements extérieurs, soient réduits au strict minimum.

L'année dernière, ces crédits n'avaient pas été augmentés dans le budget de 1981 et nous nous en étions félicités. En fait, mes chers collègues, nous nous sommes réjouis sans doute un peu tôt dans la mesure où les prévisions de la loi de finances initiale ont été largement dépassées. En effet, à l'occasion du collectif du mois de juillet dernier, nous avons voté un crédit supplémentaire de 205 millions de francs au titre de ces concours financiers. Je rappelle que la dotation initiale de la loi de finances pour 1981 était de 287 millions de francs, ce qui vous permet de mesurer l'importance du complément accordé.

Pour 1982, le projet de budget que vous nous soumettez, monsieur le ministre, comporte un crédit de 391 millions de francs. Ce montant est donc élevé, mais s'il représente une augmentation de plus de 36 p. 100 par rapport au budget initial de 1981, il représente également une diminution de plus de 20 p. 100 par rapport à l'ensemble des crédits ouverts pendant la même année.

Vous me permettez donc, monsieur le ministre, d'observer à cet égard une certaine prudence, pour ne pas dire un certain scepticisme, quant à la fiabilité de ces prévisions.

A ce propos, votre commission des finances, notamment son président, a rappelé la nécessité pour notre pays de contrôler étroitement l'évolution des prêts et donc faits au titre de la coopération. Elle avait souhaité qu'un organe soit nommé désigné pour effectuer ce contrôle. Elle vous avait donc demandé, monsieur le ministre, la création d'une commission parlementaire mixte chargée de recueillir toutes informations. Vous avez répondu par avance en nous affirmant, monsieur le ministre, que vous étiez disposé à favoriser, sur le terrain, le travail des rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui pourraient compter notamment sur le concours d'un de vos collaborateurs les plus proches.

En conclusion, je voudrais faire deux observations très simples.

La première consistera à demander une nouvelle fois, comme je l'ai fait à maintes reprises dans le passé, que le ministère de la coopération ait véritablement vocation à gérer l'ensemble de l'aide de la France au développement. Je souhaite, en particulier, que le budget de 1983 traduise financièrement l'élargissement de la compétence de votre ministère.

Ma deuxième conclusion sera pour vous demander, mes chers collègues, d'approuver le projet de budget pour 1982 de la coopération et du développement, compte tenu des engagements que vient de prendre M. le ministre quant au contrôle de l'utilisation des concours financiers, ce dont je le remercie une nouvelle fois.

Au début de mon intervention, j'avais exprimé une certaine déception, celle que l'on éprouve à voir de si généreuses ambitions se traduire de façon si modeste dans le document budgétaire qui nous est soumis cette année.

Cependant, la majorité de votre commission ose espérer que le prochain budget, c'est-à-dire celui de 1983, marquera le début de nouvelles réalisations conformes aux objectifs que vous avez annoncés et que nous approuvons entièrement. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Palmero, rapporteur pour avis.

**M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles).** Monsieur le ministre, messieurs les ministres délégués, mes chers collègues, vous avez présenté votre budget avec beaucoup de réalisme, ce qui fait que je n'aurai garde de faire de surenchère sur la critique des chiffres.

D'ailleurs, au moment où nous présentons le budget de 1982, la direction générale des relations culturelles vient déjà de publier son rapport d'activité — qui est, par conséquent, à la disposition des sénateurs — ce qui facilite grandement la tâche de vos rapporteurs. Il convient de la féliciter pour sa célérité.

Les crédits des relations culturelles, qui s'établissent à 2 959 millions de francs, augmentent à peine de 13,8 p. 100 si l'on tient compte des transferts de crédits venant d'autres budgets. En définitive, la part réservée aux relations culturelles diminue d'un point par rapport à l'année dernière, ce qui est d'autant plus regrettable que la dérive monétaire et les taux de change pèsent lourdement, 80 p. 100 des dépenses étant réglées en devises étrangères.

En fait, il est prévu dans ce budget la création de 93 emplois, dont 50 dans les lycées et écoles françaises, et la réalisation de quelques travaux, notamment aux lycées de Buenos Aires, de Rome, de Damas, de Djakarta, au Maroc et en Tunisie.

Dans cette situation, que deviennent les conclusions du rapport Rigaut dont les premières mesures ont été effectivement appliquées en 1981, dans le cadre des nouvelles structures de la direction générale mises en place cette même année ? Il nous paraît important de connaître l'attitude du Gouvernement à cet égard.

Déjà, il a été annoncé que des reconversions et des réorientations interviendront au titre de l'intérêt porté aux pays les moins avancés et aux pays en voie de développement. Nous constatons d'ailleurs dans ce budget que les crédits destinés au Proche-Orient, à Bahrein, au Koweït, à l'Inde, à l'Indonésie, à la Chine, au Viet-Nam, au Nicaragua augmentent très sensiblement.

L'effectif des boursiers et des stagiaires s'établit à 15 000 environ, ce qui représente un coût de 243 millions de francs. Il a diminué ces cinq dernières années de 7 p. 100, car les crédits n'ont pas subi d'augmentation en francs constants, alors que le taux des bourses et des prestations annexes a été revalorisé considérablement.

Heureusement, la politique des bourses mixtes a permis de limiter la baisse. Notons que 40 p. 100 des boursiers se consacrent aux lettres contre seulement 34 p. 100 aux sciences.

Mais avec 110 763 étudiants étrangers, soit au total 13 p. 100 de la population scolaire, il convient de souligner que la France est le pays le plus ouvert, car ce pourcentage n'est que de 5,5 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et de 3 p. 100 Etats-Unis.

J'ai eu l'occasion de dire précédemment qu'à l'égard de ces étudiants étrangers qui resteront imprégnés de notre culture il devrait être institué une sorte de « service après vente », de façon qu'ils puissent garder un contact avec notre pays et que nous puissions les intéresser, leurs études achevées, dans leurs nouvelles fonctions nationales aux relations culturelles de la France.

Ce travail serait facilité par une autre heureuse initiative de la direction générale, à savoir l'annuaire des boursiers étrangers.

A ce point de notre rapport, nous voudrions dire que, réciproquement, la situation des Français scolarisés à l'étranger — et vous l'avez évoquée, monsieur le ministre — doit être améliorée conformément d'ailleurs aux engagements pris par M. le Président de la République, notamment dans son message du 1<sup>er</sup> juin 1981. Il n'est pas équitable que nos compatriotes à l'étranger fassent les frais d'un enseignement qui est gratuit en métropole.

C'est ainsi que le lycée français de New York est certainement l'établissement le plus cher au monde et qu'ailleurs nos compatriotes doivent souvent faire les frais de l'acquisition des terrains ou de la construction des établissements scolaires. C'est, à n'en pas douter, un problème qui doit être considéré en priorité.

Autre sujet délicat — il a déjà été évoqué — celui de la voix de la France dans le monde qui s'exprime à l'heure actuelle par les émissions de Radio-France internationale. Notre commission a maintes fois déploré le retard que nous avons par rapport aux pays étrangers, ne serait-ce que l'Union soviétique, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne et même, ai-je dit une fois, l'Albanie.

Voilà trois ans, par un vote significatif, le Sénat avait marqué son mécontentement à ce sujet et nous avons obtenu, l'année suivante, un rajustement des crédits de la part de votre prédécesseur. Or, cette année, ce chapitre budgétaire

est le seul qui soit en diminution. Cela s'explique, nous a-t-on expliqué, d'une façon comptable, mais nous attendions en réalité une augmentation substantielle.

Certes, l'émetteur de Kourou doit fonctionner à partir de 1984 ; nous sommes dans l'attente d'un accord avec l'Allemagne fédérale pour l'émetteur du Sri Lanka. Où en sont nos négociations à ce sujet ? Enfin, l'émetteur gabonais fonctionne depuis le 7 avril 1981, mais les résultats d'écoute ne sont pas du tout probants. Il reste donc encore beaucoup à faire.

Le chapitre des contributions internationales a retenu tout particulièrement notre attention. Il est en augmentation de plus de 30 p. 100, soit 1 400 millions de francs pour les contributions obligatoires et 252 millions pour les contributions bénévoles, ce qui porte la marque de la volonté gouvernementale de privilégier les organisations contribuant à l'aide aux pays en voie de développement.

Quant aux contributions obligatoires, il s'agit d'un rajustement quasi automatique sur lequel nous n'avons guère de prise. On peut rester sceptique, comme nous l'avons d'ailleurs déclaré précédemment, sur l'efficacité de tant d'organismes internationaux, dont le fonctionnement est particulièrement coûteux.

Un président de l'Assemblée de l'O. N. U. ne disait-il pas récemment que les documents issus des travaux de cet organisme en 1980, aussi bien à New York qu'à Genève, représentent une longueur de 270 000 kilomètres ? En deux ans, les documents de l'O. N. U. ont représenté ainsi la distance de la terre à la lune, alors que le coût d'une seule page de procès-verbal de séance dépasse le revenu individuel dans les pays moins développés. Il y a beaucoup à faire dans le fonctionnement des organismes internationaux !

Nous voudrions également attirer votre attention sur le fait que ce budget — votre budget — ne relate pas toutes les dépenses en matière de contributions puisque 70 p. 100 de celles-ci restent encore inscrites au budget des charges communes. Et puisque votre ministère est à l'heure des regroupements, nous demanderions que, l'année prochaine, toutes les contributions soient inscrites dans votre budget. Cela représente tout de même, pour cette année, 5 469 millions de francs.

Alors, eu égard à cette générosité traditionnelle de notre pays à l'égard des réfugiés et apatrides, nous avons toujours, évidemment, beaucoup de préoccupations. Au 30 juin dernier, 153 000 réfugiés résidaient dans notre pays dont 61 000 provenaient de l'ancienne Indochine. C'est dire l'effort que nous avons accompli à cet égard. Notre contribution à l'office des réfugiés passe à plus de 12 millions de francs pour l'année prochaine.

Compte tenu de cette action humanitaire, comme de toute notre action de coopération, sous toutes ses formes, avec tant de pays, nous pensons — et nous l'exprimons chaque année — que les préoccupations des Français à l'étranger, et souvent les dangers qu'ils courent doivent être largement pris en considération, aussi bien par le Parlement que par le Gouvernement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1981, on comptait plus de 1 400 000 de nos compatriotes répartis dans le monde, l'accroissement de nos communautés étant d'ailleurs lié au développement économique des pays en cause.

Les problèmes de sécurité, de protection médicale et sociale, les problèmes de scolarisation trouvent leurs défenseurs chez nos collègues qui les représentent ici et dont nous appuyons unanimement les efforts, nous tenons à le dire.

Je voudrais plus particulièrement insister sur la situation des Français incarcérés — nous le faisons chaque année — dont le nombre est en nette augmentation : 11 171 contre 793 l'année dernière.

La majorité de ces prisonniers se trouvent, certes, dans des pays limitrophes du nôtre et quel que soit le motif d'inculpation, vos services, monsieur le ministre, prennent leurs difficultés en charge. Je crois que vous avez des idées sur la façon de défendre devant la justice étrangère nos compatriotes.

Il est vrai que, dans la plupart des cas, ces Français sont emprisonnés à l'étranger pour des motifs de droit commun, par exemple pour des affaires de drogue. Cependant, c'est à propos des prisonniers détenus sous des prétextes politiques que nous souhaitons que votre réaction soit la plus vive. Nous sommes actuellement préoccupés par le cas des deux ingénieurs enlevés en Irak, des deux prêtres arrêtés et traduits devant les tribunaux au Brésil, de Français disparus ou toujours prisonniers en Argentine — dont certaines libérations avaient été promises pour ces jours-ci — comme, plus récemment, du cas du jeune Jean-Paul Silve, incarcéré à Kaboul.

Dans le même esprit, il est également regrettable, compte tenu de notre aide à l'égard de si nombreux pays qui furent

antérieurement placés sous la souveraineté française, que le contentieux existant en Algérie, en Tunisie, au Maroc, de même qu'en Afrique Noire, à Madagascar ou dans les pays d'Extrême-Orient ne soit toujours pas réglé à la satisfaction de nos compatriotes.

Sans remonter aux emprunts russes, nous rappelons que l'indemnisation des Français dépossédés depuis 1940 dans les territoires annexés par l'Union soviétique n'a toujours pas été réglée et il en est de même d'ailleurs avec la République démocratique allemande et la Chine.

Votre commission, enfin, a examiné tout particulièrement les problèmes concernant la diffusion du français.

Nous nous trouvons maintenant en présence de quatorze mesures proposées par le haut comité de la langue française et approuvées par un conseil interministériel le 12 février dernier.

D'autre part, après cinq mois de travaux, une commission d'enquête parlementaire a énoncé cinquante-trois recommandations en faveur de la langue française.

Nous aimerions savoir quels enseignements pourront être tirés de ces travaux.

A l'heure actuelle, un demi-million d'enseignants de toute nationalité diffusent le français à travers le monde et on peut dire qu'environ quatre-vingts millions d'étudiants et d'élèves étudient notre langue.

Si l'anglais est retenu comme langue d'enseignement dans soixante-trois Etats, le français ne l'est que dans trente-trois.

Même en Afrique les deux langues se répartissent à peu près également soit vingt-quatre Etats anglophones et vingt-cinq Etats francophones.

Lavoisier disait déjà « que la science ne peut progresser sans le langage et le langage sans la science. » Or, dans ce domaine, les publications ne se font pratiquement plus dans notre langue, malheureusement. Est-ce une raison pour désespérer ?

J'attire l'attention dans mon rapport sur un aspect qui est peut-être trop négligé dans notre monde moderne, c'est-à-dire les diffusions par la radio et la télévision, qui jouent un grand rôle. En Europe même, 90 p. 100 des populations reçoivent la télévision.

Or les œuvres de nos auteurs, la chanson française elle-même, les œuvres de nos compositeurs, leur audience dans de nombreux pays mériteraient plus d'attention, car à l'heure actuelle on constate que la Société des auteurs verse aux sociétés étrangères plus de 73 millions de francs de redevances de droits d'exécution publique et en reçoit moins de 60 millions de francs.

Les œuvres de variétés comme les œuvres symphoniques constituent un véhicule remarquable de notre culture, qu'il faut encourager.

Dans le même état d'esprit, je trouve particulièrement regrettable que TF1 vienne de décider de ne plus participer au concours annuel d'Eurovision de la chanson alors que tous les autres pays francophones continuent à y participer et qu'en France même 38 p. 100 des auditeurs suivaient annuellement cette manifestation. Je pense que c'est une erreur de pratiquer dans ce domaine la politique de la chaise vide car les jeunes sont très intéressés par ces émissions. Vous pourrez peut-être vous faire l'écho de nos doléances auprès de votre collègue compétent.

Plus tard, dans la soirée, monsieur le ministre, en examinant les articles, j'aurai l'honneur de vous présenter, au nom de la commission, deux amendements, l'un concernant notre coopération avec l'Algérie et, l'autre, le Vanuatu, quel message actuellement des problèmes de conscience à beaucoup de nos collègues et même à beaucoup de nos compatriotes.

Pour l'heure, et en présence d'un nouveau gouvernement, je tiens à l'assurer de la vigilance de notre commission sur l'action de ses services culturels, intimement liée au rayonnement et au prestige de la France. S'il s'agit de modifier notre politique dans ce domaine, nous aimerions être associés à vos réflexions car, qu'attend le monde de la France, quel message veut-elle transmettre ? Ces questions nous concernent tous. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I., et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pelletier, rapporteur pour avis.

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques).** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes

chers collègues, le projet de loi de finances pour 1982 ne marque pas encore, hélas ! la renaissance de notre action culturelle à l'étranger ni au niveau des crédits accordés, ni par des orientations très marquées.

La déception suscitée par cette constatation s'accroît du fait que le reste de notre action diplomatique bénéficie d'une progression de ses moyens financiers de plus de 20 p. 100, supérieure à celle des années antérieures.

En revanche, le budget de la direction générale des relations culturelles n'évolue que de 17,06 p. 100, en apparence, et de 14 p. 100 en réalité, correction faite des crédits affectés au Vanuatu. Sa part dans le budget global du ministère des relations extérieures diminue encore cette année de plus d'un point, passant de 42,66 p. 100 à 41,52 p. 100.

Nos actions culturelles à l'étranger constituent incontestablement un secteur délaissé dans le projet de budget alloué à notre action diplomatique pour 1982. Nous le regrettons d'autant plus qu'une intéressante impulsion lui avait été imprimée en 1981 à la suite de la publication du rapport Rigaud. Souhaitons que cette pause soit provisoire et que le regroupement annoncé entre les services culturels qui relèvent du ministère de la coopération et ceux du ministère des relations extérieures soit l'occasion d'une réanimation de notre action dans ce domaine. J'aimerais, à ce propos, que vous nous indiquiez avec précision, monsieur le ministre, le calendrier et les modalités d'un tel regroupement, qui conditionnera largement la rénovation de nos actions culturelles à l'étranger.

La modestie des crédits impartis pour 1982 à la direction générale des relations culturelles aura, bien sûr, des conséquences sur le contenu de ces actions au cours de l'année à venir. Ils seront, pour l'essentiel, consacrés à assurer la continuité des services, c'est-à-dire à faire face aux hausses de coûts et de rémunérations prévues pour 1982. Aussi, la répartition de ces crédits entre les grands secteurs d'action de la direction générale, à savoir les services culturels, scientifiques et de coopération, l'enseignement et les échanges linguistiques, les échanges culturels, les sciences, les techniques et le développement, marque-t-elle une grande stabilité par rapport à 1981.

On relève néanmoins un léger désavantage du secteur de l'enseignement et des échanges linguistiques, et j'aimerais savoir, monsieur le ministre, s'il s'agit là d'une conséquence de la convention que votre département vient de passer avec l'Alliance française, tendant à confier à cette dernière une partie des tâches d'enseignement précédemment assumées par les centres culturels.

Cette évolution nous semble d'ailleurs intéressante, mais nous souhaitons obtenir des précisions sur le contenu de cette convention. Quels sont les centres culturels dont les activités seront réorientées de la sorte et qu'est-il prévu pour pallier la disparition des ressources qu'ils tiraient de leurs tâches d'enseignement ? Quel sera le calendrier de ce transfert de tâches ? Selon quelles orientations les nouvelles activités de ces centres seront-elles incitées à se développer ?

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques questions qu'a inspirées à la commission l'annonce de cette convention sur laquelle nous n'avons eu jusqu'ici que peu de renseignements.

Les mesures nouvelles contenues dans le projet de budget pour 1982 sont nécessairement d'un caractère marginal du fait de l'exiguïté des crédits prévus. Nous relevons néanmoins avec satisfaction la création de cinquante postes d'enseignant au profit de la scolarisation des enfants français de l'étranger. C'était depuis longtemps une demande très pressante de votre commission.

Nous aimerions que vous nous apportiez des précisions sur le contenu des autres actions nouvelles, qui portent sur le développement des échanges artistiques et l'aide aux pays en voie de développement. Nous aurions souhaité qu'une action soit également entreprise en faveur de la diffusion du livre français, car vous connaissez les grandes difficultés qui marquent aujourd'hui ce secteur.

Parmi les actions entreprises ou poursuivies en 1981, certaines retiennent plus particulièrement notre attention. Il s'agit, tout d'abord, de l'attribution des bourses d'étude ou de stage, que ce soit aux étudiants étrangers en France ou aux étudiants français à l'étranger. L'octroi de ces bourses constitue un important domaine d'action de la direction générale. Rappelons que la réforme intervenue en 1979 a unifié le taux des bourses attribuées aux étudiants étrangers en le réévaluant. Il existait antérieurement trois taux. Ce taux a été porté de 1 500 à 1 700 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1981.

On assiste donc à une certaine concentration de notre action dans ce domaine, puisque le nombre des bourses attribuées a

légèrement diminué depuis cinq ans, passant de 15 606 en 1976 à 14 450 en 1980.

Nous ne sommes pas hostiles à une certaine réduction du nombre des bénéficiaires, à condition que soit encore plus nettement amélioré le montant des bourses que nous leur offrons, car il est dans l'ensemble bien inférieur à celui que proposent la plupart des pays occidentaux.

En ce qui concerne les boursiers français à l'étranger, nous nous interrogeons sur les procédures de recrutement et nous nous demandons si la publicité faite autour de l'existence de ces bourses est suffisante. J'aimerais que vous nous décriviez, monsieur le ministre, les modalités de recrutement de ces étudiants boursiers et que vous nous fassiez part de votre sentiment sur l'apport que constituent pour eux ces séjours à l'étranger.

Enfin, nous avons enregistré avec satisfaction l'engagement que vous avez pris devant notre commission de développer dans les années à venir une action qui soit enfin à la mesure de nos ambitions en faveur de la radiophonie.

Vous savez que nos actions dans ce domaine sont d'une qualité et d'une ampleur bien inférieure à celle des Etats-Unis, bien sûr, mais aussi de la Grande-Bretagne ou de la République fédérale d'Allemagne. Aussi conviendrait-il d'accomplir un effort de grande ampleur pour rénover le contenu des émissions que nous diffusons, parallèlement à l'action actuellement menée pour étendre notre réseau en direction de l'Amérique et de l'Asie.

Il faut considérablement accroître le nombre des émissions spécifiques et ne plus se contenter uniquement de reprises de programmes français plus ou moins bien adaptés à l'auditoire étranger. Il faut également harmoniser les heures d'émission avec les horaires de réception, de façon à éviter de diffuser une grande partie de nos émissions à des moments qui correspondent à la nuit avancée dans les pays récepteurs, comme cela est parfois malheureusement le cas. Nous attendons du ministère des relations extérieures une meilleure maîtrise des fuseaux horaires.

J'aimerais donc que vous nous précisiez en détail vos projets sur ces différents points, car c'est largement grâce à vos engagements en matière d'action radiophonique, comme en faveur de la francophonie, que la commission a, sur ma proposition, décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la direction générale des relations culturelles pour 1982.

Je me suis contenté, monsieur le président, mes chers collègues, pour aller vite, de ne poser que quelques questions sur des sujets pour lesquels notre commission souhaite avoir un éclairage supplémentaire. Je n'ai pas abordé au fond des problèmes aussi importants que la francophonie ou la scolarisation des enfants français à l'étranger. Pour l'ensemble de ces questions, je demande à mes collègues de reprendre mon rapport écrit. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Martin, rapporteur pour avis.

**M. Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (coopération).** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les premières déclarations des nouveaux responsables politiques du pays sur la coopération et le développement sont dans l'ensemble conformes à des positions affirmées par notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées depuis de longues années.

Il en est ainsi, par exemple, de l'orientation exprimée à destination des pays anglophones et lusophones. Par ailleurs, le terme « développement » ajouté à celui de « coopération » dans la nouvelle dénomination du ministère, signifie bien une extension des aides au bénéfice des pays sous-développés dits moins avancés. Voilà des objectifs très louables en eux-mêmes mais qui ne manquent pas de nous inspirer quelques craintes, face à l'importance des crédits qui seront nécessaires et qui risquent d'obérer le chapitre destiné à nos partenaires actuels.

Nous craignons que, les convives étant plus nombreux et non moins dignes d'intérêt bien sûr, nos invités de choix que sont nos amis traditionnels ne soient moins bien traités qu'ils sont en droit de l'espérer.

Pour être bien compris, je dois préciser que cette remarque ne doit pas être interprétée comme un désaccord à l'aide du tiers-monde. Il s'agit simplement d'une mise en garde quant aux intérêts des Etats qui nous sont associés par des accords dont les termes ont tissé des rapports mutuels, féconds et confiants.

Monsieur le ministre délégué, vous avez prononcé sur ce plan des paroles rassurantes devant l'Assemblée nationale. Veuillez vous en souvenir à l'occasion. En parlant de l'Afrique noire, vous avez souligné que les Etats auxquels je fais allusion continueront à bénéficier par priorité de l'aide publique de la France. Je vous cite : « Nous sommes liés pour le meilleur et pour le pire par l'histoire, la langue et la culture. »

J'ajouterai, pour ma part, tout en approuvant vos propos, « la dette du sang » dont la France se trouve débitrice.

Combien de soldats, en provenance de ces Etats autrefois sous domination française, ont combattu sous les plis de notre drapeau ; les statistiques sont, hélas, éloquantes à l'égard de ceux qui sont tombés au service de notre pays au cours des deux dernières guerres mondiales.

Ces remarques étant faites, je voudrais, sous forme d'analyse très schématique, citer les actions qui nous paraissent prioritaires et que mon rapport relate avec des détails susceptibles de vous intéresser, mes chers collègues.

En premier lieu, je veux citer l'aide au développement rural, qui nous paraît fondamentale.

Je me permettrai d'insister quelque peu sur ce point car il en va de la vie d'êtres humains.

Combien d'œuvres, d'organismes privés, animés par des militants dignes d'éloges à cause de leur désintéressement à l'égard des peuples qui souffrent et meurent par malnutrition, voire par suite d'une nette insuffisance alimentaire, n'ont-ils pas, par leur engagement, éveillé la conscience de nos compatriotes ?

« Médecins sans frontières », « Secours catholique », « Secours populaire français », « U. N. I. C. E. F. », « Frères des hommes », et combien j'en oublie, ne cessent de faire appel à la solidarité des biens nantis pour les inviter à aider ceux qui souffrent et ne peuvent, pour bon nombre d'entre eux, survivre par manque de nourriture.

Comment ne pourrions-nous pas considérer comme indispensable l'aide au développement rural envisagée par le Gouvernement. Vous nous l'avez fort bien précisé, monsieur le ministre, lors de votre audition devant la commission, le 8 octobre dernier.

A ce sujet, je veux apporter un témoignage de valeur qui provient d'une haute personnalité de la région Rhône-Alpes, fondant ses réflexions sur les relations de l'Europe avec les pays en voie de développement. Les passages de cette étude qui m'ont paru essentiels se résument ainsi. Je cite : « Il importe de mettre en premier plan l'accroissement de la production agricole. Ce qui est indispensable, ce sont les engrais, les insecticides et les semences sélectionnées. C'est la formation ou le recrutement de conseillers agricoles, capables d'opérer sur place.

« Il convient donc de mettre l'accent non sur les produits alimentaires tropicaux destinés à l'exportation, mais sur les cultures vivrières permettant de nourrir les populations.

« C'est après avoir amélioré une agriculture vouée à nourrir la population et non à exporter que le pays en voie de développement pourra aborder le domaine de l'industrie moderne. Une erreur de la première décennie du développement a été la volonté de certains pays de passer au stade de l'industrie lourde, qui fournit peu d'emplois et exige de grandes dépenses de capital que ces pays ne possèdent pas. Ils doivent faire appel à des investissements étrangers dont ils deviennent dépendants. L'industrialisation, à l'abri du protectionnisme, aboutit à la création d'entreprises à prix de revient élevé, fabriquant des produits chers à l'usage d'une classe moyenne restreinte. Cette politique se réalise aux dépens de l'agriculture, dont les prix relatifs se trouvent réduits. Le résultat est d'encourager l'émigration rurale, d'accroître l'inégalité dans la répartition et de créer dans les villes un chômage inquiétant.

« Il faut former des paysans susceptibles d'assumer leur destin. L'école primaire doit comporter un jardin d'exploitation et être liée au travail de la terre. Le lycée doit être une école d'agriculture, complétée par l'enseignement de métiers mécaniques. »

N'y a-t-il pas là des idées riches d'enseignement et des leçons à tirer ?

Ces extraits ne sortent pas d'un manuel précis d'enseignement agricole, mais sont issus de raisonnements réfléchis, motivés par le devoir qui s'impose à nous de collaborer à l'effort de lutte contre la faim dans le monde en participant, notamment, aux programmes de développement des pays qui nous sont liés par des accords de coopération. Il s'agit, en résumé, de développer et, dans certains cas, d'organiser l'agriculture et l'artisanat.

Le temps de parole qui m'est imparti m'oblige à être bref, bien que j'aurais beaucoup d'autres idées, d'autres chapitres à

développer. Aussi, je vais passer rapidement sur les autres grandes lignes de mon rapport auquel, mes chers collègues, vous voudrez bien vous référer.

Quelques mots sur le contexte dans lequel s'inscrit la politique de la France.

Si l'on regarde la carte de l'Afrique, on a immédiatement sous les yeux les points chauds qui se trouvent placés au premier rang de l'actualité. On observe que ces zones se situent aux portes mêmes, si ce n'est à l'intérieur, des Etats liés à la France par des accords.

Nous laisserons de côté certains facteurs de moindre importance, maints aspects qui ne comportent pas de conséquences sérieuses de durée ou d'ampleur par leur nature.

Nous évoquerons, en revanche, les causes d'instabilité politique de très nombreux Etats et les convoitises dont ils sont l'objet.

D'une façon générale, ils sont victimes d'un manque d'homogénéité démographique ou raciale. Les frontières de la plupart de ces Etats découlent de l'héritage laissé par l'administration coloniale.

Plusieurs ethnies constituent les populations nationales sans représenter pour autant de véritables communautés, d'où les difficultés d'une stabilité politique solide et leur vulnérabilité aux convoitises et ingérences étrangères dont ils sont l'objet.

En résumé, je citerai les principaux aspects de l'agitation qui secoue l'Afrique noire en aggravant une situation due aux facteurs exposés dans la première partie de mon rapport.

Les événements qui se sont déroulés au Tchad, dont nul ne peut dire si le calme est pour bientôt, sont l'illustration des effets produits par ces causes que nous ne cessons de dénoncer.

Il n'est pas permis de ne pas se poser des questions à propos du comportement de la Libye qui possède, en matière d'armement, un véritable arsenal comprenant notamment plus de 2 000 chars lourds — certains parlent de 3 000 — près de 200 avions à réaction, avec un encadrement de 2 500 conseillers soviétiques, cubains, coréens ou allemands de l'Est.

Il importe, parmi les facteurs d'inquiétude que je viens d'énoncer, d'ajouter les interventions du président Fidel Castro en Angola en 1975, en Erythrée et en Ogaden, par l'envoi d'un corps expéditionnaire ; 40 000 soldats cubains seraient, suivant des informations sérieuses, basés en Angola et en Ethiopie.

De telles situations ne sont pas faites, cela se conçoit, pour faciliter les buts humanitaires de la politique française en Afrique.

Avant de terminer, je dois, bien que sommairement, dire quelques mots des dotations budgétaires qui sont, bien entendu, le support des engagements de la France en matière de coopération et de développement.

Bien que le Gouvernement affirme sa volonté de privilégier les actions de développement, les crédits qui devraient traduire cette volonté déclinent.

Les autorisations de programme du F. A. C. n'augmentent que de 15,80 p. 100 alors que les crédits de paiement ne croîtront que de 14,40 p. 100.

Le développement rural accuse malheureusement une déflation des autorisations de programme, qui ne représentent que 24 p. 100 contre 30 p. 100 en 1981 ; les crédits de paiement sont limités à 8,40 p. 100.

En matière d'administration de la coopération, un gros effort semble vouloir être réalisé pour la formation et l'accompagnement de l'assistance technique — plus 43 p. 100. L'efficacité du personnel coopérant conditionne, pour une large part, la bonne fin des actions entreprises par le ministère.

Dans le domaine du soutien à l'administration des Etats, la priorité est donnée aux concours financiers et administratifs — plus 34 p. 100. Cette orientation, qui est une forme de constat d'échec du décollage économique des pays concernés, s'explique par l'aggravation des difficultés économiques et financières que traversent certains pays.

Je n'insisterai pas sur la position maintes fois réitérée par votre commission, mes chers collègues. D'ailleurs, l'orateur précédent y a fait allusion. M. le ministre a fait une déclaration qui nous conforte dans cette position. Nous souhaitons tous que, sous une forme ou sous une autre, un contrôle puisse s'opérer, sans choquer, bien sûr, la susceptibilité des bénéficiaires.

En ce qui concerne la valorisation des ressources humaines, dont les crédits progressent de façon appréciable — 23 p. 100 — un effort substantiel a été fait pour l'action culturelle — plus 37 p. 100 — et pour la coopération sanitaire et sociale — plus 26 p. 100 — sans pour autant négliger la formation — plus 21 p. 100 — notamment sous forme de bourses et de stages.

En ce qui concerne l'aide militaire, un effort significatif — plus 13 p. 100 — est également prévu en faveur de la coopération technique militaire — personnels et formation militaires. Cet effort s'explique par la nécessité de renforcer la capacité des Etats à sauvegarder leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

Au chapitre des principales actions du ministère, dont fait largement état mon rapport, se trouvent cités la formation et l'enseignement, les actions culturelles, les actions sanitaires et sociales, pour un montant de 2 078 millions de francs, soit 42,50 p. 100 du budget.

Le poste concernant l'administration de la coopération porte sur 413 millions de francs de crédits de paiement et 59 millions de francs d'autorisations de programme. Il concerne l'administration générale, les services à l'étranger, la formation et l'accompagnement technique.

Enfin, les coopérants, répartis parmi vingt-sept pays, constituent une des pièces maîtresses de notre politique de coopération. Leur effectif de 11 192 en 1981 connaîtra un accroissement substantiel avec la création de 180 emplois de coopérant — assistants techniques et volontaires du progrès — ; près de la moitié du budget leur sera consacré à ce chapitre, soit 2 400 millions de francs.

Je n'insiste pas sur le détail des diverses dotations budgétaires. Cela a été développé excellemment par notre collègue M. Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances.

Je rappelle simplement, en terminant, que les crédits soumis à notre appréciation sont en progression de 19,20 p. 100 sur 1981 et s'élèvent à la somme de 4 897 millions de francs.

Votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées vous propose, mes chers collègues, sous le bénéfice de ces observations et à la majorité de ses membres, de bien vouloir adopter les crédits du ministère de la coopération et du développement. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delmas, rapporteur pour avis.

**M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Coopération).** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en prenant la parole après tous les orateurs qui viennent de me précéder, qu'il s'agisse des ministres ou de mes collègues rapporteurs, j'aurais garde de rappeler des chiffres, que chacun a désormais à l'esprit, pour borner mon propos à trois séries d'observations qui ont plus particulièrement dominé les travaux de la commission des affaires culturelles.

Je ne vous dissimulerai pas notre satisfaction devant l'accroissement global de dotations affectées à la coopération culturelle sous toutes ses formes.

Les évolutions constatées au cours des exercices précédents n'avaient pas toujours été prises en compte par votre commission. Votre rapporteur n'en est donc que plus à l'aise pour vous faire part de l'adhésion de sa commission. J'ajoute que les efforts qui sont inscrits dans le budget, pour être importants, constituent un rattrapage. Je vous invite à le poursuivre car vous savez qu'en matière de coopération les fruits n'apparaissent qu'après plusieurs années. D'ailleurs, le bilan que j'ai tenu à présenter dans mon rapport écrit montre assez qu'il faut être persévérant dès lors que les orientations ont été clairement arrêtées.

Je me réjouis donc, messieurs les ministres, que vous ayez tenu, dès votre entrée en fonction, à indiquer quels seraient les axes de la politique du Gouvernement en matière de coopération et de développement.

La grande innovation est sans nul doute la création d'un ministre délégué chargé non seulement de la coopération, mais aussi du développement.

Nous apprécions d'autant plus cette mesure qu'elle aura pour effet de rationaliser certaines de nos actions. En matière culturelle, le partage n'est pas toujours aisé à opérer entre ce qui relève de la diffusion de notre culture propre et ce qui tend à favoriser l'expression de l'identité des Etats.

Nous partageons le sentiment qu'il n'est de coopération culturelle digne de ce nom que sur la base d'une réciprocité ; en d'autres termes, une politique en ce domaine n'a de chance de réussir que si des relations sont établies dans le respect mutuel des identités de chacun.

Or, nous savons tous que ce qui est évident pour un pays comme la France, l'est moins pour certains Etats, assaillis par les multiples problèmes du sous-développement. Si chacun s'accorde à reconnaître légitime la construction du musée d'Orsay

ou du musée des sciences et des techniques à La Villette, certains peuvent trouver prématurée l'édification d'un musée national dans un pays où l'alphabétisation a encore de nombreux progrès à faire, où le revenu par tête est faible, le commerce extérieur cruellement déficitaire. Nous sommes convaincus que l'éducation et l'aide à la reconnaissance du patrimoine — donc de l'identité culturelle — sont les fondements même du développement.

Soyez certains que votre commission des affaires culturelles ne vous ménagera pas ses efforts et ses encouragements. Pour la définition, l'adoption et la mise en œuvre d'une politique allant dans ce sens, une réforme va être engagée. Le ministre de la coopération a déjà répondu favorablement à notre demande d'être associés à l'élaboration de notre politique du développement dans le domaine de la culture. Cela sera d'autant plus nécessaire que le Parlement va être prochainement appelé à se prononcer sur deux projets de loi qui concerneront à plus d'un titre la coopération culturelle : la réforme de l'organisation des moyens audiovisuels et la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

Il est donc nécessaire que ces secteurs vitaux pour l'accroissement de notre politique d'aide aux pays du tiers monde ne soient pas occultés. Forte de son expérience et de sa réflexion, la commission aura soin de veiller à ce que ses travaux abordent ces questions, et le dialogue avec les ministères concernés n'en sera que plus fructueux.

Je puis d'ores et déjà vous faire part de certaines de nos remarques dans des secteurs d'intervention qui ont depuis plusieurs années nos faveurs.

Pour ce qui concerne l'aide à l'enseignement technique, notre coopération prend trois formes : la mise à disposition de personnels d'assistance technique — plus de 1 400 enseignants — le financement d'études et de projets de construction d'établissements techniques, de programmes pédagogiques et d'équipement, enfin, le financement par des bourses de formation en France d'enseignants et de formateurs.

Votre rapporteur souhaite que ces orientations soient accentuées au cours des prochaines années, même s'il ne méconnaît pas les difficultés que rencontre leur mise en œuvre en raison notamment des mentalités, lesquelles, comme en France, privilégient davantage les formations générales que les formations techniques, et les administrateurs que les professeurs.

Dans le domaine de l'aide à l'enseignement supérieur, trois principales orientations se dégagent : le renforcement de l'aide pédagogique, sous la forme de missions de courte, moyenne ou longue durée — plus de 1 100 — ; l'aide financière au fonctionnement d'établissements nommément désignés — et non plus aux universités considérées de façon indifférenciée — de façon à favoriser les enseignements qui conduisent aux formations professionnelles prioritaires et à la formation des formateurs, enfin, les accords interuniversitaires et interétablissements.

On constate que l'objectif vers lequel tend notre effort dans la mise à la disposition des universités africaines de moyens financiers n'est pas encore complètement atteint.

Les demandes d'assistance technique traduisent, en effet, les besoins croissants des universités africaines, notamment en experts de haut niveau et, malgré l'effort consenti, de réelles difficultés ont été éprouvées pour assurer le recrutement de ces experts.

Le nombre des titulaires de l'enseignement supérieur français décroît — moins de 25 p. 100 de titulaires en 1981 — alors même que les besoins africains se développent.

Il est donc à craindre, si cette tendance devait persister, que notre pays ne se trouve progressivement supplanté par d'autres plus entreprenants ou plus conquérants dans un secteur aussi essentiel que celui de la formation des cadres et des techniciens supérieurs.

Pour ce qui concerne les relations interuniversitaires, les accords conclus à l'initiative des universités sont devenus un outil de choix dans le domaine de la coopération.

Il faut, croyons-nous, les multiplier en développant l'information chez nos partenaires ; les possibilités s'offrent chez nous, mais aussi dans nos universités pour sensibiliser les universitaires à l'ouverture sur l'extérieur.

Pour ce qui concerne les actions culturelles, je relève que l'audiovisuel a été très largement favorisé au cours des dernières années, alors que les actions plus traditionnelles, comme l'aide au livre, à la presse ou au cinéma, ont été plus ou moins négligées. Il y a lieu de rééquilibrer ces diverses actions en tenant compte des résultats de l'expérience et des demandes de nos partenaires.

L'effort consenti en matière de radio n'a pas toujours répondu aux espérances qu'on en concevait. Ainsi, l'émetteur de Moyabi, dont on attendait beaucoup, a un rayonnement beaucoup plus limité que prévu.

Le rééquilibrage doit non seulement porter sur le volume respectif des différentes actions, mais aussi sur leur contenu.

Chacun s'accordera à préférer la formation de techniciens africains de l'audiovisuel au développement de nos techniques de pointe dans certains de ces pays, qui entraînera toujours la présence de coopérants français pour maintenir nos équipements, donc la pérennisation d'une coopération de substitution. Les mêmes observations s'appliquent aux secteurs de la presse écrite ou de l'édition des livres africains.

Permettez-moi, enfin, d'ajouter que les problèmes de la réintégration des personnels coopérants se posent toujours avec acuité pour certaines catégories. Il suffirait, parfois, d'améliorer des règlements vieillissés et inadaptés pour apporter des solutions à certains cas douloureux, mais aussi pour favoriser le recrutement d'experts français de haut niveau. Il faut donc renforcer la concertation interministérielle avec toutes les administrations concernées.

Dans la mesure où ce budget comporte une série de mesures auxquelles notre commission avait exprimé, depuis plusieurs années, son attachement, elle ne peut qu'y apporter son adhésion. Toutefois, celle-ci ne saurait être dépourvue de réserves et d'interrogations.

En effet, nul n'ignore que, par-delà les moyens, une politique de coopération doit surtout s'apprécier par rapport aux objectifs qu'on lui assigne. Votre rapporteur prend volontiers acte des intentions exprimées par le Gouvernement et se félicite de la mise en œuvre d'une politique culturelle plus soucieuse des Etats les plus pauvres et plus orientée vers les peuples que vers les Etats. L'abandon de la politique des accords de globalisation, qui conduisait la France à donner davantage aux plus nantis, est significatif, tout comme l'est la volonté d'augmenter, dès cette année, de 25 p. 100 l'aide aux pays moins avancés.

Il faut, à cet égard, réinventer certains aspects de notre aide, en nous dégageant de la volonté — consciente ou inconsciente — d'appliquer chez nos partenaires des schémas de pensées, des structures mentales qui ont leurs justifications chez nous, mais qui se révéleraient très vite inadaptés ailleurs et rendraient vains tous nos efforts.

L'octroi de moyens accrus est la condition nécessaire d'une politique active de coopération, mais elle n'est pas suffisante. Nul doute que les écueils sont nombreux pour parvenir à développer des instruments de coopération efficaces. Le dialogue approfondi, la prise en compte des spécificités de chaque Etat et la volonté de se défaire de tout désir d'hégémonie constituent des jalons à suivre. Encore faut-il ne pas tomber dans l'excès inverse, qui ne saurait nous prémunir contre certaines déceptions.

La création d'un ministère du développement est, à cet égard, positive. Elle sera accompagnée par une série de restructurations avec le ministère des relations extérieures.

L'annonce d'intégrer, dans une direction de ce dernier, la sous-direction des affaires culturelles du ministère de la coopération n'est pas, cependant, sans nous poser problème. Chacun connaît, en effet, le haut niveau de compétence et d'efficacité du personnel et des agents du ministère de la coopération, auxquels la commission rend un hommage tout particulier.

Votre rapporteur craint donc que l'intégration de ces services au Quai d'Orsay n'infléchisse le dynamisme de notre politique de diffusion et d'aide au développement. Il redoute également que la lourdeur bien connue de la direction générale des relations culturelles — comme l'a déjà souligné excellemment notre collègue M. Pelletier — n'altère quelque peu la présence de la culture française dans les pays où elle est encore reçue avec faveur.

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre commission des affaires culturelles a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la coopération et du développement. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, sur celles de la gauche démocratique et sur certaines travées de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Robert Laucournet.*)

**PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1982 concernant le ministère des relations extérieures.

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Selon vos déclarations, messieurs les ministres, le budget de votre ministère ne reflète encore qu'imparfaitement les intentions du Gouvernement. Ce sera pour l'année prochaine. J'en prends acte. Je serais même tenté de me féliciter d'un changement au ralenti où la continuité l'emporte, me semble-t-il, sur la volonté de rupture. Mais je souhaite que ce compliment ne soit pas pris en mauvaise part.

Il n'en reste pas moins — j'exprime ici une opinion de portée générale — que, depuis six mois, la politique extérieure de la France est, à la fois et contradictoirement, fidèle aux principes essentiels et marquée d'une certaine ambiguïté.

Parmi les principes qui régissent votre action diplomatique, comme ils ont dicté la nôtre, je relève l'affirmation et le développement de la Communauté européenne, l'approfondissement du dialogue Nord-Sud et la coopération avec le tiers monde dans la recherche d'une croissance solidaire, le droit de tous les peuples à l'autodétermination et, par voie de conséquence, la condamnation de l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, l'attachement à l'Alliance atlantique et à l'indépendance de la force stratégique française de dissuasion, et enfin, pour aller à l'essentiel, le rétablissement de l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest. C'est d'ailleurs ce dernier point qui retiendra mon attention au cours de mon intervention.

Ce n'est donc pas sur ces objectifs que nous nous séparons, c'est sur les moyens de les atteindre.

La France et l'Europe libre traversent la crise la plus grave qu'elles aient connue depuis trente ans. Elles doivent faire face aux plus hauts risques. Cette crise a trois dimensions.

Elle est économique, à l'échelle mondiale. La nouvelle majorité, qui la niait quand elle était encore dans l'opposition, en découvre l'ampleur avec les dix millions de chômeurs qui affectent la Communauté européenne.

La crise est internationale du fait que la menace soviétique s'aggrave à proportion de sa puissance militaire.

Enfin, la crise est morale, par l'importance prise récemment par le pacifisme et le neutralisme.

Face à cet assaut de périls, l'Europe vacille. Cèdera-t-elle au vertige de l'abandon ? Donnera-t-elle raison à Soljenitsyne qui la juge atteinte d'une maladie de la volonté ou se ressaisira-t-elle ? Notre destin, je le dis sans forcer les mots et, en tout cas, sans forcer ma conviction, va se jouer au cours des prochaines années.

Cette crise se nourrit de déséquilibres.

L'équilibre des forces est fondamental. Il est la condition de toute détente et la seule garantie de la paix.

Or il a été rompu depuis que l'Union soviétique a pris la responsabilité de développer, sous le masque de la détente, une capacité de frappe nucléaire diversifiée, sélective et mobile qui menace directement l'Europe de l'Ouest sans pouvoir atteindre les Etats-Unis d'Amérique.

Cette rupture, du fait de l'U. R. S. S., de l'équilibre qui existait en Europe est d'autant plus grave qu'elle s'accompagne d'une parité avantageuse pour l'Union soviétique vis-à-vis des Etats-Unis, dans le domaine des armements stratégiques.

J'évoquerai, à la suite de ce déséquilibre des forces, celui des richesses.

La hausse des prix des produits pétroliers et celle des importations en provenance des pays industrialisés ne sont compensées, pour les pays en voie de développement, ni par le volume ni par le prix de leurs exportations.

La récession de la plupart des pays industrialisés entraîne, dans de nombreux cas, une chute des cours des matières premières exportées par ces mêmes pays. Dès lors, les termes de l'échange se détériorent inexorablement. Ils accusent la pauvreté, la faim, la misère. Ils suscitent un sentiment de révolte, de frustration, et une remise en cause des fragiles équilibres d'un grand nombre d'Etats dans le monde.

Outre le déséquilibre des forces et celui des richesses, il y a aussi le déséquilibre des sociétés.

Les démocraties de liberté comme la nôtre subissent une mutation historique engendrée par deux causes : le passage d'une énergie à bon marché à une énergie chère et la redistribution des productions dans le monde avec l'apparition de nouveaux concurrents. Les transformations qu'implique cette mutation sont douloureuses.

Le monde communiste, de son côté, subit une crise profonde. Son échec économique est manifeste. Son échec politique et social commence à apparaître avec des difficultés de plus en plus grandes à contenir les aspirations des peuples aux libertés.

Son échec international est de plus en plus évident. Il s'exprime dans les aventures coloniales en Afghanistan comme dans les pressions sur la Pologne. Sa seule réussite est de devenir la première puissance militaire du monde.

On constate également des déséquilibres entre les pôles d'influence.

La rivalité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis apparaît comme une sorte de nouvelle guerre froide, mais elle ne doit pas faire oublier que de nouveaux pôles d'influence s'affirment dans le monde.

La Chine est devenue une puissance et des contre-pouvoirs apparaissent par régions, dans les domaines monétaire, industriel, commercial, voire idéologique.

Cette multipolarité n'est pas nécessairement génératrice d'équilibres, elle l'est souvent de conflits aux développements imprévisibles.

L'accumulation et l'imbrication de ces déséquilibres accroissent les risques d'une crise internationale.

Dans l'immédiat, le plus grand péril que nous ayons à conjurer est la vague de pacifisme et de neutralisme qui pourrait déferler sur l'Europe libre.

Le désarmement unilatéral que proposent les mouvements pacifistes est illusoire. Il ne peut avoir aucun effet d'exemplarité sur l'Union soviétique.

Tandis que le président Carter abandonnait le projet de bombe à neutrons et que se poursuivait la négociation dite « Salt », les Soviétiques ont déployé leurs SS 20.

La dissolution simultanée de l'O. T. A. N. et du Pacte de Varsovie, demandée par la propagande soviétique, est trompeuse. Si les forces militaires américaines devaient quitter l'Europe, elles devraient revenir en cas de péril, alors que les forces soviétiques sont à quelques centaines de kilomètres, par voie terrestre, de notre propre frontière.

« Plutôt rouge que mort », ce slogan est caractéristique à la fois de l'ignorance et de la lâcheté.

Comme vous l'avez souligné vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures, le premier objectif de la stratégie soviétique a toujours été de tenter de séparer la défense de l'Europe du reste de l'Alliance atlantique. L'Union soviétique voudrait une victoire sans guerre, par l'intimidation de sa puissance et le renoncement de l'Europe libre. L'Union soviétique, depuis la fin de la dernière guerre, n'a qu'un but : séparer l'Europe des Etats-Unis d'Amérique. Elle a poursuivi ce dessein inlassablement, dans la guerre froide comme dans la « détente ».

Me sera-t-il permis d'observer que ce dessein a été encouragé, involontairement peut-être, mais objectivement, par la dialectique, que j'ai, pour ma part, toujours réfutée, de la condamnation des « deux blocs », de la « double hégémonie », qui fut longtemps pratiquée par nos gouvernements ?

Il est possible aujourd'hui de mesurer les ravages de cette rhétorique.

Quant aux pays qui s'en remettaient à la protection américaine pour assurer leur défense, il a suffi qu'ils puissent douter de cette protection et qu'ils perçoivent la puissance soviétique pour prendre peur.

Le pacifisme est l'expression de cette angoisse, et l'angoisse occulte le péril pour se dispenser d'y faire face. Nous assistons au retour de ce qu'il faut bien appeler « l'esprit de Munich ».

J'observe, au demeurant, que le pacifisme est à sens unique : il dénonce les euromissiles américains, mais il se garde de condamner les SS 20 soviétiques.

**M. Georges Repiquet.** Très bien !

**M. Jean Lecanuet,** président de la commission des affaires étrangères. Quant au neutralisme, il est irréaliste, car l'Europe occidentale est à la fois trop faible — et je le déplore — pour se défendre seule et trop importante pour rester durablement à l'écart d'un conflit entre les deux superpuissances si, par malheur, celui-ci éclatait.

Le moment est donc venu de rappeler les principes d'action qui doivent nous guider pour assurer la paix.

Nos efforts doivent tendre inlassablement vers l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest ; seul, cet équilibre, rétabli ou décidé, peut conduire au succès de la réduction simultanée, équilibrée et contrôlée des armements.

Sans l'effort commun des peuples réunis dans l'Alliance atlantique, il ne peut y avoir d'équilibre sur notre continent. La présence de forces américaines en Europe dès le temps de paix a été demandée et obtenue non sans peine en 1949 par les Européens. Si l'Alliance atlantique avait existé en 1939, nous n'aurions pas eu la guerre.

Mais l'Alliance ne nous dispense pas, bien au contraire, d'un effort national de défense. Elle ne compromet en aucune manière notre indépendance. La sécurité de la France repose sur deux assurances : la première, la force nucléaire nationale, la seconde, l'Alliance atlantique. Nous ne devons renoncer ni à l'une ni à l'autre.

Je souhaite que nous gardions ces exigences présentes à l'esprit au moment où s'engagent à Genève les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

L'objectif souhaitable de ces négociations devrait être un équilibre vérifiable des armements, au niveau le plus bas possible. Sans doute la négociation sera-t-elle longue et difficile, puisqu'elle portera sur des armes mobiles et rechargeables, qui existent déjà et en grand nombre du côté soviétique, alors que les armes américaines n'existent pas encore sur le terrain.

Bien que nous n'ayons pas part à cette négociation, il est clair qu'elle met en jeu notre avenir. Il nous appartient donc d'en suivre l'évolution de la manière la plus attentive.

A ce point d'un exposé, messieurs les ministres, qui n'a pas tenté d'être complet, dans les limites du temps de parole dont je disposais, je serais tenté de conclure à une certaine concordance de vues en matière de politique extérieure entre le Gouvernement et l'opposition, si je ne considérais que les grandes orientations que j'évoquais au début de mon propos et si je négligeais certaines incantations du Gouvernement, qui confond parfois la France — et cela m'étonne, me peine — avec ce qu'il croit pouvoir rappeler, abusivement selon moi, la France socialiste.

Mais, pour revenir à l'essentiel, si nous sommes d'accord pour considérer qu'aujourd'hui comme hier les deux lignes directrices d'une politique de la France au service de la paix et de la liberté doivent être la fermeté dans les relations Est-Ouest et la générosité dans le dialogue Nord-Sud, je ne puis m'empêcher de m'interroger sur les moyens dont dispose le Gouvernement pour avancer concrètement dans ces deux directions.

Considérons d'abord la fermeté dans les relations Est-Ouest. Je ne vous fais, messieurs les ministres, aucun procès d'intention à cet égard ; mais comment croire que vos partenaires dans la nouvelle majorité adhèrent à cette intention ?

Comment oublier que vos partenaires et une large fraction de votre électorat continuent à développer, sur le thème très actuel des euromissiles, par exemple, des conceptions plus proches de celles de Moscou que de celles que vous soutenez ?

Comment ne pas observer que, dans les rangs de votre majorité, de larges courants se résignent difficilement à approuver un budget de défense qu'ils ont rejeté pendant plus de vingt ans et qui, d'ailleurs, se trouve être, pour 1982 — nous le verrons demain — l'un des plus faibles de la V<sup>e</sup> République ?

Bref, si vos propos sont vigoureux, l'effort de défense cesse d'être une priorité nationale, au moment même où les hauts risques que j'ai décrits brièvement se dressent devant nous. Pour livrer toute ma pensée sur ce point, je crains que vous n'ayez pas la majorité cohérente et résolue dont vous auriez besoin pour que vos déclarations deviennent des décisions.

J'éprouve la même inquiétude à l'égard de vos intentions de générosité dans le dialogue Nord-Sud. Là encore, je ne mets pas en doute votre sincérité, mais je m'interroge sur la consistance de votre discours.

La générosité à l'égard du tiers monde implique d'abord un transfert de ressources. Elle exige donc une économie saine, en expansion.

L'action économique conduite par le Gouvernement est une politique d'étatisation, de bureaucratiation et d'alourdissement des charges. Elle réduira les capacités d'aide de la France.

J'aperçois enfin que vous voulez non seulement maintenir, mais développer la Communauté européenne. Cette option, comme vous le savez, a toujours été la nôtre.

Mais comment la France pourra-t-elle durablement rester dans la Communauté européenne et, en même temps, rompre,

comme elle prétend vouloir le faire, avec l'économie de marché, qui est la règle du Marché commun européen ?

Comment pourrez-vous durablement concilier votre construction d'une France socialiste avec l'Europe de la libre entreprise ?

Vous voulez être à la fois dans l'Europe et en dehors d'elle. Cette contradiction s'ajoute aux précédentes. Elle exprime le flottement de votre politique. Elle explique notre inquiétude.

A l'affreux slogan de la peur : « plutôt rouge que mort », je souhaite que la France oppose l'affirmation du courage et de l'espoir : « ni rouge ni mort, mais solidaires avec les peuples libres pour avoir la force, non pour dominer mais pour négocier ».

Gardons au moins ensemble cet objectif, et la France, un jour, peut-être, finira par se donner les moyens de les atteindre. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 44 minutes ;
- groupe socialiste, 42 minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants, 49 minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République, 32 minutes ;
- groupe de la gauche démocratique, 40 minutes ;
- groupe communiste, 25 minutes ;
- réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 23 minutes.

La parole est à M. Bettencourt.

**M. André Bettencourt.** Monsieur le ministre des relations extérieures, le débat sur les crédits budgétaires de votre ministère, comme on l'a déjà dit, est pour nous, chaque année, pratiquement la seule occasion de porter un jugement sur la politique extérieure de la France.

En ce qui me concerne, pour la première fois aujourd'hui, je m'y risquerai en tant que membre de l'opposition. L'année dernière, en effet, à pareille époque, j'étais venu apporter mon concours, si modeste fût-il, à votre prédécesseur, et je ne m'étais permis que quelques remarques nuancées.

A la place où je siége dans cette assemblée, je ne dois pas avoir, en principe, grand-chose de commun avec ceux qui vous apportent leur soutien et qui siègent à l'opposé.

Néanmoins, et peut-être en raison de mon propre passé et de mon attachement à votre ministère, je voudrais, sans parti pris et dans un domaine où l'esprit de parti a peut-être moins sa place, où les hommes de bonne volonté devraient pouvoir se rencontrer, puisqu'il s'agit des intérêts supérieurs de la France et non pas des intérêts particuliers ou partisans d'une France qui serait de droite ou de gauche, je voudrais, dis-je, essayer, dans un premier temps, de vous rejoindre sur tout ce qui me paraît essentiel, pour poser ensuite quelques questions critiques, qui précéderont d'une certaine manière celles que mon collègue M. d'Ornano vous posera au nom de notre groupe dans la suite de ce débat.

D'abord, notre politique étrangère, avec ses données permanentes, historiques, géographiques ou culturelles, est soumise aujourd'hui au changement politique constitué par l'accession de M. François Mitterrand à la Présidence de la République et de la gauche au pouvoir. Quelles peuvent en être les conséquences ?

Je voudrais émettre un jugement en prenant comme référence les grands principes d'action tels qu'ils avaient été fixés par le général de Gaulle et appliqués par les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing : une France présente dans le monde et au service de la paix, une France libre, mais solidaire de ses alliés et ayant le souci de faire progresser l'Europe, une France développant sa coopération avec le tiers monde.

Tout d'abord, je vois le signe d'une continuité dans le changement avec votre nomination, monsieur le ministre, à la tête du ministère des relations extérieures, puisque vous avez déjà assuré de hautes responsabilités dans ce domaine, et plus particulièrement à la commission de Bruxelles. Nul ne met en doute votre expérience, votre connaissance des problèmes et votre dynamisme.

Au passage, cependant, me permettez-vous, monsieur le ministre, deux remarques personnelles ; la première n'est pas désagréable, la seconde ne veut pas l'être.

D'abord, je trouve démesurées les critiques qui vous ont été adressées au sujet de certains de vos propos. Prononcés quinze jours plus tard, ils n'auraient pas surpris ; mais sur

le moment, effectivement, ils ont pu choquer. C'était peut-être ce que vous souhaitiez vous-même afin d'être entendu au-delà de nos frontières par ceux que, précisément, vous vouliez toucher. Je ne nie pas l'importance d'un mot qui heurte ou qui peut paraître de travers ; il est toujours à l'endroit pour une autre partie des auditeurs. Je n'ai nullement l'intention de vous faire à cet égard un procès d'intention.

Seconde remarque, que vous allez me pardonner. Je serai moins discret que le président Lecanuet. Vous avez dit plusieurs fois que vous étiez le ministre des relations extérieures d'une France socialiste. Je comprends très bien la fierté que vous pouvez ressentir d'être à travers le monde le porte-parole du socialisme français. Etes-vous vraiment socialiste ou avez-vous tenu à le rappeler parce que vous n'en étiez pas si sûr ?

Je n'aurai pas le front de poser à cet égard une interrogation, mais cette appellation m'a inquiété, je vous l'avoue. Je pense que le ministre des relations extérieures est d'abord et avant tout le ministre des relations extérieures de la France. Ce que vous avez à faire connaître, à faire rayonner, c'est la France tout entière.

Et de plus, si l'on veut parler de socialisme en politique extérieure, nous risquons d'être mal compris, car nous n'avons rien de commun encore, heureusement, avec les pays qui arborent l'épithète « socialiste » sur leurs frontons. Le jour où nous nous appellerons « République socialiste de France », vous n'accepterez sûrement pas d'être au Gouvernement et, d'ailleurs, on ne vous le proposera plus.

Quoi qu'il en soit, et je me suis trop attardé sur cette remarque, depuis le mois de mai, vous avez sillonné les continents, rencontré les responsables de dizaines d'Etats. Je vois là le souci de maintenir à la France son rôle dans le monde, de faire entendre sa voix, de rechercher par la conciliation des solutions aux crises qui déchirent de nombreux peuples.

Le nouveau Gouvernement a affirmé, lui aussi, sa volonté de garantir à la France sa liberté d'action et de refuser toute subordination. Il a approuvé le programme en cours de développement de nos moyens militaires de défense, qui sont la condition de cette indépendance. J'en veux pour preuve la décision de construire un septième sous-marin nucléaire. Même si le budget de la défense n'est pas ce que nous souhaitons, la politique de défense est maintenue dans l'essentiel.

Sur le plan des rapports Est-Ouest, la situation se caractérise, vous le savez, M. Lecanuet l'a rappelé tout à l'heure, par le grave déséquilibre des forces militaires, en défaveur, hélas, de l'Occident qui, depuis une dizaine d'années, a relâché ses efforts.

Il est évident que la détente a été mise à profit par l'Union soviétique non pas pour développer les industries de consommation — elle en aurait pourtant bien besoin — mais pour multiplier des moyens militaires offensifs qui constituent pour longtemps une lourde menace.

Aux moyens classiques très supérieurs s'ajoutent, aujourd'hui, une puissante marine de guerre qui croise sur toutes les mers et une imposante aviation de transport à longue distance.

En Europe, les missiles nucléaires SS 20 peuvent paralyser d'emblée tout le dispositif statique de l'Alliance occidentale. Le sentiment de cette supériorité pousse les Soviétiques, en application d'une idéologie immuable, à un comportement expansionniste, comme en témoigne l'invasion de l'Afghanistan.

A ce sujet, M. le Président de la République a pris position fermement, en rappelant que la France n'était pas un pays aligné, mais faisait partie de l'Alliance atlantique et refusait le neutralisme. J'approuve totalement les déclarations qu'il a faites, indiquant que, face à la menace soviétique, il convenait d'abord de rétablir l'équilibre des forces.

Récemment, des milliers de pacifistes ont manifesté dans les pays de l'Europe de l'Ouest, notamment en République fédérale d'Allemagne. Ces manifestations traduisent l'inquiétude, voire la peur, suscitée par l'accumulation en Europe des moyens nucléaires de destruction.

Mais il s'agit de ne pas renverser les rôles et de ne pas présenter comme agressives des mesures qui ont pour but d'atténuer un déséquilibre flagrant.

On parle du danger futur représenté en 1983 par les *Pershing* et on a masqué la réalité de l'implantation effective des dizaines de SS 20. De même, on masque les déséquilibres dans tous les autres domaines, en particulier des moyens classiques.

Comment ne pas souligner l'acharnement de tous ceux qui veulent « geler » un tel déséquilibre et qui refusent toutes les mesures pouvant contribuer à le diminuer, depuis la bombe à neutrons — arme antichar et défensive par excellence — au démantèlement des SS 20 qui rendraient inutile l'implantation en Europe des *Pershing*.



La paix ne sera pas sauvegardée par le neutralisme, le lâche apaisement « munichoïse » et l'abandon, mais par la capacité de résistance et par la fermeté, ce qui n'exclut pas, bien au contraire, le dialogue et la nécessité d'une négociation.

Il faut rechercher patiemment, comme vous l'avez déclaré, l'équilibre des forces au niveau le plus bas possible, en attendant la venue d'un désarmement universel. Nous n'en sommes malheureusement pas là. C'est pourquoi il faut toujours négocier, car c'est le sort de l'humanité qui est en jeu. Sur ce point encore, votre déclaration toute récente a le mérite de la netteté.

Cependant, et de l'avis de beaucoup, cette position de fermeté déclarée souffre d'une équivoque : la présence dans le Gouvernement des ministres communistes.

Certes, M. le Président de la République a le droit de décider que les différentes composantes de la majorité qui l'ont élu doivent être représentées au Gouvernement et d'estimer que cette participation sera bénéfique sur le plan social.

Je crois néanmoins, monsieur le ministre, que vous avez voulu ironiquement minimiser le rôle « des garçons de courses chargés de porter les paquets ». Ne sont-ils pas, en réalité, les ambassadeurs de la pensée communiste ? La *Pravda* ne s'y est pas trompée, en rendant hommage à la présence des communistes au Gouvernement français dans des termes très élogieux et, d'une certaine manière, nouveaux, qui, en vérité, ne pouvaient nous surprendre.

Beaucoup de pays amis, vous le savez bien, sont perplexes et se posent des questions. Comment concilier une position de fermeté face à l'impérialisme soviétique, avec la présence au Gouvernement de militants chevronnés d'un parti qui a toujours mis en tête de ses priorités la défense de la patrie et du socialisme ? Comment ne pas voir que les manifestations pacifistes en France sont d'abord orchestrées par le parti communiste et ses satellites ?

C'est pourquoi j'insiste sur ce qui me paraît une grave contradiction, cachée peut-être, pendant la période de l'état de grâce, mais qui pourrait éclater en cas de regain de tension internationale.

En ce qui concerne l'Europe, le Gouvernement a fait état de sa volonté de relance : améliorer les acquis communautaires, agir dans de nouveaux domaines, ajouter un volet social et même examiner les conditions d'une défense européenne autonome.

Comment ne pas être d'accord avec toutes les initiatives qui ont pour objectifs de donner plus de cohésion, plus de force et de vigueur à l'Europe ? Celle-ci est une création continue. Des progrès sensibles, reconnus par tous, ont été accomplis depuis quelques années, notamment dans le domaine monétaire avec l'institution du système monétaire européen. Mais tout cela est encore bien insuffisant.

Nous savons bien que notre action a besoin de la dimension européenne pour être efficace, que le développement de l'Europe est une condition de notre progrès et de notre prospérité, et aussi un élément de notre sécurité. Le temps nous est compté. Ou bien l'Europe s'organisera d'une façon plus efficace et plus solidaire, ou bien, hélas, elle se désagrègera.

Mais, pour progresser, encore faut-il que nos politiques soient les plus convergentes possible, et d'abord, puisqu'il s'agit de la Communauté économique européenne, dans le domaine économique.

Notre politique ne va-t-elle pas, au contraire, s'éloigner progressivement de celle de nos partenaires dans la mesure où elle appliquera une stratégie de rupture graduée avec le système capitaliste ? « L'Europe sera socialiste ou ne sera pas », avez-vous dit. Pour ma part, je ne crois guère à l'adhésion rapide des autres Etats européens à votre conception du socialisme.

Comment alors donner plus de cohésion ? Comment rallier à nous des pays qui refusent les bienfaits de l'étatisme, des nationalisations et du marxisme ?

Pour s'en tenir à la situation actuelle, comment harmoniser notre politique économique fondée sur la relance par la consommation et l'augmentation du déficit budgétaire avec d'autres politiques qui, à l'inverse, visent à davantage de rigueur et à la compression des déficits de l'Etat ?

L'augmentation des dépenses budgétaires en 1982 en France, vous le savez, est de 27 p. 100 et en République fédérale d'Allemagne de 4 p. 100. Déjà, nous avons dû dévaluer le franc, mais comment maintenir notre nouvelle parité monétaire si notre inflation continue à être près du triple de celle de la République fédérale d'Allemagne ? Comment appliquer nos mesures de réduction de temps de travail qui affaibliraient notre capacité concurrentielle, si nos partenaires, dans leur ensemble, estiment ces dispositions inadaptées ?

Il est encore trop tôt, je le reconnais, pour se prononcer définitivement, mais il me paraît évident que contrairement à

l'objectif recherché, plus le Gouvernement prendra de mesures d'orientation collectiviste, plus il s'éloignera des autres pays du Marché commun, qui restent d'inspiration libérale ou social-démocrate.

Le Gouvernement attache une importance toute particulière aux problèmes du tiers monde : promouvoir une plus grande solidarité internationale, favoriser l'aide au développement par des accords globaux, faciliter également les changements souhaités par les peuples du tiers monde et éviter, en particulier, que leur lutte ne soit récupérée par l'un ou l'autre des super-grands.

Il faut, j'en conviens, chercher à atteindre ces objectifs généraux.

Ils me paraissent conformes à la politique antérieurement menée et qui visait, elle aussi, à faciliter le développement du tiers monde dans l'indépendance et dans la liberté.

Sur le plan économique, vous savez que nous avons dû nous battre fermement pour assurer, par exemple, à certains pays du tiers monde des relations particulières avec la Communauté économique européenne. Il est incontestable que l'image de la France a été profondément restaurée. C'est cela aussi l'héritage !

Pour faciliter cette coopération internationale et examiner à l'échelle mondiale l'ensemble des problèmes économiques, a été instauré en 1975 le dialogue Nord-Sud. La conférence de Cancun prolonge la conférence de Paris.

Vous indiquez qu'aucune suite concrète n'avait été donnée depuis cette époque. Mais le plus difficile, c'est peut-être de mettre en route un processus, de sensibiliser des responsables et des opinions publiques. L'essentiel est que le mécanisme ne soit pas enrayé et que les fruits continuent à mûrir. Nous nous réjouirons pour la France si c'est vous qui avez la joie de les cueillir.

Les problèmes sont énormes et complexes. Puisqu'ils touchent des populations qui représentent les trois quarts de celles du monde, ils imposent la solidarité internationale. La France par son histoire et sa tradition humaniste a un rôle naturel d'animateur pour faciliter le dialogue et la recherche de solutions adaptées.

Mais les écueils sont nombreux.

Il est naturel que notre pays, qui veut avoir un rayonnement universel, diversifie son effort particulier de coopération, mais il ne faudrait pas aller jusqu'à le noyer, à la suite de votre engagement en faveur de « toutes les nations prolétaires », dans un large projet mondialiste.

Notre action doit, à mon avis, continuer à privilégier les nations amies qui nous sont les plus proches par la langue, l'histoire et la culture et je pense, en premier lieu, à l'Afrique.

Les déclarations qui pourront être faites, quel que soit leur idéalisme, n'auront, je le crains, qu'une audience très limitée, dès lors qu'elles sont faites dans des régions éloignées et intégrées à d'autres zones d'influence. Soyons généreux certes, mais soyons aussi réalistes.

Il est vrai aussi que les grandes puissances ont tendance à poursuivre dans le tiers monde leur affrontement soit pour maintenir un statu quo qui les favorise, soit pour pousser à une déstabilisation qui leur fait espérer des gains.

Il est clair que les Etats du tiers monde ne veulent pas être impliqués dans les querelles qui ne les concernent pas, car la guerre qu'ils mènent est, d'abord, celle de la dignité et de l'indépendance contre la faim et la misère !

Notre action, et vous avez réaffirmé les grands principes qui la guident, doit être une action indépendante de celle des blocs, compréhensive et généreuse.

Mais, il ne faut pas être aveugle, elle recoupe celle des deux grands, en particulier dans les zones sensibles, en Afrique et en Amérique centrale.

C'est pourquoi l'aide que nous pouvons apporter dans ces cas doit être appréciée avec beaucoup de discernement. Il ne s'agit pas, à mon sens, sous prétexte de remplacer des régimes dictatoriaux ou corrompus, de conforter des organisations révolutionnaires qui se réclament, dans un premier temps, des mêmes grands principes et de la liberté, pour, dans un second temps, les étouffer et mettre en place un régime totalitaire et oppresseur.

Le problème n'est pas simple, et les risques d'erreur sont évidents, mais il n'est pas réaliste, sous prétexte de lutter contre l'impérialisme américain, d'ignorer ou de mettre sur le même plan la nature globale de la menace soviétique et d'omettre les interventions de leurs satellites.

En conclusion, je dirai que les objectifs généraux du Gouvernement me paraissent correspondre aux intérêts du pays, dans la continuité des politiques de vos prédécesseurs : une France indépendante, ouverte sur le monde, au service de la paix et

du progrès des hommes, fidèle à ses amitiés et prête au dialogue avec tous.

J'apprécie notamment la clarté et la fermeté de sa formulation face aux menaces directes de l'Union soviétique. Cependant, je ne vous cache pas mes craintes : d'abord, celles liées, je l'ai dit, à la présence au Gouvernement de ministres communistes ; ensuite, celles qui se révéleraient dans le cadre d'une politique de transformation profonde de notre société qui nous éloignerait obligatoirement des autres nations occidentales ; enfin, celles d'une action qui, dans le tiers monde, par manque de discernement, pourrait saper les positions déjà bien entamées de l'Occident, ou se diluerait dans un verbal projet mondialiste.

Nous n'en sommes pas là, et j'espère que nous n'en serons jamais là.

Mais permettez-moi, avec la prudence d'un Normand, de vous inviter à une extrême vigilance. Vous avez choisi un chemin de crête.

Les conditions de votre route sont plus dangereuses qu'hier. Puissiez-vous avancer avec l'assurance de ceux qui ont bien mesuré les obstacles. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Garcia.

**M. Jean Garcia.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en abordant ce débat sur le budget du ministère des relations extérieures, je voudrais exprimer la position des sénateurs communistes sur quelques problèmes parmi les plus brûlants de notre époque, en apportant le vote positif du groupe communiste pour ce budget des relations extérieures.

Vous me permettez tout d'abord de protester contre le refus de la majorité de la commission des affaires étrangères et de la défense de désigner à la proportionnelle les rapporteurs pour avis, écartant ainsi arbitrairement les socialistes et les communistes.

Alors que s'ouvrent, enfin, les négociations de Genève, vous me permettez d'évoquer tout d'abord le problème qui préoccupe des millions d'hommes et de femmes, particulièrement tous les citoyens du continent européen, celui de la paix et du désarmement.

Comment ne pas être frappé, en effet, par ce mouvement d'une ampleur inégalée qui secoue notre continent. Depuis plusieurs mois, en effet, c'est par centaines de milliers que des hommes, des femmes, de très nombreux jeunes sont descendus dans les rues de villes aussi diverses que Rome, Londres, Bruxelles, Madrid, Potsdam, Oslo, Bonn, Paris, Athènes, Bucarest, Amsterdam.

Ils sont d'opinions politique, philosophique ou religieuse très diverses, communistes, socialistes, chrétiens, écologistes.

Ils sont soutenus par de très nombreuses personnalités, qu'il s'agisse de dirigeants du parti social démocrate allemand, de travaillistes ou de libéraux britanniques, qu'ils soient syndicalistes, généraux ou hommes d'église.

Au-delà de cette diversité, ils se rassemblent pour faire triompher quelques idées simples : mettre fin à l'escalade des armements qui met en danger la sécurité des hommes et des peuples ; consacrer les sommes fabuleuses ainsi gaspillées au combat contre la faim et le sous-développement ; empêcher toute perspective d'une guerre nucléaire prétendument « limitée » à l'Europe, qui serait décidée par le président des Etats-Unis.

Ce vaste mouvement populaire a déjà eu un premier résultat : l'ouverture de la plus importante négociation depuis des années, négociation de désarmement nucléaire à Genève entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.

Partie prenante en France du mouvement pour la paix et le désarmement, nous nous félicitons du premier pas qui est ainsi franchi et qu'il faut mettre, notamment, au compte de la pression exercée par l'opinion européenne et internationale.

Il reste maintenant, messieurs les ministres, à obtenir que les négociations aboutissent à des résultats concrets, c'est-à-dire à un processus véritable de limitation et de réduction des armements en Europe.

Pour cela il faut, bien évidemment, que ces négociations soient fondées sur « l'équilibre des forces en Europe et dans le monde et sur la sécurité de chaque pays », comme l'indique fort bien l'accord conclu entre le parti communiste français et le parti socialiste.

Nous pensons que la voix des peuples doit continuer à se faire entendre dans ce sens. C'est avec cette volonté qu'après avoir participé au grand rassemblement organisé le 25 octobre dernier à l'initiative du « mouvement de la paix », nous nous

félicitons de l'écho important que rencontre « l'appel de Paris », d'ores et déjà soutenu par plusieurs centaines de milliers de personnes.

On ne rassemblera, en effet, jamais trop de forces pour la paix et le désarmement !

Des efforts sont encore nécessaires pour que les négociations, enfin engagées, débouchent positivement.

Dans cet esprit, nous pensons que les nouvelles propositions présentées par l'Union soviétique, à l'occasion du voyage de M. Léonid Brejnev à Bonn, sont à prendre en compte. Et pourquoi ne pas noter que M. Reagan a été obligé de tenir compte de l'opinion européenne et mondiale, mettant dans ses tiroirs ses déclarations belliqueuses ?

La France, quant à elle, sans être directement engagée, peut jouer un rôle original et positif.

Notre pays est membre de l'Alliance atlantique, mais non de l'O.T.A.N. Il a une défense autonome. Il dispose d'un poids, d'une influence réel en Europe. Il a donc les moyens d'agir positivement pour le désarmement : en faisant connaître l'intérêt qu'il porte aux résultats des négociations ouvertes à Genève, en jouant un rôle constructif à la conférence de Madrid, en faisant entendre sa volonté de paix partout où l'on négocie.

Pour répondre à l'attente de notre peuple, des peuples du monde, pourquoi, par exemple, la France ne proposerait-elle pas l'interdiction universelle de la bombe à neutrons ?

Nous estimons qu'il y a aussi d'autres régions du monde où la France peut jouer un rôle important. Je pense tout d'abord au Proche-Orient où l'impérialisme américain redouble d'efforts pour s'opposer à la volonté des peuples.

L'action en faveur d'une solution globale au conflit en cours s'impose plus que jamais.

Nous nous réjouissons du rappel fait par vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures, des principes sur lesquels repose la politique française dans cette région.

Vous me permettez d'en rappeler les termes : la sécurité des Etats de la région, y compris le futur Etat palestinien ; la justice pour tous les peuples de la région, y compris le peuple palestinien, qui doit pouvoir établir dans sa patrie les structures de son choix et déterminer son avenir, lequel tendra naturellement à la formation d'un Etat ; le caractère inacceptable de toute action contraire aux règles fondamentales du droit international, notamment des décisions du Conseil de sécurité ; la nécessité de traiter les problèmes du Moyen-Orient par la négociation entre toutes les parties de la région intéressées, les puissances extérieures devant faciliter et garantir le règlement.

Toutes les parties qui admettent ces principes doivent pouvoir participer à la négociation, y compris le peuple palestinien et par conséquent l'O.L.P.

Nous considérons, monsieur le ministre, que ces éléments constituent de solides points d'appui pour la solution juste du conflit.

C'est pourquoi la France devrait engager des actions concrètes dans cet esprit. Ainsi pourrait-elle être à l'origine d'une nouvelle résolution en ce sens au Conseil de sécurité de l'O.N.U.

Ainsi pourrait-elle également reconnaître officiellement l'O.L.P. et élever la représentation de son bureau à Paris, ce qui serait, tout à la fois, un acte de justice et une contribution au processus qui doit conduire à la paix dans cette région.

A l'autre extrémité du continent, un peuple lutte encore pour son droit à l'autodétermination : le peuple sahraoui.

La France doit utiliser, pensons-nous, toute son influence pour contribuer à la mise en œuvre des décisions de l'O.U.A. et pour que s'engagent sans tarder des négociations directes entre le Maroc et le front Polisario.

L'évocation d'insécurité, de répressions, de conflits me conduit à parler des pressions, des ingérences que multiplient les Etats-Unis en Amérique centrale, ingérences dont vous avez parlé dans votre exposé. De graves menaces ont été proférées contre Cuba, contre Grenade, contre le Nicaragua. Les U.S.A. continuent d'empêcher toute solution politique au Salvador.

Face à une telle situation, monsieur le ministre, la déclaration franco-mexicaine a constitué un soutien précieux. La manifestation de samedi dernier, à Paris, après notre rassemblement à la Mutualité du 16 novembre, a montré que le peuple de notre pays est solidaire des peuples d'Amérique centrale.

La voix de la France doit donc continuer de s'élever pour que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes soit respecté.

Et notre pays s'honorerait à renforcer la coopération et les échanges, dans tous les domaines, avec ces peuples qui construisent une société nouvelle ; ce serait là une contribution concrète à la mise en œuvre du nouvel ordre économique international

pour lequel vous avez développé, monsieur le ministre délégué à la coopération et au développement, les orientations du Gouvernement.

Enfin, je voudrai messieurs les ministres, mesdames et messieurs les sénateurs, me féliciter, au nom des sénateurs communistes, de la visite que vient d'effectuer le Président de la République en Algérie. Les résultats de cette rencontre doivent permettre de mettre la coopération bilatérale entre la France et l'Algérie à l'heure de notre temps.

Cela suppose, bien évidemment, le règlement des questions en suspens qu'il s'agisse du gaz, de l'immigration ou de la restitution des archives algériennes, dans l'intérêt mutuel.

Le récent sommet de Cancun, où la France a joué un rôle positif dans le sens de l'ouverture de négociations globales dans le cadre des Nations unies, avait déjà montré que les terrains d'entente entre l'Algérie et la France ne manquent pas.

Aussi, comme le souligne la déclaration commune des deux pays, l'Algérie et la France peuvent-elles, en conjuguant leurs efforts, contribuer à la mise en œuvre d'un nouvel ordre mondial nécessaire à la sauvegarde de la paix et à la sécurité dans le monde. Ce qui est le souhait profond des sénateurs. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Repiquet.

**M. Georges Repiquet.** Vous avez cru bon de souligner, monsieur le ministre, le 19 novembre dernier, au cours de votre intervention à l'Assemblée nationale, que la politique étrangère de la France « traduit à l'extérieur nos choix de politique intérieure ».

Il y a quelques mois, vous vous êtes présenté à l'étranger comme étant le représentant de la « France socialiste ».

Si je rappelle ces deux prises de position, en exergue de ce débat sur le budget du ministère des relations extérieures, c'est d'abord parce qu'elles nous ont fait frémir et ensuite parce qu'elles nous paraissent essentielles à la compréhension de l'action souvent incohérente de notre diplomatie depuis six mois.

En effet, quel que soit le budget qu'il nous est demandé de ratifier, celui-ci traduit en fait — et il est important de le souligner — la politique d'un ministère et d'un ministre qui prennent plus à cœur, semble-t-il, les intérêts d'une partie seulement de l'électorat français, aussi importante et respectable soit-elle, que celle des intérêts fondamentaux de notre patrie qui sont ceux, ne l'oublions jamais, de tous les Français sans exception.

La voix de la France à l'étranger ne doit pas être et ne peut être la voix de la moitié seulement de nos concitoyens.

J'ajouterai également ceci : vous nous avez privés, monsieur le ministre, de notre ministère des affaires étrangères, au profit d'un nouveau ministère des relations extérieures. Le changement de vocable peut paraître sans importance majeure. Sachez pourtant que derrière ce concept de ministère des affaires étrangères, qui n'avait rien de désuet, existait, en réalité, l'idée que nos « affaires étrangères » étaient bien celles de la France tout entière et de la France seule ; qu'elles y étaient traitées exclusivement en fonction des intérêts permanents et fondamentaux qui sont ceux de notre pays tout entier. Tandis que le terme de relations extérieures, qui n'a rien de condamnable en soi, je m'empresse de le dire aussi, évoque plutôt, dans la forme comme sur le fond, un mondialisme tellement vague aux ramifications tellement diffuses qu'il risque fort d'étouffer la voix de la France en lui ôtant à l'étranger son génie propre. Avant ce changement, de peu d'importance il est vrai, nos concitoyens avaient le sentiment que la défense des intérêts vitaux français s'exerçait, ce qui est toujours le cas en matière de rapports de force ou de négociations internationales, face à des intérêts étrangers petits ou grands qu'il fallait combattre avec vigueur, intelligence, foi, audace et une grande patience, toutes choses que nos agents diplomatiques et consulaires à travers le monde excellent d'ailleurs à faire avec le plus grand courage et une détermination à laquelle notre groupe tient à rendre hommage.

Notre diplomatie, sous son nouveau vocable, donne plutôt l'impression — à tort, je l'espère — d'être guidée et même régie par de vulgaires principes de marketing ou de simples « relations publiques » qui devraient lui être totalement étrangers. Espérons qu'il n'en est rien !

Je ne pense pas que telle ait été votre intention, monsieur le ministre, mais je tenais à souligner ici ce point important avant de parler du projet de loi de finances 1982 pour votre ministère.

Vous dites vous-même qu'il s'agit d'un budget de « transition ». Nous acceptons cette description comme telle. Mais alors, de transition vers quoi ?

Ce projet de budget, il est vrai, est en augmentation sensible sur le précédent — 20,24 p. 100 — ce qui constitue un progrès

louable, mais insuffisant face à la multitude de problèmes et de dépenses programmées mais constamment reportées auxquels votre administration doit faire face. Il est d'un montant de 7 181 400 000 francs. La presse et de nombreux orateurs ont déjà fait remarquer, depuis sa lecture à l'Assemblée nationale, qu'il était inférieur, en pourcentage d'augmentation, à celui de l'Etat dont la moyenne de progression est de 27,5 p. 100.

Nous notons le caractère social de ce budget qui prévoit la création de 250 emplois nouveaux à l'étranger. Ceux-ci étaient certainement nécessaires au meilleur fonctionnement de nos postes diplomatiques. Vous êtes toujours en deçà des normes prévues de créations d'emplois dans les budgets précédents, mais vous bénéficiiez, dans ce domaine, de circonstances atténuantes dues aux retards et aux reports de financement de ces dernières années.

Nous saluons les mesures de renforcement de la sécurité qui sont prises pour ceux de nos postes à l'étranger dans lesquels nos agents risquent d'être la cible d'actions terroristes incontrôlées. Nous n'oublions pas le sacrifice qui a été consenti récemment par un brillant ambassadeur de France, M. Louis Delamare, qui est tombé à Beyrouth, victime de terroristes, dont notre groupe tient à rappeler le courage et le sens exemplaire du devoir et à qui nous rendons ici une nouvelle fois l'hommage mérité qui lui est dû.

En revanche, au titre du chapitre de la coopération, que vous gérez encore, et de l'aide que la France dispense à ses partenaires en voie de développement à travers le monde, y compris et surtout à ceux qui sont les moins avancés, nous vous mettons en garde contre ce qui apparaît comme étant une tendance avouée de votre politique. Vous avez dit, à plusieurs reprises, que vous favorisiez le développement, par la France, d'une aide multilatérale par opposition à une action bilatérale qui a pourtant porté ses fruits. Par définition, l'aide multilatérale, qui s'inscrit dans le cadre de programmes internationaux souvent anonymes, est souvent moins efficace et plus diffuse qu'une aide bilatérale négociée à deux avec le pays concerné et dont la France, au nom des contribuables dont elle est responsable, doit s'assurer directement qu'elle est utilisée à bon escient et là où il le faut.

N'oubliez pas, monsieur le ministre, que ce n'est pas non plus la « France socialiste » — comme vous l'appelle si souvent — qui détient, à elle seule, le monopole de l'aide et de la coopération. On le croirait pourtant à vous entendre, ou à entendre quelques-uns de vos collaborateurs responsables de la coopération. C'est la France tout entière, celle qu'a rassemblée autrefois le général de Gaulle, qui est à l'origine de cette politique d'aide et de coopération qui était, et qui reste, un des volets les plus importants de notre action désintéressée auprès de nations avec qui nous avons des liens historiques, culturels et d'amitié traditionnels, et qui contribue, depuis si longtemps, au rayonnement de notre pays à l'étranger.

S'il est certes nécessaire d'œuvrer avec les organisations internationales dont c'est la vocation d'aider les pays malheureux et les peuples démunis en voie de développement, cette aide, spécifiquement française et produit du labeur de nos concitoyens, ne doit pas se fondre trop, ni s'amalgamer plus que de besoin dans la grisaille de programmes où elle perdrait sa spécificité nationale.

C'est le rayonnement et l'influence de la France qui en seraient affectés à long terme, et cela irait souvent à l'encontre aussi bien des souhaits du pays récipiendaire que de notre intérêt national que vous avez pour mission de défendre.

Nous ne pouvons que déplorer, par ailleurs, le choix qui a été fait par vous de sacrifier délibérément le financement de notre action culturelle, scientifique et technique à l'étranger. Vous n'avez même pas cherché à sortir de l'ornière financière chaque année plus profonde dans laquelle se trouve placée cette triple action pourtant indispensable à la défense de nos intérêts. Le budget de cette direction représente 41,2 p. 100 de votre budget total, en hausse, il est vrai, de 17,1 p. 100 par rapport à l'année dernière ; mais il cache une diminution constante de notre activité dans ce domaine alors qu'il devrait, au contraire, l'encourager par tous les moyens. Je reconnais que la mise en place d'un programme de télévision en français en Tunisie représente un volet positif de votre action — et notre groupe s'en félicite — mais de combien d'autres actions de ce genre nous sommes-nous privés qui auraient eu un retentissement et une influence à la mesure de nos ambitions ?

Songez, monsieur le ministre, à l'effort que vous auriez pu proposer de faire dans le domaine, par exemple, du développement des moyens de radio ou de télévision française à l'étranger, afin que la voix de la France soit entendue partout où on cherche à l'entendre sans trouver les moyens de l'écouter ! La construction de l'émetteur de Guyane, dont vous nous promettez la finition en 1984, et qui doit nous permettre de relayer nos

programmes en direction de l'Amérique latine, est un pas dans la bonne direction que nous reconnaissons bien volontiers. Nous souhaitons pourtant que de nombreux efforts similaires soient faits ailleurs dans le monde dans les années à venir, car nous les considérons comme indispensables à la diffusion des idées de notre pays, dont la mission est essentiellement pacifique et qui doit jouer un rôle modérateur dans les rapports entre les peuples.

Nous voterons en conséquence contre votre projet de budget : en premier lieu, parce que nous désavouons globalement le budget de l'Etat, dont le vôtre fait partie, comme étant dangereusement inadapté à la véritable situation actuelle ; ensuite parce que votre projet de budget pour les relations extérieures traduit tellement de flottements et d'incertitudes quant à la direction que vous souhaitez donner à votre action diplomatique qu'il nous est impossible de l'approuver. La politique extérieure de notre pays doit former un tout homogène. Elle doit accroître notre crédibilité et notre rayonnement culturel à l'étranger. Elle doit être perçue, en dehors de nos frontières, comme celle de la nation tout entière et non pas comme celle d'une fraction seulement de celle-ci.

Nous sommes convaincus que vous engagez notre pays sur le même chemin périlleux à l'extérieur que le Gouvernement l'entraîne à l'intérieur. La France n'est pas uniquement « socialiste », comme vous vous complaisez à le répéter. Elle est la composante de cet immense cortège de morts glorieux ou humbles qui, de toutes origines, de tous milieux sociaux et de toutes convictions politiques, ont donné leur vie depuis des générations pour notre patrie, au nom de la liberté et de l'unité nationale.

Elle continue à se forger dans l'effort commun et la solidarité de tous nos concitoyens qui souhaitent vivre dans la fraternité et non pas dans l'affrontement ou la lutte des classes.

Elle doit rayonner à travers le monde en mettant en pratique à l'intérieur les valeurs universelles de justice, de liberté et de démocratie pour lesquelles nous continuerons à lutter, nous, de toutes nos forces, à partir du moment où elles sont menacées. *(Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. — M. Jean François applaudit également.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gaud.

**M. Gérard Gaud.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget de la coopération soumis à notre approbation témoigne de la volonté de la France de faire entendre, dans un monde agité par les rivalités Est-Ouest et secoué par les turbulences commerciales et monétaires, la voie de l'indépendance et de la solidarité.

Cette politique ainsi définie se retrouve dans le projet de budget qui est soumis à notre examen. On ne peut rester insensible à cette grande idée généreuse d'aides multiformes aux pays en voie de développement ou moins avancés, avec cet objectif quantifié de 0,7 p. 100 du produit national brut annoncé par le Président de la République pour la fin du VIII<sup>e</sup> Plan.

Dans le même temps, le Président indiquait qu'il considérait les relations de la France et du tiers monde comme prioritaires. Nous devrions du reste, dans le futur, bénéficier nous-mêmes, par nos exportations, du développement du tiers-monde.

Nous avons noté avec satisfaction le nom même de votre ministère : coopération et développement, qui est en lui-même tout un programme. Outre les grandes actions à résultats à long terme, comme la continuation du dialogue Nord-Sud et les initiatives prises par le Gouvernement français auprès de la Communauté économique européenne et des autres pays industrialisés, nous avons enregistré vos intentions de fonder votre politique sur les accords de coopération avec les outils efficaces que peuvent être les commissions mixtes.

Le respect des accords militaires et de défense ne nous a pas échappé, malgré la grande diversité des problèmes liés aux identités nationales de ces pays.

Vous avez séparé l'aide destinée aux départements et territoires d'outre-mer avec juste raison, car ils ne peuvent relever effectivement de votre ministère des relations extérieures. En l'état, votre projet de budget qui, vous nous le rappelez dans votre document de présentation, concerne vingt-six Etats et plus de 100 millions d'habitants, est en augmentation sensible par rapport à celui de 1981. Le budget de la coopération passe de 4 109 millions de francs à 4 897 millions de francs, soit une augmentation de 19,20 p. 100 par rapport à celui de 1981. En volume, cela se traduit par plus de 5 p. 100 supplémentaires.

Les moyens supplémentaires mis en place permettront le recrutement de 280 assistants techniques et volontaires du progrès, dont 100 correspondent à la reconduction en année pleine de recrutements autorisés par la loi de finances rectificative

pour 1981 ; trente emplois viendront aussi renforcer les moyens de votre département ministériel, principalement à l'étranger.

Les crédits accordés au fonds d'aide et de coopération progressent aussi de façon substantielle : plus 15,3 p. 100 pour les autorisations de programme, plus 14,4 p. 100 pour les crédits de paiement, avec une répartition plus favorable pour les pays moins avancés.

Nous avons noté aussi votre désir de privilégier avec un concours accru les organisations non gouvernementales des différents Etats. Ces organisations, qui sont souvent les forces vives des populations, sont en mesure d'apprécier particulièrement les aides à la coopération et de favoriser un climat d'entente fructueuse avec notre pays.

Je me permettrai d'insister, monsieur le ministre, après le rapporteur, notre collègue Louis Martin, sur ce que vous avez appelé vous-même l'autosuffisance alimentaire. Il est extrêmement important que les aides apportées par la France au tiers monde compensent la croissance plus lente constatée bien souvent dans la production alimentaire par rapport à la consommation. Il faut, sur place, développer toutes les recherches appliquées, agricoles et vivrières notamment. La coopération doit être accentuée dans ce domaine en agissant effectivement à tous les niveaux qui sont les maillons de cette autosuffisance alimentaire : recherche, formation, investissements fonciers, méthodes de production, de stockage, de commercialisation, etc.

Longtemps encore, c'est autour d'une stratégie alimentaire que se bâtit progressivement, et avec d'innombrables difficultés, l'avenir équilibré des Etats du tiers monde, et singulièrement ceux qui sont les moins avancés.

Vos budgets futurs, monsieur le ministre, devront certainement tenir compte de ces besoins en accentuant les aides, en les diversifiant et, en accord avec les gouvernants ou les responsables, à titre divers, des Etats, les rendre opérationnels avec cet objectif simple : les hommes normalement nourris sont tout naturellement aptes ensuite à travailler et à forger leur propre destin.

Votre budget se fixe des objectifs ambitieux et s'inscrit dans le cadre de principes nouveaux qui commandent un redéploiement de structures chargées de son exécution.

La politique extérieure de la France me semble animée par un double souci de justice et de sécurité.

Il aurait été inconcevable, étant donné les traditions qui sont les nôtres, que l'effort de solidarité engagé par le Gouvernement à l'intérieur de nos frontières ne s'étende pas à nos relations avec les nations en développement. C'est une idée qui est parfois mal comprise et je note avec satisfaction la volonté du Gouvernement de populariser cet aspect de sa politique, notamment auprès de notre jeunesse, particulièrement réceptive à ces thèmes.

Une meilleure utilisation de nouveaux acteurs, tels que les entreprises publiques ou parapubliques, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales, contribuera certainement à faire prendre conscience à une plus large partie de l'opinion de l'urgence de la solidarité.

La coopération est aussi un moyen de renforcer la sécurité internationale. L'humanité ne peut indéfiniment accepter d'être partagée en pays industrialisés et nations prolétaires. De la sécurité intérieure également, car, comme le disait récemment le Président Mitterrand : « En Afrique comme ailleurs, les révoltes, les révolutions, les mouvements de libération, naissent d'abord de la misère et du sous-développement, avant de devenir l'enjeu des conflits Est-Ouest. »

Le Gouvernement a pris des engagements précis et courageux, conformes aux normes fixées par les organisations internationales. J'ai rappelé le pourcentage du P. N. B. qu'il a été décidé de consacrer à l'aide publique au développement et je me contenterai de mentionner avec satisfaction la croissance importante des moyens accordés, dès cette année, au fonds d'aide et de coopération. Elle indique clairement la volonté d'atteindre, dès 1985, les 0,15 p. 100 destinés aux pays les moins avancés.

Dans le même temps, vous vous êtes engagé, monsieur le ministre, à élargir le secteur géographique de votre intervention en direction de l'Afrique anglophone et lusophone, de l'Amérique latine et de l'Asie méridionale.

Pour que cet élargissement ne se traduise pas par une dispersion des fonds dont vous assumez la gestion, il convenait, monsieur le ministre de la coopération et du développement, que de nouveaux principes inspirent votre action.

De nombreuses critiques ont été formulées, dans les années passées, à l'égard de notre politique de coopération. Le rapport de la commission du bilan stigmatise une tendance « à financer plus une politique forcenée d'exportations qu'une politique de développement intérieur des Etats ». On a vu, en effet, et malgré l'excellence des principes rappelés ici ou là par le précédent Gouvernement, à la faveur, notamment, des conférences

internationales, se multiplier les interventions au coup par coup, les aides intéressées au financement d'opérations d'un intérêt parfois discutable pour les pays concernés et aggravant un endettement déjà considérable.

C'est dans cet esprit que vous avez défini, monsieur le ministre, une politique de développement autocentré et d'investissements adaptés aux situations locales. Elle privilégie, à juste raison, le développement rural, l'équipement, la mise en valeur des ressources énergétiques et la formation professionnelle.

Dans le même temps, la France se doit d'œuvrer au sein des instances internationales. Je sais, monsieur le ministre des relations extérieures, que vous vous y employez, notamment en préconisant une stabilisation des recettes d'exportations des pays en développement. Elle constitue leur seule garantie d'obtenir des revenus sûrs et réguliers sans lesquels il n'est pas de prévision économique fiable et, donc, de développement.

Vous avez manifesté, monsieur le ministre, votre souci de parvenir à une meilleure cohérence de la politique française en matière de coopération et la coordination, sous l'autorité du Premier ministre, de services autrefois dispersés, au gré des matières et des interlocuteurs, entre les relations extérieures, la coopération, les finances et le budget est de bon augure. Le rattachement de l'office de recherche scientifique et technique d'outre-mer au ministère de la recherche et de la technologie va également dans le sens d'une clarification des responsabilités.

Mais d'autres réformes des structures administratives ont été annoncées, qui permettraient une meilleure coordination, notamment de l'action des ministères techniques intéressés au développement. Pouvez-vous, monsieur le ministre de la coopération et du développement, apporter au Sénat des éclaircissements sur les projets du Gouvernement à ce sujet ?

Dans le même esprit, et connaissant l'intérêt que porte le Sénat à la défense de la langue française et au développement des échanges culturels, pouvez-vous nous préciser les réformes envisagées pour coordonner l'action de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et celle du ministère de la coopération ?

Enfin, monsieur le ministre des relations extérieures, pouvez-vous nous informer des projets du Gouvernement en matière d'action radiophonique à l'étranger ? Nous estimons, en effet, que le message de la France aux peuples du monde se doit d'être transmis par des émetteurs mieux répartis et plus puissants que ceux qui sont actuellement en service.

Telles sont, messieurs les ministres, les quelques remarques que je voulais faire lors de la présentation de votre premier budget. Ce n'est pas encore le budget du véritable changement, de cette politique qui a fait accuser le Président de la République de vouloir faire trop de « tiers mondisme ».

Ce sera, au contraire, un honneur pour la France, en surmontant ses propres difficultés économiques, d'aider au maximum à réduire les inégalités de toutes sortes entre les divers habitants de cette terre, où nous devons tous vivre ensemble, si possible dans des conditions harmonieuses, solidaires et fraternelles.

Pour votre action dans ce sens marquée par ce premier budget, au nom du groupe socialiste, je vous transmets, messieurs les ministres, nos vœux de réussite et l'assurance de notre solidarité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Béranger.

**M. Jean Béranger.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, avant d'aborder plus spécialement l'étude du budget de la coopération et du développement, permettez-moi d'exprimer la satisfaction des sénateurs radicaux de gauche quant au nouveau langage gouvernemental en matière de relations extérieures et au type de relations développées depuis quelques mois, avec le tiers monde en particulier.

A ce propos, la création d'un ministère de la coopération et du développement marque, bien plus qu'un symbole, la volonté pour la France de s'orienter plus nettement vers une politique de développement en direction de l'ensemble du tiers monde.

Coopérer, c'est agir ensemble, certes, mais y associer la notion de codéveloppement, c'est promouvoir incontestablement l'action commune vers un développement simultané.

Et comprendre que le développement économique des pays industrialisés est étroitement lié au développement interne — on dit aujourd'hui « autocentré » — des pays moins avancés, c'est aussi admettre implicitement l'existence d'un nouvel ordre économique international, impliquant codéveloppement.

Nous savons aujourd'hui que les relations économiques avec les pays en développement sont particulièrement vitales pour notre pays, l'un des premiers créanciers du tiers monde, avec

le quart de son commerce extérieur et 50 p. 100 de sa production de certains biens d'équipement.

De plus, des statistiques récentes ont montré que les seuls échanges de produits manufacturés ont été générateurs de création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois en France au cours de ces dernières années.

J'ai retenu, monsieur le ministre de la coopération et du développement, le chiffre de 100 000 emplois induits que vous avez cité dans votre propos voilà quelques heures.

A la lumière de ces facteurs économiques, qui s'ajoutent à la volonté de solidarité, je retiendrai plusieurs exemples significatifs du changement dans l'examen du budget qui nous est présenté.

L'augmentation globale de 19 p. 100 du budget de la coopération et du développement, budget qui représente 5 milliards de francs, est encourageante et marque le point de départ vers l'objectif gouvernemental pour atteindre, d'ici à 1988, le taux de 0,7 p. 100 du P. N. B., alors qu'il est actuellement de 0,33 p. 100. La tâche sera rude ; c'est pourquoi elle commence dès maintenant par une redéfinition des interventions prioritaires dans le cadre d'une politique globale à moyen terme.

C'est ce à quoi vous vous engagez, monsieur le ministre, en accroissant sensiblement les crédits au fonds d'aide et de coopération, afin de soutenir en priorité des projets de développement interne, tels que la culture vivrière et le développement des énergies nouvelles dans les pays les moins avancés.

Les besoins spécifiques des pays du tiers monde étant définis avec les intéressés eux-mêmes, notre aide technique devra correspondre pleinement à ces objectifs, et les 280 techniciens supplémentaires prévus pour 1982 devront être formés en conséquence pour que leur coopération soit réellement efficace.

Cela m'amène à examiner les moyens de la coopération en matière de formation.

Avec des crédits qui s'accroissent de 25 p. 100 pour les bourses et les stages et de 19,5 p. 100 pour l'action culturelle, le domaine de la formation, tellement important dans la perspective du développement économique des pays en voie de développement, devrait prendre un essor nouveau.

Mais je vous demande, monsieur le ministre, de bien veiller à ce que notre action aille dans le sens d'une formation conforme à l'identité nationale et non de l'exportation de modèles occidentaux, certes valables dans nos sociétés, mais inadaptés à la réalité du tiers monde.

Il est indispensable que les recherches dans le domaine de l'agro-alimentaire permettent aux pays essentiellement agricoles de développer une agriculture plus efficace, plus rentable.

Il est indispensable également que les technologies soient adaptées au contexte économique et social de ces pays. Il est indispensable, enfin, que les filières d'information s'orientent vers les secteurs prioritaires nécessaires à l'assise économique de ces pays, en intensifiant, par exemple, la formation des entrepreneurs de P. M. E. et de P. M. I. dans les pays où le secteur industriel est naissant.

A l'occasion de plusieurs voyages que j'ai effectués dans divers pays du tiers monde, une chose m'a beaucoup frappé : en matière de formation, il n'a y pas assez d'entrepreneurs dans le tiers monde. Les formations ne doivent pas être limitées à certains secteurs ; encore faut-il aider ces pays à former des entrepreneurs.

Ces conditions remplies, l'action de coopération et de développement prendra toute sa valeur et son efficacité.

Une efficacité accrue par le triplement des crédits en faveur des organisations non gouvernementales, qui sont de véritables vecteurs d'opinion, proches des réalités concrètes, populaires et représentatives.

Nous pensons comme vous, monsieur le ministre, que coopérer avec les Etats est nécessaire, mais qu'intensifier une coopération plus directe, moins occultée, avec des organismes représentatifs — pour ne pas dire directement avec la population — en accentue l'impact et prémunit contre les risques, connus dans le passé, d'utilisation arbitraire et même, dans certains cas, scandaleuse, des fonds d'aide.

Je voudrais, enfin, réaffirmer que c'est par la solidarité des principes défendus par notre diplomatie que se définira aussi le développement du tiers monde en relation avec le nôtre.

Le rôle des diplomates est un rôle actif de relations, de coordination, de garant de notre politique internationale, de notre politique de coopération.

J'ai pu constater personnellement, lors d'une mission effectuée à la fin du mois d'août dernier au Liban — mission qui a précédé de quelques jours votre venue, monsieur le ministre — combien un diplomate actif pouvait servir la cause de son pays

et celle de la paix, au risque même de sa vie, ce qui fut le cas pour Louis Delamarre.

Et, parlant du Liban, je suis bien d'accord avec M. le ministre des relations extérieures lorsqu'il affirme que ce pays martyr doit être confirmé dans l'autorité de son Gouvernement et dans son unicité.

Certes, la France paraît bien isolée pour soutenir une telle position. Il importe de tout mettre en œuvre pour la faire partager à nombre d'autres pays, à l'Europe en particulier.

Pour conclure, et au nom du principe de solidarité internationale sur lequel vous fondez votre politique, monsieur le ministre, les radicaux de gauche voteront votre budget, qui en est le reflet. Et nous le voterons aussi parce que, abandonnant toute tendance à l'affairisme ou à l'indifférence, la France parle à nouveau, au niveau international, un langage qui longtemps a fait son renom dans le monde : celui du droit des peuples, de la morale politique et de la générosité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — M. de Cuttoli applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Genton.

**M. Jacques Genton.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le conseil européen de Londres, au-delà de discours qui se veulent rassurants et d'un communiqué officiel pour le moins laconique, me paraît traduire la paradoxale « difficulté d'être » de l'Europe, la tendance marquée « à la dérive » de ses institutions, la dilution de sa substance.

Je n'insisterai pas sur ce qu'il faut bien appeler la dérive de l'Europe institutionnelle. Les faits sont connus : ambiguïté du mandat du 30 mai ; insuffisances multiples du rapport de la commission sur la réforme de la Communauté ; inefficacité patente de la procédure dite du « groupe du mandat » ; volonté délibérée de la présidence britannique d'éviter que les discussions ne s'engagent réellement au fond ; crispation inouïe des égoïsmes nationaux au sein du Conseil, aboutissant à un blocage généralisé.

La relance n'était manifestement pas mûre. Il eût mieux valu retarder « Londres » plutôt que de réunir des chefs d'Etat ou de gouvernement pour aboutir à cet « échec déguisé ». Ne nous étonnons pas de la désaffection certaine de l'opinion publique à l'égard de la construction européenne, lorsque les responsables suprêmes de la Communauté ne parviennent pas à surmonter leurs divisions pour tenter de résoudre, au plan européen, les problèmes quotidiens qui ont nom notamment l'inflation et le chômage.

Plus que jamais, il est urgent de redéfinir le rôle respectif des diverses institutions et de revenir à une répartition des tâches conforme à la vocation première de chacune d'entre elles.

Ce sera, d'ailleurs, monsieur le ministre chargé des affaires européennes, notre première question : quelles initiatives le Gouvernement pense-t-il pouvoir prendre afin que le Conseil européen retrouve sa capacité décisionnelle et une autorité aujourd'hui plus qu'affaiblie ?

J'en viens au fond du débat. Le XXI<sup>e</sup> sommet européen comporte quelques aspects positifs, amplement soulignés — vous les avez rappelés tout à l'heure — mais il a surtout mis en lumière la persistance préoccupante de profonds désaccords. Il laisse, en effet, sans réponse les questions les plus essentielles.

Commençons, si vous le voulez bien, par les zones de lumière. Quatre points d'accord sont apparus dont la portée est inégale, le contenu parfois imprécis et la mise en œuvre conditionnelle.

Le premier fait positif réside dans l'augmentation de la capacité d'emprunts et de prêts de la Communauté. Le recours à des moyens parabadgétaires pour financer la relance nous paraît opportun quoique insuffisant.

Trois questions viennent immédiatement à l'esprit : quel sera le nouveau plafond fixé pour les emprunts ? Quels seront l'objet précis, les critères exacts et les conditions d'utilisation de ce mécanisme financier ? Enfin — c'est la plus importante — quelle est l'attitude du Conseil européen face à l'épuisement des ressources propres de la Communauté ?

Un progrès a-t-il été réalisé sur la question, à l'évidence essentielle, du déplafonnement partiel de la T.V.A. communautaire d'ici à 1983 ?

Dans quelle situation se trouvera, à cette époque, la Communauté si des dispositions ne sont pas prises dans les délais nécessaires, compte tenu des longues procédures qui seront indispensables pour les faire ratifier par les différents pays ?

Le second point positif concerne l'accord de principe qui semble s'être dégagé sur la nécessité d'une relance d'ensemble, tant économique qu'industrielle et sociale. Un calendrier d'actions doit être adopté d'ici au mois de mars 1982.

Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, vous y avez fait allusion. Vous vous en êtes réjoui et je le comprends. En effet, cela répond à certaines propositions contenues dans le memorandum français. Cependant, nous sommes fondés à nous demander quels sont actuellement les points de convergence et les points de divergence entre les dix partenaires, comme l'ont rappelé voilà un instant nos collègues MM. Jean Lecanuet et André Bettencourt. Bref, nous nous demandons quelles sont les chances d'aboutir.

Le troisième fait positif a trait à la réforme de la politique régionale. Il est sage que la proposition d'exclure du bénéfice de la section « sous quota nationaux » du F.E.D.E.R. six Etats membres, dont la France, ait été écartée. Il reste, néanmoins, à préciser les nouvelles règles de fonctionnement du fonds. Nous aimerions connaître, en particulier, monsieur le ministre, la position de la France en ce qui concerne le respect de la règle dite de « l'additionnalité. »

Le quatrième point d'accord est très partiel, il est vrai, et se rapporte à la politique agricole commune. Deux dossiers semblent réglés, qui concernent la politique d'exportation à long terme et le problème des céréales.

En ce qui concerne les céréales, il nous paraît souhaitable, monsieur le ministre, que vous précisiez les implications concrètes de l'accord sur une politique des prix dite « prudente » dans ce secteur, ainsi que le dispositif envisagé pour stabiliser les importations de produits de substitution.

Vous avez évoqué, tout à l'heure, l'article 39 du traité de Rome. Vous avez bien fait de rappeler que la politique agricole commune avait aussi pour objectif d'assurer un niveau de vie acceptable aux ressortissants des pays du Marché commun — en effet, on l'oublie trop souvent — et que la gestion de la politique agricole commune devrait supprimer des rentes de situation parfaitement abusives qui dénaturent totalement les finalités de ce traité.

Tels sont les quelques points positifs, mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt. En effet, on note quatre désaccords fondamentaux au moins.

Le premier a trait au problème du lait. L'intransigeance manifestée par la France à cet égard est tout à fait justifiée. On ne saurait, en effet, appliquer les mêmes règles, d'un côté aux petits et moyens producteurs et, de l'autre, aux « usines à lait » du nord de l'Europe, responsables d'excédents structurels et coûteux.

Une politique de coresponsabilité sélective et différenciée s'impose. Il faut faire en sorte que la négociation qui va s'engager sur ce point assure le succès des thèses qui ont toujours été défendues par notre pays et qui ont toujours été soutenues à cette tribune.

Le deuxième est relatif aux productions méditerranéennes. Il ne serait pas concevable, à la veille du second élargissement méridional, que les produits méditerranéens ne bénéficient pas des mêmes garanties que les productions septentrionales.

Ceci ne va pas sans poser de redoutables problèmes, en particulier celui de l'huile d'olive et de la taxation — toujours annoncée, mais jamais réalisée — des matières grasses d'origine végétale. On ne peut vouloir l'adhésion de l'Espagne et du Portugal pour des raisons politiques sans en accepter les implications économiques.

A cet égard, je crois pouvoir vous faire part de l'assentiment d'un grand nombre de nos collègues lorsque vous avez déclaré qu'il faudrait avoir des exigences lors de la négociation et éviter les faux accords qui permettent à un pays qui vient d'entrer dans la Communauté de demander, six mois ou un an après, une nouvelle négociation. De même, il convient de respecter l'acquis communautaire et de ne pas s'engager sur la politique agricole commune avant d'en avoir fixé les nouvelles règles. Cela signifie qu'il faudra encore quelque temps avant de négocier ce nouvel élargissement.

Autre « pomme de discorde », si j'ose dire : l'évolution future des dépenses de soutien des marchés agricoles. La requête britannique tendant à un plafonnement en pourcentage des crédits du F.E.O.G.A. — garantie était totalement inacceptable.

Il reste que, si la France veut s'assurer par ailleurs le soutien durable de la République fédérale d'Allemagne pour contre-carrer les demandes de compensation financière de la Grande-Bretagne, il lui faudra vraisemblablement s'engager, sous une forme ou sous une autre, à gérer les dépenses agricoles de manière plus prudente.

Jusqu'à quel point le Gouvernement est-il disposé à le faire ?

Le dernier sujet de litige a trait au problème de la compensation financière en faveur du Royaume-Uni. *A priori*, on ne saurait accorder à celui-ci une allocation compensatrice applicable pendant une durée de sept ans. Nous appuierons donc le Gouvernement de la France dans sa volonté de limiter, autant que faire se peut, l'ampleur de la dérogation qui pourrait être éventuellement consentie, et de faire en sorte que celle-ci soit temporaire, dégressive et révisable.

Nous avons ici même, en juin 1980, manifesté notre inquiétude sur les conséquences de l'accord signé au mois de mai de la même année. J'ai même été le porte-parole d'un grand nombre de nos collègues pour dire à votre prédécesseur que nous n'étions pas absolument certains que l'affaire était aussi bonne qu'on semblait vouloir nous le dire ni qu'elle serait aussi durable qu'on paraissait vouloir nous le faire croire.

J'en viens à ma conclusion.

Au-delà de toutes les querelles d'intendance, nous avons retrouvé à Londres les deux conceptions antagonistes de l'Europe entre lesquelles la Communauté hésite toujours, depuis le premier élargissement.

Pour les uns, dont nous sommes, il faut maintenir les règles héritées du traité de Rome avec, comme piliers, les politiques communes reposant sur la solidarité financière; d'autres, en revanche, rêvent d'une Europe nouvelle s'apparentant davantage à une zone de libre-échange, tempérée par des mécanismes de péréquation financière assurant un « juste retour ».

Il faudra bien, tout de même, que les gouvernements disent clairement laquelle de ces deux Europe ils souhaitent édifier ensemble. A cet égard, rien d'irréparable n'a été accompli à Londres — on est presque tenté de s'en réjouir ! — mais, hélas ! rien non plus de prometteur ne s'est dessiné.

Je reconnais volontiers que le Gouvernement français actuel semble plus à l'aise vis-à-vis de sa majorité parlementaire, pour orienter ses actions en matière de politique européenne, que son prédécesseur, à l'égard duquel je vous ai trouvé injustement sévère, monsieur le ministre des relations extérieures. Mais je m'interroge sur le point de savoir si le crédit du Gouvernement actuel est beaucoup plus grand que celui de son prédécesseur vis-à-vis de nos partenaires de la Communauté !

J'avoue mon profond scepticisme quant à la volonté réelle de ces derniers de donner un contenu au programme de relance de politiques communes adaptées à la lutte contre la crise économique et sociale, surtout en l'absence d'accord sur l'octroi de nouvelles ressources à la Communauté.

Je n'aperçois pas non plus de consensus permettant de faire progresser, au niveau des Dix, les réflexions sur la sécurité de l'Europe et, ce, malgré le déséquilibre des forces sur le théâtre européen. Je redoute fort que le plan germano-italien n'aille rejoindre le rapport Tindemans et ne soit, comme lui, enterré sans grandeur.

J'imagine mal aussi que les ministres des affaires étrangères, quelque peu tancés implicitement par leurs chefs de Gouvernement mais privés de directives claires, parviennent, comme par enchantement, à conclure en un mois sur des dossiers qu'ils n'avaient fait qu'entrouvrir. En revanche, même si — dit-on — l'histoire ne se répète pas, je crains le renouvellement du scénario qui, en 1980, avait vu la France et ses partenaires contraints de céder au chantage britannique à l'occasion de la fixation des prix agricoles !

Vous direz que je fais preuve d'un pessimisme excessif; je le souhaite. Il est vrai, comme l'a écrit le poète, que « le pire n'est pas toujours sûr ». (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P. — M. Spénale applaudit également !*)

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans ce débat où sont inscrits plusieurs de mes collègues représentant les Français établis hors de France, je bornerai mes remarques à l'action de la direction générale des relations culturelles et, plus précisément, aux problèmes de l'enseignement français à l'étranger.

Notre pays a la chance de disposer à travers le monde d'un remarquable réseau d'établissements d'enseignement. La liste la plus récente — elle est incomplète, d'ailleurs, puisque les écoles directement rattachées au centre national d'enseignement par correspondance n'y figurent pas — en a été donnée par un arrêté du 5 juin 1981 : elle comporte 326 établissements notamment désignés dans les cinq continents. Si l'on y ajoute les écoles fonctionnant en Algérie, en Tunisie, au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, où l'enseignement relevant de nos missions

culturelles fait l'objet d'une reconnaissance globale de la part de la France, ce sont quelque 450 établissements qui constituent ce réseau.

Il est faux d'écrire, comme on l'a fait il y a quelques mois dans un pamphlet largement distribué, que « le réseau des lycées et écoles français de l'étranger est largement le produit du passé et correspond, dans bien des cas, à des nécessités qui datent de la fin du siècle dernier ».

Si ces nécessités ont existé, en effet, dans des pays comme ceux du Maghreb, au Liban, au Canada ou à Pondichéry, et dans quelques autres endroits où elles subsistent, heureusement pour nos compatriotes de ces régions, nos établissements, dans leur grande majorité, sont de création récente; un bon nombre ne datent que d'une vingtaine d'années et d'autres sont même beaucoup plus récents. C'est le cas, suivant nos développements économiques, au Moyen-Orient arabe, en Amérique, en Extrême-Orient et dans certains pays africains.

Ce n'est pas l'Etat, d'ailleurs, qui a créé ces établissements, mais les Français de l'étranger eux-mêmes, parce qu'ils le désiraient, parce qu'ils voulaient que leurs enfants, même loin du pays, suivent une scolarité française. Actuellement encore, des écoles apparaissent chaque année en fonction de l'ouverture de chantiers, de contrats à honorer, d'installation de nos compatriotes en des points éloignés sur la carte du monde.

Il est tout à fait compréhensible, dans ces conditions, que cette génération spontanée ait produit un ensemble très divers — à l'image de la diversité des implantations françaises à l'étranger — un ensemble très complexe aussi, car les problèmes varient d'un pays à l'autre et appellent souvent des solutions particulières.

Mais il serait inexact d'affirmer, comme le font certains néophytes qui découvrent maintenant les réalités françaises de l'étranger sans s'en être jamais préoccupés auparavant, que cet ensemble, parfois apparemment disparate, se montre incohérent. Il a la cohérence d'un tissu commun fait, dans le monde entier, de multiples dévouements et de beaucoup de bonnes volontés. Il a la cohérence d'un but, d'une finalité, qui est de faire suivre à nos enfants un enseignement français afin de faciliter leur réinsertion, à tout moment, en métropole. Les programmes sont français et préparent à des examens français, parce qu'ils sont universellement reconnus et partout utiles. C'est cette finalité qui fait l'unité, et aussi la force de ce réseau.

Selon l'enquête menée par le bureau de la scolarisation de la direction des Français de l'étranger, ces établissements rassemblent 203 800 élèves dont 93 800 Français et 110 000 étrangers. Ils répondent donc à la double mission qui est la leur : d'abord, scolariser les jeunes Français se trouvant à l'extérieur — cet aspect, à notre avis, doit être prioritaire — ensuite, offrir notre culture, notre langue, nos méthodes pédagogiques au plus grand nombre possible d'enfants étrangers.

Cette double mission a été poursuivie depuis trente-cinq ans par tous les gouvernements, quelle que soit leur orientation politique, encore que les priorités aient été inversées. En effet, je me souviens d'un temps qui n'est pas si lointain où l'on nous disait que nos lycées et collèges étaient destinés d'abord aux ressortissants des pays où ils se trouvaient, et ensuite seulement aux petits Français, s'il y restait de la place; cela n'a été remis dans le bon sens que voilà dix ans. Nous espérons bien que cela le restera.

Quelque 93 800 élèves français sont donc scolarisés dans ces écoles. C'est un chiffre considérable mais qui, cependant, ne représente que 52 p. 100 du nombre de nos jeunes compatriotes d'âge scolaire. Où sont les autres ?

Selon les mêmes statistiques, les deux tiers de ceux qui ne fréquentent pas nos établissements ont choisi délibérément d'être scolarisés ailleurs, soit parce que leurs parents estiment l'enseignement étranger meilleur ou plus facile, tout au moins plus apte à leur permettre une bonne intégration dans leur pays de résidence, soit parce que l'enseignement local — c'est le cas, notamment, dans les régions francophones de Belgique, de Suisse et du Canada — est assez proche du nôtre, soit enfin — c'est une raison essentielle — parce que les enseignements nationaux dispensés sur place sont gratuits.

Or, vous ne le savez que trop, mes chers collègues, l'enseignement français à l'étranger n'est pas gratuit. Il coûte cher, très cher, parfois même exceptionnellement cher. C'est là le point crucial et, depuis plusieurs années, vous m'avez souvent entendu dénoncer cette situation.

Qu'a fait l'Etat pour y remédier ? Trois ministères ont apporté leur aide : l'éducation nationale, les affaires étrangères et la coopération. Les responsabilités apparaissent donc partagées et diluées, encore que je doive reconnaître, pour en avoir été témoin depuis longtemps, que, d'une manière générale, la col-

laboration entre ces trois ministères n'a pas été mauvaise. Mais cette dispersion, dont nous avons souvent signalé les inconvénients, a pu nuire à l'efficacité.

Il est question, pour y remédier, de créer un organisme centralisateur. L'idée d'un tel organisme a été plusieurs fois avancée au cours des années passées; elle redevient d'actualité et mérite d'être étudiée sur le fond.

La commission interministérielle créée par décret du 18 juin 1980 et que vous présidez, monsieur le ministre des relations extérieures, avec délégation donnée à votre directeur général des relations culturelles, paraît être le cadre normal pour cette étude et cette concertation.

Par ailleurs, vous nous avez dit, monsieur le ministre, lors de votre audition en commission des affaires culturelles, que vous envisagiez de regrouper au ministère des relations extérieures les services des enseignements qui dépendaient jusqu'ici du ministère de la coopération.

Il s'agit là d'une orientation nouvelle et fondamentale. Mais j'attire votre attention sur le fait qu'au sein du ministère de la coopération les écoles d'Afrique francophone ont pu, jusqu'à présent, bénéficier, pour leur construction notamment, du fonds d'aide et de coopération, ce qui est tout à fait normal puisque ces écoles permettent de scolariser les enfants de coopérants.

S'il y a transfert de compétences, il faudrait qu'il y ait aussi transfert de crédits. Sinon, l'action entreprise dans ce domaine risquerait fort d'être annihilée.

En effet, les crédits dont votre ministère dispose pour les investissements scolaires demeurent notoirement insuffisants. Dans le projet de loi de finances qui nous est soumis, 26 millions de francs seulement en crédits de paiement figurent au chapitre 56-20 du titre V pour toutes les acquisitions immobilières, les constructions et réparations d'immeubles. Six actions ponctuelles seulement sont indiquées au « bleu » du projet de budget et les ventilations ultérieures ne pourront pas colmater les brèches.

Comme vous le savez, l'association nationale des écoles françaises de l'étranger — l'A.N.E.F.E. — qui trouve son origine dans un amendement sénatorial à la loi de finances pour 1971 et regroupe aujourd'hui plus de 140 établissements, a reçu mandat d'effectuer des emprunts, garantis par l'Etat, pour permettre aux écoles de bâtir leurs locaux. En ces derniers douze mois, treize écoles en ont bénéficié.

Mais ces emprunts, naturellement, doivent être remboursés. C'est une charge énorme pour les associations de parents d'élèves gestionnaires de ces écoles. Ni l'A.N.E.F.E. ni ces associations ne souhaitent ni ne peuvent se substituer, en fin de compte, aux pouvoirs publics. Vous connaissez bien, par exemple, le problème d'Athènes. Il faudrait, dans tous les cas, que la participation de l'Etat soit au moins égale aux contributions locales.

L'action de votre ministère s'exerce dans un autre domaine essentiel, primordial non seulement pour lutter contre la montée des frais de scolarité, mais aussi et surtout pour assurer la qualité de l'enseignement: c'est le détachement et la rémunération des enseignants. A cet égard, c'est avec satisfaction que je note, après nos rapporteurs et d'autres intervenants, la création de cinquante postes d'enseignants et l'inscription correspondante, au chapitre 31-11, d'une somme de 10 144 800 francs.

La commission des affaires culturelles, comme le conseil supérieur des Français de l'étranger, avait demandé que cent postes soient créés chaque année, pendant au moins cinq ans. Cela n'a jamais été accordé.

Cependant, en 1981, quatre-vingt-dix-sept postes nouveaux ont pu être affectés aux établissements d'enseignement français à l'étranger: vingt-huit par le ministère de la coopération, soixante-neuf dans les pays relevant de la D.G.R.C., ces derniers par prélèvement au Maroc et en Tunisie.

Cette mesure, qui avait d'abord soulevé des réserves en raison des liens étroits que nous voulons garder avec ces pays, s'est avérée bénéfique, sans pour autant gêner gravement notre présence culturelle au Maghreb.

Nous souhaitons, en attendant que des postes en nombre suffisant puissent être créés, que cette politique dite de « rééquilibrage » soit poursuivie.

Enfin, on ne peut parler des enseignants sans signaler, une fois de plus, la situation déplorable des recrutés locaux, catégorie particulièrement méritante de notre personnel. Il y a là un problème que j'ai souvent évoqué et que je ne puis reprendre ici dans le temps limité qui m'est imparti.

Dans les dispositions budgétaires que vous nous présentez, monsieur le ministre, les crédits destinés aux compléments de traitement, pour l'Amérique latine notamment, ou aux voyages pour stages de recyclage n'apparaissent pas clairement; mais

j'espère et serais heureux de vous l'entendre confirmer que les crédits seront non seulement maintenus, mais amplifiés.

Toutes ces mesures, cependant, qui restent dans les lignes tracées auparavant, ne parviendront nullement à progresser vers cet objectif essentiel que j'ai indiqué tout à l'heure et qui reste la gratuité de l'enseignement français à l'étranger.

Votre ministère est celui qui fait le plus pour lui, par le volume des salaires versés à plus de 5 800 professeurs et instituteurs. Mais, monsieur le ministre, je vous accorde que ce n'est pas vous qui pouviez, dès cette année, prendre une décision significative pour montrer la volonté du Gouvernement d'aller vers cette gratuité réclamée par tous les Français de l'étranger.

C'est au budget de l'éducation nationale, en agissant sur la ligne des crédits de bourses, qu'un geste spectaculaire pouvait être fait. Malgré les demandes et les suggestions qui ont été répétées, il n'en a rien été; nous le regrettons profondément. Je me réserve d'en entretenir samedi M. le ministre de l'éducation nationale. C'est là la grande déception que nous apporte ce projet de loi de finances pour 1982.

La déception sera d'autant plus vive que, pour la première fois, des promesses formelles avaient été faites au plus haut niveau de l'Etat. « L'égalité des droits entre les Français et la solidarité nationale sont, à mes yeux, des principes intangibles », avait écrit, le 10 avril 1981, M. François Mitterrand à tous nos compatriotes établis hors de France. Il ajoutait: « L'enseignement doit être gratuit pour tous les enfants français. »

A une question écrite précise que vous a posée sur ce point, au nom du conseil supérieur des Français de l'étranger, son premier vice-président, notre collègue, M. Charles de Cuttoli, vous avez répondu: « Le ministère des relations extérieures a dès à présent mis à l'étude, en liaison avec d'autres départements ministériels, les mesures à prendre pour donner suite aux engagements du Président de la République vis-à-vis des Français de l'étranger dans le domaine de la scolarisation de leurs enfants. La question des droits d'écolage a notamment fait l'objet d'un examen très attentif, dans le but de parvenir à une égalité de traitement entre Français de l'étranger et Français de la métropole ».

Nous prenons acte, monsieur le ministre, des intentions ainsi exprimées et, tout en comprenant que tout ne peut être fait en quelques mois, nous espérons que cette « étude » et cet « examen attentif » ne dureront pas trop longtemps.

Nous souhaitons vivement que les représentants des Français de l'étranger, qui n'ont pas cessé de considérer la scolarisation de leurs enfants comme un problème primordial auquel ils ont consacré beaucoup de temps, d'attention et de souci, soient associés aux réflexions et aux décisions.

Dans les entretiens que vous avez bien voulu m'accorder, notamment lors de l'un de vos récents voyages à l'étranger, monsieur le ministre, vous avez rappelé la complexité de ce problème que nous ne connaissons que trop et vous m'avez assuré de votre volonté d'aboutir.

Le budget que vous nous soumettez ne traduit pas encore cette volonté; il ne pouvait pas en être autrement. Des insuffisances ont été indiquées par nos rapporteurs et vous les avez reconnues vous-même avec beaucoup de franchise. Mais il comporte aussi des aspects très positifs, comme cette création de cinquante postes d'enseignants dont j'ai souligné l'importance.

Dans ces conditions, nous considérons qu'il s'agit là d'un budget d'attente. Nous prenons acte des promesses faites et des perspectives ainsi ouvertes. Et personnellement, monsieur le ministre, je voterai ce budget. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. d'Ornano.

**M. Paul d'Ornano.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget des services diplomatiques et généraux du ministère des relations extérieures n'est pas un budget qui suscite l'enthousiasme. Certes, il est en progression de 20,24 p. 100 par rapport à 1981, mais il convient de rappeler que le budget de l'Etat augmente, lui, de 27,4 p. 100.

De plus, une grande partie des dépenses de ce ministère sont faites en devises étrangères. Or le dollar américain — comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre — s'est notablement réévalué par rapport au franc français.

Cependant, pour ce qui me concerne plus particulièrement, je me dois de reconnaître que ce budget apporte à nos compatriotes vivant à l'étranger des satisfactions certaines.

C'est ainsi que les crédits d'assistance qui leur sont destinés sont portés à 51 961 000 francs, soit une majoration de



27,6 p. 100, majoration qui, même si elle est inférieure à celle de l'année dernière, qui était de 32 p. 100, démontre la volonté du Gouvernement de tenir, dans ce domaine, les promesses de son prédécesseur.

Un crédit nouveau de 2 millions de francs est consacré à la sécurité des Français de l'étranger, crédit qui s'ajoute à l'augmentation substantielle des frais de rapatriement — 83 p. 100 — et cela ne peut évidemment que nous réjouir.

Je regrette seulement que les propositions du groupe de travail issu du conseil supérieur des Français de l'étranger, s'intéressant à la garantie des biens des Français établis à l'étranger et à l'aide à leur apporter en cas de réinsertion en métropole, n'aient pas encore retenu l'attention de l'actuel Gouvernement et je vous pose, monsieur le ministre, la question de savoir ce que vous comptez faire dans ce domaine.

Il est un autre sujet de satisfaction, celui de voir enfin aboutir, au moins partiellement, une de nos grandes revendications : il s'agit du renforcement des moyens en personnels de nos consulats ; en effet, 240 emplois seront créés pour nos services à l'étranger, qui s'ajoutent aux 200 déjà créés par la loi de finances rectificative du mois de juillet dernier.

Ainsi, pouvons-nous espérer que nos consuls généraux et nos consuls feront face plus facilement à leurs tâches qui se sont multipliées et diversifiées au cours de ces dernières années et qui concernent tout particulièrement nos compatriotes de l'étranger.

Les crédits destinés au conseil supérieur des Français de l'étranger sont, eux aussi, en légère augmentation.

A propos de ce conseil, monsieur le ministre, vous nous avez dit que les futurs délégués seraient élus au suffrage universel direct ; nous nous en réjouissons.

Un décret est en préparation dans votre ministère qui va le modifier profondément. Mais les bruits les plus divers courent sur le nombre des délégués qui le constitueront, les zones géographiques qu'ils représenteront et leur mode de désignation. On parle même d'une élection au scrutin proportionnel et au plus fort reste à partir de deux élus, ce qui paraît surprenant. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous apporter quelques précisions sur la teneur de ce décret ?

Je n'aborderai pas le problème de l'enseignement que mon collègue, M. Jacques Habert, a évoqué abondamment. Je note avec satisfaction la création de cinquante postes d'enseignants, ce que nous demandions depuis longtemps.

Je vous remercie de toutes ces mesures, monsieur le ministre, au nom des Français de l'étranger que je représente. Je regrette cependant que le budget de votre département fasse partie d'un tout qui conduise à un déficit de 95 milliards de francs.

Je vais présenter maintenant quelques considérations de politique étrangère.

A regarder l'état actuel du monde, on peut penser qu'il ne s'est guère modifié au cours de la présente année. Aucun des problèmes posés n'a été résolu. On assiste à un blocage des situations en dépit des concertations et des réunions aux échelons les plus élevés.

Nul doute, dans ces conditions, que la conduite de notre politique extérieure n'exige de la réflexion, de la prudence et un souci permanent des intérêts de la France. Or j'ai le très grand regret de constater que, à l'examiner impartialement, la politique de la France apparaît à la fois incohérente et imprudente.

L'incohérence est évidente. Les premières déclarations du Président de la République comme celles du Premier ministre dénotaient à la fois la conscience certaine du danger de la menace soviétique et le souci de resserrer les liens qui nous unissent à tous nos alliés et notamment aux Etats-Unis d'Amérique.

M. Mauroy ne déclarait-il pas à l'Institut des hautes études de la défense nationale : « La France entend rester fidèle à ses alliances, au premier rang desquelles se trouvent les Etats-Unis. Elle voit dans l'Alliance atlantique non seulement un organisme de sécurité politique mais surtout une communauté humaine dont elle fait partie et dans laquelle elle assume une politique respectant son génie propre » ?

Or, le 26 août, était publiée la déclaration franco-mexicaine qui préconisait de reconnaître comme « force révolutionnaire représentative » le front révolutionnaire et les terroristes marxistes du front *Farabondo Martin* de libération nationale qui sévissent au Salvador. Cette déclaration constitue d'abord une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays indépendant, qui a soulevé la protestation de cinq Etats d'Amérique centrale, mais aussi une critique très nette de la politique d'un allié, les Etats-Unis, dans une partie du monde considérée par lui comme vitale pour sa propre sécurité.

Vous-même, monsieur le ministre, vous annonciez à Managua que la politique française pourrait se traduire par une « certaine agressivité à l'égard des Etats-Unis ».

Deux des conseillers de l'Elysée en mission en Angola ont accepté la publication d'une déclaration commune qui accuse les Etats-Unis d'aggraver la situation en Afrique australe.

A Cuba, M. Claude Estier, personnalité éminente du parti gouvernemental, amorce un rapprochement avec Fidel Castro, dont nul n'ignore qu'il assure l'approvisionnement en armes des partis révolutionnaires de la zone des Caraïbes. Il est vrai que le secrétaire général du deuxième parti de la majorité a récemment décerné à Cuba le prix du meilleur gouvernement du monde !

Le président Reagan a eu la sagesse de ne pas relever ces attaques, aussi inutiles que malveillantes. Mais il a pu penser, comme Voltaire : « Seigneur, gardez-moi de mes amis, pour mes ennemis, je m'en charge. »

S'agissant du Proche-Orient, les positions successives adoptées par le Gouvernement ont de quoi déconcerter.

Après avoir désavoué la démarche européenne prise à l'initiative du précédent gouvernement, le Président de la République a reconnu les mérites du plan Fahd, qui en reprend, pour l'essentiel, les principes. Ensuite, lors d'une conférence de presse, il a marqué les avantages des accords limités alors que le plan Fahd est un projet de règlement global. En acceptant récemment, avec trois autres pays européens, de participer à la force internationale au Sinaï, il a paru apporter son soutien au accord de Camp David, tout en assurant qu'il ne les approuvait pas. Comme pour illustrer ces contradictions, le premier ministre d'Israël ne déclarait-il pas que M. Mitterrand était un ami d'Israël mais non pas son ministre des affaires étrangères ?

La politique européenne n'est pas non plus exempte de contradictions.

M. Mitterrand avait reconnu que la France intégrée à la Communauté ne pouvait pas prendre toute seule des mesures sociales lourdes de conséquences économiques. Il avait préconisé la création « d'un espace social européen », à l'intérieur duquel des mesures d'ensemble auraient pu être prises pour lutter contre le chômage. Or nos partenaires ont écouté avec un intérêt poli les propositions françaises, mais se sont bien gardés d'y donner la moindre suite.

Comment ne pas comprendre le souci de notre Gouvernement de vouloir se rapprocher de nos partenaires européens, compte tenu de la gravité de la situation que nous traversons et ne serait-ce que pour sauver la politique agricole commune ?

Mais aussi, comment ne pas comprendre les réticences de nos partenaires devant la politique économique dans laquelle s'engage notre pays et qui compromet par avance toute harmonisation des politiques conjoncturelles ?

La politique étrangère actuellement suivie risque aussi, et c'est plus sérieux, d'engager notre pays dans des voies dangereuses.

Le discours de Mexico a été un fort beau discours, plein de cœur et de lyrisme, qui ne pouvait, semble-t-il, qu'entraîner l'adhésion. Mais, en définitive, que voulait-il prouver ? Expliquer aux peuples du tiers monde que leur malheur incombe aux peuples riches, aux nantis. Il ne propose pas le dialogue, il prêche la révolte.

Cette politique est à la fois, à mon sens, dérisoire et tragique.

Dérisoire, car il est faux de rejeter la faute sur les nations occidentales ; en réalité, la cause essentielle de cette situation résulte de l'explosion démographique de ces peuples alors que leur développement est resté à un niveau bas.

Tragique, car préconiser une nouvelle distribution des richesses conduit à entretenir une illusion grave. Aucun surplus, en effet, quel que soit son volume, ne sera à même de nourrir trois ou quatre milliards d'hommes demain, même si les Occidentaux acceptaient de réduire leur niveau de vie au minimum.

Heureusement, la réunion de Cancun, aussi bien que celle de Paris avec les peuples africains, est revenue à une conception plus réaliste en préconisant la poursuite et le développement des procédures d'aide actuellement existantes. Mais ne restera-t-il pas, dans l'esprit des dirigeants des peuples du tiers monde, la croyance au paradis entrouvert par le discours de Mexico, qui leur aurait permis de recevoir une aide massive et constante sans aucun effort de leur part ?

Comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, le plus grand motif de nos inquiétudes demeure la course aux armements.

La crainte d'une guerre atomique hante actuellement tous les esprits. Vous préconisez de négocier partout, de négocier toujours. Si c'est l'unique moyen pour préserver la paix, j'avoue que je suis à mon tour saisi de frayeur. Rappelons-nous la

longue histoire des négociations sur le désarmement. Il y a eu le pacte Briand-Kellog, Locarno, la S. D. N., Genève, Helsinki, Madrid — et j'en passe — pour arriver, après une sanglante guerre, au point où nous en sommes aujourd'hui. Et l'on va recommencer à Genève !

Sans doute, tant qu'on discute on n'agit pas. Mais il faut craindre les négociations qui permettent d'engourdir l'adversaire potentiel et d'annihiler sa volonté de défense. C'est pourquoi je trouve inopportune l'initiative que vous avez prise d'une conférence sur le désarmement en Europe, qui devrait réunir les trente-cinq pays qui ont siégé à Helsinki, avec l'accord de principe du Kremlin. Dans cette Europe où l'esprit neutraliste animé et soutenu par l'Union soviétique connaît des succès incontestables, ne peut-on redouter que l'annonce de telles négociations ne conduise à renforcer l'état d'esprit d'abandon alors que la vigilance est plus que jamais nécessaire ?

Vous l'avez rappelé à l'Assemblée nationale, la France entend poursuivre une politique qui lui est particulière. D'une part, elle tient sa place dans l'Alliance atlantique, à laquelle elle demeure fidèle, et, d'autre part, elle dispose d'une capacité d'action propre dans le tiers monde.

Mais cette double politique est-elle possible ? Si l'on comprend bien les déclarations faites à ce sujet par les plus hautes autorités politiques françaises, il ne faudrait pas voir la main de Moscou derrière chaque mouvement de libération ; ces rébellions ne seraient que la conséquence de la misère et de l'oppression.

L'Occident et tout particulièrement la France doivent aider ces « patriotes » à conquérir la liberté et la justice. La politique dans laquelle nous nous engageons suit la voie du rapprochement, de l'assistance et de la dénonciation de l'oppression en excluant tout usage de la force.

Mais ces pays, situés au large des grandes puissances, constituent des marchés potentiels, des positions stratégiques et des zones d'influence convoitées. Est-ce sûr que toutes les grandes puissances manifestent à leur égard le même désintéressement que la France ?

Pour conquérir le pouvoir et s'y maintenir, il faut lutter et il faut des armes.

Comme l'a très bien souligné M. Jean-Pierre Cot, à Genève, le 17 novembre dernier, d'énormes armements s'accumulent dans l'hémisphère sud, et ces armes, de plus en plus complexes, doivent être servies par des techniciens qui ne peuvent être que d'origine étrangère. Cette assistance technique conduit ainsi les fournisseurs à participer à la politique des gouvernements des pays intéressés et leur donne même une importance décisive. Quel est le grand fournisseur d'armes dans cet hémisphère et surtout d'instructeurs ? C'est bien évidemment le monde communiste, notamment Cuba et la R. D. A., solidement encadrés par des conseillers russes. Ainsi la France apporte-t-elle sa caution bienveillante à l'encerclement du monde occidental par le communisme international !

**M. Bernard Parmantier.** C'est le Moyen Age !

**M. Paul d'Ornano.** Je dois dire qu'un malaise s'ajoute à mon inquiétude lorsque j'entends évoquer par notre diplomatie les grandes idées de générosité, de justice et de démocratie en réponse au déchaînement de forces qui ne sont ni généreuses, ni justes, ni démocrates.

Peut-être, monsieur le ministre, trouverez-vous mes critiques partiales et mes craintes exagérées. Je puis vous assurer que je ne mets en cause ni votre générosité ni votre bonne foi. Ce que je redoute, c'est ce dogmatisme un peu romantique qui vous conduit à penser que favoriser l'épanouissement du socialisme dans le monde mènerait à un état de paix et de bonheur universel. Le dogmatisme est redoutable, et principalement dans la conduite de la politique étrangère.

On ne refait pas l'histoire, mais on peut en tirer des leçons.

L'Assemblée constituante de 1789 avait annoncé que la France renonçait à entreprendre des guerres en vue de faire des conquêtes. Deux ans plus tard, les doctrinaires de la liberté, sous le généreux prétexte de libérer des peuples opprimés par leurs gouvernements, engageaient la toute jeune République française dans une série de guerres qui devaient durer plus de vingt ans et au terme desquelles la France, vaincue, appauvrie, occupée, se vit imposer une nouvelle royauté.

Au nom du principe des « nationalités », Napoléon III affaiblissait l'Autriche en lui faisant la guerre, favorisait la Prusse dans ses efforts d'unification de l'Allemagne, et cette politique conduite au nom des principes aboutissait à 1870 et à Sedan.

La situation du monde a, certes, beaucoup changé, mais ces deux exemples méritent, me semble-t-il, d'être médités. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Perlican.

**Mme Rolande Perlican.** Monsieur le président, messieurs les ministres, nous abordons aujourd'hui le budget de la coopération dans des conditions inédites. En effet, l'espoir né du changement politique intervenu le 10 mai dernier en France a largement dépassé nos frontières.

Ici même, l'an dernier, j'avais souligné, à l'occasion de l'examen du budget, combien la politique colonialiste aggravait l'écart avec les pays pauvres et tournait le dos à l'intérêt même de notre pays.

Le changement, c'est d'abord la rupture avec une telle politique. C'est pourquoi un certain nombre d'orientations et d'initiatives gouvernementales, dont nous nous réjouissons, ont eu un écho international important et valorisent le rôle nouveau et efficace que la France peut jouer aujourd'hui dans le monde.

C'est vrai en ce qui concerne le Salvador, le Moyen-Orient et le Sahara occidental, dont la situation a été évoquée par mon collègue M. Jean Garcia tout à l'heure.

C'est vrai pour l'Afrique du Sud, où le racisme entretient, avec l'appui des Etats-Unis, une situation explosive. La condamnation par le Gouvernement français, dès son annonce, de l'agression en Angola, l'interruption de nos rapports avec le régime raciste de Prétoria, l'affirmation qu'il faudrait parvenir dès 1982 à l'indépendance totale de la Namibie sont positives, car la France est partie prenante au règlement de ces conflits.

Je dirai également, à propos des ingérences des Etats-Unis dans la région des Caraïbes — Cuba, Nicaragua, Grenade, qu'ils cherchent à atteindre — que si les Américains ne semblent pas avoir tiré toutes les leçons des changements intervenus dans le monde, ils sont contraints néanmoins de compter de plus en plus avec le grand élan universel vers la libération nationale et sociale qui est la marque de notre époque et avec une opposition grandissante dans le monde à cette politique d'ingérence.

Enfin, s'agissant des pays du Sud-Est asiatique, où notre pays occupe la place que l'on sait pour des raisons historiques, nous sommes persuadés qu'une évolution favorable de nos relations peut avoir lieu rapidement avec le Viet-Nam, le Cambodge et le Laos.

Nous pouvons aider à un règlement politique qui mette fin aux ingérences au Cambodge et permette ainsi le départ des troupes du Viet-Nam, cela dans l'intérêt des deux peuples.

En ce sens, il serait positif, pensons-nous, de rétablir les relations diplomatiques avec le Cambodge.

Envers le Viet-Nam, qui connaît les difficultés innombrables que nous savons pour rebâtir, redonner vie, développer le pays et qui se heurte à l'attitude de certains pays occidentaux, en particulier d'Europe, qui ont supprimé l'aide alimentaire, je veux souligner l'importance de réaliser le programme d'aide alimentaire que le Gouvernement a décidé — ce dont nous nous réjouissons — et qui devrait ouvrir la voie à une évolution de nos rapports avec ce pays.

Je veux m'arrêter maintenant sur la question de l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, pour en souligner l'importance et l'urgence.

Dans les pays sous-développés, on sait que près de un milliard d'enfants, de femmes et d'hommes sont dans un dénuement qui les met quotidiennement à la limite de la vie ; 70 p. 100 des enfants souffrent de maladies infectieuses ; sur dix-huit millions d'enfants de moins de cinq ans qui meurent chaque année, 95 p. 100 habitent ces pays.

Quelle mère, quel père, quelle femme ou quel homme responsable digne de ce nom peut être insensible à cela, fermer les yeux, feindre de l'ignorer ? Faut-il rappeler ici que le coût d'un missile intercontinental suffirait à fournir un repas à cinquante millions d'humains ou à construire 34 000 écoles ?

J'ajoute que, dans ces pays, les chômeurs et les mal-logés dépassent le milliard.

Enfin, l'endettement des pays sous-développés s'accroît constamment, le déséquilibre des balances des paiements et les désordres monétaires contrecarrent toute mobilisation de leurs ressources pour leur propre développement.

Des problèmes fondamentaux sont donc à résoudre pour les peuples du tiers monde, qui représentent près des trois quarts

de la population mondiale : ceux de la faim, de la santé, de l'instruction, du développement industriel et agricole.

Toute l'humanité, pays sous-développés ou développés, est concernée. La France est directement intéressée par cet enjeu.

Il faut dire que le sous-développement n'a rien d'une fatalité. Des solutions progressives peuvent être trouvées.

Le Président de la République a exprimé à Mexico le sens de l'aide de la France à ces pays dans le respect de l'indépendance de chacun, de sa souveraineté, de son originalité, du droit des peuples à l'autodétermination.

Développer une grande politique de coopération avec eux, c'est, certes, un acte de solidarité en faveur de la paix, mais c'est aussi l'intérêt réciproque bien compris de ces pays comme de la France. Vous l'avez vous-même souligné tout à l'heure, monsieur le ministre de la coopération, au cours de votre intervention. Cet intérêt réciproque se manifeste sur le plan économique, dans le domaine de la recherche, du développement technique, des échanges commerciaux, de la création d'emplois et dans le domaine culturel ou sur le plan politique.

C'est notre intérêt mutuel, à long terme, de favoriser leur indépendance économique, la maîtrise de leurs propres richesses, et de contribuer à réduire cet endettement croissant vis-à-vis des pays développés.

Tout cela suppose, bien entendu, de démocratiser les relations, les organisations et les institutions internationales.

Nous nous réjouissons d'ailleurs qu'à Cancun, qu'à la conférence de Paris la France ait confirmé le rôle positif qu'elle entend jouer pour la construction d'un nouvel ordre mondial.

Enfin après la visite du Président de la République française à Alger, nous souhaitons ardemment — au-delà des litiges qui subsistent et qui devraient trouver une solution — que cette rencontre, après tant d'occasions manquées depuis vingt ans, donne à nos deux pays des chances réelles d'une nouvelle coopération fructueuse fondée sur la confiance, ainsi que l'a souligné M. Mitterrand.

Après ces brèves réflexions, je conclurai en disant qu'à l'approche de l'an 2 000 où la planète Terre comptera 6 milliards d'être humains, il apparaît vraiment nécessaire de développer de nouveaux rapports dans le monde entre les peuples et leur nation pour le progrès et la justice.

Nous sommes persuadés, je le répète, que la France a un grand rôle à jouer et qu'elle peut le faire, au-delà des principes généraux, par ses actes.

Certains que c'est la volonté du Gouvernement, nous nous prononcerons, bien entendu, positivement sur ce budget. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Cuttoli.

**M. Charles de Cuttoli.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le Sénat me pardonnera de descendre des hauteurs de la grande politique internationale. Je voudrais simplement reprendre quelques-uns des propos par lesquels notre collègue M. d'Ornano a commencé son intervention.

M. d'Ornano a parlé d'une institution que nous connaissons bien, M. le ministre des relations extérieures et moi-même, à savoir le Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Il s'agit d'un organisme de droit public de 123 membres, fonctionnant à titre consultatif auprès du ministre des relations extérieures et émettant des avis sur toutes les questions concernant les Français établis hors de France.

Si une assimilation pouvait être faite, je dirais qu'il s'agit d'une sorte de « conseil régional des Français de l'étranger ». Le ministre en assure de droit la présidence et le premier vice-président, élu au scrutin secret et à la majorité absolue, se trouve être moi-même depuis plus d'une année.

Créé par Vincent Auriol et par Robert Schuman, fonctionnant depuis trente-cinq ans, élu au suffrage indirect par les associations françaises à l'étranger, le Conseil supérieur, dont les sénateurs représentant les Français établis hors de France sont membres de droit, a acquis une grande autorité par la qualité de ses membres et la valeur de ses travaux.

Complètement apolitique, ainsi qu'il convient à une assemblée administrative, il a, par les services rendus à leur collectivité, acquis un grand prestige parmi les Français de l'étranger.

Son renouvellement devait avoir lieu dans les premiers jours de juin dernier, mais vous avez suspendu, monsieur le ministre, le déroulement des opérations électorales, et vous avez fait préparer des textes qui modifieraient radicalement le mode d'élection, l'organisation et peut-être le fonctionnement du Conseil supérieur. Vous en avez le droit, puisqu'il s'agit de

questions ressortissant au domaine réglementaire. Vous aviez bien voulu m'en informer le premier et je vous en remercie de nouveau.

Vous-même et vos collaborateurs avaient fait connaître que ces mesures étaient inspirées par le souci d'améliorer à la fois la représentation des Français de l'étranger et la représentativité du Conseil supérieur.

S'il en est ainsi, croyez bien, monsieur le ministre, que celui-ci, soucieux de sa représentativité, ouvert à toutes les concertations avec vous, se félicitera grandement de ces réformes. N'a-t-il pas déjà demandé lui-même, en 1979, la suppression des membres nommés par le ministre des affaires étrangères ?

Le mandat des membres du Conseil expirait le 31 août dernier. En attendant les nouveaux textes, il a été prorogé par décret jusqu'au 28 février prochain. Les textes n'ont pas encore été publiés et il apparaît qu'il sera impossible de procéder à une élection avant le 28 février. Une seconde prorogation sera donc inévitable. Or il n'est jamais bon, pour une assemblée, de ne pas être elle-même et de n'exister que par une survie artificielle.

Mais, en attendant les textes, nous avons quelques informations officieuses sur leur contenu. Certaines nous ont été communiquées par votre administration, monsieur le ministre, et nous l'en remercions. Mais certains bruits complémentaires sont parvenus jusqu'à nous avec beaucoup d'insistance.

Le vaste monde serait découpé en une quarantaine de circonscriptions électorales des Français de l'étranger, ce qui est normal en soi ; mais cela le serait moins s'il est exact que l'on créerait en Libye, actuellement rattachée à l'Égypte et au Soudan, une zone autonome comprenant deux sièges pour à peine 1 600 Français, alors que, dans un pays voisin, les 15 000 Français de Tunisie jusqu'ici représentés par trois élus n'en auraient également que deux. Bien entendu, ils dénoncent énergiquement ce qu'ils estiment, si c'est bien le cas, être une injustice.

Les mêmes bruits assurent qu'il serait créé en Afrique centrale une nouvelle zone comprenant également 1 600 Français et qui bénéficierait de deux sièges, soit un pour 800 Français, alors qu'en Côte d'Ivoire il n'y aura qu'un siège pour 9 000 Français, en Espagne, au Portugal et en République fédérale d'Allemagne, un siège pour 10 000 Français, et que la représentation de collectivités françaises importantes comme celles du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, d'Autriche, du Chili, de Colombie, d'Haïti, de l'île Maurice, de Mauritanie, du Togo, du Bénin, entre autres, serait sacrifiée par leur rattachement à des pays qui les écraseront sous leur supériorité numérique. Nous avons même entendu dire que Chypre serait dans le même collège électoral que la Turquie. Nous nous refusons donc encore à croire à ces informations.

Les futures élections auront lieu au suffrage universel — vous nous l'avez dit — au scrutin de liste avec représentation proportionnelle selon le système des plus forts restes. Je n'ai, personnellement, rien contre la représentation proportionnelle, qui, même si elle peut créer dans les assemblées une confusion que nous avons déplorée lors de la IV<sup>e</sup> République, peut assurer la représentation de toutes les minorités ou de toutes les « sensibilités », comme l'on dit aujourd'hui.

Le Sénat n'en donne-t-il d'ailleurs pas l'exemple puisque, dans quelques départements à grande densité de population et à nombreuse représentation sénatoriale, des sénateurs sont élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Mais il ne peut y avoir représentation proportionnelle que s'il existe un nombre suffisant de sièges à répartir. Les sénateurs ne sont élus, vous le savez, mes chers collègues, à ce mode de scrutin qu'à partir de cinq sièges.

Alors, nous nous refusons à croire des bruits de couloir qui parviennent à nous avec une grande insistance. Le système de représentation proportionnelle, concevable en soi, jouerait, je le répète, à partir de deux sièges seulement. Il ne jouerait pas à titre exceptionnel dans des pays impossibles à relier les uns aux autres, mais il serait la règle générale.

Ce système de représentation proportionnelle pour deux sièges seulement jouerait dans vingt-deux circonscriptions sur trente-huit, c'est-à-dire dans 52 p. 100 des cas. C'est dire que, dans une circonscription où il n'y a que deux sièges à pourvoir, il suffirait d'une voix sur quatre pour obtenir un siège et de moins encore s'il y a plusieurs listes en présence.

La représentation proportionnelle pour deux sièges, je ne crois pas qu'il y en ait d'autres exemples dans notre histoire électorale pourtant fertile en combinaisons ingénieuses. Nous attendons donc votre démenti sur ce point, monsieur le ministre, comme nous l'attendons sur la création des circonscriptions libyennes et centrafricaines que j'évoquais tout à l'heure.

Car croyez-vous que ce soit là l'amélioration que le conseil supérieur et moi-même souhaitons comme vous pour remédier à un système parfois imparfait. La majorité actuelle a constamment crié à l'injustice pour l'élection au Conseil supérieur. Nous nous refusons à croire que ce serait pour la remplacer par d'autres injustices.

Nous avons entendu, dans d'autres circonstances que pour les Français de l'étranger, pour des élections cantonales par exemple, dénoncer ce que l'on appelait avec insistance le « charcutage électoral ». C'est donc un démenti catégorique que nous attendons aujourd'hui de vous, monsieur le ministre des relations extérieures.

Cela est d'autant plus grave que le Conseil supérieur est le collège électoral des sénateurs établis hors de France. Au-delà donc des limites du pouvoir réglementaire, il s'agit d'une véritable immixtion dans le domaine du Parlement, seul souverain pour fixer les règles électorales régissant ses membres. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de donner au Sénat les apaisements nécessaires sur les questions que j'ai posées. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

**M. le président.** La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** A l'occasion de l'examen de votre budget des relations extérieures, je souhaiterais aborder, monsieur le ministre, au nom de mon groupe, une question toujours brûlante pour la paix internationale et la sécurité du monde libre. Il s'agit des démarches à entreprendre pour faire progresser la paix israélo-arabe.

Les accords de Camp-David atteindront leur objectif en avril prochain, en ce qui concerne la paix israélo-égyptienne. Mais un problème demeure, relatif à l'autonomie palestinienne.

Même si un accord intervenait entre Israël et l'Égypte sur ce point, il faudrait que les principaux intéressés soient préparés à l'accepter. Or une telle évolution paraît improbable, voire impossible, tant que l'O.L.P. — qui contrôle les forces palestiniennes se trouvant sous occupation israélienne ou ailleurs — n'est pas en mesure de s'engager librement sur la voie de la paix.

L'aile modérée de l'O.L.P. que représente M. Arafat est, en effet, à la merci de l'armée syrienne déployée au Liban.

Toute initiative tendant à investir M. Arafat du rôle d'interlocuteur valable dans le conflit israélo-palestinien est combattue, d'une part, par tous les moyens dont dispose la Syrie au Liban et, d'autre part, par les organisations radicales composant la résistance palestinienne.

Il paraît nécessaire que les Palestiniens retrouvent leur indépendance vis-à-vis de la Syrie, afin de suivre la voie égyptienne de la négociation directe avec Israël ou la voie saoudienne de la négociation par l'intermédiaire de la communauté internationale.

Il est significatif à cet égard de méditer sur l'attitude positive du leader de l'O.L.P. à l'égard du plan Fahad impliquant la reconnaissance d'Israël, plan que la Syrie a fait avorter au sommet arabe de Fez, infligeant ainsi à Arafat une défaite que ressentirent tous les Arabes modérés.

L'occupation du Liban par la Syrie et la mainmise qu'elle exerce de ce fait sur l'O.L.P. la place en position de force, tant pour peser sur les propositions faites par les Arabes modérés que sur la scène internationale.

Ce pays s'est cependant isolé de ses partenaires pour s'être solidarisé avec l'Union soviétique lors de l'invasion de l'Afghanistan et avoir apporté son soutien à l'Iran lors de la guerre irako-iranienne.

La Syrie se retrouve de ce fait sur la défensive dans ses rapports avec la majorité musulmane sunnite, déjà exaspérée par la réquisition du pouvoir par la minorité alaouite.

Il apparaît très clairement que tout processus de paix au Proche-Orient doit passer par la stabilisation du Liban et par la libération de l'emprise syrienne sur ce pays.

Il est plus que temps que cesse l'holocauste libanais. Il est temps que renaisse la démocratie libanaise et que soit libéré un peuple auquel nous lient l'histoire, la culture et un tissu infini d'amitiés et d'affinités individuelles. Il est temps, enfin, qu'Israël se résigne au désengagement sur sa frontière libanaise comme il le fit en 1974-1975 sur ses frontières égyptiennes et syriennes.

Le moment paraît venu pour que, dans la politique des « petits pas », monsieur le ministre, le pas libanais soit franchi. Le salut de ce peuple ne peut résider — tous les Libanais le savent — que dans l'unité.

Or, cette résistance et cette unité d'un peuple se manifestent de façon voilée à tous les échelons, dans tous les milieux et en toute occasion.

Un espoir se profile à l'horizon : c'est celui des élections présidentielles de 1982 au Liban. Il est absolument nécessaire que des élections libres de toute tutelle syrienne ou plus généralement étrangère puissent se dérouler dans ce pays, permettant l'élection d'un chef historique qui, tout au long de la guerre, a symbolisé l'unité des Libanais et sa légitimité démocratique. Cet homme existe, il s'agit de M. Raymond Eddé, dont la Syrie a empêché l'élection en 1976. Lui seul peut personnaliser l'unité du Liban et sauver ce pays.

Les suites qui en résulteront peuvent être considérables. Cela aura pour conséquence de libérer les Palestiniens de l'emprise syro-soviétique, de désengager l'armée syrienne et l'armée israélienne du territoire libanais, permettant aux forces de l'O.N.U. de contrôler le Sud-Liban jusqu'au fleuve Litani pour qu'il ne soit plus possible à la résistance palestinienne d'utiliser le territoire libanais pour frapper le nord d'Israël et justifier des représailles ou des attaques préventives de ce dernier.

C'est à cette seule condition, je le répète, à savoir des élections libres permettant l'émergence d'un leader, que l'on peut éviter une guerre israélo-arabe et préparer la paix palestinienne nécessaire à une solution définitive du conflit.

Mes questions sont donc très simples, monsieur le ministre. En raison de la place qu'elle a occupée dans l'histoire du Liban et de ses relations privilégiées avec le monde arabe, la France compte-t-elle prendre à l'O.N.U. des initiatives permettant d'obtenir, d'une part, le retrait simultané d'Israël et de la Syrie du Liban ; d'autre part, le renforcement des troupes de l'O.N.U. au Sud-Liban en exigeant qu'elles soient déployées de la frontière israélo-libanaise, définie par les accords de 1949, jusqu'au fleuve Litani, et conformément aux résolutions 425 et 426 du conseil de sécurité, qui avaient confié ce rôle aux forces de l'O.N.U. ?

Avez-vous l'intention d'engager les négociations avec nos partenaires occidentaux et nos amis du monde arabe pour obtenir leur concours d'ici à l'échéance de juillet 1982, échéance unanimement reconnue comme cruciale pour le sort de cette terre amie ? S'il est un domaine où le dialogue euro-arabe peut prendre un sens particulier, c'est bien sur le sujet du Liban qui porte en lui des forces qui en font une démocratie vivante en cette région du monde.

La France a toujours eu des liens particuliers d'affection avec le Liban. Le 28 décembre 1968, le général de Gaulle décréta l'embargo sur les armements à destination d'Israël, quand un commando israélien frappa l'aéroport de Beyrouth.

Notre politique étrangère s'honorerait — nous le croyons — si elle obtenait que ce pays puisse s'administrer librement, ce qui assurerait sa survie sur la carte du monde.

En ce qui concerne la coopération, je me bornerai, monsieur le ministre, d'une part, à présenter quelques observations de caractère général sur le budget que vous nous présentez aujourd'hui, et, *in fine*, à attirer votre attention sur un problème particulier au tiers monde.

Je dirai tout d'abord que ce budget se présente, selon l'attitude générale qui est celle du Gouvernement en matière financière — celle d'une augmentation systématique des dépenses publiques — comme un budget qui prend le contrepied exact de l'action du précédent gouvernement.

Certes, ce budget augmente de 20,35 p. 100. Mais vous serez le premier à reconnaître, monsieur le ministre, que cette augmentation est inférieure à la moyenne générale. Quelles que soient les dotations budgétaires, elles paraissent quelque peu insuffisantes après les grandes déclarations d'intention auxquelles vous nous avez habitués.

De plus, vous donnez dans ce budget la priorité aux dépenses de fonctionnement. Les dotations de l'administration centrale augmentent de près de 20 p. 100, alors que les autorisations de programme du fonds d'aide et de coopération sont relevées seulement de 15,25 p. 100 et que l'assistance militaire technique n'a droit qu'à une augmentation de 10,78 p. 100.

Ces trois chiffres nous paraissent fort préoccupants, car au-delà de l'inopportunité d'augmentation des dépenses de fonctionnement, qui sont souvent source de gaspillage et d'inefficacité, l'évolution des dépenses de coopération civile et militaire paraît tout à fait inquiétante pour l'avenir des pays en voie de développement, avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées.

Le Gouvernement manifeste, certes, l'intention louable de privilégier le développement de l'aide multilatérale et la coopération civile, mais on peut se demander si cette orientation ne fait pas bon marché des réalités actuelles.

Nul ne peut aujourd'hui se cacher que les pays en voie de développement sont devenus un enjeu pour l'Union soviétique et ses alliés. Chaque jour se multiplient, dans ces pays, des tentatives de déstabilisation dont on peut facilement reconnaître les initiateurs.

La plupart des pays occidentaux n'ont cure de cette situation, et ils n'ont surtout pas l'influence et l'audience de la France pour aider les pays soumis à ces problèmes à les surmonter. Si nous freinons aussi fortement que vous nous le proposez, notre aide militaire, n'ayons aucune illusion : les pays en voie de développement n'en tireront pas de profit décisif. En effet, les pays que nous aidons, particulièrement les pays africains, devant la persistance des agressions qu'ils subissent, n'hésiteront pas, s'ils constatent que notre aide militaire s'amenuise, soit à rechercher d'autres appuis, soit à distraire une part encore plus importante de leurs ressources propres, pour financer leur protection. Nous obtiendrons alors l'inverse du résultat recherché et, de plus, nous aurons exacerbé les tensions politiques.

En terminant, monsieur le ministre, je voudrais, quelques instants, attirer votre attention sur un problème du tiers monde.

Le président Poher avait, en mai 1980, pris l'initiative de créer « l'Association pour la recherche et l'information sur l'aide au développement », l'A. R. I. A. D. L'objet de cette association était de faciliter une meilleure compréhension par l'opinion publique française des multiples problèmes que pose le développement du tiers monde. Organisme non politique, l'A. R. I. A. D. avait l'appui de personnalités venant de tous les milieux, parlementaires, syndicalistes, spécialistes des médias et de la publicité, etc.

L'initiative de notre président avait été appuyée, en son temps, par le ministre de la coopération et le ministre des affaires étrangères.

L'A. R. I. A. D., qui a maintenant dix-huit mois d'existence, a largement confirmé les espoirs placés en son action : la journée du tiers monde à l'école, organisée à sa demande le 23 octobre 1981 par le ministère de l'éducation, avec l'appui de la fédération de l'éducation nationale et du syndicat national des instituteurs, a été un succès. La réussite de cette manifestation dans les écoles est due, essentiellement, à l'intérêt des enseignants pour ces problèmes, mais aussi à l'appui que lui ont apporté, à la demande de l'A. R. I. A. D., les médias et les spécialités de la publicité.

D'autres projets engagés par l'A. R. I. A. D. sont en cours. L'un d'entre eux, que conduit le président Ventejol, porte sur l'étude de l'impact du développement du tiers monde sur notre économie et se poursuit grâce à la coopération du Conseil économique et social, du commissariat du Plan et du Bureau international du travail.

Le programme pour 1982 est ambitieux. Il s'agit toujours de mieux faire connaître par le public les problèmes que pose le développement du tiers monde et, par conséquent, de mieux intégrer cette nouvelle dimension dans notre propre avenir.

En 1982, une « semaine de l'information sur le développement » sera organisée ; la « journée du tiers monde à l'école » sera répétée et, comme le souhaite le ministère de l'éducation nationale, pourra devenir une manifestation annuelle.

Cette association a réussi à grouper, au-delà des clivages politiques et partisans, des hommes de bonne volonté ayant des responsabilités diverses. Elle a, au cours de ses quelques mois d'existence, prouvé qu'elle pouvait être un outil efficace, à la fois par les actions qu'elle entreprend et par l'appui qu'elle peut apporter à d'autres organismes engagés vers les mêmes objectifs.

Je sais l'intérêt que vous portez, monsieur le ministre de la coopération, à tout ce qui touche le tiers monde et vos efforts pour que la France apporte une contribution plus large à son développement. Au moment même où nous reconnaissons tous que ces problèmes vont prendre une importance de plus en plus grande pour l'avenir de notre société, je suis persuadé que vous tiendrez à veiller à ce que l'A. R. I. A. D. soit en mesure de poursuivre, en 1982, une activité qui ne peut que faciliter votre action en faveur du tiers monde, en en faisant mieux comprendre l'impérieuse nécessité. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Croze.

**M. Pierre Croze.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, soulignant la gravité du problème du tiers monde, l'ancien président de la Banque mondiale déclarait : « La pauvreté se trouve au-dessous de toute définition rationnelle de la décence humaine. »

En effet, l'ampleur à venir de la pauvreté reste inimaginable, surtout lorsque l'on sait que 800 millions d'hommes vivent déjà dans la pauvreté absolue et que 30 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans meurent d'inanition dans l'année !

La participation de la France aux différentes conférences de ces derniers mois — sommet franco-africain, pays les moins avancés, Cancun — a montré sa sensibilisation à la situation économique plus que préoccupante du tiers monde, et qui est posée par le triptyque : explosion démographique, développement rural, manque de financement.

Le tiers-mondisme ne doit néanmoins s'arrêter nullement à la théorie ou au verbalisme.

Je remarque que rien de concret n'a été réellement dégagé, si ce n'est les déclarations de M. le Président de la République sur une participation plus importante de notre produit national brut à l'aide publique, qui, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre délégué, passerait, d'ici à 1988, de 0,33 p. 100 à 0,7 p. 100. Toutefois, il faudrait, d'une part, définir stratégiquement le financement de cette augmentation, et ce compte tenu des déficits budgétaires annoncés, et, d'autre part, en arrêter très concrètement les modalités et la répartition.

C'est pourquoi j'ai lu avec intérêt le bulletin intitulé *La France et le tiers monde : une nouvelle politique*, édité par le service d'information et de presse du ministère de la coopération. J'y ai d'ailleurs retrouvé les principaux thèmes que j'avais présentés dans un rapport sur la coopération devant le Conseil supérieur des Français de l'étranger en 1979, notamment les principes de solidarité et de responsabilité et les priorités axées sur l'autosuffisance alimentaire et le développement auto-centré.

Si, de ce fait, j'approuve les orientations annoncées, la lecture de ce même bulletin m'incite quand même à formuler quelques inquiétudes sur leurs applications.

Ce qui m'a d'abord frappé, c'est le manque de modestie devant un sujet dont chacun ici connaît la difficulté. Un lecteur non averti pourrait être tenté de croire que, par quelques « Cancun de baguettes magiques », la coopération française pourrait changer de visage.

Il faut rappeler que notre coopération n'existe que parce qu'une présence française a été patiemment maintenue pendant des décennies. Il serait très hasardeux de vouloir brusquer les relations existantes, qui sont le fruit de contacts humains ayant permis une grande compréhension et une amitié réciproque.

Appliqué à la coopération, le principe du changement pour le changement ne pardonnerait pas ! La coopération, c'est l'action, une action pragmatique, quotidienne, prudente, et je suis inquiet de vous voir employer des formules du type, je vous cite : « Non, nous ne plaçons pas coupable quant au soupçon d'impérialisme. »

En matière de coopération, il ne s'agit pas de plaider, mais de faire. Or ce bulletin est justement une plaidoirie qui aurait pu faire bonne figure à l'O.N.U. ou dans d'autres colloques. C'est un excellent « exposé des motifs », mais il est insuffisamment explicite concernant l'action du ministère de la coopération.

Vous parlez de stratégie. C'est bien, mais l'on s'aperçoit que les priorités annoncées — agriculture, besoins essentiels, énergie et industrie — recouvrent très exactement tous les domaines classiques de la coopération.

En fait, le rapport laisse penser que votre nouvelle politique est tellement nouvelle qu'elle n'est pas encore vraiment définie.

En coopération, il n'y a pas de miracle : il faut un travail permanent sur le terrain. Malheureusement, votre budget laisse bien apparaître le flottement dans l'action. En effet, contrairement à ce qui avait été annoncé, votre projet de budget n'est pas un budget de rupture puisqu'il ne fait que poursuivre l'évolution déjà amorcée par celui de 1981. De plus, il est moins prioritaire que celui de l'année dernière, car il ne progresse que de 19,8 p. 100 alors que le budget de l'Etat progresse, cette année, de 27 p. 100, comme cela a déjà été souligné à cette tribune.

Enfin, le ministère de la coopération exprime le désir d'élargir sa compétence tant géographique que fonctionnelle ; dans ce cas, vos moyens seront bien faibles.

Votre première priorité concerne l'autosuffisance alimentaire. L'agriculture est un domaine vital pour les pays les moins avancés. Pourtant, cette volonté semble être insuffisamment traduite dans votre projet de budget, puisque les autorisations de programme pour le développement rural ne représentent, en 1982, que 24,3 p. 100 contre 33 p. 100 l'année dernière, tandis que les crédits de paiement affectés à cette action jugée prioritaire stagnent, passant de 9 p. 100 en 1981 à 8,4 p. 100 en 1982.

De même, les autorisations de programme du fonds d'aide et de coopération n'augmentent que de 15,3 p. 100 et les crédits de paiement de 14,4 p. 100 en 1982, contre 40 p. 100 en 1981. Pourtant, le F.A.C. joue un rôle économique et social primordial dans les pays les moins avancés.

Votre deuxième priorité — la satisfaction des besoins essentiels — semble mieux se traduire dans ce budget. J'ai bien noté la progression des actions d'enseignement et de formation et y suis d'autant plus sensible que je vais déposer dans quelques jours une proposition de loi sur la formation permanente dans les établissements français à l'étranger. J'espère, monsieur le ministre délégué, avoir l'appui de votre ministère pour que cette proposition de loi puisse aboutir très rapidement, puisqu'elle rejoint une de vos préoccupations.

L'augmentation sensible de 25 p. 100 des crédits affectés aux bourses et aux stages n'est pas négligeable, à condition qu'ils s'opèrent dans le secteur technique plus que dans le culturel. Je serais heureux d'en connaître si possible la répartition.

De même, l'effort consenti en faveur des organisations non gouvernementales me paraît une bonne chose.

Ces organisations sont, en effet, implantées depuis longtemps sur le plan local et l'expérience qu'elles possèdent touche des secteurs et des activités qui sont liés aux besoins de base et à l'aide aux groupes les plus défavorisés. Je souhaite que vous accordiez à tous les membres des organisations non gouvernementales la couverture sociale qu'ils méritent, c'est-à-dire qu'ils puissent au moins bénéficier de la sécurité sociale lors de leur retour en France, comme le peuvent leurs homologues étrangers dans leurs pays respectifs.

Comme vous le savez, deux problèmes majeurs se posent à nos compatriotes, à savoir l'enseignement des jeunes Français à l'étranger et la protection sanitaire. Mon collègue Habert venant de développer le problème de l'enseignement, je me contenterai d'évoquer rapidement celui de la protection sanitaire.

Cette protection est un grave problème que nous avons vu apparaître ces dernières années, d'abord dans quelques pays, puis progressivement. Il est généralement dû à la dégradation des structures et des équipements sanitaires locaux, au manque de personnel paramédical valable et, parfois, au départ des derniers médecins français.

C'est pourquoi le ministère de la coopération a favorisé dans quelques pays la création de centre médico-sociaux destinés à nos compatriotes, dont celui de Gamkalley à Niamey est le plus bel exemplaire. Mais il n'est pas possible de créer de tels centres partout, et nous avons obtenu, les années précédentes, que les centres de soins ouverts par le ministère de la coopération pour ses coopérants le soient également pour tous les autres Français. Or il m'a été dit que des instructions auraient été données pour que dorénavant ces centres soient réservés exclusivement aux coopérants et interdits aux autres Français.

Puis-je donc vous demander, monsieur le ministre délégué, si, d'une part, vous entendez poursuivre votre soutien à cette politique de création de centres médico-sociaux et, d'autre part, s'il est exact que des instructions ont été données interdisant les centres de soins à nos compatriotes non-coopérants ? Si de telles instructions ont réellement été données, et comme je ne veux pas croire qu'il existe deux catégories de Français, les coopérants et les autres, je vous demanderai de bien vouloir les faire annuler.

C'est justement parce qu'il n'y a pas deux catégories de Français que je voudrais attirer votre attention sur les problèmes des coopérants. Vous connaissez ces problèmes ; ils ont trait à la rémunération, à la protection de carrière ou à la réinsertion. Je n'insisterai que sur celui qui est d'autant plus difficile à résoudre qu'il ne dépend pas entièrement de vous, à savoir le problème du logement, qui est crucial. Nos compatriotes ont, en effet, d'énormes difficultés à se loger ; le prix des loyers est exorbitant et les logements sont très souvent d'un inconfort inacceptable, manquant de l'équipement le plus élémentaire. Certains coopérants préfèrent résilier leur contrat et revenir en métropole plutôt que de continuer à vivre dans de tels taudis ! C'est pourquoi je vous demanderai, monsieur le ministre délégué, de vous pencher sur ce problème très attentivement.

La coopération ne doit pas être utopique et il faut éviter une vision trop planétaire, régie par le seul principe de la solidarité ou de la générosité.

Il y a autant de formes de coopérations qu'il y a de pays. Chaque accord bilatéral a un style de rapports propres et il n'est pas possible de parler de « nouveaux styles de rapports ». Les accords doivent s'adapter à l'interlocuteur et non se calquer sur une idéologie prédéterminée.

La coopération se traitant cas par cas ne peut être qu'atomisée. Les grandes vues d'ensemble sont insuffisantes, car l'opérationnel et le théorique ne sont pas à confondre.

Voilà, monsieur le ministre délégué, les quelques réflexions que m'ont inspiré votre budget. Je serais heureux d'avoir, si possible, une réponse aux quelques questions que j'ai posées. Je souhaite que le prochain budget de la coopération marque d'une manière très concrète les orientations que vous avez définies et que j'ai évoquées au début de mon propos. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Machefer, dernier orateur inscrit.

**M. Philippe Machefer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les ministres délégués, le budget des relations extérieures manifeste, dans son ensemble, un accroissement qu'il convient d'apprécier en fonction de la structure du budget général du Gouvernement pour 1982, où croissent exceptionnellement les dépenses sociales. Il ne me paraît donc pas révélateur de faiblesse que la progression de votre budget soit légèrement inférieure à la progression générale du budget de l'Etat.

Toutefois, je dois constater et regretter que nous nous situons toujours en deçà du 1 p. 100 du budget de l'Etat, et je veux espérer que ce seuil sera franchi dans le prochain exercice.

J'observerai également que les crédits des relations culturelles, ceux qui sont consacrés à la presse et à l'information, ne progressent qu'insuffisamment dans le cadre d'un budget qui, il est vrai, est un budget de transition.

Qu'en est-il du programme d'émetteurs internationaux ? Le contrat avec Chypre vient d'être renouvelé et nous l'avons fait, je crois, en tenant compte des problèmes de nos partenaires.

Très positif est le développement de notre réseau en Amérique latine, dans l'Océan indien, vers l'immense monde indien, vers le Sud-Est asiatique, si riche d'avenir.

Pourquoi, monsieur le ministre, ne pas envisager l'implantation d'un émetteur à Nouméa ? Il serait bien utile pour expliquer dans cette partie du monde la politique de la France.

Nous notons avec satisfaction l'augmentation de 22,4 p. 100 des interventions publiques ; elles n'avaient progressé que de 11,3 p. 100 en 1981.

Les contributions françaises aux organisations internationales sont fortement accrues. Cela permettra à la France de retrouver sa place au sein des instances dirigeantes du programme des Nations unies pour le développement. Pourtant — on l'a fait observer — alors que notre P.N.B. atteint 6 p. 100 du total mondial, nos contributions volontaires aux Nations unies ne représentent que 2,4 p. 100 de l'ensemble des contributions. Il suffirait de consacrer à notre effort le prix de 30 kilomètres d'autoroute pour le rendre convenable, et je ne parle pas du kilomètre d'autoroute en Ile-de-France qui, lui, coûte 300 millions de francs.

Des besoins importants avaient été perçus en ce qui concerne les personnels. Votre budget permet de progresser. Néanmoins, un effort plus important pourrait être accompli grâce à l'utilisation plus grande des jeunes du service national dans les différents secteurs des relations extérieures et de la coopération. C'est là poser le problème de la mise en place d'un service national plus efficace dont les modalités d'exécution pourraient varier dans l'espace et dans le temps selon la spécialisation des affectations.

Le service de coopération, sous ses formes classiques et sous des formes nouvelles à définir, devrait contribuer à la réalisation de cet objectif.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de la situation du personnel diplomatique proprement dit, d'abord pour me réjouir de la création de nouveaux postes, par exemple dans le Pacifique Sud, au cours de ces dernières années, ensuite pour souhaiter l'amélioration des conditions de recrutement et d'exercice de la carrière diplomatique.

D'un certain point de vue, le concours des affaires étrangères tel qu'il existait avant la création de l'Ecole nationale d'administration répondait peut-être mieux à certaines exigences de recrutement.

L'attribution de missions diplomatiques à des personnes extérieures à la carrière a suscité quelques interrogations. La contrepartie évidente d'un processus auquel je ne vois que des avantages, à condition qu'il demeure limité, est que les diplomates de carrière puissent, de leur côté, élargir leur champ d'expérience

dans les universités, ce qui, je crois, se pratique déjà dans les autres administrations. Le tout est une question de mesure et de sens de l'intérêt du service de l'Etat.

Le débat sur le budget des relations extérieures est, faute de l'organisation périodique d'un débat de politique étrangère, le moyen, pour nous, de développer certaines conceptions de politique internationale, de formuler des suggestions et de poser des questions précises sur la politique du Gouvernement dans telle ou telle partie du monde.

Je commencerai par les questions.

Vous connaissez, messieurs les ministres, mon intérêt pour ces pays qui portent encore dans leur vie la trace des grands affrontements internationaux. Quel est, après la visite du ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, M. Oscar Fischer, l'avenir que vous prévoyez pour les relations entre la France et la R. D. A. ? Où en sommes-nous de l'application de la convention culturelle entre les deux Etats ? Les échanges économiques seront-ils assurés en progression pour les prochaines années ? L'avenir des échanges technologiques est-il assuré ?

M. Christian Pierret a traité, dans son intervention à l'Assemblée nationale, de la question de Chypre. Nous venons de recevoir au Sénat M. l'ambassadeur de ce pays, qui a exposé à mes collègues du groupe France-Chypre les difficultés de l'île, plus de sept ans après l'invasion turque. Le président de la République, M. Kyprianou, est en ce moment même à Paris. Les Chypriotes attendent beaucoup de la France. Notre pays peut-il les décevoir ?

M. Palmero, tout à l'heure, a parlé de l'indemnisation des Français habitant les territoires annexés par l'Union soviétique en 1940. Songeons aussi aux Français de l'île de Chypre, victimes des événements de 1974 et qui ne peuvent bénéficier des textes de solidarité dont l'effet s'arrête à 1970.

**M. Charles de Cuttoli.** Très bien !

**M. Philippe Machefer.** En ce qui concerne les deux Etats coréens, je souhaite que leurs relations avec la France se développent dans le respect des accords internationaux et que puisse un jour se réaliser, par l'action des Coréens eux-mêmes, la réunification de la péninsule.

Restant dans cette région, j'attirerai votre attention sur Taïwan. Cette île, qui est la dix-neuvième puissance industrielle du monde, constitue pour la France une potentialité, un partenaire non négligeable. Ne devrions-nous pas nous efforcer de favoriser, dans un cadre approprié, le développement de nos relations avec cet Etat ?

Plus largement, je voudrais vous interroger, monsieur le ministre des relations extérieures, sur la politique que vous comptez poursuivre — et avec la France, l'Europe occidentale — monsieur le ministre délégué — en direction des pays de l'association des Etats de l'Asie du sud-est où l'appel en notre direction est grand, mais où la réponse de notre part est parfois bien faible.

Sur un point particulier, mais essentiel, qui est le douloureux problème des réfugiés cambodgiens en territoire thaïlandais, je sais que la France a accompli, directement ou à travers l'action de la Communauté économique européenne, un effort considérable et que, monsieur le ministre des relations extérieures, à l'époque, vous y avez été et vous y êtes maintenant plus encore pour quelque chose.

La France a ouvert ses frontières à 1 100 réfugiés par mois, mais l'insuffisance des moyens de transport mis à leur disposition ainsi que des conditions d'accueil en France font obstacle ou ralentissent cet effort et nous font craindre que ne revienne à la surface la solution du refoulement des réfugiés en territoire vietnamien et cambodgien.

Enfin, à travers la question de M. Josy Moinet sur l'aide à l'Etat du Vanuatu, c'est sur la politique française dans le Pacifique-Sud que le Gouvernement est interrogé. Je rappellerai que j'ai déposé sur ce sujet une question orale qui me permettra de développer plus longuement les préoccupations de la commission des affaires étrangères du Sénat sur l'avenir de la présence française dans cette partie du monde.

A M. le ministre délégué à la coopération, je dirai que, sans aucun doute, l'Afrique doit rester le terrain privilégié de notre action, non seulement l'Afrique francophone, mais aussi l'Afrique anglophone et lusophone. Il faut reconnaître que le précédent gouvernement s'était déjà engagé dans cette voie et le secrétaire d'Etat de l'époque avait bien voulu me tenir informé des progrès accomplis dans ce sens, notamment en Sierra Leone et au Nigeria.

Aujourd'hui, vous avez accentué l'effort de la France en direction des pays du tiers monde grâce à un budget en aug-

mentation de 20 p. 100 et pour lequel je ferai valoir la même argumentation que voilà quelques instants j'invoquais pour apprécier le budget des relations extérieures, mais surtout qualitativement, notre action s'adapte beaucoup mieux aux réelles exigences de ce pays en voie de développement.

Je regretterai cependant que le taux très modéré de l'augmentation du fonds d'aide et de coopération reste inférieur à l'inflation moyenne des pays avec lesquels nous coopérons.

C'est au ministre délégué à la coopération que je ferai une suggestion précise, celle de suivre l'exemple de certains pays en proposant au Gouvernement de la France la création d'un « conseil de coopération ».

Je lui indique qu'il existe aux Pays-Bas, depuis janvier 1964, un conseil consultatif national pour l'assistance aux pays en voie de développement, qui remplit la fonction de conseiller du pouvoir exécutif néerlandais — à titre purement consultatif — je le précise — et qui publie périodiquement des avis de très haut niveau. Le conseil exerce son activité en relation unique avec le ministre de la coopération. Il intervient soit sur la demande de ce dernier, soit à sa propre initiative. Les membres sont nommés pour quatre ans par le ministre et ils sont au nombre de 50 à 60. Ils sont issus des principales tendances spirituelles, économiques et sociales des Pays-Bas. Des intellectuels — notamment les universitaires — y jouent un rôle prépondérant, mais je m'empresse d'ajouter que d'autres répartitions socio-professionnelles sont possibles. Les critères de désignation tiennent essentiellement compte de connaissances particulières et de l'expérience acquise dans le domaine concerné. Le président actuel est le directeur d'une entreprise privée. C'est, je crois, une initiative sur laquelle nous pourrions réfléchir et nous interroger.

Le débat s'est instauré sur la question de savoir si la politique extérieure du nouveau Gouvernement manifestait la continuité ou le changement.

Au sens de la défense des grands intérêts de la France, de ses intérêts permanents, oui, il y a continuité avec une fermeté qui manquait singulièrement au mondialisme du précédent pouvoir, avec une audience internationale plus grande, en raison du souci de soutenir plus activement les pays en voie de développement, de la préoccupation plus forte de la protection des droits de l'homme et de l'apparition, dans cette politique, d'une catégorie de droits bien négligés jusqu'à maintenant : celle des droits des travailleurs en Europe et dans le monde. En cela, incontestablement, oui, il y a changement.

C'est une politique généreuse que la vôtre, c'est une politique généreuse que la nôtre, c'est une politique réaliste aussi, qui pose le principe d'une négociation globale entre pays industriels et pays en voie de développement, politique qui va dans le sens de l'intérêt de l'Occident dans son ensemble, et c'est ce qu'il importe de faire comprendre à nos alliés américains.

Cet après-midi, monsieur le ministre, vous avez développé l'analyse de nos relations avec les Etats-Unis d'Amérique. La perte de confiance qu'éprouvent non sans raison les Européens envers l'alliance américaine, le pacifisme traditionnel de certains courants de pensée dans les églises et dans les partis, le soutien apporté par ses alliés à l'Union soviétique interviennent, en parts diverses, dans l'explication de mouvements pacifistes.

Certes, notre politique internationale a pour objectif de remplacer, à terme, la politique des blocs par une organisation collective de la sécurité et de la paix. Mais parce que nous savons à quoi conduisait l'expérience de l'entre-deux-guerres, nous restons fidèles au système des alliances tant qu'un autre ne lui aura pas été substitué.

Le pacifisme et la tentation neutraliste dans le monde où nous sommes sont de dangereuses tentations. Je reprendrai donc vos propos de cet après-midi, en leur apportant ma totale adhésion, et j'anticiperai sur le débat de demain — celui des crédits de la défense nationale — en disant qu'un pays ne peut pas avoir de politique étrangère indépendante s'il ne s'est pas lui-même assuré les moyens de défendre ses intérêts mondiaux, sa liberté, son existence. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et de la gauche démocratique. — M. Genton applaudit également.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons entendre maintenant la réponse des ministres, dans l'ordre qu'ils ont bien voulu m'indiquer.

La parole est à M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué.

**M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, tout d'abord, remercier les rapporteurs du budget de la coopération et du

développement pour avoir conclu favorablement et vous avoir demandé de voter ce budget.

Sur le fond, on m'a fait reproche de plaider au lieu d'agir. Je crois que l'action continue. Nous savons bien que la politique d'aide au développement est une chose qui doit être cent fois recommencée sur le terrain et, à cet égard, il est vrai que le travail accompli de longue date — et qu'il ne s'agit pas de renier — par les coopérants et par les membres d'organisations non gouvernementales et représentant notre pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine, est quelque chose de fondamental et qui doit continuer, qui doit être encouragé.

Mais vous me permettez de réclamer aussi le droit de plaider pour cette cause, car si nous voulons effectivement tenir le rythme d'accroissement de l'aide publique au développement et nourrir cette grande ambition pour le tiers monde qu'annonçait le Président de la République, oui ! il faudra plaider, jour après jour, pour convaincre l'opinion publique qu'aider le tiers monde c'est s'aider soi-même et qu'à cet égard l'effort qui est accompli l'est dans l'intérêt du tiers monde, mais aussi dans celui de la France, dans l'intérêt bien compris de notre pays. Non, je n'ai pas honte de plaider.

Cela dit, ce n'est pas à cette heure que je vais plaider ; je vais simplement répondre à quatre observations qui ont été présentées.

La première touche à la définition des priorités de notre politique de développement. Celle-ci est d'abord géographique. A cet égard, je confirme qu'au-delà du cercle limité à vingt-six Etats de notre coopération traditionnelle nous avons l'intention d'étendre notre effort. Nous ne pourrions le faire partout et suivant les mêmes modalités. Bien sûr, il faudra fixer des priorités, et ce sera la tâche du conseil restreint que réunira régulièrement le Président de la République que de définir cette priorité géographique.

Il faudra également tenir compte des moyens. Il n'est pas question, en effet, de déshabiller Pierre pour habiller Paul. C'est dire qu'une extension progressive des priorités ne pourra se réaliser qu'à mesure de l'extension des moyens consacrés à la politique d'aide au développement.

Mais, dans ce rythme, et avec cette sagesse, je dirai : oui, notre intention est d'englober progressivement l'ensemble de l'Afrique et, par ailleurs, certains pays, certaines zones qui pourraient paraître prioritaires au Gouvernement de la France.

Avec les priorités sectorielles, c'est toute la politique du développement, toute la conception de la stratégie du développement qui est en cause. Nous devons, de ce point de vue, nous fixer des objectifs. Je n'y reviens pas.

Priorité politique, enfin. Certains ont évoqué le danger qu'il y aurait à soutenir tel mouvement révolutionnaire ou tel Etat qui ne présenterait pas les garanties nécessaires.

Mettons bien les choses au point : nous ne sommes pas des naïfs, et une politique d'aide au développement s'inscrit dans une politique étrangère d'ensemble.

Mais disons aussi clairement les choses : à force de manichéisme, en rejetant, d'un côté, les terroristes rouges et, de l'autre côté, en trouvant les bons parce qu'ils sont blancs, que d'erreurs tragiques peuvent être commises !

Pour ma part, je préfère de loin la politique de sagesse qui a été développée, s'agissant du Zimbabwe, par exemple, avec Mugabe, que l'on considérerait comme perdu pour l'Occident, évitant l'erreur tragique qui a été commise avec l'Angola, sommé de choisir et qui a dû se retourner vers qui pouvait l'aider dans le contexte de l'époque.

Il y a donc une politique à mener, oui, et cette politique nous la mènerons en toute clairvoyance.

Le second point que je voudrais traiter est relatif au problème du personnel.

Plusieurs orateurs ont souligné, à juste titre, l'importance d'un personnel de qualité pour mener la politique de coopération.

Il est, en effet, essentiel de pouvoir disposer, comme cela a toujours été le cas jusqu'à maintenant, d'un personnel de grande qualité. On a voulu comparer celui de la rue Monsieur à celui de la rue La Pérouse. Je me garderai bien d'en faire autant, car je crois que tous les agents, qu'ils se situent d'un côté ou de l'autre, présentent de grandes qualités.

Il est vrai que les deux maisons sont agencées différemment, que les recrutements ne sont pas semblables et que, dans ces conditions, les qualifications et les qualités de chacun sont diverses. Il s'agit, dans le cadre de la réforme que nous nous proposons de réaliser, de rassembler le « meilleur » de ces deux maisons et non d'additionner les lourdeurs et les mauvaises habitudes.

Cela ne sera pas facile — aucune réforme de ce genre ne l'est — mais sachez que nous avons la volonté de réussir, et en

particulier de conserver à l'instrument de coopération la souplesse, l'efficacité, la capacité d'action immédiate et la diversité des talents sans lesquels il n'existe pas de politique efficace dans ce domaine.

Un personnel de qualité, c'est aussi un personnel qui coûte cher. M. le rapporteur de la commission des finances s'est étonné que, d'un côté, le prix moyen de chacun des huit emplois créés soit de l'ordre de 430 000 francs, alors que, de l'autre, il pouvait être estimé à 110 000 francs pour chacun des 280 nouveaux emplois de coopérants.

Je répondrai précisément à l'interrogation de M. Schmitt en lui disant que les 280 emplois dont il a parlé ont été créés au bas de l'échelle ; ils s'adressent à des coopérants débutants et représentent la contribution du ministère de la coopération à la lutte contre le chômage. En outre, ces jeunes voient leurs frais annexes pris en charge par l'Etat auquel ils apportent leur collaboration.

Les huit emplois créés, eux, sont de catégorie A et B ; les traitements sont donc sans commune mesure. De plus, s'y ajoutent les frais annexes et l'ensemble des indemnités, notamment, l'indemnité de résidence. Or, au Congo par exemple, cette dernière est estimée, pour des agents de cette catégorie, à 163 000 francs par an environ ; c'est dire que le traitement est pratiquement doublé.

Il reste un problème de fond : un coopérant de qualité coûte cher. La charge est importante pour l'Etat français, mais aussi pour l'Etat d'accueil. Il nous faudra donc réexaminer la question.

Le problème du logement des coopérants a été évoqué. Il est, en effet, très difficile à résoudre dans un certain nombre d'Etats où il se pose avec acuité. Il s'agit d'une préoccupation constante de mon ministère et je puis éventuellement vous répondre par écrit pour vous donner tous les détails, pays par pays. En effet, la situation varie de l'un à l'autre. Nous devons probablement revoir certains aspects de notre politique à cet égard.

Enfin, je voudrais évoquer la réintégration du coopérant dans la vie nationale à l'expiration de son contrat. Se pose également, à cet égard, un problème difficile. Nous ne pourrions obtenir une coopération de qualité qu'à condition de garantir à nos coopérants que leur carrière ne sera pas outre mesure affectée. Or, malheureusement, c'est trop souvent le cas actuellement.

J'ai pris contact à ce sujet avec mes autres collègues du Gouvernement — en effet, le ministre de la coopération ne peut, à lui seul, régler ce problème — pour essayer de trouver les voies et moyens permettant de faciliter cette réinsertion. En outre, dès cette année, j'entends faire un effort supplémentaire pour aider le bureau de formation des coopérants, s'agissant de la formation continue notamment.

Ma troisième observation concerne les organisations non gouvernementales que nous entendons prendre davantage en considération et en faveur desquelles nous adoptons des mesures de soutien importantes.

Certains ont fait remarquer qu'il conviendrait que les jeunes gens et les jeunes filles qui partent au nom d'organisations non gouvernementales fussent au moins couverts par une protection sociale. C'est exact, mais j'ai pu négocier cette mesure avec mon collègue du ministère de l'économie et des finances. Ce ne fut pas une affaire facile, mais ce problème est maintenant résolu.

Pour le reste, il faut distinguer entre les organisations non gouvernementales. Si nous entendons renforcer notre aide en leur faveur, nous le ferons à dessein.

Tout à l'heure, votre rapporteur de la commission des finances a très bien fait de m'appeler à la vigilance dans la gestion des crédits. En effet, nous subventionnerons de telles organisations uniquement sur projet et en vérifiant l'efficacité de l'utilisation des crédits.

Telle est très exactement la règle que je me propose d'appliquer à l'A. R. I. A. D. E. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas pu disposer d'éléments tout à fait convaincants quant à l'efficacité de l'utilisation des crédits publics qui ont pu être versés à cette association, mais je ne demande qu'à être convaincu. L'A. R. I. A. D. E. sera traitée comme toutes les autres organisations non gouvernementales, ni mieux ni plus mal.

Enfin, la dernière question a été posée par M. le président de la commission des affaires étrangères et de la défense.

M. Jean Lecanuet notait que la continuité l'emportait, en quelque sorte, sur le changement. Je lui répondrai qu'il y a tout de même eu un changement et peut-être même une rupture dans certains aspects de la politique française, au niveau de la conception même de la solidarité entre la France et le tiers monde.



En effet, ne jouons pas sur les mots : pour nous, la solidarité est une solidarité d'ensemble. Elle est, d'abord, politique et la clarification de la position française vis-à-vis du tiers monde en constitue le premier élément décisif.

Oui, la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador, oui, la déclaration faite par le ministre des relations extérieures, deux jours après sa prise de fonctions, sur l'Afrique du Sud, à l'occasion de la journée contre l'apartheid ont, à cet égard, clarifié la notion même de solidarité dans des domaines où les discours antérieurs étaient pour le moins ambigus. Et l'écho que ces prises de position ont rencontré dans le tiers monde prouve qu'un changement est intervenu. Celui-ci peut s'apprécier de différentes façons, monsieur Lecanuet, mais il a été ressenti.

Le changement s'est effectué également au niveau de la solidarité économique. Là aussi, le discours antérieur était sans doute généreux, mais il n'était pas toujours cohérent dans son application concrète. S'agissant du fonctionnement du Stabex, de l'application des accords relatifs aux produits de base, de l'accroissement de la proportion d'aides publiques au développement, on enregistrerait un certain flottement, un manque de cohérence. J'affirme que, cette année, des engagements ont été pris à cet égard et que les effets concrets de cette solidarité ont pu être mesurés par nos partenaires.

Je parlerai, enfin, de la solidarité en matière de sécurité. Nous avons dit à nos amis africains que, dans ce domaine, nous serions fidèles à nos engagements. Cependant, nous ne confondons pas la sécurité extérieure de nos amis et leurs affaires intérieures.

Nous avons dû, là aussi, modifier certaines instructions pour faire en sorte que la règle de non-intervention soit effectivement respectée.

Je pense que, tout de même, quelques changements sont intervenus dans cette politique. Pour notre part, nous revendiquons cette ambition, qui a été fixée par le Président de la République, dans les relations entre la France et le tiers monde, et qui a été illustrée, en particulier, par le discours de Mexico que l'un d'entre vous a cité.

Il est vrai que ce n'est pas facile et qu'il faut suivre un chemin de crête. Mais vous permettrez à un Savoyard de répondre à un Normand que le chemin de crête, s'il n'est pas le plus aisé, est le plus sûr, à condition de s'y avancer d'un pied ferme ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur celles des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chandernagor, ministre délégué.

**M. André Chandernagor, ministre délégué.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, les observations qui ont été faites sur la politique européenne de la France sont de deux ordres : les unes revêtent la forme de questions précises, les autres constituent des remarques de caractère plus général. C'est par celles-là que je voudrais commencer.

MM. Lecanuet et Bettencourt ont dit à peu près ceci : votre politique européenne est dans l'ensemble bonne, mais elle ne peut pas réussir parce que votre politique économique est détestable. En outre, l'absence de convergences dans les politiques économiques fait que vos bonnes intentions européennes ne peuvent aboutir.

J'observe, d'abord, que les convergences, en cette matière comme en beaucoup d'autres, ne peuvent être que très relatives.

Nous avons un taux d'inflation — il est vrai — plus important que celui de l'Allemagne. Nous l'avons d'ailleurs trouvé dans l'héritage qui nous a été légué, ce qui ne veut pas dire que nous nous en satisfaisons. Mais j'observe aussi que d'autres pays de la Communauté ont un taux d'inflation singulièrement supérieur au nôtre, qu'ils l'avaient déjà auparavant et que personne ne semblait s'en soucier outre mesure.

Je constate également qu'il existe, entre les différents Etats qui composent la Communauté, des distorsions autrement graves, notamment en ce qui concerne simplement leur degré d'évolution économique. Que de différences entre l'Allemagne, d'un côté, si on la prend comme extrême, et l'Irlande ou la Grèce, de l'autre ! Et qu'en sera-t-il demain, lorsque le Portugal sera admis à entrer dans la Communauté ? Mais de tout cela on ne parle guère. C'est notre prétendue absence de convergence que l'on met en cause.

La critique de M. Lecanuet se fait, d'ailleurs, plus insidieuse. Comment la France, dit-il, pourrait-elle rester dans la Communauté tout en prétendant rompre avec l'économie de marché ? Et voilà le grand mot lâché !

Mais, qui parle de rupture avec l'économie de marché ? Vous, monsieur Lecanuet ! Mais, que je sache, personne au Gouvernement n'en a jamais parlé !

Le programme de ce Gouvernement est clair. Il est celui-là même que le Président de la République a exposé pendant toute sa campagne électorale, lors de l'élection présidentielle. Je vous mets au défi de trouver quoi que ce soit dont on puisse tirer comme conséquence que nous voulons rompre avec l'économie de marché.

Et qui parle aussi d'alignement nécessaire des politiques ? Je n'ose croire que l'Europe que vous voulez bâtir serait à ce prix. En effet, où serait la liberté de choix des électeurs dans chacun de nos pays, qui se veulent régis par les lois de la démocratie, s'il n'y avait, au sein de la Communauté, qu'une seule politique autorisée, une politique monétariste, bref une seule voie, celle de Mme Thatcher ? Ce serait tout de même une curieuse conception à la fois de la démocratie et de la Communauté.

Laissons donc là, s'il vous plaît, ce qui n'est — je le dis avec toute la révérence que je dois à M. Lecanuet et à M. Bettencourt — qu'une mauvaise querelle.

J'en viens maintenant à la réponse aux questions précises qui m'ont été posées par M. Genton. J'ai apprécié la pertinence de ses propos tout en ne partageant pas son pessimisme.

Sa première question était relative aux convergences et aux divergences sur la relance. Il m'a demandé sur quoi nous nous étions mis d'accord. Les convergences ont porté sur une prise en compte plus large et plus active des problèmes sociaux, sur ceux de l'emploi — contrairement à ce qu'a affirmé très gratuitement M. d'Ornano — sur l'étalement d'une augmentation de ressources d'emprunt et, d'une façon générale, sur l'intérêt pour la Communauté d'un approfondissement du marché intérieur et d'un développement des actions politiques dans le domaine de l'industrie et de la recherche.

Cet ensemble de convergences sur ce que nous avons appelé « la relance » est tout de même un résultat appréciable au bout de trois ou quatre mois d'efforts.

La seconde question portait sur les aspects financiers qui y sont étroitement liés. Le Gouvernement avait proposé à nos partenaires de porter à au moins 3 milliards d'Ecus le plafond du nouvel instrument communautaire.

Le principe du relèvement du plafond à 3 milliards d'Ecus a été effectivement agréé au conseil européen. Les conditions et le calendrier des emprunts seront arrêtés par le conseil, de même que les modalités d'utilisation de ces ressources nouvelles. Celles-ci seront en tout cas largement consacrées, comme l'a proposé le Gouvernement français, à des actions propres à développer l'indépendance énergétique de l'Europe, ainsi qu'à la modernisation et au développement de l'industrie et à des investissements d'infrastructures.

La troisième question était relative aux ressources propres autres que l'emprunt du nouvel instrument communautaire. Vous avez eu raison, monsieur Genton, puisque intervint là le problème, que nous connaissons bien, du plafond de 1 p. 100 de la T. V. A.

La position du Gouvernement français à cet égard est claire ; elle a été exposée à plusieurs reprises, notamment dans le memorandum que nous avons adressé à nos partenaires.

Pour des raisons d'économies budgétaires bien compréhensibles et, considérant aussi que le budget de 1982 est, à mains égards, un budget de transition, car il faut un certain temps pour que ces politiques nouvelles soient mises en route, nous avons dit à nos partenaires qu'il n'était pas question, pour le moment, de faire sauter le plafond de 1 p. 100 de T. V. A. mais que, si tous nos partenaires étaient d'accord sur les politiques nouvelles, si celles-ci recueillaient un assentiment général, nous serions prêts à envisager d'aller au-delà du 1 p. 100 de T. V. A.

Telle est la position du Gouvernement français, elle n'a pas varié depuis qu'elle a été affirmée il y a quelques mois.

La quatrième question avait trait aux aspects régionaux de la relance. Vous avez noté avec satisfaction, monsieur Genton, qu'aucun pays ne serait écarté, par principe, des crédits du F. E. D. E. R.

Je vous prie de croire que la résolution du Gouvernement français et la détermination du président de la République à Londres y ont été pour quelque chose. En effet, vous savez quels étaient les projets de la commission à cet égard.

Vous m'avez interrogé sur la position du Gouvernement au sujet de « l'additionnalité » du concours du F. E. D. E. R. et des concours nationaux. Jusqu'à présent, la position des administrations françaises a été que ces ressources sont destinées à rembourser le budget national des dépenses effectuées par celui-ci pour exécuter des projets retenus à Bruxelles. Cela ne

joue cependant pas pour les ressources obtenues sur la section hors quota — notamment en ce qui concerne le plan Sud-Ouest — qui sont additionnelles.

Le Gouvernement devra arrêter sa position sur ce point, comme sur celui, qui lui est en partie lié, de la transparence des aides communautaires.

Personnellement, en tant que président d'un conseil régional, j'ai beaucoup souffert, pendant de nombreuses années, de ne pas pouvoir obtenir des administrations françaises le relevé exact des subventions, des aides ou des prêts provenant de la Communauté. C'est une très mauvaise façon de procéder et tout le monde a intérêt à voir clair dans ce domaine.

Cela est lié très étroitement au point de savoir si l'on additionne ou non les aides. J'ai déjà saisi le Gouvernement, notamment le Premier ministre, de ce problème.

Personnellement, j'inclinerais plutôt en direction de la transparence et de « l'additionnalité » des aides, afin que la situation soit claire et qu'on ne fasse pas une « communauté à la place » car, en définitive, c'est à cela que tend la non-additionnalité des aides, ce qui n'est ni raisonnable ni convenable. Il faut apporter en ce domaine une certaine logique si l'on veut avancer dans la construction communautaire. Telle est du moins ma position personnelle.

Monsieur Genton, vous m'avez également interrogé sur les aspects agricoles et vous m'avez demandé de préciser les implications concrètes de l'accord sur une politique prudente des prix dans ce secteur, notamment en ce qui concerne les céréales.

En matière de céréales, une telle politique doit avoir pour objet, non seulement dans notre esprit, mais également dans celui de nos partenaires, d'assurer une meilleure hiérarchie des prix entre les productions céréalières et animales. C'est d'ailleurs une revendication constante, notamment des éleveurs de notre pays.

Les productions animales doivent incontestablement faire l'objet d'un appui plus marqué que la première catégorie, mais la discipline demandée aux producteurs de céréales ne saurait, d'après le Gouvernement français, se concevoir sans une discipline au moins égale des consommateurs de produits de substitution des céréales. Les choses sont absolument et intimement liées.

A cet égard, la rédaction du paragraphe consacré aux céréales nécessite encore quelques ajustements, notamment pour permettre d'établir très fortement ce lien.

Tout n'est donc pas absolument réglé et vous avez eu raison de soulever le problème.

La dernière question concernait les aspects institutionnels de la Communauté. Nous souhaitons tous que le conseil retrouve sa capacité décisionnelle, mais il est évident que les méthodes actuelles ne l'y aident pas.

Le système du tour de table que l'on recommence alors qu'il est à peine terminé n'aboutit, en définitive, qu'à une addition de réserves, tout le monde ayant tendance à dire : « Oui, peut-être, mais alors... » Cette addition de « oui mais » ne débouche pas, lorsque le président a terminé son tour de table, sur un consensus et, finalement, on décide qu'on réexaminera le problème la prochaine fois. Ce n'est pas une bonne méthode.

Nous avons proposé dans le mémorandum adressé à nos partenaires de revenir à l'usage qui avait été consacré par le compromis de Luxembourg, c'est-à-dire celui du vote plus fréquent. Si l'un des membres présents estime que l'affaire en cause a tellement d'importance qu'elle engage l'intérêt national de son pays, il demande que l'on ne vote pas ou tout au moins que l'on diffère le vote. On peut le différer longtemps.

Mais, dans maints autres cas, le fait de voter plus souvent permettrait de débloquer des situations qui durent uniquement parce que le système utilisé est aberrant, la mauvaise procédure appliquée ne permettant pas de progresser.

En outre, il est nécessaire d'assurer un meilleur équilibre entre les institutions. On voit, à la même période de chaque année, réapparaître des raisons de conflit entre le Parlement et le conseil.

Nous avons réussi à résoudre les conflits budgétaires des années antérieures, mais il n'est pas certain qu'à la faveur du budget de 1982 nous ne soyons pas confrontés à une sorte de conflit budgétaire provoqué par la distinction entre les dépenses obligatoires et celles qui ne le sont pas.

Il faudra certainement régler cet ensemble de problèmes. Nous l'avons proposé à nos partenaires en leur disant que nous y étions disposés pour autant qu'ils auraient la même intention que nous d'assurer un meilleur équilibre entre les diverses institutions.

Au cours de sa dernière réunion, le conseil, après consultation avec une délégation de parlementaires, a envisagé, pour le courant de l'année prochaine, qu'une commission tripartite, comprenant des représentants du conseil, de la Commission et du Parlement, se saisisse du problème et formule des propositions tendant à un meilleur équilibre.

Certains de nos partenaires proposent des constructions plus ambitieuses et utilise un vocabulaire plus prometteur, mais nous nous méfions d'un vocabulaire trop ambitieux car, jusqu'à présent, il n'a abouti qu'à des déceptions.

Nous nous méfions aussi des grandes constructions ainsi que de l'ajout que l'on a toujours tendance à faire d'une instance nouvelle ou d'un secrétariat nouveau.

La Communauté emploie déjà beaucoup de personnel et dispose de beaucoup de moyens. La meilleure solution serait sans doute d'essayer de les mieux utiliser, de les mieux faire fonctionner entre eux.

Telle est la position du Gouvernement français sur ce point.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je voulais répondre aux questions qui m'ont été posées. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. — M. Genton applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Ce débat a été long, sérieux, minutieux. Je dois tout de suite demander à ceux qui n'auront pas satisfaction dans mes réponses de m'en excuser et de bien vouloir accepter que je leur réponde par écrit. Tant de questions ont été posées !

Monsieur Machefer, nous avons repris une cadence d'arrivée en France de 1500 réfugiés chaque année en provenance de la péninsule indochinoise et nous avons pu traiter les problèmes ainsi posés.

Monsieur d'Ornano, le mode de désignation des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger doit être modifié. Il est prévu que ces délégués seront élus par tous nos compatriotes expatriés, majeurs et immatriculés. L'élection aura lieu suivant le système de la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste. Le décret est actuellement à la signature du Premier ministre, je le dis pour M. de Cuttoli, et il paraîtra prochainement.

Il a été préparé après de très longues consultations avec le bureau permanent du conseil supérieur et avec toutes les principales organisations représentatives des Français de l'étranger. Je n'en citerai pas la liste, elle est trop longue.

Les élections ne pourront avoir lieu que le 23 mai car des délais sont nécessaires à la préparation des listes et à la préparation matérielle. L'arrêté sur les circonscriptions électorales n'a pas encore été pris. La délimitation des circonscriptions sera faite en tenant compte, autant que possible, d'une répartition équitable des immatriculés ainsi que d'autres paramètres d'ordre politique ou matériel.

Mais je démens l'information fournie par un honorable sénateur : la Libye fera partie de la même zone qu'un autre pays. Quant à la zone du centre de l'Afrique qui aura deux représentants, elle comprendra une douzaine de pays.

Le plus grand nombre de questions ont porté sur nos relations culturelles, ce qui est bien normal compte tenu de l'intérêt que le Sénat leur a toujours porté, ce dont je le remercie.

La précision des rapports et celle des travaux de la commission des affaires culturelles soulignent l'importance des observations faites sur la nomenclature des rapports de la direction générale des relations culturelles.

Les crédits d'interventions apparaissent parfois compacts dans la présentation actuelle. Mais le rapport d'activité me semble suffisamment précis et la ventilation géographique représente un heureux progrès.

Selon quelles orientations a été préparé le présent budget ?

Il était très engagé, je l'ai déjà dit, au mois de mai, selon les orientations du rapport Rigaud ; notre tâche a porté sur des modifications géographiques — place plus importante réservée à l'Amérique centrale et aux Indes — sur les contributions bénévoles et quelques autres éléments.

La défense de la langue française a et aura priorité. Les recommandations de la commission d'enquête parlementaire ne sont pas encore formellement adoptées ; elles seront mises à l'étude. Mais nous avons une grande ambition, pour une meilleure diffusion de la langue française.

Des observations fort intéressantes ont été faites à ce sujet sur nos établissements d'enseignement. J'en remercie M. Habert,

et je l'assure que les problèmes qu'il a évoqués sont examinés et sont traités les uns après les autres.

Par exemple, les crédits pour les recrutés locaux dans trente et un pays ne cessent d'augmenter comme augmentent les crédits destinés aux bourses pour les enfants français à l'étranger, qui sont certainement le meilleur moyen d'aborder le problème de la gratuité progressive de l'enseignement pour les enfants de Français, comme l'a promis le Président de la République.

Les rapports entre les instituts culturels et l'alliance française ont connu un récent développement : une convention vient d'être élaborée ; un comité mixte existe maintenant, qui se réunira le 8 décembre.

Une particulière attention a été portée par de nombreux sénateurs aux moyens audiovisuels, en particulier à la radio. Je voudrais à nouveau dire que nous attachons une importance primordiale à ce problème.

Une question m'a été posée sur la diminution des crédits de la Somera. Elle est due au fait qu'un crédit d'équipement exceptionnel avait été consenti en 1981, l'objet de ce crédit étant précisément de permettre, par la suite, une diminution progressive de la subvention de fonctionnement. C'est le processus qui est en cours, et la diminution constatée prouve que le procédé réussit.

Je relèverai, enfin, à propos de ces questions culturelles, les observations qui ont été présentées sur les missions archéologiques, pour écarter un malentendu.

Un des orateurs a signalé que les crédits prévus pour les missions archéologiques pourraient diminuer en 1982. Il ne s'agit là que d'une hypothèse. La rubrique « missions archéologiques » n'est, en effet, pas identifiée dans le budget. Nous trouvons une rubrique « recherches sur les civilisations », dont les crédits augmentent de 33 p. 100. Je peux assurer les sénateurs qu'il n'y aura pas de diminution des moyens de nos missions archéologiques.

Permettez-moi maintenant, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, de passer aux observations d'ordre politique.

Je suis reconnaissant à M. Moinet d'avoir relevé, comme d'autres, l'importance que nous attachons aux droits de l'homme et de s'être référé — mon collègue M. Jean-Pierre Cot vient de le faire de nouveau — au discours de Mexico du Président de la République.

En effet, l'engagement dans le respect des droits de l'homme est un élément fondamental de notre politique, et cela est bien pour la France.

M. Jean-Pierre Cot rappelait que la première intervention publique faite par des membres du Gouvernement, dès le lundi 25 mai au matin, avait porté sur ce sujet, sur la condamnation de toute discrimination.

Cet engagement dans le respect des droits de l'homme explique notre position en Amérique centrale, qui a surpris certains.

Oui, nous disons qu'en Amérique centrale les défis militaires ne sont pas la réponse aux problèmes élémentaires qui se posent, notamment aux problèmes de progrès social.

Oui, nous sommes fiers de la déclaration franco-mexicaine. Malgré son caractère étrange sur le plan juridique, elle a été un élément de vérité politique, et ce n'est pas une surprise aujourd'hui que la résolution en cours de préparation aux Nations unies reprenne, presque mot pour mot, cette déclaration.

Je crois pouvoir dire que si l'évolution politique au Honduras a permis des élections générales libres, cette déclaration n'y a pas été étrangère.

Enfin, je suis surpris que M. Claude Mont m'interroge sur les consultations qui ont précédé cette déclaration. Rien de plus normal, puisque le Mexique est à l'origine de la déclaration, et, que je sache, il fait partie de la région.

Notre engagement dans le respect des droits de l'homme explique nos positions au Proche-Orient, selon les principes qui ont été justement rappelés par M. Garcia. Il explique notre intérêt fondamental pour le Liban, et je remercie M. Francou de l'avoir rappelé.

Nos principes sont simples, ils ont été énoncés bien des fois.

Dans trois jours, je serai à Jérusalem et je reprendrai les termes mêmes que j'ai employés dans les pays arabes.

Au nom de ces principes, la France est prête à prendre des risques.

C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de contribuer à la force multinationale du Sinaï. Quel pays serions-nous si, après avoir tant de fois proclamé que nous approuvions la résolution 242 des Nations unies, qui prévoit l'évacuation des territoires occupés, nous refusions de contribuer à la paix dans le Sinaï après son évacuation ?

Il n'y a pas eu, monsieur Claude Mont, de « position » de la Grèce, je vous l'assure. La déclaration adoptée par les Dix, à l'unanimité, le marque bien.

C'est dans cette optique que nous continuons à croire que la déclaration Fahd est prometteuse — je l'ai déjà dit, je n'y insisterai donc pas maintenant.

Je ne crois pas que le sommet de Fez soit un échec. C'est un ajournement de l'examen de cette déclaration, qui était probablement prématuré, comme le disent les représentants de l'O. L. P.

Notre engagement dans le respect des droits de l'homme explique aussi notre volonté de désarmement mondial et de désarmement régional et notre position sur la recherche de la paix.

En attendant, nous devons constater que des armes sont encore livrées, et la France serait indigne de son raisonnement si elle obligeait ceux qui se croient tenus d'acheter des armes à se livrer à l'un ou l'autre des super-grands. Mais toute vente à des dictatures est prohibée. Pour l'Afrique du Sud, par exemple, pas un boulon, pas une cartouche !

Notre engagement dans le respect des droits de l'homme explique également notre position sur l'Alliance atlantique, mais une Alliance atlantique qui offre une possibilité de vraie coopération entre tous ses partenaires, et c'est à cela que faisait allusion le président Mitterrand à la fin de 1980. Nous voulons avoir, au-delà des termes précis de l'Alliance, une possibilité de discussion avec nos partenaires sur tous les sujets qui engagent notre avenir. J'en ai évoqué quelques-uns tout à l'heure, quand j'ai parlé des hauts taux d'intérêts pratiqués par les Etats-Unis et de leur politique monétaire et fiscale.

Alors, avons-nous les mêmes objectifs, menons-nous la même politique que l'administration qui nous a précédés ?

Certains le disent, et, en même temps, s'étonnent que nous nous référions à notre inspiration socialiste. Oui, nous le faisons et le ferons, et j'en suis fier !

La politique extérieure d'un pays n'est que la traduction de sa politique. Or, cette politique a changé avec le changement de majorité.

En aurions-nous honte quand nous sommes à l'extérieur ? Certes, non !

Les motivations de notre politique d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes que celles d'hier, et cela doit être dit à l'extérieur — et, croyez-moi, c'est fort bien compris.

Alors, ce que vous appelez les contradictions de notre politique extérieure, moi, je considère que ce sont, au contraire, des éléments de cohérence, et je vous en donnerai rapidement quelques exemples.

Vous dites que nous condamnons la politique des blocs. Oui, nous condamnons la politique des blocs parce que nous n'aimons pas l'approche par les blocs, parce que nous croyons à l'indépendance de chaque pays. Et ce n'est pas parce que nous sommes actuellement tenus d'être dans une alliance que nous souhaitons que cette alliance soit un bloc opposé à un autre.

Vous vous étonnez que nous condamnions l'action des militaires au Salvador. Oui, nous la condamnons, car nous ne pensons pas que la justice sociale soit servie de la sorte.

Comme nous, vous employez des expressions telles que « Nord-Sud ». Mais le service du « Nord-Sud » par l'administration précédente a amené la France à consacrer 0,34 p. 100 de son produit national brut à l'aide publique au développement ! Mais le dialogue de l'avenue Kléber était singulièrement creux et n'a débouché sur rien ! Mais à aucun moment la France ne s'est vraiment engagée dans la prévisibilité des cours des matières premières !

Comme nous, vous dites que vous dénoncez le pacifisme. En mots, c'est tout à fait exact. Mais avez-vous songé aux causes profondes de cet abandon très justement dénoncé verbalement un peu plus tôt, aux causes profondes du désespoir, du manque de confiance que ressentent les jeunes condamnés au chômage ?

Vous parlez du développement européen. Qu'a-t-il été fait pour les travailleurs depuis des années ? Les a-t-on jamais invités à la table où sont prises les décisions de la Communauté européenne ? Comment la précédente administration a-t-elle pu accepter que les mérites de la Communauté soient jugés dans un exercice comptable ?

Vous croyez nous parler des mêmes choses ; en réalité, nos politiques sont profondément différentes. Nous donnons un sens à des idées, nous ne nous contentons pas de les exprimer.

Notre politique extérieure est l'expression de nos orientations intérieures.

Les Algériens, auxquels se référerait tout à l'heure un des orateurs de la gauche, ne s'y sont pas trompés.

C'est toute notre majorité, tous partis confondus, qui est derrière cette politique extérieure. Voilà la raison pour laquelle je ne suis pas inquiet de l'existence, au sein de notre majorité, de partis différents. Vous les avez entendus tout à l'heure : avez-vous trouvé des différences dans l'expression de ces politiques par tous les partis de la gauche ? (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des relations extérieures : I. — Services diplomatiques et généraux, II. — Coopération, et figurant aux états B et C.

#### I. — SERVICES DIPLOMATIQUES ET GÉNÉRAUX

##### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 222 793 973 francs. »

La parole est à M. Séramy.

**M. Paul Séramy.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, avec l'examen annuel des crédits des ministères des relations extérieures et de la coopération, il est fréquent — pour ne pas dire traditionnel — que les débats se nouent autour des grands problèmes diplomatiques.

Il est plus rare que les relations culturelles fassent l'objet d'échanges approfondis. Vous avez bien voulu, tout à l'heure, monsieur le ministre, leur apporter une attention particulière.

L'examen du budget de 1982, le premier du nouveau Gouvernement, ne témoigne pas en ce domaine d'une grande hardiesse, bien au contraire. Alors que, dans l'ensemble, les crédits des relations extérieures progressent de plus de 20 p. 100, les actions culturelles se situent au niveau dérisoire de 14 p. 100. Je veux donc, monsieur le ministre, au moment même où vous entrez en fonctions, vous mettre en garde contre certains travers, vous amener à prendre de bonnes résolutions.

M. Jean François-Poncet, votre prédécesseur, a eu le grand mérite de prendre de front cette délicate question. Il a engagé une réflexion approfondie, en chargeant M. Rigaud de faire un inventaire complet et de proposer des solutions.

Au nombre des objectifs contenus dans le rapport et que le ministre avait repris à son compte, je relève l'affirmation de donner, dans un esprit d'échange, la priorité à l'expression de la pensée française sous toutes ses formes et dans tous les domaines, de veiller au dynamisme de notre présence, sans se laisser enfermer dans l'image traditionnelle que les autres peuvent se faire de la France, ni dans les formes existantes de notre intervention, qui doivent s'adapter aux conditions de la vie culturelle des différents pays et à leur évolution.

La définition de ces objectifs était accompagnée d'une série de mesures techniques, comme la création de la sous-direction des échanges linguistiques ou l'institution du comité interministériel pour les relations culturelles.

L'ensemble de ces décisions avait été reçu avec faveur par le Sénat et singulièrement par les commissions des affaires culturelles et des affaires étrangères. Malheureusement, quelques années d'application montrent déjà que définir les orientations ne suffit pas pour dynamiser un secteur. La direction générale des relations culturelles n'a pas pu, ou n'a pas su trouver les voies — sinon les moyens — d'un dynamisme qui l'auraient amenée à pouvoir prétendre recevoir des moyens financiers appropriés.

Dans son prologue, M. Rigaud écrivait : « L'expérience prouve que les actions publiques ont tendance à se développer selon leur logique propre, voire à se perpétuer au-delà de leur nécessité. Leur somme risque de s'apparenter beaucoup plus à la sédimentation de desseins fixes qu'au dynamisme organique d'un programme constamment à jour ». Ce constat, nous pouvons encore le faire aujourd'hui et nous nous interrogeons sur les moyens de sortir nos actions culturelles de la léthargie où elles sont plongées.

Dans ce contexte, mes chers collègues, vous partagerez mes inquiétudes devant l'annonce de certaines restructurations à la suite du nouveau partage des compétences entre le ministère de la coopération et du développement et le ministère des relations extérieures.

Ce qui me préoccupe le plus, tout comme notre excellent rapporteur M. Delmas, c'est l'intégration de la sous-direction des affaires culturelles de la rue Monsieur dans la nébuleuse

de la direction générale de la rue Lapérouse. M. le ministre de la coopération y a fait référence tout à l'heure.

Chacun reconnaît l'œuvre immense accomplie par les personnels de la coopération, hommes de terrain, appliqués, pragmatiques. Que vont-ils devenir lorsqu'ils dépendront de cette direction générale, un peu dolente et alourdie, que rien — semble-t-il — ne peut faire bouger ?

Tout est à craindre si d'énergiques mesures ne sont pas prises dès le départ pour additionner les qualités des personnels, et non pas les défauts. C'est un pari hasardeux que vous faites. Je vous souhaite de le gagner.

**M. le président.** Par amendement n° 516, M. Palmero, au nom de la commission des affaires étrangères, propose de réduire le crédit du titre III de un million de francs.

La parole est à M. Palmero, rapporteur pour avis.

**M. Francis Palmero, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, il convient de déclarer préalablement que cet amendement, qui d'ailleurs ne porte que sur un crédit symbolique, ne présente aucun caractère d'agressivité politique.

Loin de là, notre but est la recherche d'une meilleure coopération avec l'Algérie dans le respect de l'égalité des droits et devoirs de chaque partenaire.

Je crois comprendre d'ailleurs que c'est dans cet esprit que s'est achevée la récente visite officielle du Président de la République. Peut-être pourrez-vous nous apporter des informations inédites au sujet des problèmes qui préoccupent nos compatriotes, rapatriés également, et que notre commission partage.

S'agissant d'abord des relations culturelles, la France se sent concernée particulièrement par le décret récent que la presse a publié et qui régleme de façon draconienne l'activité des centres culturels étrangers et risque de les conduire à la fermeture.

Nous avons cinq centres, à Alger, Oran, Constantine, Annaba et Tlemcen, plus un centre d'information pédagogique d'enseignement en français.

Désormais, la nouvelle réglementation soumet, paraît-il, leur existence à l'agrément du ministre des relations extérieures et du ministre de l'intérieur et leur siège doit être à Alger.

Cela veut-il dire que les quatre centres de province seront fermés ?

Ces centres perdent, en outre, l'immunité diplomatique et se trouvent régis simplement par la loi sur les associations, ce qui permet de les fermer sans avoir à en référer à la France.

Toutes leurs activités, du simple imprimé à une représentation théâtrale, doivent être, paraît-il, soumises préalablement à l'autorisation du ministre de l'information et de la culture. Ces activités doivent correspondre à la production nationale de l'Etat concerné, ce qui exclut le dialogue et les échanges.

Or, dans le même temps, nous assurons le droit d'association aux étrangers et je crois savoir que c'est par un simple communiqué du ministère de l'intérieur que notre ambassade a appris qu'elle devait régulariser la situation de ces organismes.

Dans quelques semaines, se réunira la commission bilatérale culturelle. Vous devez pouvoir être fort du vote du Parlement sur ce point.

D'autre part, vous savez combien le transfert des archives suscite de réactions. Car, outre ce qui avait été convenu en 1967, c'est-à-dire les archives d'avant la conquête ou des dossiers techniques, il nous semble que l'Algérie veut davantage si l'on en croit la déclaration récente de son représentant à l'O.N.U.

Or, la loi française s'y oppose formellement en imposant des délais de 30, 60, 100 et même 120 ans. Et, on ne saurait donc concevoir la braderie de cette mémoire de notre histoire.

Je n'insisterai pas sur la question du prix du gaz ou du marché privilégié accordé au Japon pour la fourniture d'automobiles, mais je voudrais insister sur la situation de nos compatriotes empêchés de transférer leurs fonds, et nul doute que vous ayez entendu leurs doléances lors de votre voyage, alors que les Algériens vivant en France peuvent circuler librement pour leur personne ou leurs biens.

Il reste aussi les douloureux problèmes des harkis qui ne peuvent revoir leur pays natal.

Je me dois, enfin, d'insister sur la question de l'entretien des cimetières pour lequel la ligne budgétaire de l'article 30 est en hausse de 88 p. 100. Il faut vous en rendre hommage. Récemment, des rapatriés de mon département se sont rendus en pèlerinage dans la région d'Oran et ont été ulcérés par l'état des cimetières envahis par les ronces et les chiens errants. Les tombes et même les cercueils ont été ouverts et pillés.

Je me suis déjà permis de vous signaler ces faits par la voie d'une question écrite; une enquête devrait être diligentée pour vérifier cette situation.

C'est donc pour cet ensemble de considérations qu'à titre d'avertissement la commission des affaires étrangères propose une réduction d'un million de francs sur la masse importante des crédits destinés à la coopération avec l'Algérie. En espérant que notre volonté ainsi exprimée marque l'autorité du législatif jointe à celle de l'exécutif, nous souhaitons que la somme ainsi dégagée soit affectée aux émissions françaises vers l'étranger.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial.** Monsieur le président, l'amendement présenté par M. Palmero, au nom de la commission des affaires étrangères, a pour effet de réduire les crédits affectés à l'office universitaire et culturel français pour l'Algérie. La commission des finances n'a pas estimé que ces crédits étaient excessifs. Au demeurant, elle éprouve quelques difficultés à apprécier l'adéquation des crédits avec les besoins qu'ils sont destinés à couvrir.

A l'évidence, et M. Palmero vient de l'exposer, les motivations qui sont à l'origine de cet amendement sont de caractère politique et justifient une explication du Gouvernement. C'est la raison pour laquelle la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'appréciation de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Monsieur le président, la proposition de réduire les crédits du titre III de un million de francs nous surprend. Les justifications qui sont données n'ont pas de rapport avec l'amputation qui est prévue au détriment de l'office universitaire et culturel français pour l'Algérie, c'est-à-dire au détriment de l'ensemble des établissements d'enseignement français en Algérie.

Les exagérées qui sont faites, à notre avis, sont prématurées et excessives. Certes, un nouveau décret vient de sortir en ce qui concerne les centres culturels étrangers en Algérie. Nous ne savons même pas s'il s'applique à nos propres centres. Nous en saurons plus après la réunion de la commission mixte qui doit avoir lieu au début de décembre.

En ce qui concerne le mauvais entretien des cimetières, j'ai pris note de la remarque faite par l'honorable sénateur. Le Président de la République française s'est rendu au cimetière français d'Alger, voilà trois jours, et rien de cela ne nous est apparu. Je souligne qu'une partie de l'entretien des cimetières dans tous les pays du monde relève des familles et non pas de l'administration locale.

Quant au transfert des archives, nous n'allons pas reprendre l'inutile débat qui a eu lieu à plusieurs reprises à ce sujet. Le Gouvernement n'a rien fait d'autre que ce qui avait été prévu initialement. Une négociation est en cours avec les autorités algériennes. Le Gouvernement s'est engagé, et je tiens à le rappeler ce soir, à ce que la loi française et les délais indiqués par M. Palmero soient rigoureusement respectés.

Quant aux problèmes des harkis et des transferts des biens des Français qui sont actuellement en Algérie, vous savez fort bien que ces deux problèmes sont pratiquement réglés. Il me paraît étrange, pour marquer notre volonté d'une meilleure coopération avec l'Algérie — je reprends là les propos de M. Palmero — de commencer par diminuer les crédits attribués à des établissements d'enseignement français dans ce pays.

Je demande donc, au nom du Gouvernement, que cet amendement ne soit pas adopté.

**M. Charles de Cuttoli.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. de Cuttoli.

**M. Charles de Cuttoli.** Je ne puis souscrire qu'à une partie des explications du Gouvernement. Je suis, quant à moi, étonné de l'amendement de la commission des affaires étrangères. Elle estime, pour des raisons qui lui sont propres, que les centres culturels français ont été fermés d'une façon abusive, que les cimetières sont mal entretenus — si tel n'est pas le cas dans les villes, cela l'est très vraisemblablement dans les villages pour des raisons faciles à comprendre — que le transfert des archives n'a pas reçu l'approbation de la commission des affaires étrangères.

Je ne comprends pas pourquoi on pénaliserait non pas l'Algérie, mais les petits Français qui sont scolarisés dans les quatre lycées et dans les nombreuses écoles primaires de

l'office culturel français en Algérie, qui sont réservés aux enfants français. En effet, les autorités algériennes s'opposent en principe à ce que des élèves algériens fréquentent ces établissements. En tout cas, leur nombre est extrêmement limité, car il faut des dérogations.

Vraiment, je ne comprends pas pourquoi cet amendement est dirigé contre la scolarisation des enfants français. En ce qui me concerne, je voterai contre.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix l'amendement n° 516, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Sur les crédits du titre III, j'ai été saisi d'une demande de scrutin public, émanant du groupe R. P. R. Une autre demande de scrutin public émane du groupe de l'U. C. D. P., mais je voudrais avoir des précisions sur son objet.

**M. Jean Lecanuet.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Lecanuet.

**M. Jean Lecanuet.** Mon groupe a également déposé une demande de scrutin public afin de manifester son opinion sur la politique étrangère. La manière dont elle a été présentée et expliquée ce soir, notamment dans les réponses des ministres, nous a profondément déçus et nous avons donc modifié le vote que nous avions initialement envisagé.

**M. Paul d'Ornano.** Exactement !

**M. Jean Lecanuet.** Je vous prie donc, monsieur le président, de considérer que le groupe de l'U. C. D. P. a déposé une demande de scrutin public sur les crédits du titre III.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre III.

Je suis donc saisi de deux demandes de scrutin public, émanant l'une du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès et l'autre du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 32 :

Nombre des votants .....	297
Nombre des suffrages exprimés .....	293
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	147
Pour l'adoption .....	132
Contre .....	161

Le Sénat n'a pas adopté.

« Titres IV, plus 420 016 936 francs. »

Par amendement n° 515, M. Parmantier propose de réduire ces crédits de 10 millions de francs.

La parole est à M. Parmantier.

**M. Bernard Parmantier.** Monsieur le ministre, si je vous ai bien entendu, nos craintes concernant la suspension des fouilles archéologiques pour insuffisance de crédits ne sont pas fondées.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** C'est exact !

**M. Bernard Parmantier.** Puisqu'il n'y a aucun risque de voir suspendre la poursuite des fouilles archéologiques dans les différents pays où elles s'exercent, cet amendement, qui avait été déposé avec le souhait de pouvoir le retirer à la fin de cette soirée, n'a plus d'objet.

Je prends donc note de vos propos et je le retire bien volontiers.

**M. le président.** L'amendement n° 515 est retiré.

Par amendement n° 517, M. Palmero, au nom de la commission des affaires étrangères, propose de réduire le crédit du titre IV de 3 360 000 francs.

La parole est à M. Palmero, rapporteur pour avis.

**M. Francis Palmero, rapporteur pour avis.** Si l'on peut dire, en fait que le budget des relations culturelles est en augmentation de 17,8 p. 100 cette année, c'est parce qu'il prend en considération, pour 3,27 p. 100, les crédits destinés au Vanuatu, anciennes Nouvelles-Hébrides, devenu indépendant et 135<sup>e</sup> Etat de l'O. N. U. depuis le 15 septembre dernier.

C'est ainsi que 82 469 000 francs provenant d'autres ministères, de la coopération notamment, s'inscrivent désormais dans ce budget des relations culturelles au titre de l'éducation et de la santé pour financer certains projets, concurrence avec la Grande-Bretagne, autre ancienne puissance de tutelle, qui d'ailleurs serait moins généreuse.

Nos accords de coopération datent du 10 mars 1981 et on ne saurait les renier.

Cependant, il faut bien considérer la situation présente.

Sur 112 000 habitants, il y avait 2 500 Français, la plupart dans l'île de Santo, qui avaient tenté de faire sécession.

Le gouvernement indépendant ayant appelé les forces de l'ordre de Papouasie, Nouvelle-Guinée, pour mettre fin à cette action, il en est résulté l'expulsion et la spoliation de nos compatriotes dont plus de mille sont toujours réfugiés en Nouvelle-Calédonie, logés provisoirement dans des H. L. M. et à la charge des pouvoirs publics.

Or, les dommages qu'ils ont subis représentent 50 millions. Nul ne sait encore s'ils seront remboursés. Alors, verser 82 millions, en 1982, pour la coopération, alors qu'il est dû 50 millions à nos compatriotes, cela constitue une mauvaise comptabilité.

Le pasteur Walter Lini, nouveau président, est venu en France le 16 novembre. Il nous semble qu'il a parlé davantage des essais nucléaires, du sort de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie que de ses responsabilités envers nos compatriotes.

Nous n'avons pas oublié également que, en février dernier, l'ambassadeur de France a été prié de quitter son poste et qu'il a dû être remplacé.

Nous pensons donc qu'il peut être utile à votre action diplomatique que le Parlement exprime ses réserves sur une telle attitude.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial.** Monsieur le président, la commission des finances constate que la France a conclu un ensemble d'accords de coopération avec le Vanuatu et qu'il paraît naturel de lui donner les moyens d'honorer ses engagements.

Les observations présentées par notre collègue M. Palmero, au nom de la commission des affaires étrangères, ont à l'évidence des motivations de caractère politique.

Comme je l'ai indiqué pour le précédent amendement, la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Monsieur le président, le Gouvernement voudrait s'associer à la critique qui a été faite par l'honorable parlementaire de certaines attitudes du Vanuatu.

Cela dit, le Gouvernement doit également souligner qu'une amputation de 3 360 000 francs de ce crédit se retournera immédiatement contre les Français qui sont sur place et plus généralement contre toute présence française.

N'oublions pas que le Vanuatu, anciennes Nouvelles-Hébrides, fait l'objet de la concurrence évoquée par M. le sénateur. La présence anglaise est déjà forte. Est-ce le moment de diminuer la nôtre ?

La présence anglaise n'est pas seulement assurée par le Royaume-Uni mais, de manière efficace, à la manière de l'efficacité des rugbymen de ces régions, par les Australiens et les Néo-zélandais.

Ce serait donc une erreur d'amputer les crédits destinés au Vanuatu.

Le Gouvernement recommande que cet amendement ne soit pas adopté.

**M. Charles de Cuttoli.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. de Cuttoli.

**M. Charles de Cuttoli.** Monsieur le président, mes chers collègues, si j'ai demandé la parole, c'est parce que j'ai eu l'honneur d'être, au nom de la commission des lois, le rapporteur du projet qui demandait au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnance les mesures nécessaires au moment de l'indépendance du Vanuatu.

Je rappelais, à ce moment-là, au Sénat que nous n'aimions pas beaucoup — dans les parlements en général et dans notre Haute Assemblée en particulier — le système dit des ordonnances et que cette délégation de notre pouvoir de légiférer nous inquiétait quelque peu.

J'avais des raisons personnelles, en tant que sénateur représentant les Français établis hors de France, d'avoir quelques inquiétudes sur le sort des Français du Vanuatu et j'avais demandé d'une façon très instante — je dirais presque solennelle — au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leurs personnes, bien sûr, mais aussi de leurs biens. Des apaisements nous avaient été donnés par le Gouvernement, qui me paraissent n'avoir été tenus que fort médiocrement pour toutes sortes de raisons qu'il est facile de pressentir.

C'est dans ces conditions que je voterai l'amendement de la commission des affaires étrangères.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu ?

**M. Francis Palmero.** Monsieur le président, j'ai pris acte des déclarations de M. le ministre des relations extérieures qui partage nos réserves à l'égard de ce nouveau Gouvernement.

Notre amendement avait surtout pour but d'attirer l'attention du Gouvernement sur la situation des Français chassés de leurs terres, et repliés en Nouvelle-Calédonie. Nous souhaitons leur installation et leur indemnisation.

Par conséquent, la condamnation que nous avons faite du nouvel Etat étant à la fois celle du Gouvernement et du Parlement, je peux retirer l'amendement.

**M. Etienne Dailly.** Très bien !

**M. le président.** L'amendement n° 517 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Jé mets aux voix les crédits du titre IV.

(Les crédits sont adoptés.)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : autorisations de programme, 163 millions de francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 43 millions de francs. » — (Adopté.)

« Titre VI : autorisations de programme, 17 millions de francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 17 millions de francs. » — (Adopté.)

#### II. — COOPÉRATION

##### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, moins 478 656 210 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre III.

(Les crédits sont adoptés.)

**M. le président.** « Titre IV, plus 596 270 000 francs. » — (Adopté.)

##### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : autorisations de programme, 16 188 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 9 900 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI : autorisations de programme, 1 186 millions de francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 305 millions de francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère des relations extérieures.

— 6 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** J'informe le Sénat que M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre le rapport établi par le Gouvernement, pour l'année 1981, en application des dispositions de l'article 22 de la loi n° 80-1102 du 31 décembre 1980, relative à la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

— 7 —

## TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 91, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 8 —

## DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de Mme Cécile Goldet un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant l'article 7 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires (n° 24, 1981-1982).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 92 et distribué.

— 9 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 4 décembre 1981, à onze heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (nos 57 et 58 [1981-1982]).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

**Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Défense** (art. 44 et 45) :

1. Rapporteurs spéciaux :

Exposé d'ensemble, dépenses en capital : M. Jean Francou (rapport n° 58, annexe n° 42).

Dépenses ordinaires : M. Modeste Legouez (rapport n° 58, annexe n° 43).

Budget annexe du service des essences : M. Michel Manet (rapport n° 58, annexe n° 44).

2. Rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

Section commune : M. Jacques Genton (avis n° 61, tome IV).

Section forces terrestres : M. Jacques Chaumont (avis n° 61, tome VI).

Section gendarmerie : M. Lucien Gautier (avis n° 61, tome V).

Section air : M. Albert Voilquin (avis n° 61, tome VII).

Section marine : M. Max Lejeune (avis n° 61, tome VII).

— **Budget annexe des postes et télécommunications :**

M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport n° 58 annexe n° 40).

M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 60, tome XXI).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le vendredi 4 décembre 1981, à deux heures.*)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

**Mme Bidard** a été nommée rapporteur du projet de loi n° 84 (1981-1982), adopté par l'Assemblée nationale, supprimant le caractère obligatoire de la consultation des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

**Mme Luc** a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 43 (1981-1982) de Mme Midy relative à la diffusion à la radio et à la télévision d'informations pour encourager le don bénévole du sang.

## COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

**M. Bernard Legrand** a été nommé rapporteur du projet de loi n° 66 (1981-1982) relatif au relèvement de la limite de responsabilité du transporteur aérien intérieur.

**M. Marcel Daunay** a été nommé rapporteur du projet de loi n° 77 (1981-1982), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la durée du mandat des membres des chambres d'agriculture.

**M. Robert Laucournet** a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 83 (1981-1982), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la modération des loyers.

## COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

**M. Max Lejeune** a été nommé rapporteur du projet de loi n° 80 (1981-1982), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique.

**M. Claude Bosson** a été nommé rapporteur du projet de loi n° 81 (1981-1982), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière de douane entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Autriche.

**M. Charles Bosson** a été nommé rapporteur du projet de loi n° 82 (1981-1982), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse concernant la pêche dans le lac Léman.

## COMMISSION DES LOIS

**M. Pillet** a été nommé rapporteur du projet de loi n° 83 (1981-1982), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la modération des loyers.

**M. Dailly** a été nommé rapporteur du projet de loi n° 86 (1981-1982), modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la mise en harmonie du droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive adoptée par le Conseil des Communautés européennes, le 13 décembre 1976.

**M. de Cuffoli** a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 75 (1981-1982), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 108 du code pénal et à abroger les articles 184, alinéa 3, et 314 du même code.

**M. Dailly** a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 52 (1981-1982) de M. Henri Caillavet, tendant à modifier l'article 11 de la Constitution et élargir le domaine d'application du référendum aux problèmes de société et au choix du régime électoral.

**M. Dailly** a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 53 (1981-1982) de M. Henri Caillavet, tendant à modifier l'article 28 de la Constitution et réunir le Parlement en deux sessions ordinaires, l'une de quatre-vingt-quinze jours, l'autre de cent jours.

**M. Dailly** a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 54 (1981-1982) de M. Henri Caillavet, tendant à modifier les articles 23 et 25 de la Constitution et permettre aux ministres antérieurement parlementaires de retrouver leurs mandats d'élus nationaux.

**M. Dailly** a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 55 (1981-1982) de M. Henri Caillavet, tendant à modifier l'article 48 de la Constitution et promouvoir dans l'ordre du jour des assemblées les initiatives parlementaires et le vote des textes en instance.

## Ordre du jour établi par la conférence des présidents communiqué au Sénat dans sa séance du jeudi 3 décembre 1981.

Conformément aux conclusions de la conférence des présidents, l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

**A. — Du vendredi 4 décembre 1981 au samedi 12 décembre 1981 inclus.**

Ordre du jour prioritaire.

Suite du projet de loi de finances pour 1982 (n° 57, 1981-1982). Selon le calendrier et l'organisation précédemment fixés.

**B. — Lundi 14 décembre 1981, à quinze heures et le soir :**

Ordre du jour prioritaire.

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la durée du mandat des membres des chambres d'agriculture (n° 77, 1981-1982) ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, supprimant le caractère obligatoire de la consultation des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (n° 84, 1981-1982) ;

3° Projet de loi portant validation d'inscriptions d'étudiants en seconde année des unités pédagogiques d'architecture (n° 90, 1981-1982) ;

4° Projet de loi modifiant l'article 7 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires (n° 24, 1981-1982).

**C. — Mardi 15 décembre 1981 :**

A dix heures :

Ordre du jour prioritaire.

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la modération des loyers (n° 83, 1981-1982) ;

2° Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 108 du code pénal et à abroger les articles 184, alinéa 3, et 314 du même code (n° 75, 1981-1982) ;

A quinze heures et le soir :

3° Eloge funèbre de M. Pierre Labonde.

Ordre du jour prioritaire.

4° Suite de l'ordre du jour du matin.

**D. — Mercredi 16 décembre 1981, à dix heures, à quinze heures et le soir :**

Ordre du jour prioritaire.

1° Eventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances pour 1982 ;

2° Sous réserve d'adoption du texte par l'Assemblée nationale, nouvelle lecture du projet de loi de nationalisation (n° 564, A. N.).

## QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 3 DECEMBRE 1981

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nouvellement désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle de questions orales à la date de cette demande de conversion. »



*Communes dévastées au cours de la guerre 1914-1918 :  
représentation.*

3207. — 3 décembre 1981. — **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur le fait qu'il existe encore en Meuse — et sans doute dans d'autres départements de l'Est et du Nord de la France — des communes régies par la loi du 18 octobre 1919. Celles-ci subsistent juridiquement, conservent leur territoire, leur patrimoine et leur personnalité morale. Elles sont administrées par une commission municipale dont les membres sont désignés en accord avec le conseil général ou la commission départementale. Certaines n'ont plus d'habitants, d'autres quelques uns. Il n'en demeure pas moins que, constituant des collectivités locales, elles ne sont pas appelées à participer aux élections sénatoriales au travers de leur représentant désigné. Il s'agit là d'une situation exceptionnelle au plan juridique, mais qui présente un caractère anormal du point de vue politique dès lors que ces collectivités ont un patrimoine et des intérêts à faire valoir et à représenter. Il aimerait recueillir le sentiment ministériel sur ce qui semble appeler une interprétation s'inspirant des considérations développées ou, le cas échéant, une adaptation législative permettant de répondre à la légitime aspiration des représentants de ces communes.

*Droit successoral : fiscalité.*

3208. — 3 décembre 1981. — **M. Paul Guillard** expose à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, que deux époux communs en biens avaient acquis durant leur mariage un immeuble entrant dans les précisions de l'article 793 2 (1<sup>o</sup>) du code général des impôts. Au décès du pré-mourant, le survivant institué légataire universel a bénéficié de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit sur la moitié dépendant de la succession de son conjoint. L'intéressé envisageant aujourd'hui de faire donation d'une moitié indivise de l'immeuble en cause, il lui demande si cette opération pourra bénéficier intégralement de l'exonération prévue par l'article précité dès lors que seule une moitié indivise a déjà bénéficié de cet avantage fiscal.

*Parlement européen : application de la résolution  
sur l'aide publique au développement.*

3209. — 3 décembre 1981. — **M. Charles Zwickert** demande à **M. le ministre des relations extérieures** de bien vouloir lui préciser la suite que le Gouvernement français envisage de réserver à la résolution adoptée par le Parlement européen prévoyant de porter, en 1982, l'aide publique au développement à 0,7 p. 100 du produit national brut. Aucune décision dans ce sens ne semble effectivement avoir été prise par la France.

*Majoration de l'impôt sur le revenu pour 1981 :  
demande de renseignements statistiques.*

3210. — 3 décembre 1981. — **M. Charles Zwickert** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, de bien vouloir lui préciser quelle est la répartition par région des 109 000 contribuables ayant payé plus de 100 000 francs d'impôts au titre des revenus pour l'année 1980, plus particulièrement concernés par la loi de finances rectificative pour 1981 (n<sup>o</sup> 81-734 du 3 août 1981) votée par la majorité de l'Assemblée nationale au cours du mois de juillet 1981.

*Prochain recensement de la population :  
exploitation des données numériques et anonymes en résultat.*

3211. — 3 décembre 1981. — **M. Pierre Salvi** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur l'importance que revêt, pour les municipalités et les services municipaux, l'exploitation des divers renseignements numériques et anonymes issus des opérations du prochain recensement de la population. De tels éléments sont de nature à servir de support à l'élaboration ou à la mise à jour de documents entrant dans les plans d'occupation de sols, dans la mise au point de projets de restauration immobilière, dans l'établissement de programmes pluri-annuels d'équipement, etc. Il insiste pour que l'I. N. S. E. E.

dispose des moyens nécessaires à une rapide et complète exploitation de ces éléments et il lui demande que des décisions interviennent rapidement afin que toutes les parties concernées puissent en être informées et qu'elles soient ainsi mises en mesure de s'organiser en conséquence.

*Economies d'énergie : matériels nouveaux.*

3212. — 3 décembre 1981. — **M. Pierre Salvi** demande à **M. le ministre de l'industrie** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à encourager la fabrication de matériels handicapés, fiables et bon marché destinés aux économies d'énergie et aux diverses énergies nouvelles, notamment en poussant de manière décidée l'utilisation de diverses voies solaires possibles : la biomasse, la solarisation à l'habitat ou encore les techniques photo-voltaïques.

*Handicapés : formation des éducateurs.*

3213. — 3 décembre 1981. — **M. Francis Palmero** expose à **Mme le ministre de la solidarité nationale** qu'à l'heure actuelle, seule l'école de santé publique de Rennes assure la formation des chefs de service et directeurs adjoints des établissements d'éducation d'enfants handicapés et lui demande, dans le cadre de la décentralisation, si elle envisage d'habiliter les instituts de formation de personnels éducatifs et sociaux existant en province, à former, outre les directeurs en place, leurs adjoints et les chefs de service.

*Implantation d'une société canadienne  
de matériels de téléphone privée : conséquences.*

3214. — 3 décembre 1981. — **M. Serge Mathieu** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur la très vive inquiétude suscitée par l'annonce de l'implantation éventuelle sur le sol de notre territoire par une société canadienne de deux unités de production de matériels de téléphone privée. Ces matériels viendront en effet concurrencer la production des entreprises françaises, lesquelles risquent de ce fait de connaître de sérieuses difficultés affectant notamment le niveau de l'emploi. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre afin d'éviter de favoriser l'implantation de sociétés étrangères susceptibles d'entraîner plus de licenciements dans des entreprises françaises existantes qu'elles ne créeraient elles-mêmes d'emplois en s'installant dans telle ou telle région.

*Prélèvement exceptionnel sur certains frais généraux  
des entreprises : difficultés d'application.*

3215. — 3 décembre 1981. — **M. Henri Le Breton** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur les difficultés pouvant surgir de l'application du prélèvement exceptionnel sur certains frais généraux des entreprises institué par la loi de finances rectificative pour 1981 (n<sup>o</sup> 81-734 du 3 août 1981) votée par l'Assemblée nationale au cours du mois de juillet 1981. Ainsi, une entreprise ayant effectué au cours de l'année 1981 un programme d'investissement ambitieux et ayant décidé et obtenu la prorogation de son bilan du 1<sup>er</sup> mars 1979 au 28 février 1980, se voit taxée sur la base d'un exercice de vingt-deux mois. Aussi lui demande-t-il s'il ne conviendrait pas dans ce cas, soit d'octroyer des abattements correspondant à vingt-deux mois d'activité et non pas à douze mois, soit, de ramener la base d'imposition sur les douze mois de l'année 1980 en ne tenant compte que des frais réellement engagés au cours de cette période.

*Eventuelles mesures protectionnistes à l'égard de Hongkong :  
conséquences pour les exportations de cognac.*

3216. — 3 décembre 1981. — **M. Pierre Lacour** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur** sur les très vives préoccupations exprimées par les producteurs de cognac à la suite de la diffusion d'une information selon laquelle les mesures protectionnistes annoncées par le Gouvernement français à l'égard de Hongkong entraîneraient de la part de ce pays la prise de mesures de rétorsion, lesquelles pourraient éventuellement concerner les importations de cognac. Dans la mesure où ce produit a le premier poste d'exportation française pour 400 millions

de francs et qu'il fait vivre 100 000 familles de viticulteurs professionnels dans le département des Charentes, il lui demande de bien vouloir expliciter la position du Gouvernement français dans cette affaire et éviter en tout état de cause que des décisions peu ou insuffisamment réfléchies entraînent des représailles fâcheuses pour notre commerce extérieur et particulièrement désastreuses pour le revenu des professionnels comme pour le niveau de l'emploi.

*Développement de l'agriculture : mesures.*

**3217.** — 3 décembre 1981. — **M. Pierre Lacour** attire l'attention de **Mme le ministre de l'agriculture** sur les vives préoccupations manifestées par les organismes agricoles du département de la Charente à l'encontre du relèvement généralisé, décidé par le Gouvernement, des taux d'intérêt des prêts bonifiés, accompagné, dans un très grand nombre de cas, d'une diminution de leur durée. Ces décisions, prises sans aucune concertation préalable avec les organisations agricoles les plus représentatives, ont incontestablement pénalisé gravement les agriculteurs au moment où ils subissent une baisse sensible de leurs revenus. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à aboutir à une série de mesures susceptibles de favoriser le développement réel de notre agriculture, aucune contrepartie n'étant offerte dans le projet de loi de finances pour 1982.

*(A.N.P.E. de Marseille : financement des locaux.)*

**3218.** — 3 décembre 1981. — **M. Jean Francou** appelle l'attention de **M. le ministre du travail** sur un problème de locaux de l'agence nationale pour l'emploi de Marseille. En effet, cette agence aurait dépensé en 1981 300 millions de nouveaux francs au minimum pour installer et remettre à neuf ses bureaux de la rue Félix-Pyat, à Marseille (13003). A peine ces travaux terminés, les dirigeants de l'agence nationale pour l'emploi, mécontents de se voir installés dans un quartier « chaud » de Marseille, ont acquis de nouveaux locaux dans un ensemble immobilier d'un quartier près du boulevard National. Ils ont fait cela au mépris des droits des copropriétaires qui interdisent l'utilisation de ces locaux pour ces bureaux. Malgré cela, l'A.N.P.E. poursuit des travaux importants. Il leur demande si les fonds de l'A.N.P.E. ne pourraient pas être mieux employés dans la lutte contre le chômage, plutôt que dans ces travaux ? Est-il nécessaire de dépenser deux fois 300 millions de francs en deux ans pour les mêmes travaux ?

*(Professions libérales : étalement du paiement des droits d'enregistrement.)*

**3219.** — 3 décembre 1981. — **M. François Dubanchet** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur le caractère anormal que représente l'exigibilité de la totalité des droits d'enregistrement portant sur l'acquisition par un jeune professionnel d'une clientèle libérale, à la signature de l'acte, alors que le prix définitif est subordonné à des conditions conventionnelles et suspensives portant, soit sur l'agrément de l'acquéreur par les clients du cédant, soit à leur existence à une date donnée. Ces clauses peuvent avoir pour conséquence, si elles se réalisent, de réduire de façon importante le montant de l'indemnité de clientèle, pénalisant ainsi le créateur d'entreprise qui perdra définitivement les droits versés au Trésor, et risquant ainsi de mettre en péril la jeune entreprise à son démarrage. Il lui demande s'il n'estime pas que l'étalement du paiement des droits et leur éventuel réajustement en fonction du prix définitif ne paraît pas être une mesure d'équité et d'encouragement susceptible de faciliter la création d'emplois.

*Comité consultatif relatif à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs : composition.*

**3220.** — 3 décembre 1981. — **M. Marcel Daunay** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur le décret n° 81-012 du 12 novembre 1981 relatif à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs qui prévoit la nomination d'un commissaire à l'étude de la prévention des risques ainsi que la constitution d'un comité consultatif pour ces mêmes questions. Il lui expose qu'au sein de ce comité consultatif ne siège aucun représentant du ministre de l'agriculture et que cette omission semble anormale. Il lui

demande en conséquence s'il ne lui paraît pas indispensable que soit représenté au sein de ce comité consultatif le ministre de l'agriculture, puisque les agriculteurs semblent vraisemblablement concernés par des mesures de prévention des risques naturels comme par des éventuelles dispositions relatives à leur réparation.

*Handicapés : accès aux lieux publics.*

**3221.** — 3 décembre 1981. — **M. Francisque Collomb** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de bien vouloir lui préciser quels moyens financiers le Gouvernement envisage de dégager tendant à mettre en œuvre une véritable politique de l'accessibilité aux lieux publics, au logement, aux transports, aux loisirs, à la culture et aux sports, qui pourrait se traduire réellement par une amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées.

*Accidents mortels du travail : aide aux familles.*

**3222.** — 3 décembre 1981. — **M. Francisque Collomb** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle envisage de prendre tendant à permettre l'attribution aux familles de victimes d'accidents mortels du travail d'une allocation d'aide immédiate accordée au titre de la législation des accidents du travail et pouvant être servie par exemple par le fonds commun des accidents du travail.

*Allocation aux adultes handicapés : harmonisation avec le S.M.I.C.*

**3223.** — 3 décembre 1981. — **M. Francisque Collomb** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle envisage de prendre tendant à ce que l'allocation servie aux adultes handicapés, qui constitue un véritable revenu de compensation pour les personnes handicapées dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle, puisse atteindre, dans les meilleurs délais, un niveau équivalent au salaire minimum interprofessionnel de croissance.

*Institution d'une conférence annuelle Gouvernement - U.N.A.F. - mouvements familiaux.*

**3224.** — 3 décembre 1981. — **M. Jean Cauchon** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de bien vouloir lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une proposition formulée par un très grand nombre d'associations nationales regroupant les familles, tendant à aboutir à l'institution d'une conférence annuelle entre le Gouvernement et l'union nationale des associations familiales ainsi que les représentants des mouvements familiaux à buts généraux afin de définir les objectifs et les moyens d'une politique familiale hardie pour notre pays.

*Orientation des enfants : responsabilité des parents.*

**3225.** — 3 décembre 1981. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à aboutir à un plus grand respect de la responsabilité des parents dans le choix de l'orientation de leurs enfants.

*Commercialisation de l'acier.*

**3226.** — 3 décembre 1981. — **M. Jean Cauchon** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur l'inquiétude manifestée par un très grand nombre d'artisans à la suite de l'application des nouvelles dispositions prises en matière de commercialisation de l'acier découlant de la décision n° 1836/81 C.E.C.A., parue au *Journal officiel* des Communautés européennes du 4 juillet 1981. Il semblerait, en effet, que la commercialisation de ces produits s'effectuerait selon un tarif de base, auquel viendrait s'ajouter une majoration forfaitaire, quelle que soit la quantité livrée, ce qui pénalise, bien évidemment, les petits artisans. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à éviter une pénalisation excessive du milieu artisanal, découlant de l'application de décisions communautaires.

*Travailleuses familiales : signature d'un accord-cadre.*

3227. — 3 décembre 1981. — **M. Jean Cauchon** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre tendant à aboutir à la signature d'un accord-cadre pour le développement des emplois de travailleuses familiales, du même type que celui signé pour les aides ménagères.

*Notion d'aide à domicile : prise en compte dans le projet de loi d'orientation sur la famille.*

3228. — 3 décembre 1981. — **M. Jean Cauchon** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle envisage de prendre tendant à inclure dans le projet de loi d'orientation sur la famille, qui sera vraisemblablement examiné au cours de l'une des prochaines sessions du Parlement, la notion d'aide à domicile pour les familles, qui constitue une notion devenue essentielle.

*Harmonisation des régimes sociaux.*

3229. — 3 décembre 1981. — **M. Jean Cauchon** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de publication du texte d'application de l'article 13 de la loi n° 80-502 d'orientation agricole, situant notamment la parité entre le régime agricole et le régime général en matière d'action sociale.

*Représentation des mouvements familiaux.*

3230. — 3 décembre 1981. — **M. Jean Cauchon** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de bien vouloir lui préciser les perspectives de voir reconnue aux représentants des mouvements familiaux une représentation à égalité au Conseil économique et social, ainsi que dans les comités économiques et sociaux régionaux.

*Primes à l'installation d'entreprises artisanales : composition de la commission de l'emploi.*

3231. — 3 décembre 1981. — **M. Charles Bosson** exprime à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** la surprise manifestée par les chambres de métiers à la suite des nouvelles dispositions arrêtées sans concertation préalable, en matière d'attribution de primes à l'installation d'entreprises artisanales. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les raisons qui l'ont conduit à ne plus permettre au représentant des chambres de métiers de siéger au sein de la commission de l'emploi, chargée d'examiner les demandes de prime à l'installation émanant d'entreprises artisanales nouvellement créées. Les chambres de métiers ont vocation d'établissement public chargé de représenter les intérêts généraux de l'artisanat. Exclure son représentant des travaux de ladite commission porte préjudice à son bon fonctionnement car, par une telle pratique, les fonctionnaires appelés à se prononcer sur les demandes de primes ne sont plus pleinement informés du dossier sur lequel ils ont à se prononcer. Il lui demande en conséquence de bien vouloir fournir toute explication de nature à éclairer cette affaire.

*Prix de revient en élevage : bilan d'étude.*

3232. — 3 décembre 1981. — **M. Roger Boileau** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser la suite réservée à une étude réalisée en 1979 pour le compte de son administration par le centre de gestion de la Meurthe-et-Moselle - Coopérative lorraine « Moutons », sur le dispositif d'observation sur les structures du prix de revient en élevage bovin, lait, viande, ainsi que sur les prix de revient en élevage ovin.

*Affichage des prix à l'unité de mesure.*

3233. — 3 décembre 1981. — **M. Roger Boileau** demande à **Mme le ministre de la consommation** de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend prendre des mesures réglementaires tendant à aboutir à la généralisation de l'affichage des prix à l'unité de

mesure, laquelle paraît être pour un très grand nombre d'associations de consommateurs l'une des conditions indispensables au libre choix des consommateurs et, par là même, au jeu d'une saine concurrence.

*Carte du combattant et pensions d'invalidité : demande de renseignements statistiques.*

3234. — 3 décembre 1981. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre des anciens combattants** de bien vouloir lui faire connaître, département par département, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1981, le nombre de titulaires de la carte du combattant, du titre de reconnaissance de la nation, ainsi que d'une pension militaire d'invalidité au titre de la loi du 6 août 1955.

*Augmentation du taux de réversion des pensions.*

3235. — 3 décembre 1981. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives**, de bien vouloir lui préciser la suite que le Gouvernement envisage de réserver à un certain nombre de propositions de loi déposées notamment sur le bureau du Sénat, tendant à porter de 50 à 60 p. 100 le taux de réversion des pensions servies aux veuves de fonctionnaires et à supprimer les restrictions existant à l'égard des veufs.

*Retraités :*

*suppression du principe de la non-rétroactivité des lois.*

3236. — 3 décembre 1981. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives**, de bien vouloir lui préciser les perspectives de voir abandonnée par les services ministériels l'interprétation abusive du principe de la non-rétroactivité des lois, de manière à faire profiter l'ensemble des retraités des améliorations apportées au code des pensions et notamment de celles votées antérieurement.

*Actifs et retraités :*

*minimum identique de rémunération.*

3237. — 3 décembre 1981. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives**, de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à ce que le minimum de rémunération soit identique pour les actifs et pour les retraités en modifiant, de ce fait, l'article 17 du code des pensions civiles et militaires.

*Retraites :*

*abattement fiscal pour la détermination du revenu imposable.*

3238. — 3 décembre 1981. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, de bien vouloir lui préciser les perspectives d'aboutir à une véritable égalité fiscale entre les salaires et les retraites en prévoyant que l'abattement fiscal prévu à l'article 83-3 du code général des impôts soit applicable aux pensions de retraite et d'invalidité qui sont assimilées aux traitements et salaires pour la détermination du revenu imposable.

*Savoie : situation de l'industrie du bâtiment.*

3239. — 3 décembre 1981. — **M. Jean-Pierre Blanc** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** les graves préoccupations des responsables des entreprises du bâtiment et des travaux publics du département de la Savoie se traduisant par une chute importante des programmes envisagés pour 1982. Il lui expose en particulier que les mesures envisagées dans le projet de loi de finances pour 1982, en particulier pour le régime fiscal appliqué aux loueurs en meublés non professionnels, sont de nature à décourager les constructeurs éventuels. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer cette situation et suggère en particulier qu'il soit possible d'imputer sur les autres catégories de revenus les déficits provenant de l'activité de loca-

tion en meublé, sous réserve d'un plafond à déterminer, ainsi que de permettre l'utilisation de l'épargne-logement pour acquérir des appartements donnés en location « banalisée », de telles mesures étant de nature à stimuler l'activité de la construction dans une région de montagne.

*Familles ayant des revenus modestes : accession à la propriété.*

**3240.** — 3 décembre 1981. — **M. Jean-Pierre Blanc** attire l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur les difficultés accrues rencontrées par les familles ayant des revenus modestes pour accéder à la propriété. Il lui demande s'il envisage d'organiser, dans le courant de l'année 1982, une vaste concertation pour redéfinir — en liaison avec l'ensemble des organismes qui interviennent dans ce domaine et notamment la fédération nationale des sociétés coopératives d'H.L.M. — une meilleure politique d'accession sociale à la propriété.

*Promotion professionnelle : cas particulier.*

**3241.** — 3 décembre 1981. — **M. René Ballayer** expose à **M. le ministre de la formation professionnelle** les difficultés rencontrées par un ouvrier disposant de 4 ans 11 mois et 3 semaines d'exercice dans la profession pour devenir maître d'apprentissage. Conscient que la loi exige cinq ans d'exercice dans la profession, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il lui serait possible, dans des cas aussi extrêmes que celui-ci, de donner des instructions à ses services pour que les mesures d'assouplissement puissent être envisagées et que de tels cas ne se reproduisent pas.

*Autriche : report de l'achat de vingt-quatre Mirage 50.*

**3242.** — 3 décembre 1981. — **M. Roger Poudonson** ayant noté avec intérêt que lors de sa déclaration devant le Parlement le 15 septembre 1981, **M. le Premier ministre** avait évoqué à titre d'exemple économique et social l'Autriche, s'étonne de la décision de ce pays qui vient de décider de reporter l'achat de vingt-quatre avions de combat Mirage 50 « parce qu'il n'a pas les moyens de les payer », selon une déclaration du chancelier autrichien le mardi 17 novembre à Vienne. Il lui demande la nature des initiatives qu'il envisage de prendre à cet égard, d'autant que cette commande d'avions par l'Autriche était assortie d'achat par la France de divers matériels électroniques autrichiens.

*Régime minier de sécurité sociale : avenir.*

**3243.** — 3 décembre 1981. — **M. Roger Poudonson** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de lui préciser quelle est la position du Gouvernement en ce qui concerne l'avenir du régime minier de sécurité sociale.

*Sociétés de secours minières : élections des conseils d'administration.*

**3244.** — 3 décembre 1981. — **M. Roger Poudonson** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** de lui confirmer s'il est effectivement envisagé que les élections pour le renouvellement des conseils d'administration des sociétés de secours minières aient lieu dans les délais prévus (4 mars 1982) et selon le système électoral en vigueur depuis 1975.

*Grèce : nationalisations éventuelles d'entreprises françaises.*

**3245.** — 3 décembre 1981. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre des relations extérieures** de lui préciser la nature des initiatives qui ont été prises ou qui sont susceptibles d'être prises à l'égard du gouvernement grec, dont le Premier ministre a récemment été reçu par le Président de la République, à l'égard d'un projet prêté à ce gouvernement tendant à diverses nationalisations. Il semblerait en effet selon les informations qui ont paru dans la presse, que le gouvernement grec envisagerait de nationaliser les engrais, les ciments, la métallurgie et les mines, secteurs où la participation des entreprises françaises représente des centaines de millions de dollars. C'est ainsi que l'un des groupes particulièrement visé serait le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlman, dont la filiale aluminium a enregistré en 1980 un bénéfice de 50 millions de dollars, sur un chiffre d'affaires de 280 millions de dollars. Or, le groupe P.U.K. étant lui-même nationalisable en France, c'est en défini-

tive l'Etat français qui serait lésé par le projet du gouvernement grec. Il lui demande donc de lui préciser si les informations précitées sont exactes, et, dans cette hypothèse, de lui confirmer la détermination du gouvernement français de défendre les intérêts de notre pays face à de tels projets de nationalisations.

*Montréal : fermeture du bureau de T.F.I.*

**3246.** — 3 décembre 1981. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre des relations extérieures** s'il n'est pas, comme lui-même, choqué par la décision de fermer le bureau canadien de T.F.I. situé à Montréal « pour des raisons strictement économiques », selon les récentes déclarations du président directeur général de T.F.I. Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de proposer un réexamen de cette décision, qui porte atteinte au rayonnement de la France dans le continent Nord-Américain et notamment au Canada avec lequel elle a tant de liens de culture et de civilisation.

*Familles nombreuses : accession à la propriété.*

**3247.** — 3 décembre 1981. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sur la proposition de l'Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.) récemment formulée au Conseil économique et social dans le cadre d'un débat sur les moyens de faciliter l'accession à la propriété et tendant à créer, à l'égard des familles, la dégressivité de l'apport personnel en fonction du nombre d'enfants afin d'atteindre un apport nul pour les familles de trois enfants à charge quel que soit leur âge. Il lui demande de lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver à cette proposition de progrès social.

*Institut des matériaux composites : création éventuelle dans la région bordelaise.*

**3248.** — 3 décembre 1981. — **M. Jean-François Pintat** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur les entreprises bordelaises et aquitaines qui occupent une place importante de l'économie régionale dans le domaine des matériaux composites avec à leur tête des sociétés réputées telles que l'Aérospatiale ou la Société européenne de propulsion. Il lui demande de lui préciser s'il envisage la création, et dans quel délai, d'un institut des matériaux composites dans la région bordelaise pour coordonner l'activité et la recherche des P.M.E. et P.M.I. aquitaines dans ce secteur d'activité.

*Remboursement des frais de soins et d'hospitalisation afférents à l'I.V.G.*

**3249.** — 3 décembre 1981. — **M. Adrien Gouteyron** expose à **Mme le ministre de la solidarité nationale** qu'un de ses collègues a fait connaître l'intention du Gouvernement de procéder, par voie de décret, à la prise en charge des frais de soins et d'hospitalisation afférents à l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.). Il lui rappelle qu'au cours des débats qui ont abouti au vote de la loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979 relative à l'I.V.G. un certain nombre d'amendements avaient été déposés tendant à instituer le remboursement de cet acte médical par la sécurité sociale. Tous ces amendements ont été repoussés tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, parfois même à l'occasion de scrutins publics. Aussi lui demande-t-il si elle estime que le Gouvernement doit persévérer avant une nouvelle consultation de la représentation nationale dans son intention de publier des décrets qui iraient exactement à l'encontre de la volonté très clairement et publiquement marquée de la représentation nationale de s'opposer au remboursement de l'I.V.G. par la sécurité sociale.

*Situation d'une entreprise du Puy-en-Velay.*

**3250.** — 3 décembre 1981. — **M. Adrien Gouteyron** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur l'entreprise Elastelle située au Puy-en-Velay. La Société nouvelle Elastelle-Tissel a déposé son bilan le 26 novembre 1981. Le tribunal de commerce vient de décider le règlement judiciaire. Ce sont 250 emplois qui se trouvent donc très gravement menacés. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement va prendre pour assurer le maintien de l'emploi et la préservation de cet outil de travail en lui rappelant que le département de la Haute-Loire est déjà gravement touché par le chômage.

## ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 3 décembre 1981.

## SCRUTIN (N° 32)

Sur les crédits du ministère des relations extérieures (services diplomatiques et généraux) inscrits au titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1982 adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre des votants.....	296
Nombre des suffrages exprimés.....	292
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	147
Pour l'adoption .....	131
Contre .....	161

Le Sénat n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

## MM.

Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Mme Marie-Claude Beaudéau.  
Charles Beaupetit.  
Gilbert Belin.  
Jean Béranger.  
Georges Berchet.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.  
Mme Danielle Bidard.  
René Billères.  
Marc Bœuf.  
Stéphane Bonduel.  
Charles Bonifay.  
Serge Boucheny.  
Louis Brives.  
Henri Caillavet.  
Jean-Pierre Cantegrit.  
Jacques Carat.  
Michel Charasse.  
René Chazelle.  
William Chervy.  
Félix Ciccolini.  
Henri Collard.  
Georges Constant.  
Roland Courteau.  
Charles de Cuttoli.  
Georges Dagonia.  
Etienne Dailly.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Emile Didier.  
Michel Dreyfus-Schmidt.  
Henri Duffaut.  
Raymond Dumont.  
Yves Durand (Vendée).  
Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.

Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Edgar Faure.  
Claude Fuzier.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
Paul Girod (Aisne).  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Mme Brigitte Gros.  
Robert Guillaume.  
Jacques Habert.  
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.  
Pierre Jeambrun.  
André Jouany.  
Tony Larue.  
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
France Lechenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Bernard Legrand.  
Max Lejeune (Somme).  
Charles-Edmond Lenglet.  
Louis Longequeue.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Machefer.  
Philippe Madrelle.  
Sylvain Maillols.  
Michel Manet.  
James Marson.  
Marcel Mathy.  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.  
Pierre Merli.  
Mme Monique Midy.

## Ont voté contre :

## MM.

Michel d'Aillières.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajoux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Marc Bécam.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard Mousseaux.

André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Jean-Marie Bouloux.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Raymond Bourguine.  
Philippe de Bourgoing.  
Raymond Bouvier.

Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moinet.  
Michel Moreigne.  
André Morice.  
Georges Mouly.  
Jacques Moutet.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Jacques Pelletier.  
Mme Rolande Perlican.  
Louis Perrein (Val-d'Oise).  
Hubert Peyou.  
Jean Peyrafitte.  
Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
Joseph Raybaud.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Paul Robert.  
Victor Robini.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Abel Sempé.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Raymond Soucaret.  
Georges Spénales.  
Raymond Spingard.  
Edgar Tailhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
René Touzet.  
Camille Vallin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.

Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Auguste Cousin.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Hector Dubois.  
Charles Durand (Cher).  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.  
Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Henri Goetschy.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaume.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoeffel.  
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.

Pierre Lacour.  
Christian de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillière.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Edouard Le Jeune (Finistère).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Roger Lise.  
Georges Lombard (Finistère).  
Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-Bokanowski.  
Jacques Ménard.  
Daniel Millaud.  
Michel Miroudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de Montalembert.  
Roger Moreau.  
Jacques Moission.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano (Corse-du-Sud).

Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
Dominique Pado.  
Sosefo Makape Papilio.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pellarin.  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudouson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.  
André Rabineau.  
Jean-Marie Rausch.  
Georges Repiquet.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Paul Séramy.  
Michel Sordel.  
Louis Souvet.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepiéd.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwicker.

## Se sont abstenus :

MM. Charles Bosson, Adrien Gouteyron, Francis Palmero et Maurice Schumann.

## N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous et Pierre-Christian Taittinger.

## Absents par congé :

MM. Pierre Bouneau, François Giacobbi, Léon-Jean Grégory et Pierre Perrin.

## N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

## A délégué son droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Jean-Pierre Fourcade à M. Jacques Descours Desacres.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	297
Nombre des suffrages exprimés.....	293
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	147
Pour l'adoption .....	132
Contre .....	161

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.